Rapport intermédiaire de fouilles programmées Montréal-de-Sos - Ariège Travaux 2006

Florence Guillot, Nicolas Portet

▶ **To cite this version:**

Florence Guillot, Nicolas Portet. Rapport intermédiaire de fouilles programmées Montréal-de-Sos - Ariège Travaux 2006. [Rapport de recherche] Mairie d'Auzat. 2006. hal-00534422

HAL Id: hal-00534422
https://hal.science/hal-00534422

Submitted on 9 Nov 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

RAPPORT INTERMEDIAIRE DE FOUILLES PROGRAMMEES

MONTREAL-DE-SOS 2006

MAIRIE D'AUZAT
FLO GUILLOT

Sommaire

Le site : ouvrage fortifié (*pour éviter des répétitions vous trouverez cette étude dans l'Etat de la question 2005, ou en introduction du rapport des sondages 2002, téléchargeables sur http://www.pays-du-montcalm.com/patrimoine/index.htm).*

Informations générales	2	
Remerciements	3	
Fonctionnement	4	
Cadre naturel et géomorphologie du site	5	
Historiographie	10	
Résultats 2006		**14**
Présentation et objectifs	14	
Méthodologie	18	
Zonage	21	
Résultats stratigraphiques	24	
Etude du bâti dégagé	91	
Conclusion générale	122	
Annexes - documentation		**128**
Analyse de la documentation écrite	128	
Sources et bibliographie	133	
Etude du mobilier archéologique		**139**

(M. COMELONGUE, N. PORTET, M.-A. RAYNAUD, M. BARRERE, FR. DIEULAFAIT, CH. DIEULAFAIT, F. GUILLOT)

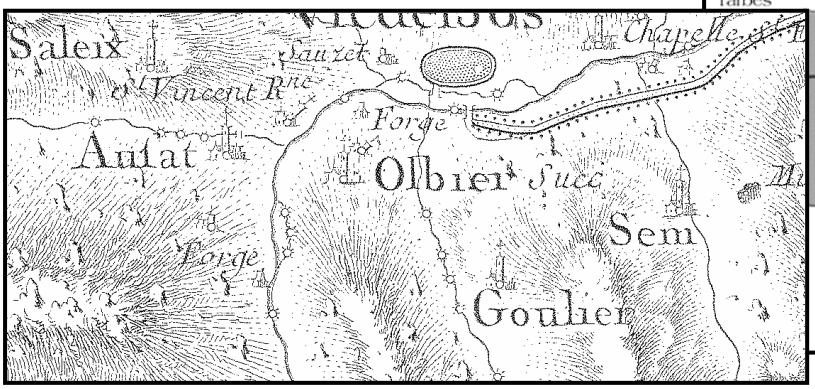

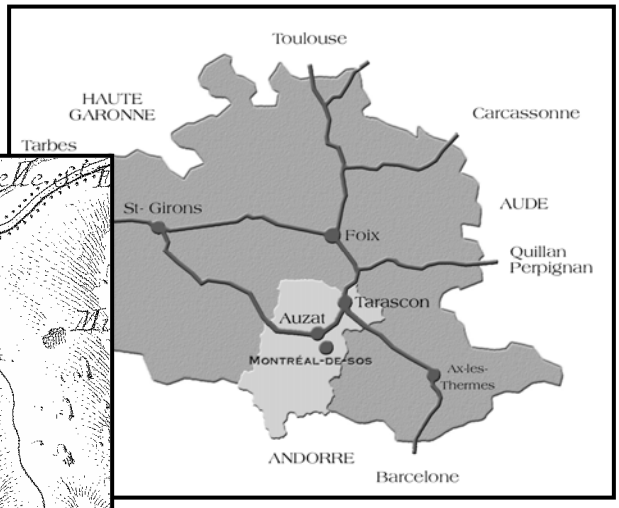

Dans le cadre d'un projet communal de valorisation du patrimoine culturel sur la commune d'Auzat, un programme a été lancé concernant un ouvrage fortifié peu connu en tant que tel, sauf localement et à titre

de balade. Cette fortification se nomme Montréal-de-Sos et est construite au-dessus du village d'Olbier, village de la commune d'Auzat. Ce site avait été étudié dans une thèse[1].

C'est dans le cadre de ce projet qui inclut des objectifs tant pédagogiques que scientifiques, qu'une enquête archéologique et des sondages ont été réalisés au cours des étés 2001 et 2002. Au début de l'été 2003 eut lieu une dernière opération de sondages consacrée au dégagement d'un morceau du parement externe de la tour maîtresse, le donjon. En 2004 et en 2005, l'opération s'est poursuivie par une fouille programmée, recentrée sur le pourtour nord-est de la tour maîtresse. Puis, en 2006, débuta une première année de fouille programmée triennale centrée sur le quartier de la tour maîtresse. Vous en trouverez ci-dessous le rapport.

Nom du site : Montréal-de-Sos
Commune : Auzat
n° Insee : 09 030
Cadastre : année 1832 revu en 1957, commune Auzat, feuille unique F, parcelle unique n°656.
Propriétaire : Commune d'Auzat. Accès en propriété communale ou sous conventionnement : maîtrise foncière des accès et du site réalisée.
N° Service Régional de l'Archéologie du site : 09 030 001 AH

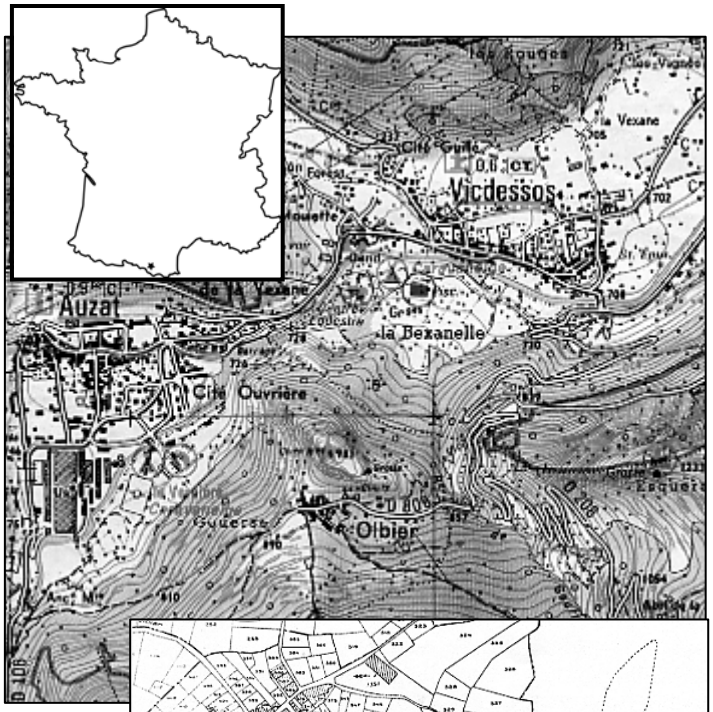

Carte I.G.N. 1/25000è Top 25 Vicdessos

Archivage des informations (textes et iconographie) :
Dépôt du rapport : Archives de la mairie d'Auzat, Service Régional de l'Archéologie Midi-Pyrénées, Archives Départementales de l'Ariège. Iconographie numérisée.

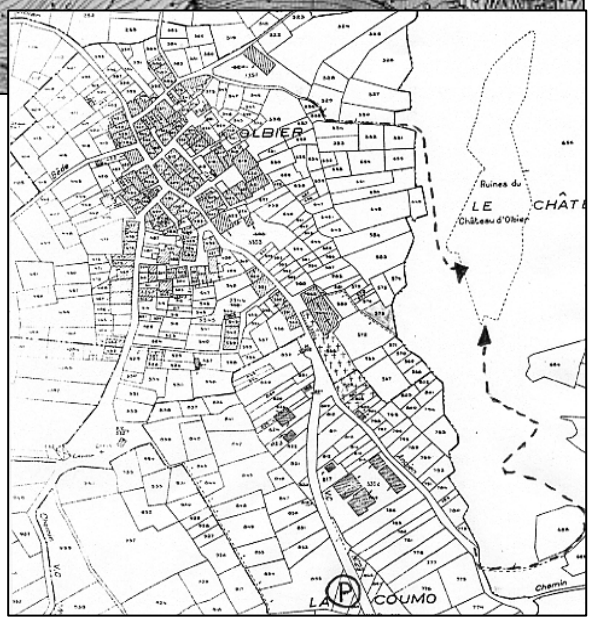

Plan cadastral d'Olbier

[1] GUILLOT F., *Fortifications, pouvoirs, peuplement en Sabarthès (haute-Ariège) du XIe siècle au XVe siècle*, sous la dir. de M. BERTHE, Université Toulouse-le-Mirail, 1997.

Cette fouille programmée est le produit du travail de très nombreuses personnes.
Elle a d'abord pu avoir lieu grâce aux opérations archéologiques antérieures et aux personnes qui les ont menées en 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005.
C'est pourquoi vous trouverez ci-dessous une longue liste de remerciements : l'importance de cette énumération démontre la quantité et la qualité de l'aide qui fut apportée au programme.
En premier lieu, il me faut remercier la mairie d'Auzat et tout le conseil municipal, source, ressort et direction de tout le projet, notamment Mr PIQUEMAL, maire d'Auzat, Nicole DENJEAN responsable du comité de pilotage qui m'a tant apporté tout au long de cette année ainsi qu'Aimé MAURY, toujours présent pour aider, souriant et efficace.
Mais je veux aussi remercier la DRAC Midi-Pyrénées et notamment le Service Régional de l'Archéologie, son directeur Mr. VAGINAY et ses ingénieurs Christine DIEULAFAIT et Michel BARRERE, pour leur aide, leurs conseils, le temps qu'ils ont bien voulu m'accorder.
Nicolas PORTET, archéologue, m'a aussi apporté de très nombreux conseils, avant et pendant mes recherches, recommandations qui ont été très importantes dans la réalisation des différentes étapes de cette recherche.

L'équipe de fouilles 2006 :
Samuel ALLAIN, Caroline AYMARD, Laura BALCAR, Céline BATAILLE, Nadine BERTRAND, Perrine BORIONE, Pierre-Yves BOULET, Stéphane, Marius et Peire BOURDONCLE, Philippe BRIENNE, Danièle CAPDEVILLE, Mr et Mme CHRETIEN, Alexandra DABE, Claudine DECAUP-FRAGNEAU, Anne-Claire DEJEAN, Nicole DENJEAN, Dominique DELIGNY, Melissa EDWARDS, Yann ESSEUL, Emmanuelle et Muriel FUSTEC, Christine JANNIN, Ludovic JOBKES, Nicolas JOSSE, Ramon GABANDE HORTIGUELA, Agnese GAGLIARDO, Marine GALTIER, Dan GAUSSENS, Pascal GENTIE, Mickaël GOUVERNEC, Flo GUILLOT, Julie HAMMOND, Sandra HOAREAU, Ilker HEPKANER, Joe ILLINGWORTH, Natasa KNEZEVIC, Thibaut LASNIER, Yannick LAVERROUX, Geoffroy LECHEVALIER, Aude LE MINIER, Alain LEON, Jonathan LOWE, Sophie MARAIS, Laurène MATERN, Patrick MAZA, Ozlem MIDIK, Nicolas MINVIELLE-LAROUSSE, Eléonore NOGUES, Julien PENHOAT, Nicolas PORTET, Vincent POUPAS, Fabien QUERCI, André RAYNAUD, Philippe ROUCH, Mélanie ROUSSEAU, Suzanne ROUSSET, Guillaume SCHROEYERS, Jacky SCHOFIELD, Violaine SEGUY, Jelena STAROVIC, Thomas SOUBIRA, Hélène TEISSEIRE-BOURDONCLE, Frédéric TEISSEIRE, Corinne THANH CHAU et Audrey THIOLLET.
Flo GUILLOT, Laurène MATERN, Aude LE MINIER et Violaine SEGUY ont effectué les levés de l'étude du bâti.
Geoffroy LECHEVALIER a dirigé la fouille du secteur 8.
Muriel FUSTEC, Guillaume SCHROEYERS et Flo GUILLOT ont supervisé le chantier de dégagement préalable à la fouille.
Toute l'équipe a été assitée par **Jean-Luc GUIRAUD** et ses mules, Enzo, Colchique et Kératine.
Et par l'équipe d'**Aquarième.**

Le rapport vous présente les objectifs et les résultats archéologiques 2006. Pour une présentation globale du site, veuillez vous référer aux rapports précédents et à l'Etat de la question 2005 diffusés sur le site Internet de la vallée « pays-du-montcalm.com ».

L'étude du matériel céramique et métallique a été réalisée par **Nicolas PORTET, Marie-Agnès RAYNAUD** et **Marc COMELONGUE**. Les monnaies ont été étudiées par **Francis DIEULAFAIT,** les ardoises par **Florence GUILLOT.** L'étude du matériel en bronze a été réalisée par **Michel BARRERE** et l'étude du matériel antique par **Christine DIEULAFAIT.**

FONCTIONNEMENT

Sous l'autorité de M. le Maire d'Auzat.

- Comité de Pilotage : élus, techniciens et membres de l'association « Olbier en fête »

Responsable du projet : Nicole DENJEAN, adjointe à la Mairie d'Auzat.

- Chargée de mission du programme, salariée par la mairie : Flo GUILLOT.

CONTACT

Mission « Montréal-de-Sos », Mairie d'Auzat 09220 Auzat.

Chargée de mission du programme « Montréal-de-Sos » :
Florence GUILLOT
Régie Patrimoines 09220 AUZAT,
06 08 76 96 30
e-mail : flo@pays-du-montcalm.com

LA RECHERCHE

Responsable de la fouille :
Florence GUILLOT (voir ci-dessus)
Intervenants ou responsables de secteurs:
Geoffroy LECHEVALIER, Laurène MATERN, Nicolas PORTET.

PCR « Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés et Foix, Comminges et Couserans »
Participants en 2006 : Jean-François AYRAULT (*Durban et Séronais*), Jean-Philippe CLAVERIE (*La tour de Loup*), Christine DIEULAFAIT (*motte de Labatut et Ariège*), Richard FITOUSSI (*Vallée de la* Lèze), Sandrine GOUAZE (*Durban et Séronais*), Yves KRETTLY (*Caraybat*), Thibaut LASNIER (*haut Couserans)*, Denis MIROUSE (*Durban et Séronais*), Nicolas PORTET (*Montréal-de-Sos*), Sandrine PRADIER (*Pamiers et alentours*), Philippe ROUCH (*Ste-Catherine*), Hélène TEISSEIRE (*Ax*), Patrice TILLET (*Usson et Donezan*), Salem TLENSAMI (*Vallée de la Lèze*), sous la responsabilité de Flo GUILLOT (*Montréal-de-Sos, haut Couserans et comté de Foix*). Avec les conseils de M. Benoît CURSENTE.

Cadre naturel et géomorphologie du site

La vallée du Vicdessos est un affluent du bassin amont de l'Ariège. Cette vallée se découpe dans la zone axiale pyrénéenne centrale sur le versant nord du massif.

La partie aval de la vallée, jusqu'au dernier habitat majeur (Auzat), est d'axe général nord-est/sud-ouest, tandis qu'à l'amont elle prend un profil grossièrement nord-sud. La confluence avec l'Ariège se réalise dans le bassin de Tarascon-sur-Ariège, à l'amont de Foix.

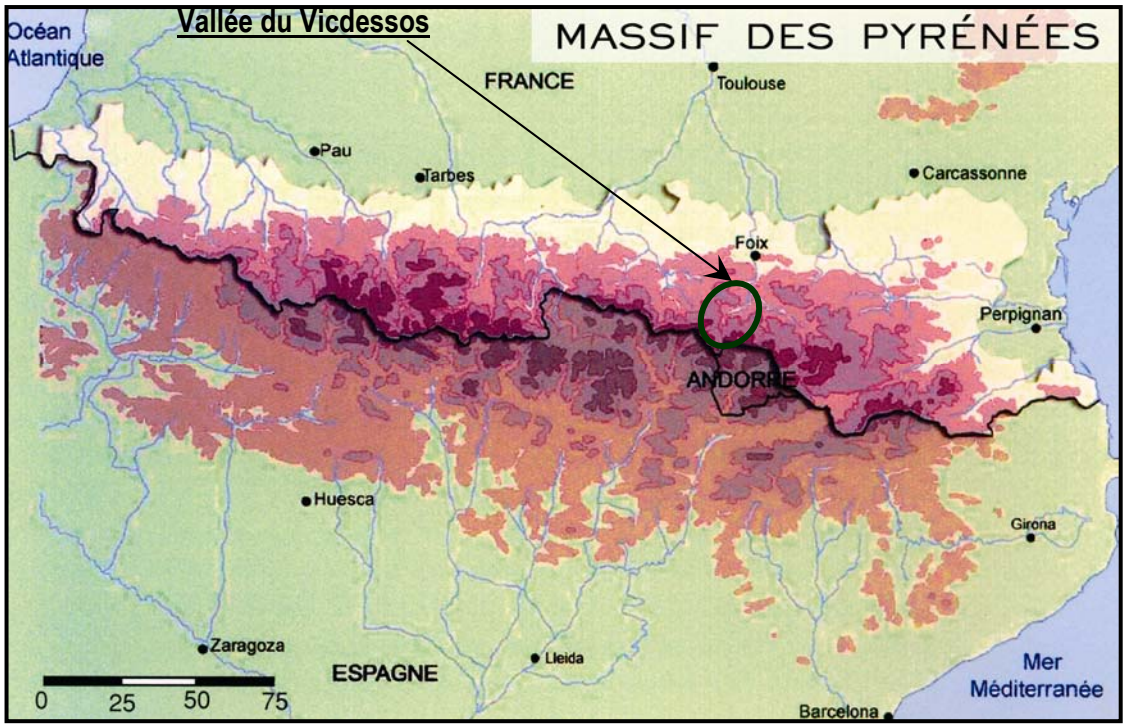

Cette vallée est de morphologie glaciaire, en d'auge et aux flancs très abrupts. Entre Auzat-Vicdessos (750 m) et la confluence avec l'Ariège (400 m), elle est étroite car ponctuée de peu de confluences. Les habitats sont très majoritairement répartis sur les flancs (en soulane) et dans les vallées affluentes.
Autour de 700 m d'altitude, une confluence multiple a permis la création d'un bassin élargissant la vallée (confluence quadruple des vallées de Suc, de Saleix, de Vicdessos et de Goulier profitant d'un bassin de marnes plus tendres au cœur d'un synclinal qui s'étend à l'ouest et l'est de Vicdessos). Le château de Montréal est situé juste au-dessus de ce bassin et des deux habitats les plus importants de la vallée : Auzat et Vicdessos. A l'amont de ce bassin, la vallée s'élève rapidement et l'on entre dans un secteur montagnard mis en valeur par des hameaux de bordes dont la grande majorité semble être de formation moderne, voire contemporaine.

La portion amont de cette vallée est longue et s'enfonce en quinconce entre l'Andorre -à l'est- et l'Espagne -à l'ouest-. La frontière politique actuelle suit la crête, limite des bassins versants nord et sud. Cette portion, dont l'orographie est en étoile élargie, est positionnée au cœur de la zone axiale pyrénéenne, majoritairement composée de roches cristallines, gneiss et granites.
Vers l'aval, une rupture géologique majeure existe au niveau de l'amont du bassin d'Auzat-Vicdessos : cette zone forme la limite entre les deux plaques -européenne et ibérique- dont la collision à l'Eocène participa à l'orogenèse de la chaîne pyrénéo-provençale. L'accident majeur de la faille nord-pyrénéenne passe donc juste

aux pieds sud et est du château de Montréal-de-Sos. Dans cette ancienne fosse existent des successions de dépôts sédimentaires du Jurassique -majoritairement calcaires- qui ont été plissés, métamorphisés, portés en altitude par l'orogenèse puis largement érodés tout particulièrement par l'action des glaciers au Quaternaire. Ces terrains sédimentaires forment des bandes est-ouest qui s'intègrent entre la zone axiale granitique et gneissique et des lambeaux de massifs plus anciens (orogenèse hercynienne puis érosion en pénéplaine et nouvelle orogenèse) tels le plateau de Beille ou le massif des Trois Seigneurs plus au nord.

Le bassin d'Auzat-Vicdessos est tranché dans cette bande sédimentaire composée de calcaires à faciès urgonien, très purs en carbonate de calcium. L'éperon de Montréal-de-Sos est composé de ce calcaire et est en fait un résidu témoin de cette ancienne couverture sédimentaire largement érodée, sorte de butte naturelle dominant le bassin d'Auzat-Vicdessos. Le relief supportant le château est entouré de falaises. Il résulte de la résistance qu'a opposée une strate verticalisée d'un solide calcaire marmorisé à la confluence des deux glaciers du Goulier et du Vicdessos. La forme en éperon entouré de toutes parts de falaises est due à une confluence dédoublée. En effet, il semble que le glacier de Goulier conflua d'abord au sud en passant

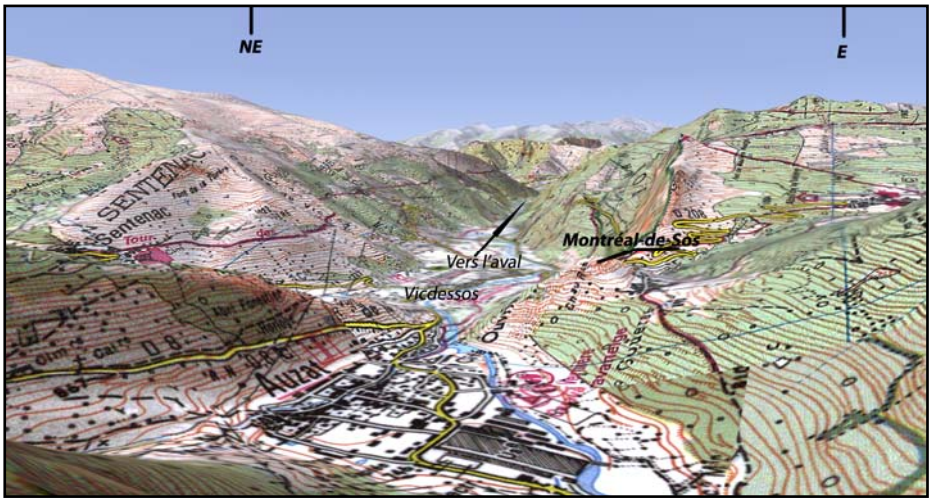

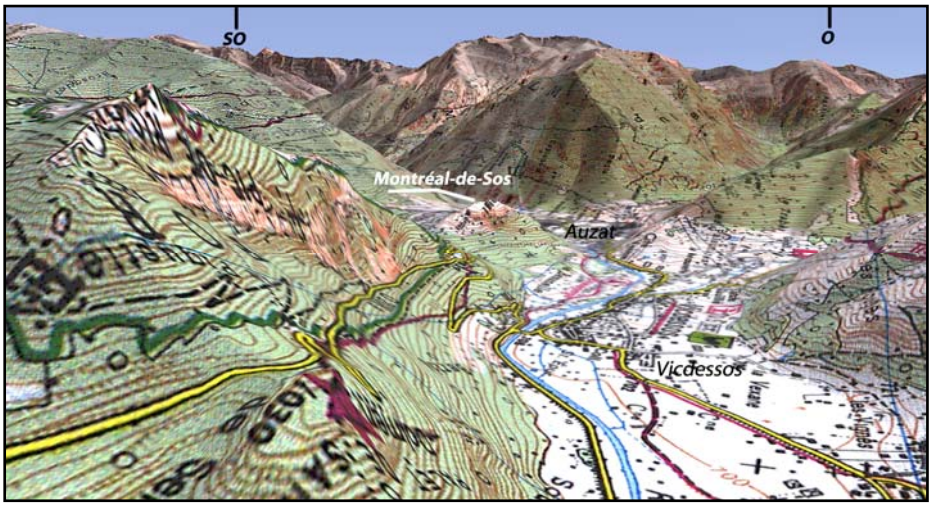

sur l'actuel site du village d'Olbier, puis divergea vers le nord en passant sur le flanc est de Montréal.

L'éperon est largement karstifié et forme un petit impluvium karstique autonome par rapport à la bande sédimentaire dont il est issu puisque les glaciers ont tranché cette bande en deux endroits, isolant ce sommet du reste de la couche calcaire.
Les vraies circulations hydrauliques actuelles dans le karst sont limitées à sa base : une rivière souterraine circule sous l'éperon depuis la vallée du ruisseau de Goulier à l'est jusqu'à la vallée du Vicdessos à l'ouest.

Cette rivière souterraine[2] doit sa création à la fonte glaciaire entre les deux glaciers qui encadraient l'éperon. Son altitude est conditionnée par celle des pertes -au fond du ruisseau- et de la résurgence ; malgré les légendes, il est donc impossible qu'elle ait pu communiquer avec le sommet de l'éperon. De plus petites grottes sont disposées sur les flancs du sommet, tout particulièrement sur son tiers supérieur et ses côtés (sud et sud-est) d'où provenaient les masses de glace. Elles semblent largement issues de la pénétration de langues de glace dans les discontinuités du calcaire, ce qui explique leur court développement et les sédiments glaciaires qu'elles contiennent. Deux d'entre-elles traversent l'éperon depuis le sommet jusqu'à la base de la falaise, sur une quinzaine de mètres de développement et ont probablement servi à la circulation des hommes.

Enfin, deux baumes comportent des peintures qui véhiculent aujourd'hui un ésotérisme très présent dans notre région.

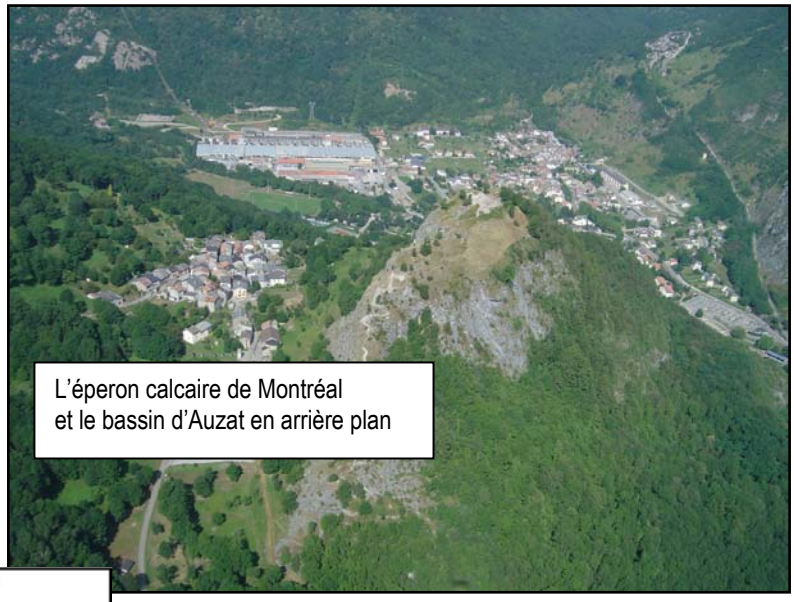

L'éperon calcaire de Montréal et le bassin d'Auzat en arrière plan

Les flancs au pied de l'éperon, quand ils ne sont pas verticaux, sont anthropisés et largement terrassés mais reconquis récemment par un taillis pré-forestier.

Sur le sommet, le sol est couvert d'un lapiaz très érodé quand il est découvert, et moutonné quand il est couvert. C'est le domaine d'une pelouse sèche montagnarde repeuplée récemment de quelques rares frênes. Naturellement, un sol peu puissant recouvre ce lapiaz dont les interstices sont comblés par des poches résiduelles de sédiments glaciaires. De nombreux blocs allochtones recouvrent tout le dessus de l'éperon, analogiquement aux autres sommets intermédiaires de la vallée. Ce sont de gros blocs erratiques arrachés par les glaciers aux sommets de l'amont de la vallée, gneiss pour ceux qui proviennent du massif du Montcalm, granites pour ceux qui sont issus du massif de Bassiès. Ils ont été largement utilisés dans la construction du site, spécifiquement dans les assises de murs et les fondations, alors que les moellons calcaires taillés sur l'éperon constituent la très grande majorité des pierres des murs eux-mêmes, parements et cœurs de blocage.

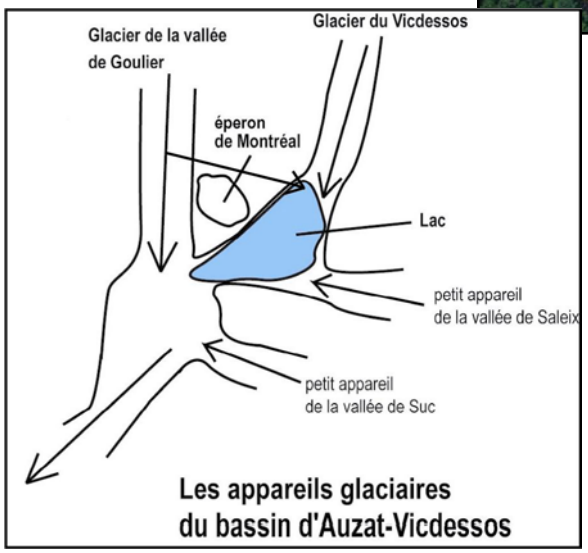

2 Dite de Vicdessos. Voir topographie et description : BENCE Ph. et GUILLOT F. *Topoguide spéléo Ariège*, tome 1, 2001.

Les sédiments glaciaires inclus dans les fissures sont essentiellement constitués de galets erratiques très érodés -donc de petit module- et surtout de particules plus fines argilo-varveuses et sableuses non calcaires. Ces particules fines, comme les galets auxquels elles servent de matrice, sont présentes dans les unités anthropisées du site où l'on retrouve aussi souvent des varves et des sables glaciaires mais beaucoup moins argileux. Ces varves et sables qui concernent nombre d'U.S., à commencer par le tertre du donjon, ne sont plus en situation naturelle comme le démontre l'absence de litage. Les varves glaciaires sont des sédiments lacustres : on les rencontre aujourd'hui en grande quantité dans le fond des vallées glaciaires et non sur les sommets. Elles sont transportées par des torrents de fonte sous-glaciaire qui, à leur arrivée dans des lacs sous-glaciaires, se débarrassent par décantation des particules les plus fines qui forment ces sédiments détritiques empilés en couches successives -chacune d'entre elles représentant la sédimentation d'une année. En dépôts naturels, les varves sont donc litées, ce qui n'est pas le cas à Montréal. En outre, la quantité de varves présentes dans les U.S. dépasse très largement les possibilités de stockage du sommet : les varves et sables glaciaires utilisés à Montréal ont donc été prélevés au fond des vallées, d'autant que les varves sont présentes en grande quantité dans le bassin d'Auzat-Vicdessos car la confluence entre les deux glaciers provoqua la formation d'un lac sous-glaciaire au niveau du bassin d'Auzat. On en dénombre aussi dans la portion aval de la vallée glaciaire de Goulier, donc aux pieds est et sud du château.

Soulignons qu'en outre les varves présentes dans les U.S. étudiées ci-dessous sont souvent mêlées à

Blocs de granite sur l'éperon

d'autres sédiments glaciaires, du type graviers lavés et sables, typiques de phase de comblement des lacs glaciaires en période de stagnation des appareils glaciaires, ce qui correspond vraiment aux sédiments que l'on rencontre dans les cuvettes sous-jacentes. Ici encore, ces dépôts devraient se présenter en lits peu inclinés comportant des chenalisations[3] s'ils étaient en situation naturelle, ce qu'ils ne comportent pas, confirmant leur déplacement par l'homme.

On rencontre aussi assez souvent dans ces U.S. des concentrations de galets de petit ou moyen modules issus d'autres dépôts, des matériaux colluviaux caillouteux de bas de pente -assez rares ici- et -toujours en

3 Stratification oblique due à l'action des torrents de surface.

grande quantité mêlés aux varves- des dépôts glaciaires divers constitués d'éléments très grossiers et parfois anguleux installés dans une matrice de sables et graviers toujours cristallins. Ces dépôts sont aussi présents en grande quantité dans le fond de la vallée et sont très peu présents sur le site lui-même, largement trop peu pour constituer un ensemble aussi conséquent que la motte. En outre, ils ne sont pas naturellement mélangés aux varves lacustres car ils se forment en dehors d'une sédimentation lacustre, le plus souvent au contact des pentes ou sur les marges des torrents sous-glaciaires. Or dans les U.S., ils apparaissent le plus souvent en situation de mélange. Ils sont naturellement présents en grande quantité au pied de l'éperon au niveau actuel du village d'Olbier et sous celui-ci.

A Montréal-de-Sos, ces diverses formes de dépôts glaciaires ont été choisies pour réaliser toutes sortes de remblais et plus particulièrement pour ériger la butte artificielle sur laquelle est construit le donjon.

Historiographie et études archéologiques antérieures

Les premiers historiens du comté de Foix, Michel de VERNIS[4], Arnaud ESQUERIER[5] et MIEGEVILLE[6], rémunérés par les comtes de Foix ou leur proche famille durant le XVè siècle, se sont plus attachés à l'histoire des comtes eux-mêmes qu'à celle du territoire. Leurs successeurs, tels LAPERRIERE[7] ou OLHAGARAY[8], n'ont souvent opéré qu'une relecture des premiers historiens, restant, par là-même, ciblés sur les mêmes centres d'intérêts.

Mais dès les premières études de terrain sur la haute Ariège, le site de Montréal a retenu l'attention des érudits. C'est pourquoi, on le découvre dans les premières descriptions de prospections archéologiques. En 1852, l'abbé POUECH réalise le premier relevé de la grande peinture. Relevé en couleur, il garantit que celle-ci est antérieure et permet de remarquer que les hachures sur le cercle ont été rajoutées postérieurement.
Il retourne sur ce site en 1887 et réalise une description succincte des ravages opérés par la foudre sur une des tours du château, aujourd'hui disparue.

Peut-être d'autres chercheurs se sont-ils déjà rendus sur ce site, puisque l'on connaît, en 1820, un compte-rendu de fouille d'une grotte proche de Vicdessos[9].

Puis le château est mentionné dans des études plus documentaires, comme celles d'Adolphe GARRIGOU[10] en 1845, ou trente ans plus tard par l'abbé DUCLOS, auteur d'une Histoire des Ariégeois, publiée à Paris entre 1885 et 1887. En 1896, dans son étude sur les Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne, Charles BAUDON de MONY cite lui aussi à plusieurs reprises cette fortification maîtresse. Mais Montréal n'est pas le centre de ses études dont le but était de brosser une histoire régionale déjà plus fouillée que dans les premiers ouvrages.

S'intéressent aussi au site, mais pour des raisons différentes, et tout au long du XIXè siècle[11], les habitants des villages aux alentours. Le but est d'en soustraire des pierres taillées, mais surtout de rechercher un mythique trésor. Les incursions durent être fréquentes. On raconte ainsi que les mineurs descendirent un jour de Goulier pour fouiller frénétiquement pendant une journée à coups de pelles et de pioches, avant de se lasser.

Au tournant du XIXè et du XXè siècles, le souci des chercheurs se porte plus vers les archives documentaires et Montréal n'apparaît que rarement et rapidement, inséré dans des études plus larges sur les comtes et le comté de Foix et uniquement dans un cadre diplomatique.

4 Copie et traduction par Doat, Bibliothèque Nationale, volume 165.

5 Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, E 392 et Doat, volume 164.

6 Historiographe du cardinal Pierre de Foix. Ms fr XVIe siècle, Bibliothèque Nationale, n° 3920, f° 6-23.

7 LAPERRIERE G., *Annales de Foix*, Toulouse, 1539. Il était historiographe officiel des Capitouls au milieu du XVIe siècle.

8 OLHAGARAY P., *Histoire de Foix, Béarn et Navarre, diligentement recueillie ...,* Paris, 1609.

9 A.D.A., non côté.

10 *Etudes historiques sur l'ancien Pays de Foix*, Toulouse, 1845.

11 Peut-être même depuis longtemps.

La première véritable monographie entièrement écrite sur le sujet est l'œuvre de Joseph DENGERMA, érudit, auteur auquel on doit aussi une monographie avant-guerre sur la commune de Suc-et-Sentenac. Son ouvrage sur le château ne paraît qu'en 1963. Adelin MOULIS décrit ensuite plusieurs fois le château, notamment dans son célèbre ouvrage en 1979, L'Ariège et ses châteaux féodaux. Montréal y est abordé - comme les autres ouvrages castraux décrits- à travers un mélange d'histoire et de légendes non dissociées.
Mais après la guerre, le goût pour l'histoire médiévale locale se développe et les incursions sur le site sont plus fréquentes : Messieurs REULLE, GUAL et CASTELLE entreprennent, dans les années 1960, les fouilles de la grotte du Campanal et certainement d'autres sur le sommet, dont il ne reste que bien peu d'informations.

Tandis que le développement de la mystique autour du catharisme et de son histoire associe Montréal comme toutes les grandes forteresses à cet épisode. Les peintures de la grande grotte sont alors juste suffisamment mystérieuses pour pouvoir être imaginées d'origine cathare et des études paraissent dans ce sens. En 1979, par exemple, les Cahiers d'Etudes Cathares publient un court article sur ce sujet[12].

Parallèlement, à la fin des années 80, le renouveau des études universitaires d'histoire de l'occupation du sol permet une première étude sérieuse des terroirs montagnards ariégeois. Un D.E.A. paraît en 1990 sur les fortifications du Sabarthès et réalise une étude de Montréal[13]. Frédéric DA SILVA mène une maîtrise d'histoire médiévale sur le fonds documentaire ayant trait à la vallée et trouve de nombreuses mentions médiévales de cette fortification[14]. Finalement, une thèse de Doctorat est publiée en 1997 sur la fortification sabarthésienne dans le cadre du peuplement et du paysage : Montréal y est étudié tout particulièrement, tandis que l'histoire architecturale et fonctionnelle des châteaux ariégeois est brossée[15].

Enfin, la mairie d'Auzat, dans le cadre d'une mise en valeur de son patrimoine historique, lance en 2000 un aménagement et une étude scientifique de ce site. Les moyens d'investigation de la recherche sont divers dans le but de pouvoir réaliser une monographie castrale la plus complète possible. L'objectif est avant tout de dessiner une histoire dynamique de Montréal-de-Sos, en tenant compte de ses formes et de ses fonctions mais aussi de ses rapports avec le milieu de vie des hommes. L'ouvrage est donc inséré dans le cadre d'une occupation du sol et d'une histoire politique régionale.
Les sources historiques ou archéologiques utilisées sont le plus diversifiées possible. C'est dans cette optique que le terme « enquête » s'applique particulièrement bien à ce type de recherche. Cette forme d'investigation qui utilise une palette de moyens, la plus large possible, vise à réduire les zones d'ombres et à éviter les erreurs. Cette méthodologie convient spécialement bien dans des régions comme le Sabarthès, et à Montréal, où le contexte documentaire médiéval est pauvre. L'enquête archéologique, sur les cadastres, les cartes, la mémoire collective, utilisant la prospection ou les sondages archéologiques, complète les études menées sur les fonds textuels disponibles.
Un premier sondage a eu lieu dans le donjon central et sommital en 2001[16]. Une seconde opération de sondages a été menée en 2002[17]. Tandis qu'une dernière opération -en 2003[18]- s'est intéressée tout

12 2ème série, n° 81, printemps 1972, pp. 45 - 52.

13 GUILLOT F., *Fortifications en Sabarthès du début du XIe siècle au début du XVe siècle*, mémoire de DEA, Université-Toulouse-le-Mirail, tapuscrit, 1990.

14 *Inventaire des actes de la vallée de Vicdessos 1180 - 1400, précédé d'une introduction aux archives médiévales de la vallée de Vicdessos*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail, 1996.

15 GUILLOT F., *Fortifications, pouvoirs et peuplement en Sabarthès du début du XIe siècle au début du XVe siècle*, Thèse de Doctorat, Presse Universitaire du Septentrion, 1998.

16 Voir Rapport dactylographié, envoyé au SRA Midi-Pyrénées et rapport dans le bilan scientifique du SRA, 2001. Responsable : Flo GUILLOT, du 29/08/01 au 04/09/01.

particulièrement au bâti très particulier du donjon quadrangulaire sommital. Un dégagement des unités de destruction a eu lieu sur un petit tiers du parement externe, face nord-est. Une première année de fouille programmée s'est déroulée en 2004[19], autour de deux pôles : le barri et la face nord-est du donjon. Le sondage sur la zone du Barri a montré la difficulté d'y opérer par sondage et la nécessité -pour comprendre- d'un décapage entier de cet espace finalement complexe du point de vue du bâti. La poursuite sur la face nord-est du donjon a montré la richesse et la puissance stratigraphique de cet espace qui s'est imposé comme la zone la plus propice du point de vue archéologique et informatif.

Ces opérations ont notamment mis en évidence la qualité du bâti enterré autour de la tour maîtresse, la richesse archéologique globale du site sur les XIIIe-XIVe siècles et les très nombreuses problématiques qu'il génère du point de vue de l'histoire régionale, mais aussi pour l'étude des grandes fortifications des comtés montagnards nord-pyrénéens.
La chronologie induite par l'étude du matériel lors des sondages cible deux périodes : les XIIIe-XIVe siècles, ce qui correspond à l'enquête documentaire sur cet ouvrage et une indéniable occupation Ier siècle av. n. e. – début du IIe siècle ap. n. e. plus difficile à cerner.

En 2005[20], ces opérations se sont poursuivies sur les faces nord-est, sud-est et nord-ouest du donjon. Un sondage pour l'implantation d'une table d'orientation a été réalisé dans le secteur du barri.
En face nord-est du donjon la puissance des stratigraphie anthropisée a presque atteint 6 m. La fouille 2005 a montré que la tour maîtresse avait été construite sur un tertre artificiel constitué de varves glaciaires allochtones au sommet. Ces opérations ont aussi permis de proposer des phasages du bâti et de sa densification pour cette face. Ces phasages n'ont alors pu être confirmés que très partiellement sur les deux autres faces, vu le faible avancement des fouilles. Ils constituent néanmoins des bases de travail.
La présence du tertre ainsi que sa situation et la qualité de bâti du XIIIe siècle ont considérablement renouvelé notre regard sur l'importance de ce site : même si nous n'en percevons pas encore tous les caractères pouvant être mis en évidence, la forteresse de Montréal-de-Sos paraît être un investissement comtal majeur tout au long du XIIIe siècle, ce qui tend à hiérarchiser le réseau de fortifications comtales alors que les actes de la documentation ne le permettaient pas.
En proposant des possibilités de phasages, l'opération 2005 a donc aussi permis de rapprocher la recherche des problématiques liées aux fonctions de l'ouvrage dont on perçoit encore mal les évolutions ou les caractères précis.
L'opération 2006, dans le cadre d'une première année d'un programme triennal, a poursuivi le travail entrepris sur le quartier de la tour maîtresse, particulièrement sur son flanc sud-ouest, donc à l'opposé de la zone investie jusqu'en 2005.

17 Voir Rapport dactylographié, envoyé au SRA Midi-Pyrénées et rapport dans le bilan scientifique du SRA, 2002. Responsable : Flo GUILLOT, du 22/06/02 au 07/07/02.

18 Voir rapport dactylographié, envoyé au SRA Midi-Pyrénées. Responsable : Flo GUILLOT, du 23/06/03 au 06/07/03.

19 Voir rapport dactylographié, envoyé au SRA Midi-Pyrénées. Responsable : Flo GUILLOT, du 19/06/04 au 08/07/04.

20 Voir rapport dactylographié, envoyé au SRA Midi-Pyrénées. Responsable : Flo GUILLOT, du 18/06/05 au 07/07/05.

Résultats 2006

Opérations de terrain réalisées du 05 juin au 12 juillet 2006.

Objectifs de l'opération 2006

Les intérêts généraux d'une campagne archéologique sur le site sont loin d'être uniquement monographiques, mais s'intègrent réellement tant du point de vue des problématiques historiques qu'archéologiques dans des objectifs d'histoire régionale politique et technique[21].

Les problématiques historiques sont riches dans le but entre autre de préciser les fonctions et les évolutions de ce site en tant qu'ouvrage montagnard majeur et ouvrage de *castlan* d'un comté pyrénéen.
Soulignons l'originalité du site : ouvrage majeur des comtes de Foix, ouvrage de garnison, situé en dehors de la zone concernée par la Grande Guerre méridionale. Il semble s'agir d'un type particulier de château qui n'a que peu été étudié jusqu'à aujourd'hui, la recherche archéologique s'orientant plus vers les châteaux seigneuriaux (œuvres de la *potestas* seigneuriale) ou des fortifications des régions touchées par des conflits de longue durée aux XIIe et XIIIe siècles (Grande Guerre méridionale et opérations des Croisades).

Montréal est surtout situé dans une zone peu castralisée du fait de la prééminence des villages casaliers et donc dans un cadre d'occupation du sol atypique mais caractéristique de la montagne pyrénéenne, des comtés et vicomtés nord-pyrénéens[22]. En haute vallée de Vicdessos, le semis villageois est ancien et le paysage a été très peu modifié par les rares villages castraux. La stabilité des structures anciennes est plus importante que dans le piémont pyrénéen et fait barrage aux nouvelles formes de peuplement et d'encadrement du peuplement/ En résulte un cadre d'occupation du sol au Moyen Âge central original. L'insertion dans ce paysage - anciennement structuré- d'ouvrages comtaux d'importance stratégique capitale fut-elle, en l'absence de véritables conflits armés, comparable à la réalité architecturale et fonctionnelle des autres châteaux du même type dans d'autres seigneuries et dans la même chronologie ? Les premiers résultats de la recherche permettent de deviner des différences fondamentales, notamment topographiques, symboliques et architecturales, mais aussi probablement fonctionnelles.
Dans ce cadre géopolitique et occupationnel très particulier, mis à jour par la recherche récente, il est intéressant d'étudier un ouvrage majeur, ses fonctions, son bâti pour jauger des adaptations à ce contexte et pour tenter de mettre à jour les particularités de ce type de site. D'autant que les fouilles de 2004 et 2005 semblent montrer un faciès ancien assez bien cerné, malgré les perturbations du XIVe siècle. Or, l'origine et les modalités de la mise en place d'un glacis de fortifications en comté de Foix –dans lequel Montréal occupe une place de première importance- sont mal connues.
Pareillement, le cadre chronologique du désengagement de Montréal par les Castelbon, successeurs de Febus, est original et illustre une période peu étudiée jusqu'alors car dépréciée par le goût des chercheurs pour les études du grand règne fébusien. Alors qu'en 1415, le château de Montaillou est reconstruit et réarmé, alors que la tour ronde du château de Foix est érigée, la fortification de Montréal paraît avoir été démolie dans la même chronologie ou peu de temps avant : nul doute que ces résultats de la recherche archéologique vont permettre de préciser grandement l'histoire de cette transition du pouvoir comtal.

---

[21] Voir article GUILLOT F., Les fortifications des comtes de Foix au Moyen Âge, prévu dans *Archéologie du Midi Médiéval* 2006.

[22] D'après BERTHE M. – CURSENTE B., *Villages Pyrénéens, morphogenèse d'un habitat de montagne*, colloque FRAMESPA 1997, Toulouse, 2001

et CURSENTE B., *Des maisons et des hommes, La Gascogne médiévale (XIe-XVe siècles*), Toulouse 1998.

Parallèlement, **l'occupation du site se révèle très dynamique** au Moyen Âge, notamment à travers le bâti plusieurs fois modifié largement autour d'un cœur constitué par la tour maîtresse[23]. Cette tour est elle-même construite sur un tertre élevé à laide de varves glaciaires, ce qui constitue la seule motte connue à l'heure actuelle dans toute la haute vallée de l'Ariège. Néanmoins, cette motte est largement remaniée dès le début du XIIIe siècle dans un sens qui tend à son effacement et révèle une évolution de la symbolique qu'il faut peut-être mettre en rapport avec une mutation fonctionnelle du site.
Autour du donjon, **les bâtiments forment un véritable quartier** qui n'est pas encore entièrement fouillé : l'objectif de ce programme est donc de fouiller cet espace[24]. Ce quartier forme un bloc de bâtiments coalescents à la tour, mais ne constitue qu'une part, le cœur de la forteresse. Les bâtiments et enceintes ayant été ajoutés peu à peu du début du XIIIe siècle au milieu du XIVe siècle, cet espace s'est densifié et organisé par phases. Il constitue l'espace le plus intéressant du point de vue de la recherche, d'abord parce qu'il a été régulièrement occupé et remanié, mais aussi parce qu'aucun quartier de ce type n'a pu être étudié en comté de Foix.

Il présente l'avantage de comporter **une puissance stratigraphique anthropisée importante**, dont les successions sont bien discernables, mais aussi une richesse du mobilier archéologique conservé dans ces unités. Les objectifs seront donc aussi de préciser la chronologie de la céramique médiévale sur notre site mais aussi son évolution dans ce milieu montagnard, grâce aux possibles comparaisons avec des fouilles programmées comme celle qui a lieu à Montaillou (limite Ariège-Aude) ou celle de Montségur. Rappelons en outre que l'apparition d'une nouvelle production de céramiques montre l'intérêt de la fouille pour la connaissance de la culture médiévale locale. Soulignons qu'une part non négligeable des tessons récoltés est encore mal datée et semble pouvoir se rattacher à la fin du Moyen Âge central, avec une dynamique très tôt de raréfaction -voire de disparition- des céramiques à cuisson oxydante au fur et à mesure que l'on remonte vers le début du XIVe siècle. Ces études permettront de pouvoir préciser les résultats des prospections archéologiques faites ou à faire dans notre vallée. Il en va de même pour le mobilier métallique dont une grande partie semble pouvoir être rattaché aux équidés et pose le problème des équidés sur ces sites montagnards.

L'avantage de la fouille sur les quatre faces du donjon est de pouvoir aisément comparer les séquences stratigraphiques entre elles ce qui facilite la perception des remaniements. A l'heure actuelle, nous possédons une séquence complète sur la face nord-est du donjon et des séquences partielles sur deux autres faces.

Le bâti exhumé présente aussi des faciès bien différenciés qui permettront une étude intéressante, globale et non pas façadiste, dès lors que le quartier entier est exhumé. Les fouilles 2005 ont montré que la densité du bâti ne semble pas être moindre sur les autres faces abordées. La fouille du quartier devrait permettre une étude des espaces et de leurs fonctionnalités qui connaît encore de très vastes zones d'ombre.
Une des hypothèses actuelles de cette complexité du bâti peut être fonctionnelle : en effet, la proximité de la grande mine du Rancié[25], alliée à une forte concentration de scories de fer sur le site, pose le problème de

[23] Soulignons que le site (bâti, vestiges, stratigraphies médiévales) a été protégé par l'arasement massif de la fin du Moyen Âge qui a permis l'enterrement donc la préservation des structures.

[24] Ce module castral est étonnant dans un cadre sabarthésien où l'impression sur les autres châteaux était plutôt celle d'un isolement de la tour (Tarascon, Lordat, Quié,…) ou au mieux d'un unique bâtiment accolé (château de Foix). Peut-être peut-il être comparé aux résultats actuels des opérations archéologiques menés en Couserans sur le site castral (surveillance de mine d'argent fin XIIIe-déb. XIVs.) de Castel Minier à Aulus qui est l'objet d'un PCR dirigé par Floryan TEREGYOL. En effet, la densification autour du donjon se retrouve aussi dans ce site de château/forge.

[25] L'opération archéologique menée par Cl. DUBOIS y a mis en valeur une exploitation du IIIe siècle ap. n. é. La documentation médiévale ne remonte pas au-delà du XIIIe siècle.

l'éventualité d'une activité métallurgique sur le château développé avec la croissance de l'extraction minière au Rancié au XIVe siècle, suite à l'apparition des forges à la Catalane. Cette mine dont l'activité métallurgique était très importante au Moyen Âge, pourrait aussi expliquer l'existence d'une utilisation antique du site. En effet, Robert SABLAYROLES[26] a récemment mis en valeur l'intérêt des Romains dans l'exploitation métallurgique des vallées ariégeoises, bien avant la conquête théorique par *Domitius Ahenobarbus*.

Le projet 2006 s'inscrit dans la lignée des opérations menées jusqu'à aujourd'hui, opérations qui ont permis de définir au mieux les méthodes, les moyens et les problématiques de cette fouille programmée.

La fouille est toujours concentrée sur la zone castrale seigneuriale, délaissant la portion paysanne sous-jacente. Dans le cadre des problématiques définies ci-dessus et d'une extension à partir des enseignements tirés des sondages et fouilles réalisés précédemment, ont été définies les surfaces d'intervention qui se limitent au cœur du château. **L'objectif de la fouille répartie sur 3 ans (2006-2008) est de fouiller le quartier central, donc les quatre faces de la tour maîtresse.** Les limites de la fouille sont définies par le bâti.

La fouille se développe donc sur les trois faces du donjon qui n'ont pas encore été fouillées ou partiellement :

- La face sud-est, par extension de la fouille 2005 et incluant le bâtiment sous jacent qui avait fait l'objet d'un sondage en 2002 ;
- La face sud-ouest qui n'a fait l'objet que d'un décapage en 2002 ;
- La face nord-ouest par extension de la fouille 2005 le long du mur du donjon.

La face nord-est a d'ores et déjà été fouillée, mais une extension sous la forme d'un sondage limité en superficie et positionné à l'extérieur de la surface fouillée précédemment et du mur d'enceinte cherchera à vérifier l'existence et les niveaux de la motte ainsi qu'à préciser la stratigraphie autour du Mur 22 détruit au Moyen Âge.
Enfin, l'intérieur du donjon sera fouillé en extension du sondage qui y avait eu lieu en 2001 : ce secteur très perturbé par les fouilleurs clandestins (et a priori le seul dans cet espace) représente un intérêt archéologique limité. Néanmoins, le dégagement des flancs externes de la tour impose en corollaire le dégagement en face interne, pour des raisons de cohérence et de lisibilité du bâti mais aussi pour permettre la restauration des murs du donjon sur toutes les faces et sur leur sommet.

[26] Voir ESCANDE-QUILLET - J.M. MAISSANT C., Carte archéologique de la Gaule, Ariège, 1997.

Méthodologie, organisation du chantier et des études

Déblais :

Les déblais sont évacués par un muletier et trois mules. Le site ne possède aucun accès routier, le chemin maintenant amélioré permet tout juste aux mules de monter à vide, les transports lourds de la restauration sont réalisés en hélicoptère.
Les déblais sont réinvestis dans :

- La restauration des murs ;
- La construction d'un chemin muletier en pierre sèche par des spécialistes de la pierre sèche ;
- Les déblais en excédent sont évacués du *castrum*.

Le chantier est mené en trois étapes :.

1. L'arasement final du donjon et des bâtiments sous-jacents a protégé le sol et les murs subsistants mais les a engoncés dans une unité de destruction très épaisse dont nous cernons maintenant très bien les faciès et les niveaux. Le dégagement de ce niveau est non seulement pénible et laborieux, mais induit aussi des problèmes de sécurité liés au levage et au transport des blocs dont certains sont très lourds.
Le chantier a donc débuté par une phase de 15 jours pendant laquelle nous n'avons travaillé qu'avec des professionnels et dont l'objectif était uniquement le dégagement de cette unité de destruction. Une surveillance archéologique constante a été effectuée par Muriel FUSTEC, Guillaume SCHROEYERS et Florence GUILLOT.
2. Dans un second temps, sur 23 jours au début de l'été, a eu lieu le chantier archéologique à proprement parler. Flo GUILLOT (21 jours sur 23) Nicolas PORTET (4 JOURS SUR 23) et Geoffroy LECHEVALLIER (21 jours sur 23) en assurent l'encadrement, des fouilleurs bénévoles locaux et étudiants en archéologie, le muletier et ses mules et 3 employés de l'entreprise « AQUARIEGE » qui aident les fouilleurs et le muletier pour les travaux les plus pénibles, le stockage des pierres, la construction de circulations pour les fouilles, etc..
Les fouilleurs bénévoles sont accueillis gratuitement au camping municipal ** d'Auzat. Nous disposons au pied du site d'une grande salle -avec WC- pour stockage du matériel et éventuellement prise des repas si le temps ne permet pas de le faire à l'extérieur.
Le chantier n'est pas interrompu, les 23 jours étant réalisés d'affilée car le site est très visité. Pour les mêmes raisons, en fin de fouille, les secteurs fouillés sont forcément protégés, les sols sont recouverts largement. Les espaces sont sécurisés pour que les promeneurs ne prennent aucun risque.
3. En dehors des travaux purement archéologiques, un troisième temps en octobre regroupe l'entreprise « SOCIETE TARASCONNAISE DE REBOISEMENT ET PAYSAGISTE » et Flo GUILLOT pour la restauration du bâti exhumé. Cette restauration est réalisée au mortier de chaux : il s'agit de stabiliser avant l'hiver rigoureux chez nous les murs exhumés. Ne sont remontés que les parements très disparates (différences de niveau importantes entre intérieur et extérieur) et une chape de chaux recouvre les murs pour les protéger. La restauration ne modifie que peu les vestiges, mais les préserve et en permet la présentation. Les levés de bâtis sont toujours terminés avant cette restauration.

Zonages et méthodes :.

Les années précédentes, seules certaines faces du donjon avait été fouillées. Le programme tri-annuel envisageant la fouille du quartier du donjon, c'est-à-dire des 4 faces et des bâtiments accolés, la stratégie a été d'abord de fouiller en grand l'unité de destruction, ce qui a donc été fait par des professionnels, puis fini sur les 50 derniers centimètres (laissés pour protection) par les fouilleurs.
Ce rapport est parcellaire presque partout : c'est bien le premier rapport d'un triennal. Certaines zones (9) n'ont pu être terminées, la fouille en cours a été protégée par remblaiement, d'autres ont été terminées (8 et 5) et enfin la zone 6 n'a subi qu'un décapage de l'U.S. de destruction, tandis que les zones 0 et 10 n'ont pas été abordées.
Les zones 1 et 2 qui avaient été entièrement fouillées auparavant (lors des deux opérations annuelles 2004-2005) sont présentées dans les rapports 2004 et 2005 (rapports téléchargeables sur Internet *http://chateaux09.free.fr*).

Les U.S. sauf la destruction et les sols herbeux ont été tamisées.
Les mobiliers ne sont individualisés que dans le cas de sols en place (cas malheureusement exceptionnels, les sols apparaissent le plus souvent sous la forme de lambeaux).
Pour chaque U.S. un échantillon est conservé. Ceux-ci sont séchés puis observés à la loupe binoculaire pour leur description. Les couleurs sont définies par rapport au nuancier très connu « PANTONE © ».
Dès que les murs sont exhumés, un levé des parements est effectué : ils sont photographiés et dessinés sur site.
La topographie est levée pendant le chantier. Elle s'appuie sur un travail initial qui avait concerné tout le site. Les matériels utilisés sont : niveau de chantier, lasermètre et théodolite.

Une zonation avait été mise en place précédemment, suivant le bâti. Elle a été complétée cette année (voir descriptif ci-dessous).

Conservation du mobilier :.

Le mobilier est numéroté individuellement.
Son stockage -hors période d'études- est réalisé dans une réserve prévue à cet effet de la maison des patrimoines d'Auzat. La maison est pourvue d'une alarme avec relais téléphonique.
Jusqu'en 2005, le mobilier était sous la responsabilité du dépôt du Musée de l'Ariège. Mais les restructurations récentes des collections du Musée limitent la place dont dispose Madame la Conservatrice. Il semble qu'à l'heure actuelle, elle ne puisse plus s'engager sur ce type de dépôt.
Le mobilier archéologique est donc stocké dans une réserve locale spécialement affectée au dépôt de fouille. La pièce est chauffée l'hiver à 16/17 ° C. L'été elle n'est pas climatisée, mais nous sommes en haute Ariège et la température ne semble pas pouvoir y dépasser 25° C. Son hygrométrie est naturelle.
Un budget de restauration est prévu en 2007 pour le matériel métallique. Ce matériel pourra être partiellement exposé à la maison des patrimoines, mais le contenu des expositions n'est pas encore fixé.

Etudes du mobilier :.

Le mobilier est partagé entre les différents chercheurs dont vous trouverez les rapports dans ce volume.
La plupart des études sont réalisées chaque année pour éviter l'engorgement. Néanmoins, cette méthode demandera au final un rassemblement des études. Il en va de même pour la stratigraphie et les études du bâti.
Seul le matériel ostéologique est en cours d'étude (Laetitia CARASSE) et n'est pas présenté.

Analyses :

Des analyses sédimentologiques et des études des mortiers et des bois (binoculaire) sont menées chaque année, suivant les découvertes. Des échantillons sont conservés dans tous les cas.

L'absence d'analyses de datation peut étonner. Néanmoins, la précision et la puissance des stratigraphies anthropiques, ajoutées à la qualité des chronologies proposées par les chercheurs étudiant les mobiliers, limitent grandement les nécessités d'analyses de datation. La richesse de cette stratigraphie explique que nous soyons particulièrement attentifs à sa description et à son étude qui apportent nombre d'information.
Les deux étapes qui restent chronologiquement mal fixées sont : la naissance du premier *castrum* et l'existence ou pas d'une occupation au cœur du XIVe siècle. Il a été choisi d'attendre de voir si nous pouvons préciser ces points avant de réaliser des analyses, d'autant que pour le premier questionnement nous ne possédons pas pour l'instant de matériel suffisant, même en envisageant un datation $_{14}C$ à l'accélérateur.
Enfin, un contact a été pris avec Charlotte HALLAVANT, étudiante en carpologie à Toulouse sous la direction de N. POUSTHOMIS et M.-P. RUAS, pour étudier ces éléments dans les sédiments (foyers, stockages), ceux des anciennes opérations et ceux des futures opérations.

Financements et durée :

Le chantier et les études sont financés par la mairie d'Auzat qui reçoit des subventions européennes, départementales, régionales et de l'Etat (DRAC).
La commune s'est engagée jusqu'en 2009, prévoyant une année entière de travail pour la publication des résultats.

Situation et zonage de l'opération 2006

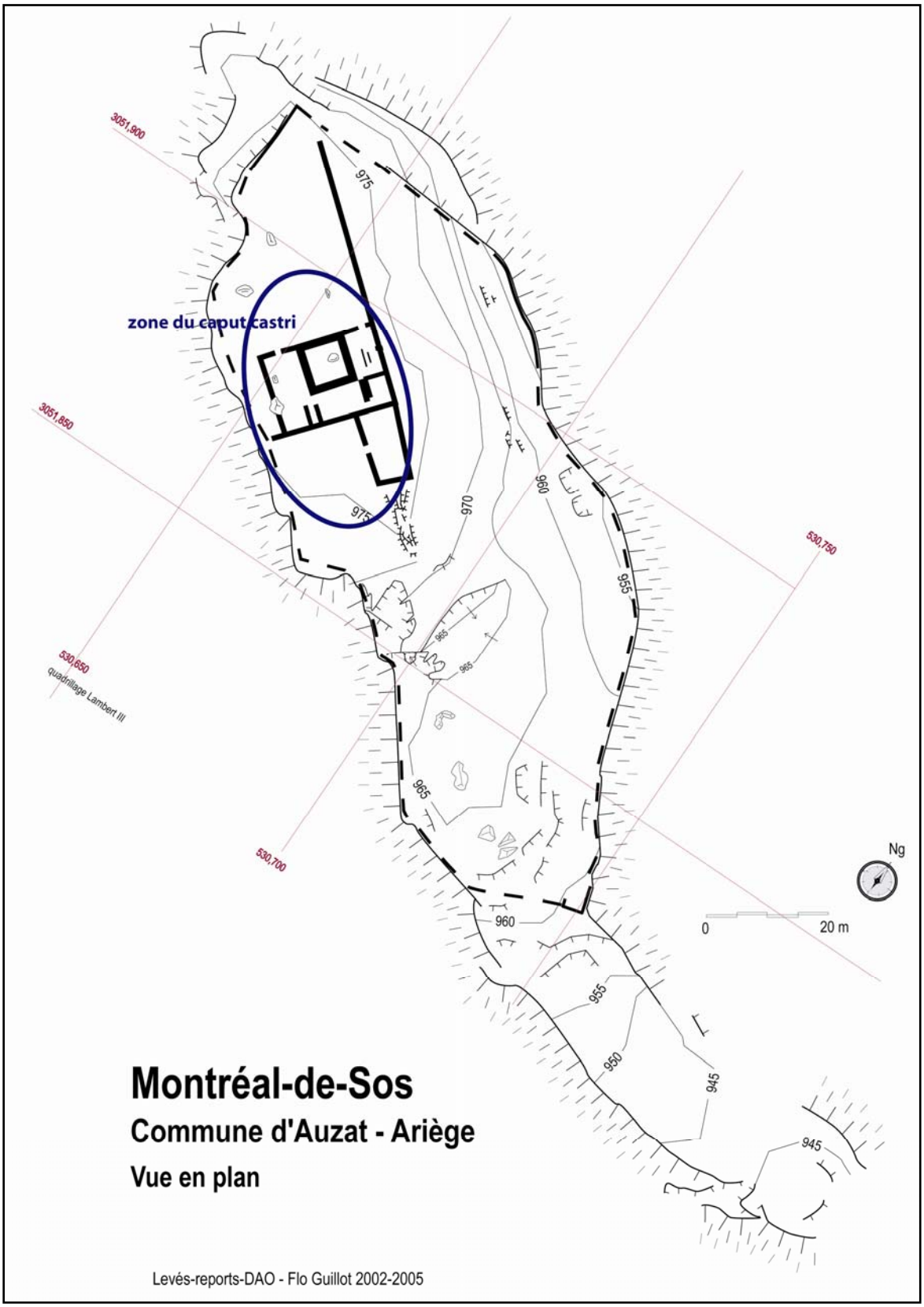

La fouille s'est concentrée sur le pourtour du donjon, reprenant les fouilles passées et s'élargissant sur les côtés nord-est et nord-ouest.

Note : les importantes épaisseurs de gravats dues à la démolition ne permettent pas dans les zones non fouillées un rendu des altitudes proche des sols médiévaux.

Pour plus de clarté, un zonage a été mis en place.
La numérotation des U.S. reprend ce zonage, le premier chiffre de l'U.S. (unité des milliers) lui étant dédié.

ZONES DU DONJON :

Zone 0 : centre du donjon, non fouillé en 2006 ; sondage en 2001.

Zone 1 : face nord-est externe du donjon. Fouillée en 2005 + opérations 2003 et 2004. Cet espace est limité entre :

. Le mur du donjon, M1.
. Le mur de l'enceinte interne M11bis doublant M11.
. Les mur de l'accès à la plate-forme nord-est (=zone 1), M9 et M12.
. Le mur 4.

Zone 2 : coin est externe du donjon, fouillé en 2005 et en 2004/2003.

Cet espace est limité entre :

. Le coin est du donjon, M1.
. Le M11 de l'enceinte interne.
. Le M 17 du bâtiment sous-jacent (zone 2 externe au bâtiment sous-jacent).
. Le M 4 qui limite la zone 2 de la zone 1.
. Les M 5/6 et 5bis qui délimitent la zone 2 de la zone 5.

Zone 5 : face sud-est externe du donjon. Fouillée en 2005 et en 2006.

Cet espace est limité par :

. Les murs 5/6 et 5bis qui limitent la zone 5 de la zone 2.
. Le mur 17 du bâtiment sous-jacent (zone 5 à l'extérieur du bâtiment).
. Le mur 1 du donjon (zone 5 à l'extérieur du donjon).
. Le mur 27 qui la sépare de la zone 9.

Zone 6 : face nord-ouest et coin ouest externes du donjon. Fouillée en partie en 2005. En 2006, seule l'U.S. de destruction a été fouillée sur cette face qui fera l'objet de recherches en 2007.

Cet espace est limité par :

. Les murs 9 et 12 qui limitent la zone 6 de la zone 1.
. Le mur 11 (enceinte interne).
. Le mur 1 du donjon -son coin ouest et sa face nord-ouest- (zone 6 à l'extérieur du donjon).
. Une berme artificielle talutée et servant de limite à la fouille actuellement. La zone 6 devra donc être élargie.
. Une limite artificielle avec les fouilles des sondages le long du mur enceinte qui ont eu lieu en 2002 et 2004 (zone 3).

Zone 3 : Sondages le long du mur d'enceinte interne (M 11). Sondages réalisés en 2002 et 2004, regroupés car coalescents. Ils jonctionnent sur leur face sud-est avec la zone 6, qui forme donc le même groupe.

Zone 8 : Bâtiment sous-jacent au donjon, face sud-est. Cette zone est limitrophe des zones 5 et 2, donc limitée par les murs 17, 17 bis, puis 24, 25 et 26. Cet espace a été entièrement fouillé en 2006. Néanmoins, les faces externes des murs 24, 25 et 26 ne sont pas dégagées. Elles le seront en 2007-2008.

Zone 9 : Face sud-ouest du donjon.

Cet espace est limité par :

Le mur 1 du donjon.
Les murs 29 et 30 qui la séparent de la zone 6.
Les murs 31 et 32 qui la séparent de la zone 10.
Le mur 27 qui la sépare de la zone 5.
Le mur 28/28b.

Zone 10 : Secteur lié à l'accès des zones 8, 5 et 9. Non fouillé en 2006.

RESULTATS STRATIGRAPHIQUES

1. ZONE 5 : face sud-est externe au donjon

La fouille 2005 avait concerné la moitié est de cette zone et faute de temps n'avait pas pu être élargie.
La fouille 2006 a poursuivi et terminé cette zone.
La zone 5 mesure (en excluant les murs) 28,8 m².

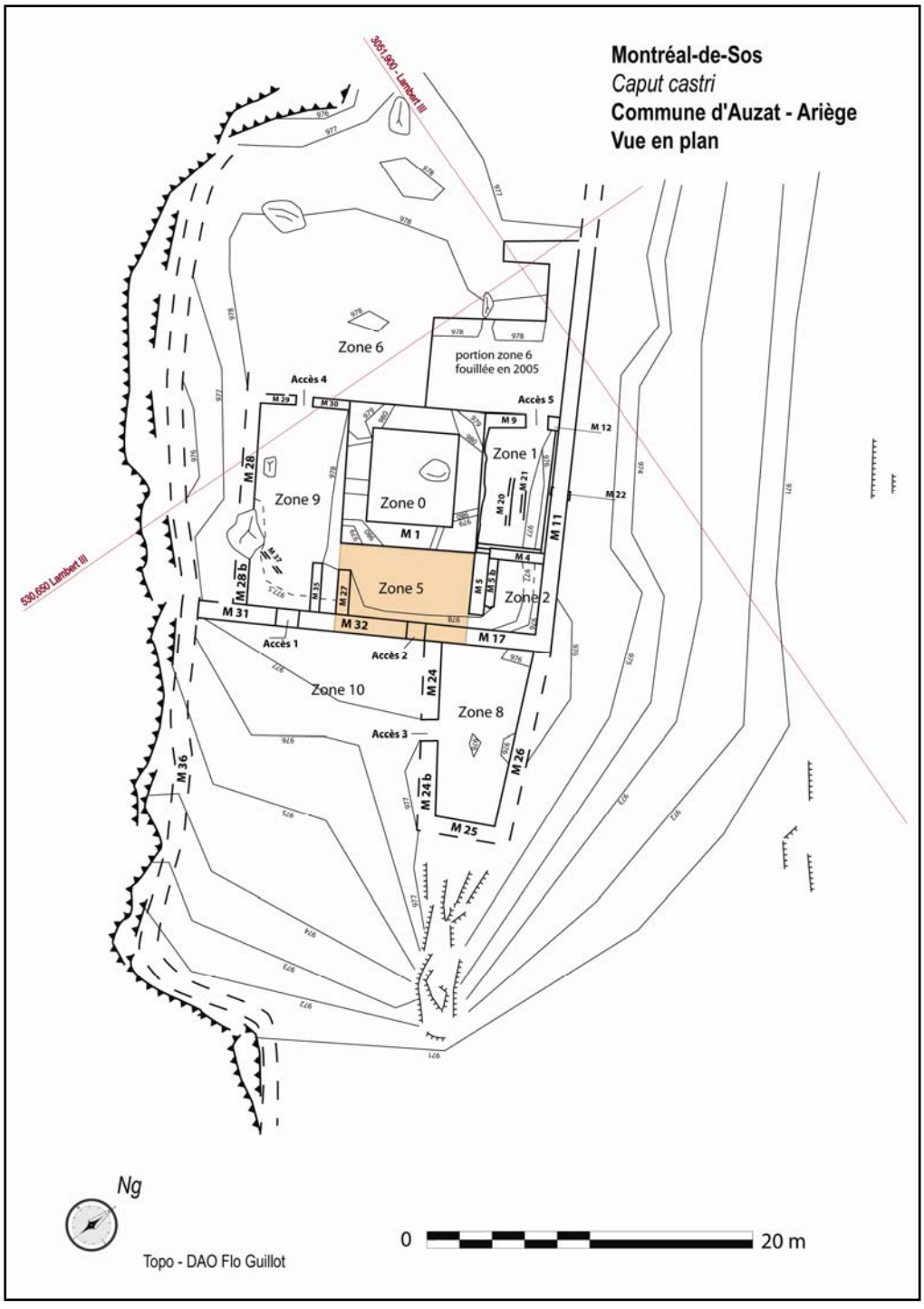

Rappels 2005
Secteur fouillé en 2005 :

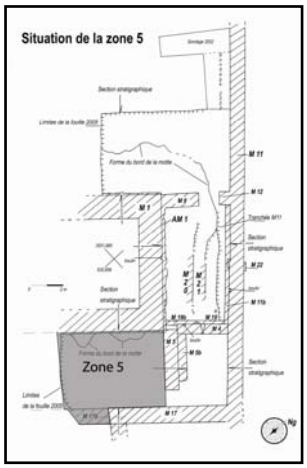

Niveaux des U.S. 2005 :

Sup 5100 au plus haut = point haut château = point côté IGN	981
Haut M 17 bis	978,40
Sup 5101 au plus haut	980,97
Sup 5102 au plus haut	980,90
Inf 5102	977,875
Sup 5104 = sup 5108 = sup 5105 = sup 5106	977,87
U.S. 5107	977,71
U.S. 5112	977,68
U.S. 5111 (motte) au plus haut le long du M1	977, 54

Ce secteur de fouille comportait un dénivelé originel très important entre le haut du vestige du M1 et les zones plus éloignées de la démolition à l'extérieur, le tout formant un cône de terre très prononcé comme sur les autres faces du donjon.

1.1. 1. Les U.S. postérieures au Moyen Âge et destruction finale

Début de fouille initiale (en 2003) à l'altitude NGF : 981 m (au plus haut).

Les U.S. 5100 et 5101 correspondaient à l'herbe et à l'accumulation postérieure à la destruction.
L'U.S. 5102 était l'U.S. de la destruction finale : elle était tout à fait comparable aux autres U.S. de l'arasement étudiées sur les autres faces.
Son épaisseur est très importante à proximité du mur 1, elle atteint 3 m.
La face supérieure de l'U.S. est déclive, suivant la pente créée par l'écroulement du M 1, du donjon (pente moyenne d'axe sud-ouest/nord-est et d'angle maximum 50°).
La face inférieure est globalement plane, et le niveau de cette face est beaucoup plus bas que sur les zones 1, 2 et 6 (- 1,2 m), ce qui correspond aussi à la différence –en zone 5- entre le niveau du haut des assises du M 1 et le haut des premières U.S. d'occupation (5103-5104).
A son extrémité inférieure on rencontre toujours de grandes lauzes de couverture (voir rapport 2003) qui semblent devoir être issues de la couverture du donjon.

1.1.2. Résumé sur les <u>unités</u> fouillées <u>sous la destruction</u> de la plate-forme nord-est en 2003 et 2004

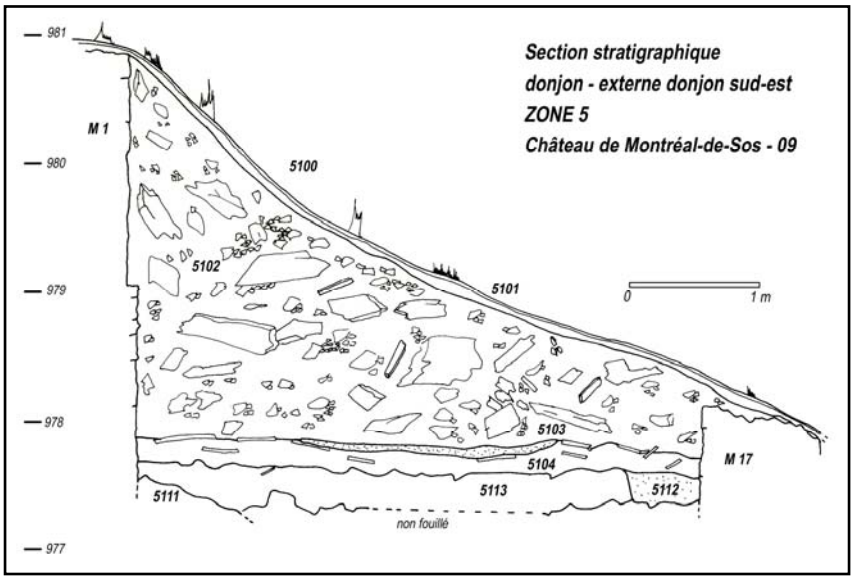

De haut en bas :

<u>Occupation médiévale tardive :</u>

Directement sous la destruction, l' U.S.5103 est composée de chaux pure légèrement rosée et indurée. Cette unité, de plan rond, mesure 2 m de diamètre et une dizaine de centimètres d'épaisseur. Elle semblait correspondre à une aire de gâchage et reposait sur l'U.S. 5104.
Cette dernière, sous les U.S 5102 ou 5103, comportait un matériel nombreux, nettement plus dense dans les premiers centimètres qu'en profondeur et cohérent avec les U.S. 1005/6 et 6103 des zones 1 et 6. L'unité comportait un matériel homogène ciblant la seconde moitié du XIVe siècle (phase 7). La surface de cette unité a reçu les premiers éléments de la destruction : toiture du donjon, éléments d'huisserie, nombreux clous,…
L'U.S. 5105 état composée de terre marron un peu plus claire que l'U.S. 5104 (PANTONE © Process 314-2). Elle est présente directement sous l'U.S. 5102, à la place de l'U.S. 5104 dans l'angle sud-sud-est de la fouille à proximité des murs 17 et 17 b (bâtiment sous-jacent) et sur une superficie d'1,4 m² seulement. Le changement de coloration semblait simplement dû à la présence de mortier issu du M 17. Le matériel de cette unité était cohérent avec l'U.S. 5104.
L'U.S. 5106 était aussi d'extension limitée (le long du mur 5/6) et correspondait au même phasage. Sa forte concentration en charbons de bois la différenciait des autres. De même, pour l'U.S. 5108 qui était une anomalie rubéfiée dans l'angle M1/M5.
Dans ces quatre unités, on dénombrait de nombreux charbons de bois, dont la présence s'est expliquée en 2006 avec la découverte de deux foyers à proximité.

<u>Lambeaux de sol d'occupation :</u>

Sous l'U.S. 5104, sur une petite surface -le long de la berme sud-ouest et s'enfonçant sous cette berme- existaient des lambeaux de sols d'occupation composés de terre mêlée à une grande quantité de chaux, de charbons et de briques, le tout d'une épaisseur de 3 à 4 cm reposant sur de grande lauzes disposées à plat et numéroté U.S. 5107.

Ce lambeau de sol paraissait devoir être rattaché à la phase finale de l'occupation médiévale, donc au groupe d'unités autour de l'U.S. 5104.

Remblai sous la dernière phase d'occupation :

Sous l'U.S 5104 (ou 5106 ou 5105), existe un épandage régulier de mortier, avec quelques charbons de bois et quelques ardoises fragmentées et taillées qui marquent l'interface, numéroté 5113.
Cette unité est présente sur toute la surface de la zone sauf le long du mur 17 b, ayant été tranchée lors de son érection. La fouille ne s'était pas poursuivie en profondeur, ce qui ne permet pas de jauger de sa présence au contact de la tranchée M 17 (mur arasé servant d'assise au M 17 b).
Cette unité passait sous le M 5 qui a été construit dessus.
Il semblait s'agir d'un remblai mis en place après le décaissement de la motte sur cette zone. Vu la composition de ce remblai, on peut se demander s'il n'est pas tout simplement constitué de matière de la motte, redéposée après le décaissement.

Lambeaux de la motte :

L'U.S. 5111 est composée de varves argileuses et sableuses glaciaires mêlées à une grande quantité de galets erratiques très érodés et de dépôts glaciaires divers avec quelques petits éléments anguleux. De gros blocs de gneiss sont insérés dans cette U.S.

Tranchée du M 17 b[27] :

L'U.S. 5112 mesurait 28 cm d'épaisseur. La largeur de la tranchée atteignait dans ce secteur 58 cm maximum. La fouille 2005 n'avait pas été poursuivie plus bas que cette unité.
Il s'agit de la tranchée de la partie supérieure du mur du bâtiment sous-jacent. Ce mur est constitué d'un mur plus ancien, arasé pour bâtir ce mur-ci. Le peu d'éléments mobiliers (un unique tesson du XIVe siècle) restreignait notre possibilité de datation du mur 17 b. Il pouvait tout de même avoir été construit au XIVe siècle, grâce à l'indice de l'apparition d'un élément tardif. Le reste du mobilier était perturbé, ce qui est somme toute logique puisqu'il s'agit d'un remblai de tranchée.
Enfin, au vu de la comparaison des niveaux et des unités, on pouvait supposer que le M 17 b était contemporain du décaissement de la motte sur cette face, décaissement lui-même contemporain ou antérieur à la construction du M 5, donc datant de la seconde moitié du XIVe siècle.

[27] Le mur 5 était construit sans tranché, posé sur l'U.S. 5113.

1.1. Fouille 2006 :

Début de la fouille 2006 à l'altitude moyenne 977,80 m (écarts de + ou - 20 cm, car surface irrégulière et pendage négatif du donjon au M11).

Niveaux des U.S. 2006 :

Haut U.S. 9000 en haut du M1	981
Haut U.S. 9001 le long du M1	980,90
Haut AM1 dans zone 5	979,19[28]
Haut U.S. 5121	978,67
Haut M 32	978,65
Haut M 27 au plus haut	978,65
Haut 5123 au plus haut contre M 27	978, 60
Haut 5122 au plus haut contre M 27	978,53
Haut 5124 au plus haut contre M 27	978,40
Haut 5125 au plus haut contre M 27	978,30
Haut 5126	978,28
Haut F 2	978,28
Haut F3	978,15
Haut M 17 arasé dans accès 2	977,90
Niche haut	978,27
Lapiaz dans tranchée M32/17b haut	977,55
Lapiaz dans tranchée M32/17b bas	977,25
Haut 5130 contre M1	978,19

Correspondance des U.S. 2005 et 2006 :

9000	5100/5101
9001	5102
5121	Lentille présente uniquement dans la fouille 2006
5122	5104
5123	Lentille
5124	5104
5125	Lentille
5126	5107
5127	5113
5130	5111
5128	5112

[28] 979,18 en zone 6.

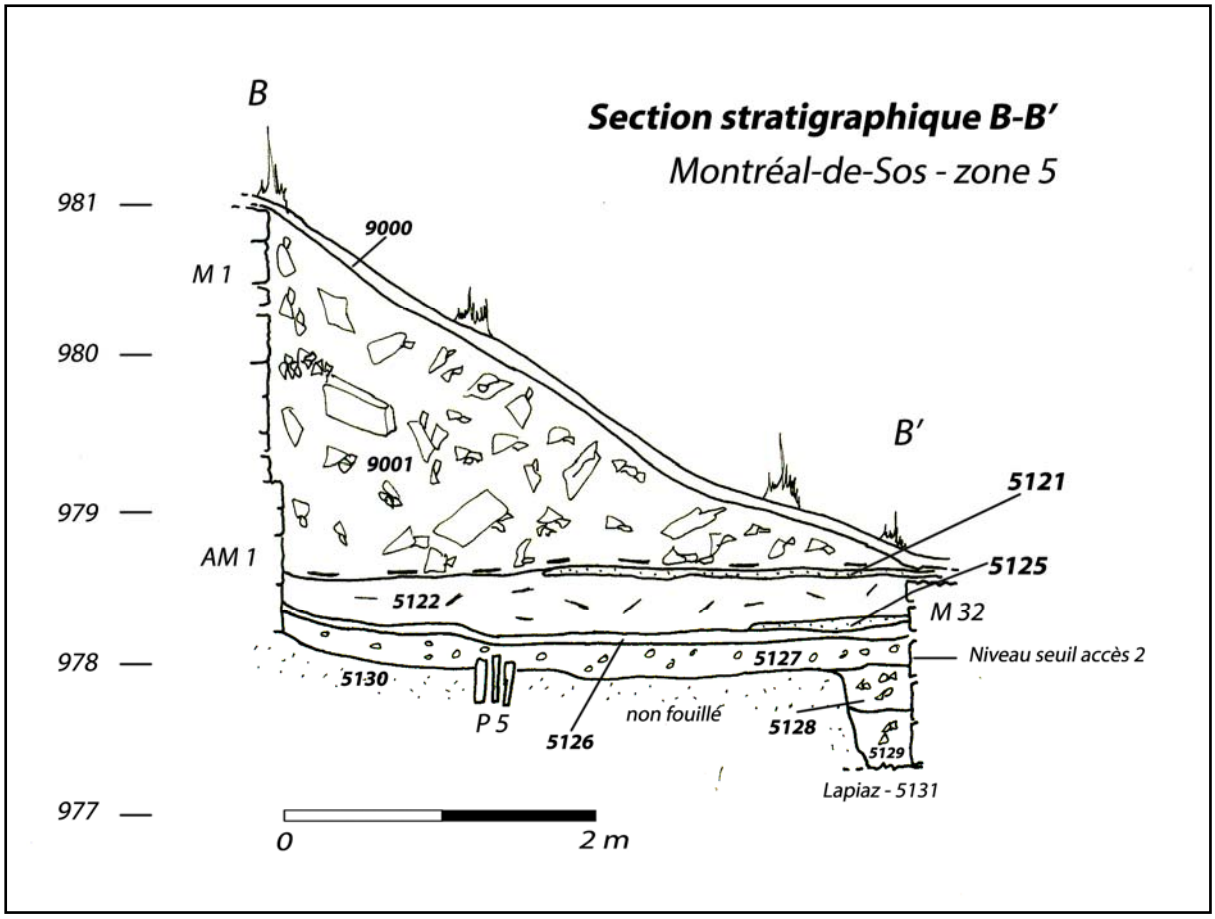
Section stratigraphique B-B'
Montréal-de-Sos - zone 5
B
B'
981
980
979
978
977
M 1
AM 1
9000
9001
5121
5125
5122
M 32
5127
Niveau seuil accès 2
5130
P 5
5126
non fouillé
5128
5129
Lapiaz - 5131
0
2 m

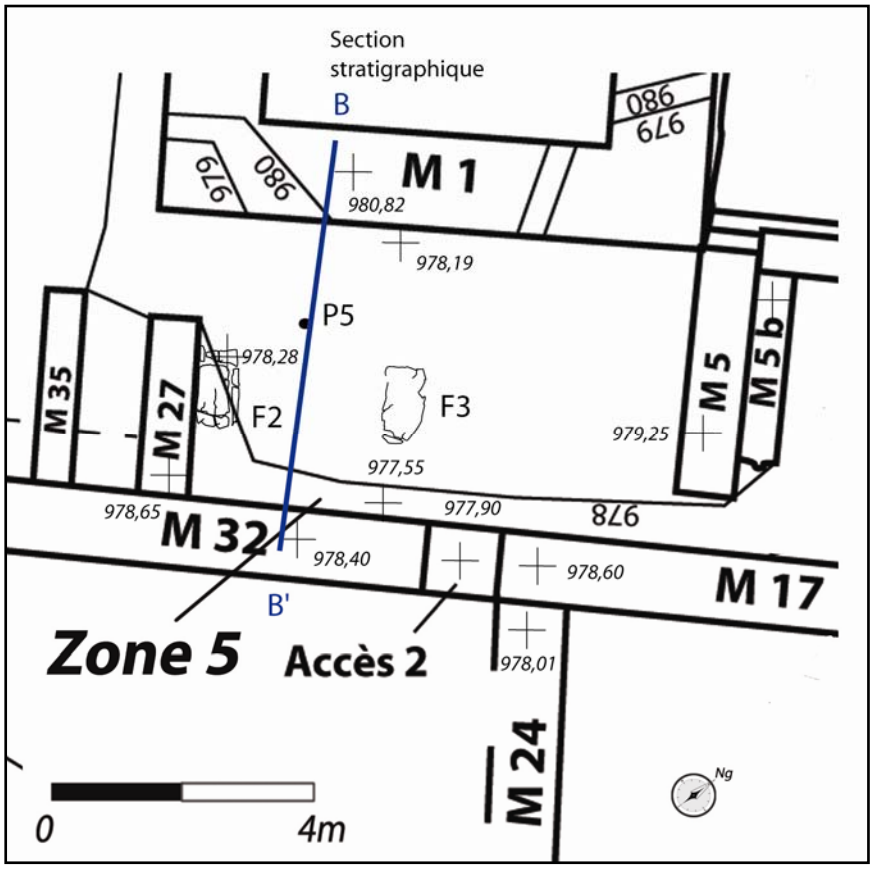
Section stratigraphique
B
M 1
980,82
978,19
P5
978,28
F2
F3
M 35
M 27
M 5
M 5b
979,25
977,55
978,65
M 32
977,90
978,40
978,60
M 17
B'
Zone 5
Accès 2
978,01
M 24
Ng
0
4m

1.2.1.: U.S. postérieure au Moyen Âge :

U.S. 9000 :

Comme l'U.S. de destruction finale, l'herbe et le réseau racinaire actuel mêlés à une terre brune fine très organique (PANTONE © Process 315-1) numérotés 9000 n'ont pas été dissociés entre la zone 5 et la zone 9. L'absence de vision du bâti sous-jacent partageant les zones l'interdisait, et il s'agit de toute façon des mêmes unités puisqu'elles se sont mises en place en même temps et dans les mêmes circonstances.
Cette unité, de surface irrégulière puisque le donjon formait un cône aux pentes prononcées, culminait à 981 m (altitude maximum, point côté I.G.N. situé en limite des zones 9 et 5[29]). Au point le plus bas (en s'éloignant du donjon), elle dépassait de peu 978 m d'altitude. Entre les deux la pente moyenne comportait un angle de 40°.
L'épaisseur de l'U.S. oscillait entre 3 et 10 cm, suivant le couvert végétal.
Cette U.S. ne comportait pas de mobilier.

1.2.2.: Destruction finale :

U.S. 9001[30] :

Surmontée par l'U.S. 9000, l'U.S. 9001 n'a donc pas été dissociée suivant les zones.
Vous trouverez l'étude du mobilier qu'elle comportait dans le chapitre consacré à la zone 9.
Sa face supérieure est déclive suivant la pente décrite ci-dessus pour l'U.S. 9000.
Sa face inférieure en zone 5 était grossièrement plane, légèrement plus élevée le long du donjon (M1) que le long du M17/17b du bâtiment sous-jacent.
Son épaisseur maximum le long du mur du donjon atteignait un peu plus de 2 m.
En zone 5 comme sur les autres faces du donjon, l'U.S. de destruction est constituée de moellons ou fragments de moellons calcaires taillés pour une proportion écrasante. Présence d'une grande quantité de mortier de chaux, aggloméré aux moellons ou isolé. Ce mortier correspond à celui que l'on peut observer dans et sur le mur du donjon dégagé. Les blocs sont parfois disposés avec de nombreux vides entre eux non comblés par la terre. Les matières organiques sont rares, voire exceptionnelles : pas de charbon, peu ou très peu de terre. Quand de la terre est présente, rarement, elle apparaît très claire car mêlée à de la chaux en grande quantité (PANTONE © Process 4-7 ou 8-8).
Elle correspond à une démolition médiévale (phase 8 - fin XIVe ou début XVe siècles) par arasement du donjon suite à la démobilisation de la forteresse par les comtes de Foix (voir conclusions des rapports antérieurs). Cet arasement est donc confirmé pour toute la zone 5.
L'U.S. 9001 est donc équivalente sur les autres zones aux U.S. 1002 et 6101.
Dans l'angle, en limite entre les zones 5 et 9, on remarque comme en zones 1 et 2, une coloration rosé du mortier de chaux à 1,2 m au-dessus de la base de l'U.S. révélant l'utilisation du feu dans une étape de la destruction. Cette coloration est associée à de nombreux charbons de bois et à des vestiges de poutres calcinées.
Enfin, l'U.S. 9001 recouvrait les murs 17, 27 et 32 qui étaient engoncés dedans sur toute leur hauteur.

U.S.5121

L'U.S. 5121 est composée de terre très dense et fine, ocre, (PANTONE © process 3-5), mêlée à de rares fragments d'ardoises très petits et quelques très rares fragments de briques.

[29] Aujourd'hui détruit par la fouille, ce point est virtuel.

[30] Voir analyse globale du mobilier au chapitre de la zone 9.

Située sous l'U.S. 9001 son épaisseur est de 3 ou 4 cm. Elle couvre la moitié de l'espace fouillé en 2006 en zone 5, espace situé contre les murs 32 et 27 ; mais elle disparaît en se rapprochant du M1 et est remplacée par l'U.S. 5122 qui est aussi sous l'U.S. 9001.
Sa surface est grossièrement plane, ainsi que sa base. Au-dessus elle est arasante aux murs et les recouvre légèrement.

L'U.S. comportait une unique dent d'ovin.
Dominant la première occupation et s'intercalant entre elle et la destruction, cette U.S. pourrait simplement avoir été créée par le lessivage de la chaux des deux murs qui l'encadrent et de la destruction qui la domine, chaux s'agglomérant par gravité jusqu'à un point bas dense et étanche constitué par l'U.S. 5122.

1.2.3.: Occupation médiévale tardive :

U.S.5122

Sous les U.S 5121 ou 9001, l'U.S. 5122 est majoritairement composée de terre brune et fine sur le dessus, plus granuleuse en profondeur (PANTONE © Process 315-1). On y dénombre quelques rares charbons de bois très fragmentés, quelques galets de rivière de petits modules (quelques cm maximum sur le plus grand des côtés), quelques fragments de briques et du mortier ou de la chaux pure sous forme de nodules non mêlés à la terre. A proximité des murs 31 et 27, l'unité change radicalement de teinte et devient plus ocre (PANTONE © Process 3-6) probablement contaminée par la chaux des murs.
Surmontée sur toute sa surface –en interface avec 5121 ou 9001- de grandes lauzes et d'ardoises, elle est tout à fait équivalente avec les U.S. 1005/6 (fouille 2003), 9004 et 6103 des zones 1, 9 et 6 (respectivement). Seule différence, la présence d'ardoises du côté des murs 27 et 32, qui sont remplacées par des lauzes de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que l'on s'approche du mur 1.
Au cœur de l'unité, on rencontre des fragments d'ardoises taillées dont certaines possèdent encore des trous d'accroche. Il faut souligner la différence entre ces ardoises et les grandes lauzes présentes dans l'interface supérieure ou plantées dans le haut de l'U.S. On peut supposer que les lauzes proviennent du donjon mais que les ardoises couvraient tout ou partie de cet espace.
L'épaisseur de l'U.S. est d'une petite vingtaine de centimètres grand maximum, la plupart du temps elle est comprise entre 7 et 15 cm.
Les faces inférieure et supérieure de l'U.S. sont globalement planes, sauf aux endroits où les blocs de la destruction ont pénétré plus profondément. L'U.S. s'adosse aux restes du M 17 bis (bâtiment sous-jacent) et du M 27. Elle est juste une quinzaine de centimètres au-dessous du haut du M 27 et de celui du mur 32 à leurs points le plus bas. Ceci peut indiquer soit que ces murs n'étaient pas plus élevés au moment de l'arasement, soit plus vraisemblablement qu'ils ont été arasés quasiment jusqu'au sol avant que le donjon ne soit détruit et que ses déblais ne les recouvrent.
En s'éloignant de ces murs, on observe tout de même une légère pente (parallèlement au mur 1) qui explique la différence de niveau avec l'U.S. 5104 fouillée l'an dernier. En effet, au contact de la berme laissée en 2005, on retrouve l'U.S. 5122 en dessous d'NGF 978. Cette pente affecte aussi les U.S. sous jacentes 5123 et 5124.
L'unité 5122 comporte un matériel nombreux, nettement plus dense dans les premiers centimètres qu'en profondeur et cohérent avec les U.S. 1005/6, 9004 et 6103 des zones 1, 9 et 6.

Elle contenait 28 fragments de céramiques, dont un bord tourné à méplat horizontal et bandeau externe incliné, d'un type déjà rencontré en 2004 et 2005 sur des marmites à anses coudées, médiéval fin XIVe siècle et 27 éléments du type à cuisson oxydante tournée, médiéval fin XIIIe et XIVe siècles.
On y a aussi dénombré 4 fragments d'objets ou objets en fer (dont un clou de maréchalerie usé et 2 clous) dont un manche de couteau finement travaillé mêlant fer, alliage cuivreux et comportant des plaques en os travaillé.

En outre on y a découvert 2 fragments de fil de cuivre enroulés en spires. L'analyse du matériel en alliage cuivreux (voir ci-dessous) indique que l'utilisation de fil de cuivre ne devient courante qu'à partir du troisième tiers du XIIIe siècle, et devient massive au siècle suivant.
Elle comportait aussi 66 fragments d'os d'animaux et une dent.

Cette U.S. correspond à la dernière occupation avant la destruction finale. On soulignera son homogénéité sur toutes les faces du donjon étudiées jusqu'à aujourd'hui, tant du point de vue sédimentaire que du point de vue du mobilier qu'elle contient.

U.S. 5123

L'U.S. 5123 est une lentille de faible superficie située sous l'U.S. 5122 sur environ 1 m² contre le mur 27.
Elle semble être à rapprocher de la grosse U.S. 9009 en zone 9 (même niveau, même composition) et pourrait être une contamination de l'U.S. 9009 vers la zone 5, contamination postérieure à la destruction à cet endroit ou le M 27 est peu élevé et où la pente favorise l'écoulement.
Elle est composée de terre ocre, mêlée à des fragments d'ardoises, de charbons de bois, de mortier de chaux et de briques.
Son épaisseur est d'un à deux cm.
Sa surface est globalement plane ainsi que sa base.

L'unité ne comportait pas de matériel.

1.2.4.: Petit remblai sous la plus récente des occupations :

U.S. 5124

L'U.S. 5124 couvre toute la zone. Elle est située sous 5123 ou 5122. Elle se différencie clairement de cette dernière par une terre plus granuleuse mais de même couleur, PANTONE © process 315-1, mêlée à des fragments d'ardoises pulvérisées, des charbons de bois épars, du mortier de chaux concentré en plaque.
Son épaisseur est de quelques centimètres.
Sa surface est grossièrement plane ainsi que sa base, mais possède une légère déclivité parallèlement au mur du donjon, avec un point haut contre le M 27 et un point bas vers le secteur de la zone 5 fouillé l'an dernier. Enfin, elle remontre contre le M 1.
Son interface avec l'U.S. 5122 est marquée par de nombreuses ardoises taillées.

L'unité 5124 comportait 4 tessons à cuisson oxydante tournés glaçurés, médiéval fin XIIIe et XIVe siècles et 2 objets en fer (une tige et un clou).
Elle comportait aussi 22 fragments d'os d'animaux et 4 dents.

U.S.5125

L'U.S. 5125 est composée de terre fine relativement indurée, brune-marron, légèrement rougeâtre (PANTONE © process 41-1), mêlée à des fragments d'ardoises, sans aucun mortier de chaux et avec quelques rares fragments de briques.
En interface avec l'U.S. supérieure 5124, on rencontre de nombreuses ardoises fines et taillées.
Elle couvre la moitié du secteur fouillé en 2006, contre les murs 27 et 32 et son épaisseur est d'un à deux centimètres seulement
Sa surface et sa base sont grossièrement planes.

L'unité 5125 comportait 28 fragments de céramiques, tous de type à cuisson oxydante tournés, fin XIIIe et XIVe siècles dont 2 fragments d'une forme d'usage indéterminé, décorés d'une gouttière déjà rencontrée en 2005 dans les US 5103 et 5104, ce qui confirme les équivalences proposées ci-dessus et en 2004 dans l'US 1025 (Zone 2).
On y a aussi dénombré 19 objets en fer (dont 10 tiges, deux clous et un clou à tête en T), avec un fragment d'auberon, un possible fragment de moraillon et dont trois clous de maréchalerie dont l'un d'eux est un élément tardif (tête carrée) du type 5C (PORTET) et les deux autres sont usés.
On y a aussi dénombré une applique trifoliée en tôle emboutie en alliage cuivreux dont l'inspiration florale est attestée durant tout le XIVe siècle et au début du XVe siècle.
Elle comportait aussi 12 fragments d'os d'animaux et 2 dents.

Le matériel contenu dans ces unités les raccorde donc avec la dernière phase d'occupation dont elles constituent le remblai sous l'occupation.

1.2.4.: Sous ces remblais : occupation antérieure liée aux deux foyers (2e moitié XIVe siècle) :

Même si le décalage chronologique n'est que faiblement perceptible dans l'étude du mobilier, la présence d'un remblai au-dessus des foyers montre que ces derniers sont un peu antérieurs à la toute dernière phase d'occupation du site, celle-ci les ayant recouverts.

Deux foyers utilisés en même temps ont été découverts sous 5125 ou 5124 :

F2

Est un foyer encadré de pierre calcaires et adossé au M 27. Il n'était pas surélevé. Sur son côté sud-est, l'encadrement manque, préservant un accès aménagé avec deux petites lauzes à hauteur de la sole. Notons que celui-ci n'est pas forcément très pratique car il est positionné dans l'angle des M 27 et 32.

Juste au-dessus de sa sole, les pierres du M 27 sont complètement dégradées par la chaleur.

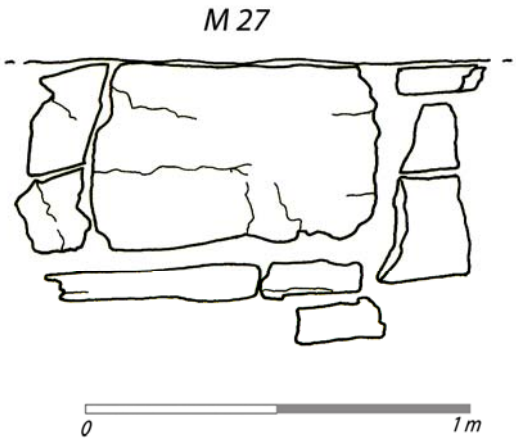

Foyer 2 - zone 5

Une grande lauze constitue la sole du foyer. Celle-ci est posée sur une sole inférieure en argile. Sa surface est de 65 cm².
Peu de charbons ou de cendres ont pu être prélevés autour, ce qui suggère un nettoyage précautionneux du foyer.
Il est techniquement tout à fait comparable au F1, qui correspond aussi dans la chronologie.
Il est par contre impossible de vérifier que ce foyer était ou non pourvu d'une hotte, car même si la dégradation du mur est de forme triangulaire, ceci peut être dû à la forme naturelle des flammes.

F3

Est un foyer ouvert sans encadrement au centre de l'espace fouillé (à 1,18 m de l'extérieur du F2 ; à 0,90 cm du M 32 et 2,03 m du M1). Son niveau est identique au F2 et ils sont tous deux posés sur l'U.S. 5126.
Il est constitué d'une grande sole en lauze très calcaire. Une petite partie avait été entrevue dans le secteur fouillé en 2005 (5107). Sa surface totale est de 85 cm².

Peu de charbons ou de cendres ont pu être prélevés autour, ce qui suggère un nettoyage précautionneux du foyer.

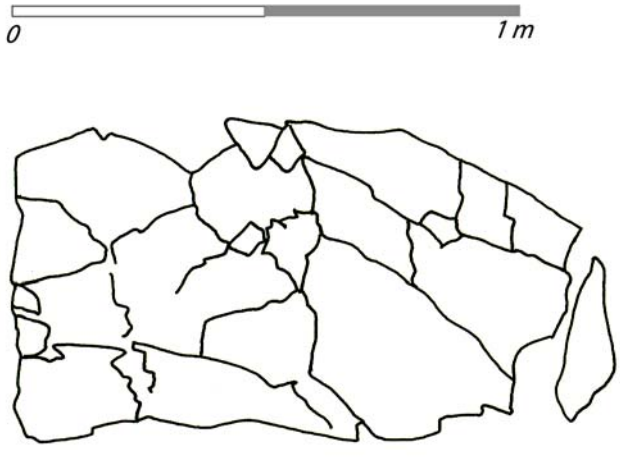

Foyer 3 - vue en plan
Montréal-de-Sos - zone 5

U.S.5126

L'U.S. 5126 est très indurée, composée de terre brune très dense (PANTONE © process 315-1), mêlée à de très nombreux fragments de mortier et de briques, donc d'un aspect général bigarré.
Située sous l'U.S. 5125 ou 5124, son épaisseur est de 1 à 3 cm.
Sa surface est globalement plane, ainsi que sa base, mais elle remonte légèrement le long du mur 1, ainsi que l'U.S. 5127 sous -acente.

L'unité 5126 comportait 61 fragments de céramiques, qui confirment son équivalence avec l'US 5107 et la rattachent à la seconde moitié du XIVe siècle dont deux tessons antiques et un fragment de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval, un seul tesson à cuisson réductrice, non tourné, médiéval antérieur au XIVe siècle, et 20 éléments du type à cuisson réductrice, tournés, médiévaux du XIVe siècle (dont un fragment d'anse coudée, de la fin du XIVe siècle) plus 37 éléments, du type à cuisson oxydante tournée,, de la fin XIIIe et XIVe siècles.[31]

On y a dénombré 13 objets en fer dont un fragment de fer d'équidé résiduel de la première phase d'occupation (XIIe siècle).
Elle comportait aussi 35 fragments d'os d'animaux et une dent ; 4 scories dont 3 coulées et 1 légère.

L'U.S. 5126 est un sol d'occupation concordant à l'utilisation des deux foyers, antérieure à l'occupation finale décelée en 5104/5122, vu la stratigraphie très claire, mais probablement de peu, donc toujours au moins dans la seconde moitié du XIVe siècle.

1.2.5.: Remblai sous l'occupation et sous les foyers :

U.S. 5127

L'U.S. 5127 est composée de terre ocre tranchant avec l'U.S. 5126 (PANTONE © process 311-3) ; elle comporte de nombreux galets de rivière et repose sur la motte décaissée mais est beaucoup plus aérée qu'elle.
Son épaisseur est d'une vingtaine de cm maximum : elle est plus épaisse contre le M32 et entre les deux foyers que le long du M1.
Sa surface est grossièrement plane et sa base suit
Sa base suit la motte (voir ci-dessous U.S. 5130), ce qui explique les différences dans l'épaisseur de cette unité.

L'unité 5127 comportait 19 fragments de céramiques, dont un tesson peut-être antique, un tesson indéterminé et 17 tessons médiévaux dont 3 fragments de trompes d'appel circulaires en céramique à cuisson oxydante, médiévales, un fragment de trompe d'appel médiévale à facettes et 5 fragments de trompes d'appel circulaires, médiévales, en céramique rouge polie plus 5 tessons à cuisson réductrice, médiévaux et antérieurs au XIVe siècle, un tesson à cuisson réductrice du XIVe siècle et deux tessons à cuisson oxydante et tournés de la fin XIIIe et XIVe siècles.
Parmi ces tessons, on note donc la forte proportion de fragments de trompes d'appel et l'augmentation en proportion des céramiques antérieures au XIVe siècle. Le fait que l'US soit un remblai explique probablement la plus grande hétérogénéité de ces céramiques.

On y a dénombré 18 éléments en fer, dont 3 indéterminés, 9 tiges, 5 clous dont un avec tête en T et un clou de maréchalerie de la fin du XIIIe siècle ou de la première moitié du XIVe siècle.
Elle comportait aussi 355 fragments d'os d'animaux, plus un lot de petits fragments d'os et 13 dents ; 3 scories dont 2 coulées et une légère.

La composition de cette U.S. la rapproche de la motte, mais sa densité l'en différencie. L'unité est clairement un remblai posé sur la motte décaissée, dont l'objectif est de niveler. Il est posé après l'arasement du M 17 pour créer l'accès 2 (qui semble être concomitant à celui de la motte). La motte ayant été décaissée au moment de la mise en place du M 27 et du sol des foyers 2 et 3, il est probable que les matériaux issus du

[31] En outre l'interface 5126/5127 comportait 1 tesson à cuisson réductrice, tourné, médiéval XIVe siècle.

décaissement ont été en partie réemployés pour créer un sol plat, ce qui expliquerait la similarité entre ce remblai et la motte et le mélange des mobiliers entre des éléments anciens (inclus d'origine dans le remblai) et des éléments de la fin du Moyen Age (provenant des occupations une fois le remblai posé).
La mise en place de ce remblai ne serait donc pas antérieure au XIVe siècle.

P5

Une structure en creux était encochée dans 5127 et arasante à 5126. Son utilisation doit donc être concomitante de cette phase.
Entourée de calages de pierres calcaires agencées verticalement, il s'agissait d'une encoche de la base d'un poteau situé à 95 cm du F2, 71 cm du F3 et à 1,60 m du M1 et autant du M 27 (extrémité côté ouverture).
La profondeur de cette encoche atteint 42 cm, ce qui place sa base sous 5127, dans la motte décaissée. Son diamètre entre les pierres oscille de 15 à 19 cm.

L'U.S. comportait un unique fragment d'os.

Si l'on reprend les quelques indices concernant l'aménagement de l'espace que nous possédons :
Présence d'un trou de poteau,
Différence entre les couvertures (lauzes proches du donjon ; ardoises proches du M 32),
Existence et situation des deux foyers,
Le mur 27 qui ne se poursuit pas jusqu'au M 1.
On peut supposer un espace dédoublé entre
. Une zone couverte d'ardoises, couverture positionnée sur les M27 et 32 et le P5, au-dessus des foyers : zone dont la fonction semble bien être la cuisine.

. Une zone encadrante de circulation passant entre le M 27 et le M1, puis à la perpendiculaire, vers l'accès 2 ou en face vers la zone 2.

1.2.6.: La motte

U.S. 5130

L'U.S. 5130 est extrêmement dense –bien qu'un peu irrégulière-, composée de varves argileuses et sableuses glaciaires (PANTONE © Process 302-5) mêlées à une grande quantité de galets erratiques[32] très érodés -émoussés mais a priori non striés- et de dépôts glaciaires divers avec quelques petits éléments anguleux dans les roches les plus dures. Ces dépôts ne sont pas lités. Ils correspondent parfaitement aux observations faites sur les autres secteurs et donc aux U.S. 1105 (zone 1), 6105b (zone 6), 9004 (zone 9) et démontrent l'existence de la motte dans ce secteur.
Située sous l'U.S. 5127, son épaisseur n'est pas connue car l'U.S. n'a pas été fouillée.
Sa surface est plane le long du mur 1 jusqu'aux bords des deux foyers. A cet endroit, on observe un redan d'une dizaine de centimètres de haut. Puis, l'U.S. est très légèrement déclive jusqu'à 50 cm du M 27 où on observe un second redan qui est la tranchée du M 32. Dans cette tranchée, on observe son raccord avec le lapiaz arasé.
Du point le plus haut, le long du M 1, au point le plus bas, on compte une hauteur d'environ 80 cm. Mais l'U.S. 5130 n'est aujourd'hui positionnée que 1,10m sous le haut du ressaut de fondation du mur 1[33]
Néanmoins comme la motte paraît avoir été décaissée, décaissement pour mettre en place les refends en zones 2, 5 et 9 (voir conclusions 2005), elle devait à l'origine être plus élevée et recouvrir ces assises, donc débuter vers NGF 979, ce qui suppose un dénivelé de 1,86 m entre le haut initial de la motte et le lapiaz visible au fond de la tranchée du M 32.

1.2.7.: La tranchée des M 32/ 17b

Elle débute donc au contact de la motte dans laquelle elle a été pratiquée. Les autres U.S. la recouvrent.
D'une largeur entre 42 et 50 cm à l'ouverture, elle connaît une profondeur déclive vers le nord (c'est-à-dire qu'elle est moins profonde côté zone 9 que côté zone 2) suivant les irrégularités du lapiaz. Sa profondeur varie de 12 cm à plus de 65 cm.
Il faut la visualiser en deux étapes car elle recouvre en fait deux murs l'un sur l'autre : en bas, le M 17 qui a

été arasé pour créer l'accès. Il fallut donc construire des angles de mur et l'angle de gauche (côté zone 8) paraît d'ailleurs avoir été rebâti.

U.S. 5128

L'U.S. 5128 est plus aérée que l'U.S. 5127 qui la recouvre ; elle est composée de terre marron très légèrement ocre, PANTONE © process 314-3, mêlée à un cailloutis calcaire très fragmenté.
Située sous l'U.S. 5127, son épaisseur est très irrégulière. Elle recouvre parfois l'U.S. 5129, quand elle est présente et repose parfois directement sur le lapiaz lorsque son altitude est élevée. Au minimum, elle mesure 13 cm et au maximum plus de 20 cm d'épaisseur.
Sa surface est globalement plane mais sa base est donc irrégulière. Sa base concorde avec le haut de la gangue de mortier assurant la fondation du mur 17.

L'unité 5128 comportait un unique fragment de céramique, tesson à cuisson réductrice, tournés, antérieur au XIVe siècle.

Elle comportait aussi 18 fragments d'os d'animaux et 2 dents.

U.S.5129[34]

L'U.S. 5129 est composée de terre brune granuleuse et légèrement argileuse, PANTONE © process 315-2, mêlée à un cailloutis calcaire de petit module et à quelques nodules de mortier et de chaux, sans fragment d'ardoise, ni charbons de bois ou briques.
Située sous l'U.S. 5129, son épaisseur est très irrégulière, le plus souvent autour de 20 cm, sauf dans les fissures de lapiaz sur lequel elle repose.
Sa surface est globalement plane et sa base est donc irrégulière.
Elle n'est pas présente dans toute la tranchée, mais dans ses parties les plus profondes et il semble qu'elle doit être associée à la mise en place du M 17b. L'arasement de ce dernier aurait provoqué la perte de la partie supérieure de sa tranchée.

L'unité 5129 comportait un fragment d'amphore.
Elle comportait aussi 13 fragments d'os d'animaux et une dent ; ainsi que deux fragments d'enduit rosé du même type que ceux qui ont été trouvés en grande quantité en zone 7 (fouille 2005, enduit de sol, chaux mélangée à du tuileau).

U.S.5131 : Lapiaz retaillé d'altitude très irrégulière. Le M17 repose dessus.

Lapiaz en fond de tranchée. Lapiaz de couverture parfois arasé grossièrement.

[34] Fouille 2006 dans le secteur de la zone 5 étudié ci-dessus et dans le secteur étudié l'an passé, où la fouille n'avait pu être faite faute de temps.

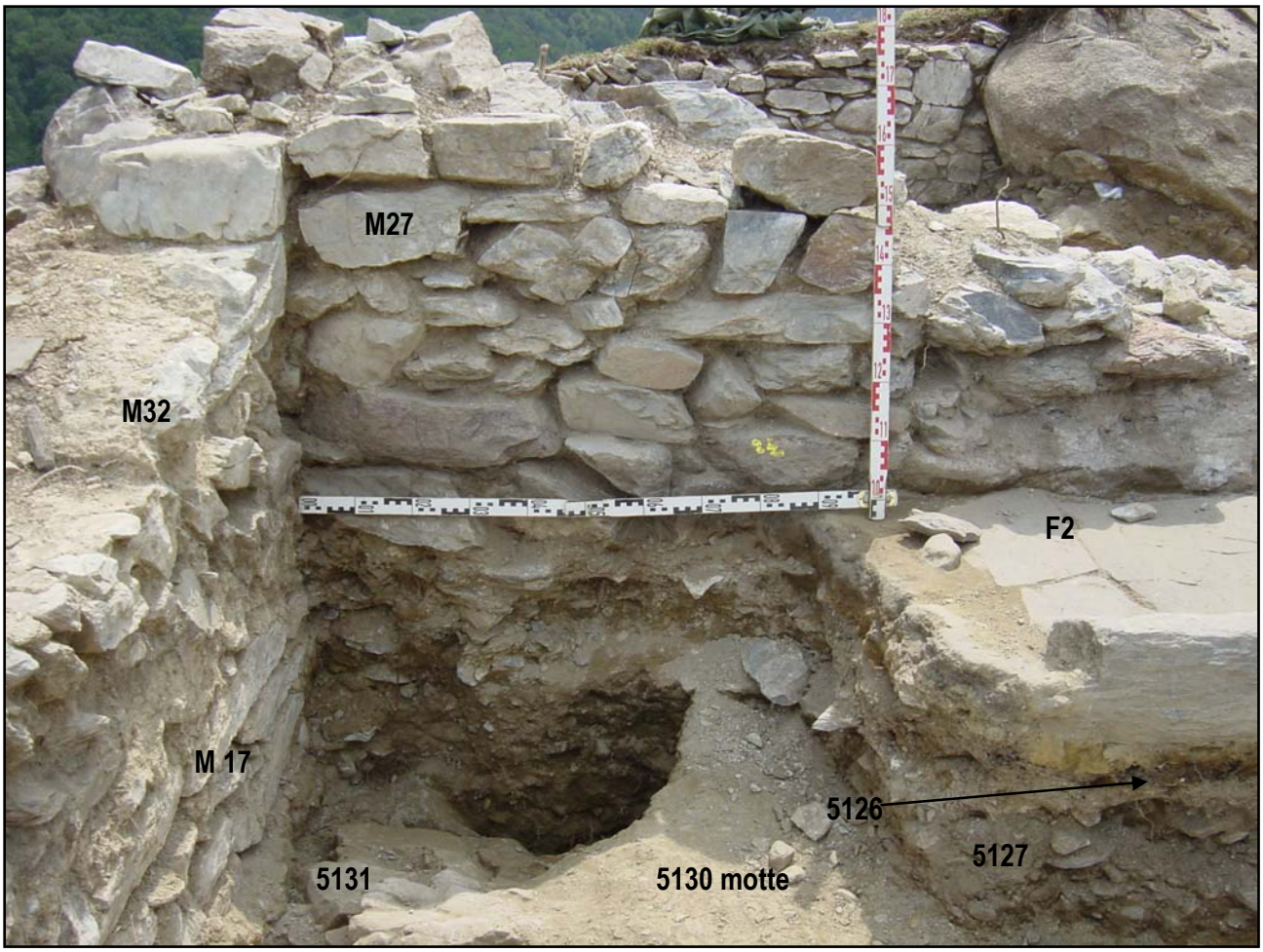
M27
M32
F2
M 17
5126
5127
5131
5130 motte

Conclusion Zone 5

La fouille en zone 5 confirme l'arasement systématique du donjon à la fin du Moyen Âge sur cette face, comme sur les autres faces étudiées jusqu'ici.

La fouille 2006 confirme aussi les résultats stratigraphiques 2005 obtenus sur la premier secteur et l'unité stratigraphique de ce secteur.

La première unité sous l'arasement (5104 et 5122/5124) correspond tout à fait à ce que l'on retrouve dans les autres secteurs : il s'agit d'une occupation qui paraît devoir être raccordée à la seconde moitié du XIVe siècle ou au tout début du XVe siècle, correspondant à la phase 7 des conclusions de la zone 1. Comme en zone 1, cette dernière occupation paraît peu soucieuse des espaces, recouvrant grossièrement les foyers en place. Elle est néanmoins importante car on dénombre une quantité importante de mobiliers se rattachant à cette phase sur toutes les zones.

L'occupation sous-jacente, rattachée aux foyers, lui est de peu, ou de très peu antérieure et se différencie peu de la dernière phase dans l'étude du mobilier. Heureusement, la stratigraphie est ici fort claire et permet de différencier ses deux phases : l'une un peu plus ancienne (seconde moitié XIVe siècle ?) rattachée aux foyers et la dernière décrite ci-dessus. La présence de ces deux foyers cible le style de cette l'occupation ce qui est confirmé par le type de mobilier où l'on rencontre peu d'éléments militaires.

Le décaissement en grand de la motte pour mettre en place les refends est confirmé, alors qu'il n'a pas eu lieu en zone 1.

Ce décaissement a été réalisé jusqu'à la base de la fondation de la tour maîtresse, sur 1,2 m de haut, et a permis d'homogénéiser les niveaux entre la zone 2, la zone 9 et la zone 5. Au moment de ce décaissement, qui semble d'après le mobilier pouvoir être daté du XIVe siècle, on mit en place le M27, le M5, l'accès 2 par arasement de l'enceinte interne et les deux foyers. Une circulation semble alors avoir existé depuis l'accès 2 vers le mur du donjon puis perpendiculairement vers la zone 9 par l'espace laissé entre le donjon et le M 27.

Il s'agit donc d'une réorganisation d'ampleur à partir de laquelle la zone 5 semble avoir été dédiée à la cuisine avec une possibilité de circulation directe vers la zone 2 (qui de toute façon n'était desservie que depuis la zone 5 et la zone 9).

Malheureusement ce décaissement a provoqué la perte des U.S. antérieures donc les phases anciennes du site ne peuvent être étudiées en zone 5, à la différence de la zone 1. On rencontre tout de même des matériels résiduels confirmant l'ancienneté de cette phase, dont en zone 5 un fragment de fer d'équidé du XIIe siècle.

Néanmoins, les tranchées de fondations des murs 17/32 confirment l'existence de ces murs avant le décaissement de la motte et la réorganisation de l'espace. Même si peu de mobilier était contenu dans ces tranchées, on peut rappeler qu'en zone 1, le mur 11, chaîné au mur 17/32, apparaît dans le premier quart du XIIIe siècle (phase 3, voir ci-dessous). La fouille en zone 5 est un indice de plus de la mise en place de cette grande chemise ou enceinte interne dans la phase 3.

Rappelons que le travail archéologique effectué en zone 1 avait permis de proposer un phasage qui nous sert aujourd'hui d'hypothèses de travail et dont voici le résumé (complet dans rapport 2005) :

Une phase 0 (ou des phases 0 ?) : antérieures à l'occupation médiévale des comtes de Foix. Comporte au moins une occupation antique liée à un lieu de culte dont nous ne percevons plus aucun bâti (voir rapport de Christine DIEULAFAIT ci-dessous).

Une phase 1 : (création de la motte et de la tour maîtresse). Antérieure à la fondation du mur d'enceinte interne en zone 1 dont la datation la plus haute actuellement connue s'ancre au début du XIIIe siècle. D'autres

structures semblent devoir être rattachées à cette phase (trou de poteau en zone 1, M 22 et M 35). Mais les remaniements postérieurs rendent difficilement lisibles ces aménagements.

Une phase 2 : Un groupe d'U.S. du tout début du XIIIe siècle, où en zone 1 on effectue un premier remblaiement pour aplanissement des flancs de la motte.

Une étape 3 : construction du M11 (enceinte interne) par tranchée dans le flanc de la motte et dans les remblais de la phase 2.
Il s'agit d'un réaménagement majeur de l'espace castral entier puisque ce mur relie le bâtiment sous-jacent au donjon à la tour du Barri et forme une enceinte interne au *castrum*, longue de plus de 50 m. Ce réaménagement paraît dater du premier tiers du XIIIe siècle, en étant postérieur (peut-être de peu) de la phase 2.

Une phase 4 : mise en place des M 19 et M 4. Mise en place du M 11 bis et des murs 9 et 12 : le bâti autour de la tour maîtresse se densifie.
Les unités du groupe 1050-1103 sur la zone 1 cernent une occupation qui chronologiquement est à peine postérieure (juste successive) à cette réorganisation de l'espace qui pourrait donc avoir eu lieu au milieu du XIIIe siècle.
Cette première (?) densification intervient alors que la fortification a clairement un rôle militaire, forteresse, point fort du paysage comtal parmi 4 ou 5 ouvrages majeurs du comté. Ce rôle est très explicite dans la série d'actes conservés pour les années 1270-1280.

Une phase 5 : Une occupation de garnison dans la seconde moitié du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle mieux documentée qui correspond au groupe des U.S.1050-1103 dans la zone 1 et au groupe plus récent constitué par les unités 1031-1037.
Les textes montrent que Montréal est alors l'un des ouvrages les plus importants du comté et qu'il est même le site d'échauffourées entre les hommes du comte et ceux du roi de France. L'existence d'une garnison avec un châtelain est alors mentionnée.
Dans cette chronologie, l'espace en zone 1 est occupé tel quel, a priori sans réaménagement, avec des comblements successifs qui ne recouvrent pas le bâti mis en place.
C'est dans cette phase ou au début de la phase 7 que la zone 5 est décaissée et compartimentée du M 27 et du M 5. C'est aussi au même moment qu'est créé l'accès 2 donnant de la zone 10 à la zone 5.

Une phase 6 : Une hypothèse de travail.
La disparition documentaire du site à partir du milieu du XIVe siècle est révélatrice du désengagement des comtes -désormais surtout vicomtes de Béarn- et notamment de Febus qui désengage les anciennes forteresses comtales coûteuses, et désormais inutiles, car le Sabartès cesse d'être un point fort des possessions comtales et que les pratiques comtales s'orientent plus vers le clientélisme. Le nombre d'ouvrages se réduit rapidement[35] et se concentre en Béarn, entre le Béarn et le comté de Foix, ou à l'aval du comté de Foix.
En même temps, avant les années 1380, le glissement de l'habitat paysan est perceptible avec la naissance du village d'Olbier au pied du château. Or, ce déperchement peut permettre d'envisager soit un premier abandon de la fortification, soit une volonté d'évacuer l'habitat du sommet pour des questions d'ordre militaire.

[35] A ce sujet, voir F. GUILLOT, *Thèse cit.*

D'autant que l'occupation de la fin du XIVe siècle (phase suivante) se réalise dans des conditions différentes de l'occupation de la fin du XIIIe siècle et du début du XIVe siècle (phase précédente).
Parallèlement, notre connaissance du mobilier et de sa chronologie crée deux grandes périodes successives : fin XIIIe-début XIVe et fin XIVe siècles. Cette partition oblitère le cœur du XIVe siècle et nous avons du mal à jauger de l'occupation dans cette chronologie.
Il faut donc tout en précisant nos capacités à sérier le mobilier sur cette chronologie, être particulièrement attentif à cette phase qui est mal illustrée par l'archéologie et qui pourtant semble être essentielle et bien en rupture avec la phase antérieure. Il faudrait pouvoir vérifier la continuité ou non de l'occupation, puisque la documentation et le cadre de ce site suggèrent un hiatus.

Une phase 7 : Une (ré- ?)occupation plus tardive qui correspond au groupe d'unités 1005-1009.
Celle-ci a été repérée sur tous les flancs fouillés comme s'établissant à la fin du XIVe siècle voire au plus tard, au tout début du XVe siècle.
En zone 5 celle-ci se partage en deux étapes, l'une concordante aux foyers, l'autre postérieure.
Cette occupation n'est pas éclairée par la documentation écrite, ce qui suggère probablement la moindre importance stratégique du *castrum* de cette époque car la documentation ne s'appauvrit pas.
Le matériel ferreux dans ces unités est très abondant démontrant l'augmentation de l'activité métallurgique dans cette vallée tout au long du XIVe siècle. Faut-il comprendre ce réinvestissement du château comme un point de surveillance de la mine et surtout du commerce induit ? On ne peut ignorer l'importance financière des mines et du commerce du minerai dans la politique comtale dans la seconde moitié du XIVe siècle et au début du XVe siècle. Or, la proximité de la mine et du marché du fer à Vicdessos ne doivent pas être négligés même s'il est difficile de peser le poids de ces éléments dans la politique castrale des comtes, d'autant que la politique menée par les comtes post-fébusiens a été peu étudiée.

Une phase 8 : La destruction finale par arasement.
Cette phase est perceptible sur toutes les faces du donjon fouillées en 2005, mais aussi en face externe du M 11. L'arasement semble avoir eu lieu dans une chronologie plus tardive que la disparition documentaire du site et pourrait être rattaché à la reprise en main du comté par les Castelbon donc à une étape post-fébusienne[36]. (voir description de cet arasement sur les rapports 2003 et 2004). La faiblesse réelle des Castebon explique que l'abandon du château n'ait pas été géré comme il l'a été au cœur du XIVe siècle, du temps du puissant Febus. Pour les Castelbon, abandonner un ouvrage de cette puissance sans le détruire représentait clairement un danger.

36 Voir F. GUILLOT, *Archéologie du Midi Médiéval*, sous presses, pour printemps 2006, Les fortifications des comtes de Foix - XIe-XVe siècles.

Phase 9 : accumulation moderne et contemporaine :

Vue de la zone 6
(face nord-ouest)
- le donjon avant la fouille

2. ZONE 6 : Face nord-ouest du donjon (externe)

Cet espace est délimité par les murs 1, 9 et 12 (au contact de la zone 1) et 29 et 30 (au contact de la zone 9. Il est situé sur la face nord-ouest du donjon et s'amalgame avec la zone 3 qui avait fait l'objet de sondages.

En 2005, une partie avait été fouillée.

En 2006, nous avons seulement évacué une grande partie de l'U.S. de destruction pour préparer une fouille ultérieure prévue en 2007. Une cinquantaine de centimètres de cette U.S. a été laissée pour protection et ne sera fouillée qu'en 2007.

Niveau 2006

Haut U.S. 9000 au dessus du M1	980,85

2.1. U.S. postérieure au Moyen Âge :

U.S. 9000 :

Comme l'U.S. de destruction finale, l'herbe et le réseau racinaire actuel mêlés à une terre brune fine très organique (PANTONE © Process 315-1) numérotés 9000 n'ont pas été dissociés entre la zone 5, la zone 6 et la zone 9. L'absence de vision du bâti sous-jacent partageant les zones l'interdisait, et il s'agit de toute façon des mêmes unités puisqu'elles se sont mises en place en même temps et dans les mêmes circonstances.
Cette unité, de surface irrégulière puisque le donjon formait un cône aux pentes prononcées, culminait à 980,85 m en zone 6.
Elle recouvrait le haut du M 1.
L'épaisseur de l'U.S. oscillait entre 3 et 10 cm, suivant le couvert végétal.
Cette U.S. ne comportait pas de mobilier.

2.2. : Destruction finale :

U.S. 9001 :

Surmontée par l'U.S. 9000, l'U.S. 9001 n'a donc pas été dissociée suivant les zones.
Vous trouverez l'étude du mobilier qu'elle comportait dans le chapitre consacré à la zone 9.
Sa face supérieure est déclive suivant la pente décrite ci-dessus pour l'U.S. 9000.
Sa face inférieure en zone 6 n'est pas connue car l'U.S. n'a pas été entièrement fouillée pour laisser une cinquantaine de centimètres en protection sur les US sous-jacentes. Quelques sondages ont été pratiqués pour connaître le niveau de l'unité sous-jacente qui paraît être situé un peu moins de deux mètres sous le haut de l'U.S., au point le plus haut, le long du M1 (NGF 978,92).
La face inférieure de cette U.S. est de toute façon plus basse (au moins de 20 cm) que le haut des assises du donjon, ce qui correspond à ce qui avait été relevé lors de la fouille de l'autre secteur en 2005.
Elle correspond à une démolition médiévale (phase 8 - fin XIVe ou début XVe siècles) par arasement du donjon suite à la démobilisation de la forteresse par les comtes de Foix (voir conclusions des rapports antérieurs). Cet arasement est donc confirmé pour toute la zone 6.

L'U.S. 9001 recouvrait les murs 29 et 30 formant limite avec la zone 9. Ces murs étaient engoncés dans cette U.S.

Conclusion :

En zone 6, l'opération 2006 s'est donc limitée à décaper une grande partie de la destruction pour préparer la fouille 2007.
Les conclusions stratigraphiques sont donc particulièrement limitées. Soulignons tout de même la confirmation de la phase 8, de destruction par arasement de la tour maîtresse.

Vue générale de la zone 6 et du M1

3. ZONE 9 : plate-forme de la face sud-ouest du donjon

Cet espace est délimité par les murs 1 (donjon), 29 et 30 (zone 6), 27 (zone 5) et 31 et 32 (zone 10). Il s'agit d'une vaste plate-forme en flanc sud-ouest du donjon, d'une surface totale (exclus les murs encadrant) de 63,5 m².
Elle n'avait été abordée que par un petit décapage dans la destruction (décapage D) en 2002, dont l'objectif était de visualiser le bâti du donjon et de vérifier qu'aucune structure n'y était accolée malgré une anomalie topographique (due aux travaux clandestins).

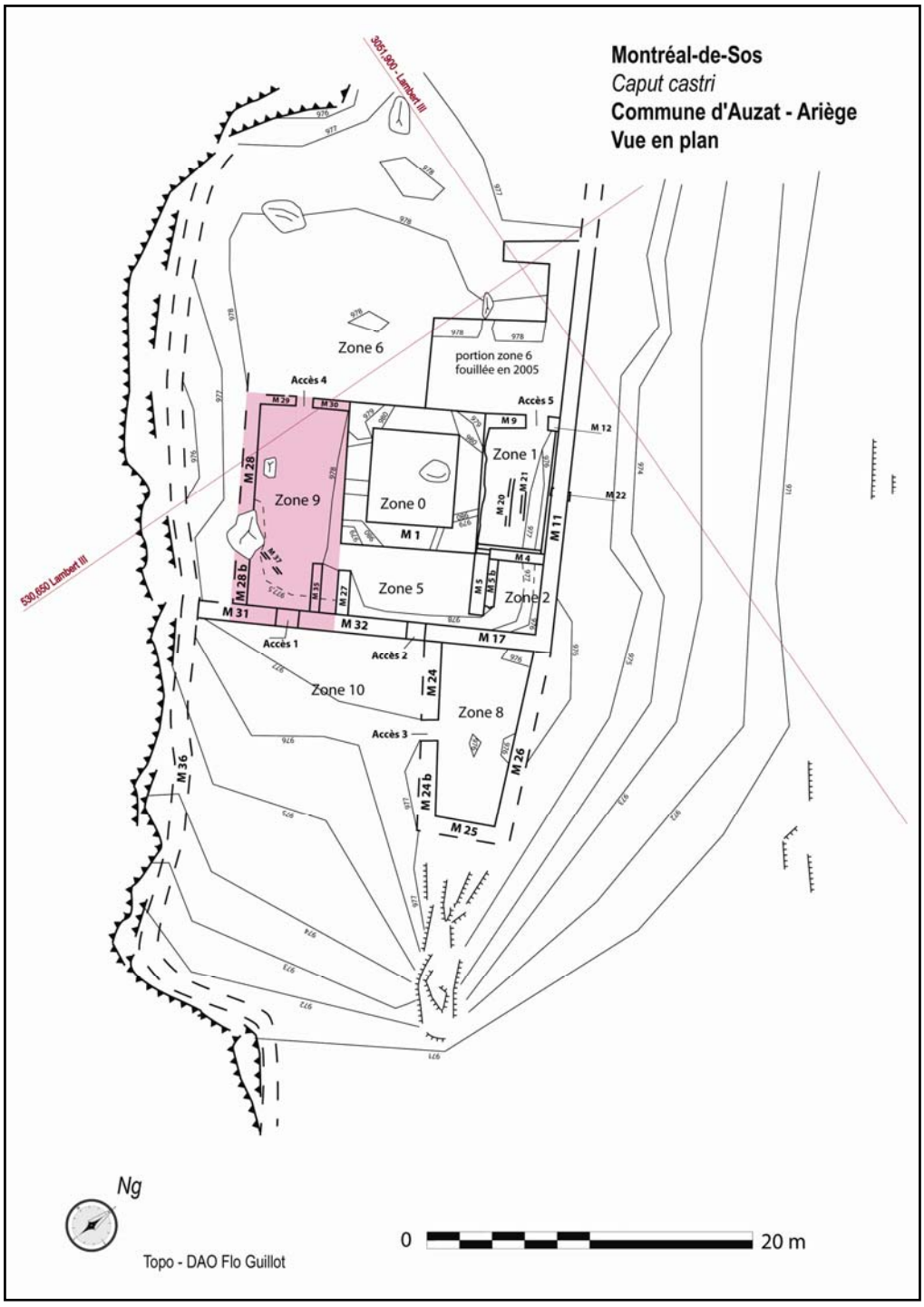

Niveaux :

Haut U.S. 9000	981
Haut U.S. 9001	980,90
Haut U.S. 9005 le long M1	978,88
Haut 9003	978,81
Haut ressaut de fondation en zone 9 (= en zone 1)	978,90
Z sup 9004 le long M1 (= z inf 9001)	978,34
Z sup 9005	978,60

Z sup 9008 = Z sup 9009	978,23.
Z sup 9013	978,18
Z (9014) motte contre M1	978,01/978,25
Z inf tranchée 9020 contre gros bloc	977,05
Z inf M 30 au plus bas au-dessus de l'accès 4	978,86
Z sup M 30 au plus haut à l'angle avec M1	979,7
Z sup M27 au plus haut	978,65
Z M 27 au plus bas	977,96
Z sup M 29 à l'angle M 28	978,46
Z centre mortaise de la cloison 9007 dans M 28	978,28
Z sup M 28	978,68 à 978,46
Z inf assises M 28 contre gros bloc	977,56
Z sup M 28b	978,58 à 978,16
Z sup M 28 à l'angle avec M 31	978,46
Z sup M 31 à l'angle de l'accès 1	978,37
Z sup M 32 à l'angle de l'accès 2	978,36
Z sup M 32 à l'angle M 27	978,65
Z dallage accès 1 = z sup 9024 = z sup M 35 arasé = z sup 9020	977,90
Z enceinte externe sup M 36 à l'angle avec M 31	976,71/977,21
Z sup 9035 (= lapiaz contre M 28)	977,56
Z sup 9025	977,72
Z sup F1	977,90

3.1 Unités postérieures au Moyen Âge :

U.S. 9000 :

Comme l'U.S. de destruction finale, l'herbe et le réseau racinaire actuel mêlés à une terre brune fine très organique (PANTONE © Process 315-1) numérotés 9000 n'ont pas été dissociés entre la zone 5, la zone 6 et la zone 9. L'absence de vision du bâti sous-jacent partageant les zones l'interdisait, et il s'agit de toute façon des mêmes unités puisqu'elles se sont mises en place en même temps et dans les mêmes circonstances.
Cette unité, de surface irrégulière puisque le donjon formait un cône aux pentes prononcées (-35° en zone 9), culminait à 981 m en zone 9 (altitude maximum du site à la limite des zones 5 et 9, angle sud du donjon).
Elle recouvrait le haut du M 1.
L'épaisseur de l'U.S. oscillait entre 3 et 10 cm, suivant le couvert végétal.
Cette U.S. ne comportait pas de mobilier.

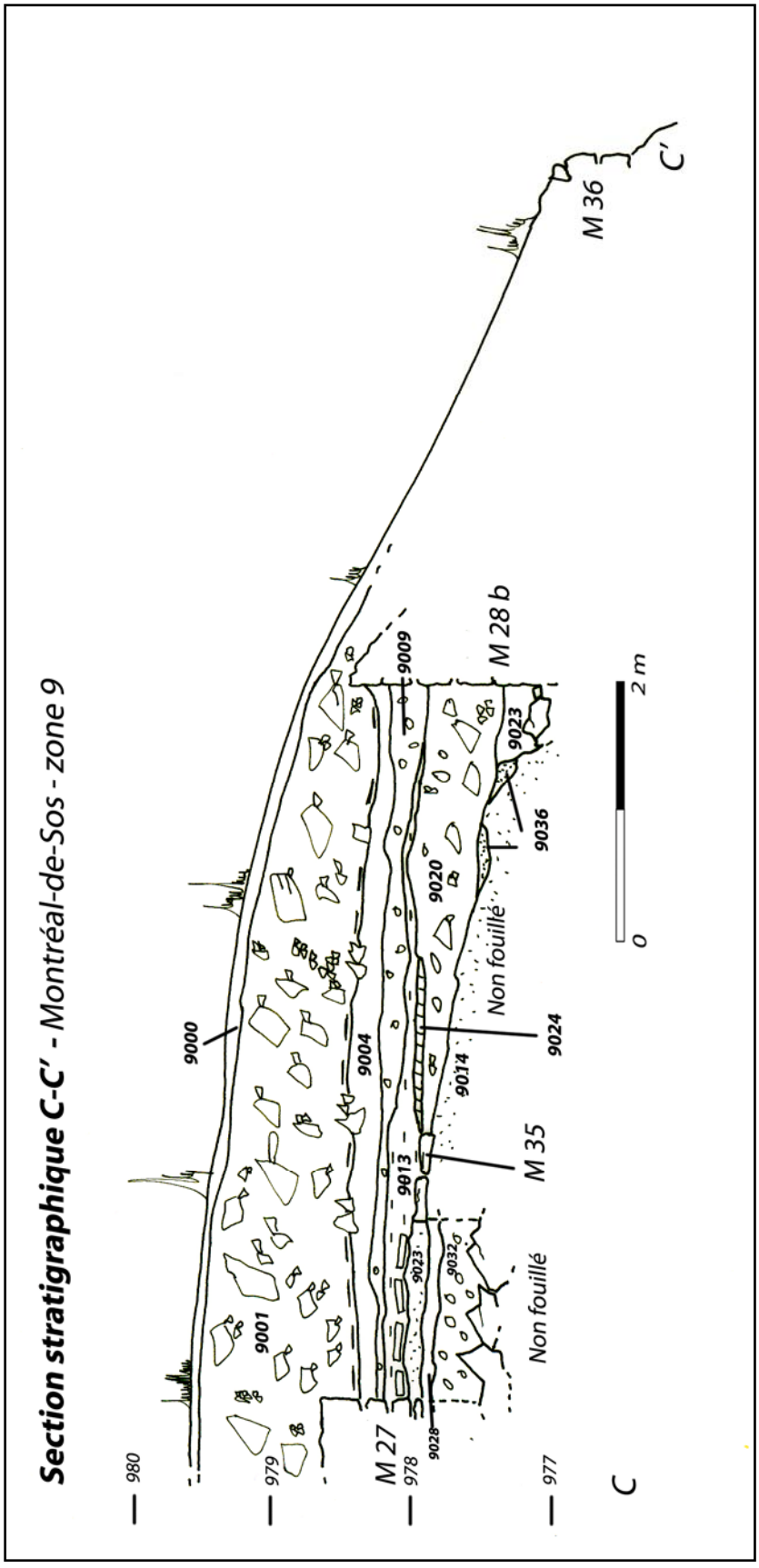
Section stratigraphique C-C' - Montréal-de-Sos - zone 9
980
979
978
977
C
C'
M 27
M 35
M 28 b
M 36
9000
9001
9004
9009
9013
9014
9020
9023
9024
9028
9032
9036
Non fouillé
Non fouillé
0
2 m

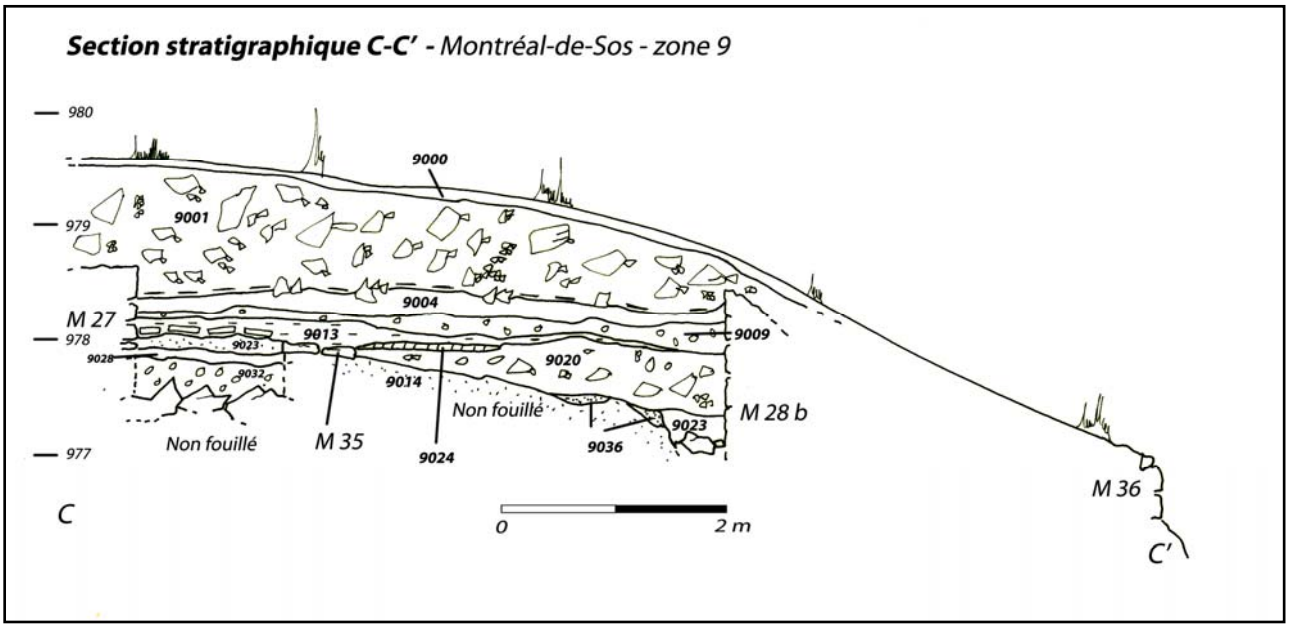

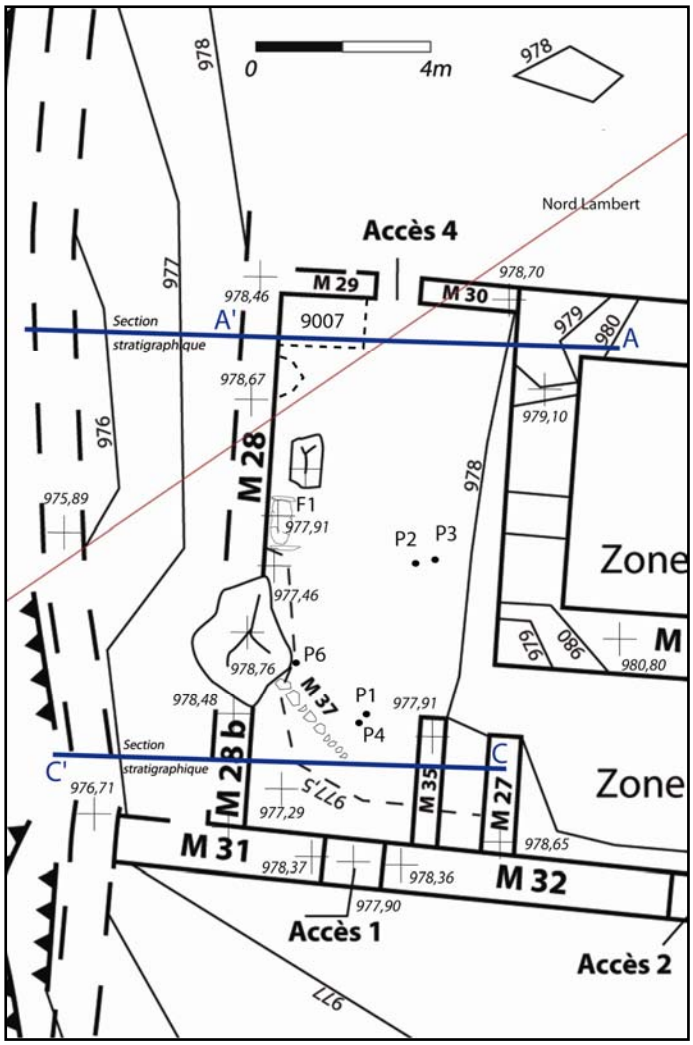

3.2 Arasement du donjon :

U.S. 9001 :

Surmontée par l'U.S. 9000, l'U.S. 9001 n'a donc pas été dissociée suivant les zones.
Sa face supérieure est déclive suivant la pente décrite ci-dessus pour l'U.S. 9000. Seule une anomalie (voir ci-dessous), due à une fouille clandestine existait au centre et le long du M1 donnant un aspect concave en cône au sommet.
Sa face inférieure en zone 9 était grossièrement plane, légèrement plus élevée le long du donjon (M1) que le long du mur d'enceinte interne M 28/28b.
Son épaisseur maximum le long du mur du donjon atteignait 2 m au plus haut, c'est-à-dire le long du M1.
Elle occupa toute la surface de la zone. Mais elle est moins épaisse dans l'angle ouest, où en profondeur elle est remplacée par les U.S. 9002 et 9003.
En zone 9 comme sur les autres faces du donjon, l'U.S. de destruction est constituée de moellons ou fragments de moellons calcaires taillés pour une proportion écrasante. Présence d'une grande quantité de mortier de chaux, aggloméré aux moellons ou isolé. Ce mortier correspond à celui que l'on peut observer dans et sur le mur du donjon dégagé. Les blocs sont parfois disposés avec de nombreux vides entre eux non comblés par la terre. Les matières organiques sont rares, voire exceptionnelles : pas de charbon, peu ou très peu de terre. Quand de la terre est présente, rarement, elle apparaît très claire car mêlée à de la chaux en grande quantité (PANTONE © Process 4-7 ou 8-8).
Elle correspond à une démolition médiévale (phase 8 - fin XIVe ou début XVe siècles) par arasement du donjon suite à la démobilisation de la forteresse par les comtes de Foix (voir conclusions des rapports antérieurs). Cet arasement est donc confirmé pour toute la zone 9. Mais elle comporte aussi des éléments de la démolition qui ont été déplacés par le trou de fouilles clandestines que l'on avait pratiquées dedans.
L'U.S. 9001 est donc équivalente sur les autres zones aux U.S. 1002 et 6101.
Sa surface inférieure est marquée par une forte concentration de lauzes de toiture épaisses. Elle est largement inférieure aux assises du M1.[37]
Dans les angles, en limite entre les zones 5 et 9 (au dessus du M 27) et entre les zones 9 et 6 (au dessus du M30), on remarque, comme dans les deux autres angles, une coloration rosée du mortier de chaux à 1,2 m au dessus de la base de l'U.S. révélant l'utilisation du feu dans une étape de la destruction. Cette coloration est associée à de nombreux charbons de bois et à des vestiges de poutres calcinées. Ces anomalies ne scellent pas le départ ni la fin de la destruction puisque l'U.S. se poursuit au-dessous, mais elles marquent clairement une étape de même niveau où l'on aurait détruit des éléments en bois qui n'étaient présents que dans les angles, à deux tiers du mur en hauteur (à deux tiers de l'U.S.). Peut-être s'agissait-il d'éléments défensifs du type échauguettes, accolés au mur en encorbellement en hauteur, mais pas situés au faîte du mur. A Prades (d'Alion) et à Montaillou[38], il semble que ce type d'échauguettes aient existé (voir conclusions des fouilles de J.-P. Cazes) au moins au XIVe siècle, au début du XVe siècle. Ces deux ouvrages sont aussi des fortifications des comtes de Foix.
La destruction par le feu a provoqué une légère rubéfaction du mortier du mur dans l'es angles, ce qui explique sa coloration rosée aux quatre angles, en bas du mur, mais aussi au-dessus et tout particulièrement dans le mortier situé autour des vestiges de bois retrouvés aux quatre angles.
L'extrême pulvérisation de ces éléments de bois ne permet pas de les quantifier, mais il s'agit dans les quatre angles, de chêne.

Enfin, la partie basse de l'U.S. 9001 recouvrait les sommets et les premières assises des murs 29, 30, 31, 28, 32 et 27.

[37] Voir étude du bâti ci-dessus : ces assises gardent la marque d'un décaissement. Elles étaient donc découvertes, comme en zone 5, au cours des dernières occupations.

[38] Canton d'Ax-les-Thermes, Ariège.

L'unité 9001 complète sur les 3 zones fouillées cette année (9, 5 et 6) comportait 294 fragments de céramiques, dont 6 tessons protohistoriques, 7 fragments d'amphore et 10 tessons antiques. Les 281 autres fragments (95,6 %) sont médiévaux. Parmi ces derniers on dénombre 6 fragments de trompes d'appel en céramique rouge polie dont un unique fragment de trompe à facettes, 26 fragments (9% des céramiques médiévales) antérieurs au XIVe siècle, 24 (9%) éléments à cuisson réductrice, tournés, du XIVe siècle et 188 fragments (67%) à cuisson oxydante, tournés, de la fin du XIIIe siècle ou du début du XIVe siècle, auxquels s'ajoutent 22 tessons indéterminés et 5 fragments de torchis ou de plaques foyères.
On retrouve ici la richesse et la diversité en mobilier de cette unité de destruction, déjà étudiée sur les autres zones et qui, sur tout le tour du donjon, constitue un fait cohérent. On retrouve aussi la forte proportion de mobilier antérieur au Moyen Age dans cette unité, notamment de fragments d'amphore. Ces derniers pourraient avoir été utilisés dans la construction des murs de la tour maîtresse.

On a aussi exhumé, 22 objets en fer dont 13 clous à tête plate, un à tête facettée, un à tête conique, un à tête triangulaire et 3 à tête en T. On y dénombre aussi un clou de maréchalerie tardif, postérieur au milieu du XIVe siècle, deux fers de traits des XIIIe-XIVe siècle, 2 pitons et 18 tiges.
Ont été découverts 2 objets en alliage cuivreux, deux appliques, qui paraissent pouvoir être datées de la première moitié du XIIIe siècle.

Enfin, on dénombre un fragment de coquillage (conque), un fragment de verre et un dé en os travaillé.
Elle comportait aussi 745 fragments d'os d'animaux, un lot de petits fragments et 32 dents ; 9 scories dont 5 coulées et 4 légères.
Elle comportait aussi 4 lauzes et 4 ardoises gravées [25031 ; 25033 ; 25034 ; 25035 ; 25036 ; 25037 ; 25038 ; 25039], dont une lauze comportant un personnage.

U.S.9002

L'U.S. 9002 est composée de terre brune, très densément mêlée à des nodules de chaux blanche, de la brique et quelques charbons, mais sans fragment d'ardoise ou de lauze, le tout donnant un aspect bariolé.
Située sous l'U.S. 9001 et encadrée sur ses côtés par cette même U.S., cette unité n'était présente que dans l'angle entre le M1 et le M30 sur un espace grossièrement carré de 55 cm de côtés. Son épaisseur est de 1 à 2 cm.
Sa surface est plane ainsi que sa base et elle repose sur l'U.S. 9003.
L'unité ne comportait pas de mobilier.

Il pourrait s'agir d'un petit lambeau d'occupation. Situé entre deux US de destruction, il suggère plus une pose dans la destruction qu'un dédoublement véritable de celle-ci, car ce lambeau est peu épais et n'a été relevé que dans ce secteur.

U.S.9003

L'U.S. 9003 est analogue à l'U.S. 9001, mais comporte un peu moins de blocs et fragments de blocs taillés qui sont surtout de module plus petit et plus de mortier (sous forme de nodules). Son aspect général est donc plus clair et le mortier y est plus graveleux. Son aspect est hétérogène en surface. On y découvre des fragments de lauzes (très concentrés à sa base) et beaucoup plus rarement quelques fragments de briques.
Située sous l'U.S. 9002 ou 9001 et encadrée par l'U.S. 9001, sa base correspond à celle de l'US 9001 et ses côtés sont pentus. Elle n'existait que dans l'angle des M1 et M30, sur une plus grande surface que l'U.S. 9002 : en partant de l'angle, le long du mur 1, elle s'étalait jusqu'avant la fracture du M1 (destruction due aux fouilles clandestines). Perpendiculairement au mur 1, le long du M30, elle mesurait 1,9 m à 2,7 m en plan. Sa surface atteint donc environ 12 m².
Son épaisseur est de 60 à 80 cm et le haut de l'U.S. recouvre les assises du donjon (M1).

Sa surface est grossièrement plane proche du M1 et conique sur ses bords : elle a donc un aspect général en dôme. Elle suit grossièrement le ressaut de fondation du M 1.

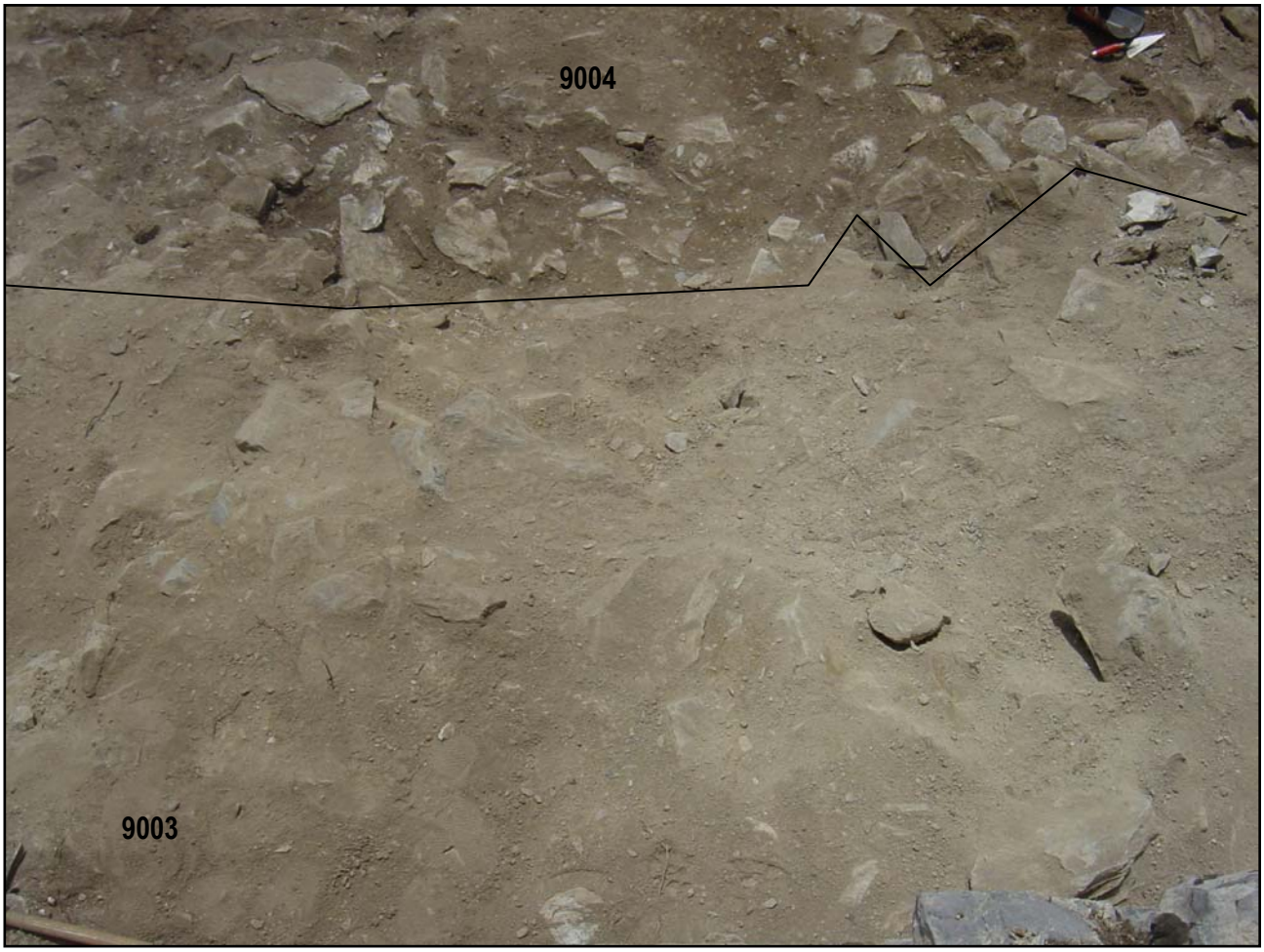

Sa base est grossièrement plane.

L'unité 9003 comportait 5 fragments d'os d'animaux.
Enfin, on y a découvert 6 lauzes et ardoises de toiture gravées [25003 ; 25004 ; 25005 ; 25006 ; 25007 ; 25008].

Il semble s'agir d'une destruction différente de l'U.S. 9001, antérieure, et séparée de celle-ci par une petite occupation perceptible en 9002. Le module plus petit des blocs contenus dans l'U.S. semble indiquer un bâti différent de celui du donjon. Néanmoins, on y retrouve aussi le même type de lauzes gravées qu'en 9001, ce qui constitue un caractère de proximité entre ces deux U.S. Il est donc possible que l'antériorité de la destruction 9003 sur la destruction 9001 soit peu importante et que la différence réside surtout dans le bâtiment détruit.

3.3 Trou de fouille clandestine dans l'U.S. 9001 :

U.S.9005

L'U.S. 9005 est une unité très hétérogène, composée très nombreux blocs calcaires taillés, plus fragmentés qu'en 9003 et de terre plus indurée qu'en 9003, et plus sombre (PANTONE © process 6-3), mêlée à des fragments d'ardoises et surtout de lauzes, de charbons de bois, une grande quantité de mortier de chaux et peu de briques. On y rencontre des racines.

Elle n'était présente que sur une anomalie en demi-cercle (sur face 3/4 m²) coalescente à la rupture dans le M1, rupture créée par des fouilles clandestines (voir étude du bâti ci-dessous).
Située contre l'U.S. 9003, son épaisseur est d'une bonne quarantaine de cm.
Sa surface est convexe, en cône inversé très prononcé et sa base est similaire, mais moins prononcée.
Sa base repose sur l'U.S. 9001.

L'unité 9005 ne comportait pas de mobilier.

De forme conique, comportant des éléments contemporains, positionnée à l'avant d'une fracture du mur créée par une fouille clandestine, cette U.S. correspond en fait au fond d'un trou de fouille.
On peut être étonné de la virulence de cette fouille qui a rompu le mur du donjon. Fort heureusement l'épaisseur de la destruction (U.S. 9001) a protégé les U.S. du dessous de cette intervention.

3.4. Occupation médiévale tardive :

U.S.9004

L'U.S. 9004 est composée de terre brune fine et très dense en surface (PANTONE © process 315-1), mêlée à

des fragments de lauzes dont la majorité sont posés sur le dessus en interface avec 9001 et 9003, additionnés de quelques charbons de bois, de peu de mortier de chaux et de peu briques. En surface quelques gros blocs taillés s'insèrent dans l'U.S., mais ils proviennent en fait de la destruction (9001/9003) qui a pénétré dans cette unité. En profondeur dans l'U.S. 9004, les blocs taillés se font de plus en plus présents (voir photo).
Un gros bloc erratique granitique, proche du mur 28, dépasse légèrement de l'U.S. et s'insère dedans tout en état arasé sur son sommet (voir étude du bâti ci-dessous point 6.6.).
Présente dans toute la plate forme, son épaisseur est irrégulière, de 24 cm à quelques centimètres dans l'angle M28/M29, où elle recouvre l'U.S. 9007 et où elle est plus fine.
Sa surface est globalement plane, mis à part les blocs qui la percent, légèrement déclive vers le mur d'enceinte.

L'unité 9004 comportait 80 fragments de céramiques médiévales, dont un unique tesson à cuisson réductrice, non tourné, antérieur au XIVe siècle et 78 fragments à cuisson oxydante, tournés, médiévaux de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle et un tesson espagnol (Valence) dont le décor est identique à un autre de l'US 9008 et qui pourrait correspondre au XIVe siècle ou au début du XVe siècle.

Elle contenait aussi 3 tiges de fer, un clou de maréchalerie du XIIIe siècle ou du début du XIVe siècle, un battant de sonnailles en fer[39], un piton et 14 clous, tous à têtes plates.
On dénombre aussi dans cette U.S. 2 fusaïoles en schistes taillés, un morceau de schiste taillé en rond qui pourrait s'apparenter à un jeton.
Elle comportait enfin 120 fragments d'os d'animaux, auxquels s'ajoutent 14 dents d'animaux et un lot de tout petits fragments. On y a aussi dénombré 3 scories dont une coulée et 2 légères.

Du point de vue sédimentaire, mais aussi du point de vue du matériel, cette unité correspond à d'autres du même type rencontrées sur toutes les faces de la tour maîtresse, en zones 2, 1, 5 et 6 (respectivement U.S. 1025, 1005/6, 5104 et 6103). Il s'agit de la surface qui a reçu la dernière occupation, avant l'arasement final (phase 7). En profondeur, cette unité est un remblai ayant servi à aplanir la plate-forme de la zone 9, ce qui explique la grande quantité de blocs. Il s'agissait donc d'un sol peu soigné. Cette absence de soin sur le site est confirmée dans la phase d'occupation finale sur tous les secteurs fouillés actuellement. Elle succède pourtant à une occupation du XIVe siècle beaucoup plus soignée et organisée du point de vue des espaces et peu antérieure, ce qui fait que l'analyse du mobilier a du mal à départager ces deux phases (regroupées sous le numéro 7), qui pourtant, en zone 5 comme en zone 9 apparaissent différentes du point de vue de la stratigraphie.

3.5. Occupation médiévale antérieure à l'occupation finale mais toujours tardive :

U.S.9007

Sous l'U.S. 9004, l'U.S. 9007 est composée de deux plaques très régulières de mortier pur et induré, PANTONE © process 302-7.
Cette U.S. était recouverte de grandes ardoises fines et taillées en interface avec l'U.S. 9004.
Son épaisseur est de 3 à 4 cm de chaux. Cette chaux recouvre quelques assises des murs (29 et 28), là où l'U.S. est présente. L'unité est litée en deux couches de chaux distinctes, la couche inférieure correspondant à celle qui est visible sous le cloisonnement, la couche supérieure n'étant existante qu'à l'intérieur des cloisons.
Sa surface et sa base sont planes. Sa base repose sur l'U.S. 9008.

[39] Qui est le premier trouvé sur le site malgré son usage pastoral moderne et contemporain et la forte activité pastorale de la vallée au Moyen Age (attestée dans les textes). Cette faiblesse est probablement due au site de la fouille, cœur du *caput castri*, secteur non lié aux activités agro-pastorales.

L'unité 9007 comportait un unique fragment de céramique, fin XIIIe-XIVe siècles, jointif avec un élément de l'US 9008, ce qui n'est pas étonnant puisque ces deux U.S. ont fonctionné ensemble.
Elle comportait aussi un clou à tête plate et un fragment de bouton en alliage cuivreux dont des éléments de comparaisons sont connus pour les XIIIe et XIVe siècles.
Enfin, elle comportait aussi 8 fragments d'os d'animaux.

Cette unité, fort bien conservée, correspond à l'installation d'un petit espace cloisonné.

Une première portion quadrangulaire était installée à l'angle des murs 29 et 30, sur un espace de 2 m² (1,1 m x 1,77 m). le long du mur 29, cet espace s'étendait jusque quasiment à l'accès 4 (30 cm en arrière de l'accès) . Sur les côtés, le mortier de chaux se retrouve quelques cm plus bas que la dalle et les marques des cloisons en bois étaient encore visibles sur la chaux lors de la fouille. Ces cloisons étaient encochées dans des mortaises bâties spécialement dans les deux murs.

Un autre espace, plus petit, le long du mur 28, avait une forme plus dégradée, grossièrement en demi cercle (0,8 m x 0,7 m dans ses plus grands diamètres, surface totale : 1,1 m²). Il était conjoint au précédent et pouvait donc bénéficier de la cloison du précédent au moins sur un côté. Au-dessus de ce sol, le mur 28 était aussi enduit du même mortier qui composait le sol sur une trentaine de cm de haut.

Dans ces deux cas, le soin apporté au sol contraste avec les sols encadrants de l'U.S. 9004. Ce mortier était très bien réalisé, ce qui a garanti sa solidité et explique le bon état dans lequel nous avons trouvé cette unité. On peut supposer qu'il existait dans cet angle de la plate-forme deux petits espaces, délimités par des refends en bois, possédant une toiture en ardoise et destinés au stockage de biens nécessitant un éloignement de l'humidité. Malgré un tamisage fin des U.S. situées au-dessus, nous n'avons pas pu déceler la présence de denrées alimentaires, ce qui suggère que ces espaces étaient nettoyés au moment de leur abandon.

Encadrés et dominés par l'U.S. 9004 et posés sur l'U.S. 9008, ils pourraient avoir été utilisé dans la seconde moitié du XIVe siècle, en même temps que le bâtiment en zone 8 et les foyers (zones 9 et 5). Cet espace s'inscrit dans l'organisation mise en place au XIVe siècle : création du bâtiment 8, création des accès 1 et 2, décaissage de la motte, mise en place des refends (M 27 et M 5) et des foyers (1, 2 et 3).

U.S.9018

L'U.S. 9018 à été individualisée autour de l'U.S. 9007 et correspond donc au pied des cloisons entourant la surface 9007. On note, sur ces encadrements, les marques longitudinales des boiseries des cloisons sur la chaux.

L'unité comportait un unique fragment de céramique, à cuisson oxydante, tourné et glaçuré, de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle.
Elle comportait aussi un fragment d'ardoise de toiture biseautée.

3.5.1 Sous 9004 : 2/3 nord-ouest de la zone 9 (Occupation médiévale antérieure à l'occupation finale mais toujours tardive) :

U.S.9010 et foyer 1.

L'U.S. 9010, a été individualisée à la base de l'U.S. 9004. L'unique différence avec la 9004 est la présence d'ardoises taillées brisées au-dessus et en son sein. Elle concerne un espace de 0,84 m², le long du mur 28, débutant à 4,59 m de son angle avec le mur 29 et se poursuivant sur 1,18 m de long. En demi-cercle cet espace encadré par des pierres calcaires s'avère être un foyer. L'US est composée de terre du même type que 9004, (PANTONE © process 315-1).
Située à la base de l'U.S. 9004, son épaisseur est de quelques centimètres.
Sa surface et sa base sont planes.

L'unité 9010 comportait un unique fragment de céramique, à cuisson oxydante, tourné mais non glaçuré, de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle et 3 objets en fer : deux clous à tête plate et une plaque rectangulaire, entrée de clef, dont un exemplaire de ce type est connu pour le XVe siècle.
Elle comportait aussi 12 fragments d'os d'animaux.

Le foyer 1 (numéroté F1), est un foyer encadré sur ces deux petits côtés de deux grandes pierres calcaires de formes allongées. Il est adossé au M 28. Au devant un agrégat de blocs calcaires irréguliers est utilisé pour l'accès au cœur du foyer. Il n'était pas surélevé.
Juste au dessus de sa sole, le mortier du M 28 est complètement dégradé et rubéfié par la chaleur.
Une grande lauze constitue la sole du foyer. Celle-ci est posée sur une sole inférieure en argile. Sa surface est de 0,6 m².
Peu de charbons ou de cendres ont pu être prélevés autour, ce qui suggère un nettoyage précautionneux du foyer.
Il est techniquement tout à fait comparable au F2, qui correspond aussi dans la chronologie. La seule différence consiste en l'accès frontal et non pas par côté du foyer 1.
Il est par contre difficile de vérifier que ce foyer était ou non pourvu d'une hotte, car même si la dégradation du mur est de forme triangulaire ceci peut être dû à la forme naturelle des flammes. Néanmoins, la présence d'ardoises en 9010, alors qu'on n'en rencontre pas ou très peu au même niveau aux alentours, pourrait être un indice d'une hotte couverte d'ardoise. D'autant que, dans les deux foyers, F1 et F2, le mur en arrière n'était pas noirci, même dans les interstices qui n'ont pu être nettoyés ou lessivés par les écoulements. Il faut donc conclure que les murs étaient couverts d'une protection.

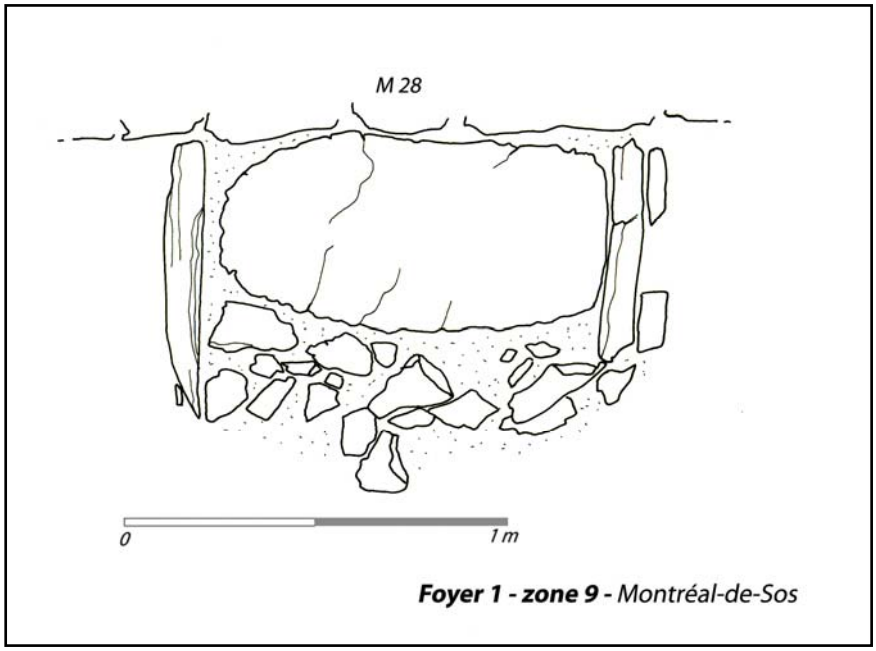

Foyer 1 - zone 9 - *Montréal-de-Sos*

Sous le foyer 1, la fouille 2006 n'a pas été poursuivie. Le foyer sera déposé, déplacé et reconstruit sur une autre zone lors de l'opération de restauration 2007 et la fouille pourra alors se poursuivre. De toute façon, la tranchée de fondation du M 28 n'a pu être fouillée, faute de temps, en 2006.

U.S.9008

Encadrant le foyer 1 et sous le foyer 1, l'U.S. 9008 est composée de terre marron sombre très granuleuse, PANTONE © process 315-5, mêlée à de nombreux fragments de lauzes taillées (1,2 à 1,4 cm d'épaisseur) en surface et d'ardoises fines et fragmentées au cœur de l'U.S.. Elle est très chargée en charbons de bois très fragmentés et comporte aussi de petits nodules de chaux[40], beaucoup de tout petits éclats de calcaires (1 à 2 cm de côté) et quelques petits fragments de briques. Dans un secteur central à cette zone, l'U.S. 9008 est constituée de plus de 50 % de charbon à sa surface. Cette zone est globalement ronde, de 2 m de diamètre et n'est pas associée à un foyer ou à une quelconque rubéfaction.
Située sous l'U.S. 9004, sauf dans la zone ou l'U.S. 9007 est présente (dans ce cas sous 9007), son épaisseur est de 20 à 30 cm, elle est plus épaisse vers le mur 28 qu'à proximité du donjon où elle s'affine au contact de la motte, ce qui permet que sa surface soit plane.
L'U.S. est présente dans 80 % de la plate-forme, elle est absente côté accès 1 (au sud-est) où elle est remplacée aux mêmes niveaux par l'U.S. 9009 (voir ci-dessous).

[40] Ceux-ci sont plus concentrés au-fur-et-à-mesure que l'on s'approche de la zone 9007. Ils sont donc probablement issus de la construction de cette surface. Deux lentilles plus importantes ont été individualisées (9015), mais elles ne comportaient pas de mobilier.

En effet, à partir des niveaux 978,23 le long du mur 1 et 978,12 le long du mur 28, la zone 9 est clairement partagée en deux espaces dans lesquels les U.S. sont différentes du point de vue sédimentaire, même si on peut les relier deux à deux du point de vue du mobilier qu'elles conservent et des niveaux où elles s'étagent.

Ce partage révèle certainement une différenciation fonctionnelle des deux espaces qui ont été aménagés avec des remblais différents. Le plus petit de ces espaces, grossièrement quadrangulaire, est situé du côté de l'accès 1 (zone sud-est). Il mesure une grosse vingtaine de m² et s'étend globalement jusqu'à l'angle sud du donjon. Le plus grand (zone nord-ouest) s'étend au devant du mur du donjon jusqu'à l'accès 4 et mesure un peu plus de 45 m².
Proche du mur 1, elle repose frontalement sur l'U.S. 9014 (motte) ou sur les lentilles 9036.
Enfin, comme l'U.S. 9004, elle est présente dans l'accès 4 entre les murs 29 et 30 et se poursuit donc au contact de la zone 6.
Sa surface est grossièrement plane. Sa base est identique.

L'unité 9008 comportait 118 fragments de céramiques, dont un tesson protohistorique et 117 tessons médiévaux. Parmi ces derniers, on dénombre 21 fragments de céramiques (18%) à cuisson réductrice, non tournés, sauf finition partie haute, antérieurs au XIVe siècle (dont deux bords éversés), un tesson à cuisson réductrice, tourné, du XIVe siècle, 83 fragments (71%) à cuisson oxydante, tournés, médiévaux de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle (dont un est jointif avec un élément de l'U.S. 9007 et dont un autre est jointif avec un élément de l'US 8006[41]), auxquels s'ajoutent 4 tessons recouverts d'émail stannifère, de provenance espagnole ou probablement espagnole (Valence) et dont les datations se raccordent au XIVe siècle ou au début du XVe siècle, plus 7 tessons indéterminés et un tesson à cuisson réductrice.

[41] Voir analyse de l'US 8006, zone 8. Ceci semble indiquer que le remblai du bâtiment 8 a été mis en place avec les mêmes matériaux que le remblai 9008, en même temps.

On dénombre dans l'U.S. 9008 77 fragments d'objets en fer dont un anneau de cotte de maille, un axe de section carrée, une boucle rectangulaire qui pourrait être une pièce d'harnachement et dont on connaît des comparaisons, mais avec des variantes pour les XI-XIIIe siècles, une clef qui se rapproche des clefs de la seconde moitié du XIVe siècle de Rougiers, 41 clous à tête plate et 2 clous à tête en T débordante, 4 autres clous à tête en T et un à tête triangulaire, deux clous de maréchalerie de la seconde moitié du XIIIe siècle ou de la première moitié du XIVe siècle, une moitié de fer d'équidé postérieur à 1350, un fragment de ferrures de coffres à rattacher aux trois trouvés en zone 8, deux plaques perforées dont une est brisée en deux et une plaque incurvée et 17 tiges.
Elle comportait aussi un fragment de verre, et trois fragments en alliage cuivreux -un mordant rectangulaire en tôle découpée de la première moitié du XIVe siècle, les extrémités de deux autres mordants[42] du deuxième ou troisième tiers du XIVe siècle- mais aussi une obole de Melgueil (type immobilisé).
L'U.S. 9008 comportait aussi un dé à jouer en os.
Elle comportait aussi 680 fragments d'os d'animaux, un lot de tous petits fragments et 67 dents, ce qui représente une concentration en ossements bien supérieure aux autres unités fouillées sur cette zone.
Cette concentration se retrouve dans l'U.S. sous-jacente 9025 (voir ci-dessous). Répartie sur toute l'épaisseur de l'U.S., elle n'implique pas une activité de dépotoir directement sur le site, mais suggère plutôt que ces remblais 9008 et 9025 ont été prélevés dans une zone ayant servi de dépotoir.
Enfin, on y a découvert une ardoise gravée [25019] assez différente des autres découvertes sur le site puisqu'elle n'est pas figurative ni ne comporte de tracé quadrangulaire, mais est couverte de traits enchevêtrés.

L'U.S. 9008 semble correspondre à un remblai dont la portion supérieure a pu servir à l'occupation au moment de la mise en place et de l'utilisation du foyer 1 et des espaces 9007 et après le remblaiement de l'espace situé entre les murs 31/32 et 28/28b (voir chapitre 3.7.). Il s'agit de la même phase que l'espace 9007.
Le remblai 9008 offre des points de comparaison avec le remblai 8004 du bâtiment 8 suggérant qu'ils ont été mis en place avec le même matériaux en même temps. Cette phase concerne la restructuration XIVe siècle des espaces, phase décrite ci-dessus. La structure en remblai explique l'hétérogénéité du mobilier, entre éléments antérieurs inclus dans le remblai lorsqu'il est déposé et éléments XIVe siècle, plutôt de la seconde moitié de ce siècle, correspondant à l'occupation de cette zone. Cette occupation est du point de vue des espaces, l'avant dernière occupation, juste avant une occupation finale matérialisée par l'US 9004 et qui recouvrit le foyer 1.

U.S. 9015

L'U.S. 9015 est composée de deux lentilles de forme arrondie de chaux situées sur 9008, peu épaisses et peu denses, pour une surface totale de 250 cm².
Elles ne comportaient pas de mobilier et sont probablement dues à la mise en place de la surface 9007.

U.S.9016

L'U.S. 9016 est une lentille de charbon de 2 m de diamètre correspondant à l'anomalie charbonneuse repérée en 9008.
Située sous l'U.S. 9008, son épaisseur est de 3 à 4 cm.
Sa surface est globalement plane, un peu concave vers son centre.
Sa base est de même morphologie.

L'unité 9016 comportait 3 tiges en fer, deux clous dont un à tête plate et l'autre bombée légèrement, un clou de maréchalerie à tête rectangulaire et une grosse barre brisée.
Elle comportait aussi 19 fragments d'os d'animaux et 3 dents.

[42] L'un d'eux peut-être l'extrémité d'une chape.

U.S.9017

L'U.S. 9017 est composée de terre rubéfiée uniquement présente sous 9016, PANTONE © process 23-5. Son épaisseur est de quelques centimètres et elle conserve la forme concave de l'U.S. 9016.

L'unité 9017 ne comportait pas de mobilier.

Ces deux U.S. 9016 et 9017 matérialisent un foyer ouvert, sans sole ni aménagement, utilisé avant que l'on pose le remblai 9008. Posé directement sur la motte, ce feu a pu être réalisé de façon temporaire et non organisée au moment du décaissement et dans un temps très court avant la pose du remblai 9008. Aucun sol en connexion n'a d'ailleurs pu être repéré.
Ainsi, ces deux U.S. scellent le décaissement de la motte, qui si l'on en juge par la supériorité de l'U.S. 9008 associée au XIV siècle (milieu ou seconde moitié), a pu être réalisé au milieu du XIVe siècle ou dans sa seconde moitié, donc dans le long règne de Febus.

Sous 9008 ou 9017, on rencontre la motte (9014) jusqu'à 1 m à l'avant du mur 28, où commence une tranchée de fondation qui n'a pas été entièrement fouillée cette année.

Il semble donc que ces deux U.S. (9017 et 9016) liées à un foyer ouvert sans sole ont été mises en place au moment de la réorganisation de la plate-forme, entre le travail de décaissement de la motte et son remblaiement. Leur utilisation peut être donc liée à la construction.

U.S.9036

L'U.S. 9036 est composée de terre ocre orangée, PANTONE © process 3-4, mêlée à quelques petits galets.
Située sous l'U.S. 9008, son épaisseur est très faible et l'U.S. est limitée à quelques lentilles s'insérant entre 9008 et 9014 (motte).
L'unité 9036 ne contenait pas de mobilier archéologique et semble être un premier petit remblai utilisé pour égaliser la motte juste après son décaissement.

3.5.2 Sous 9004 : 1/3 sud-est de la zone 9 - Occupation médiévale antérieure à l'occupation finale) mais toujours tardive :

U.S.9009

L'U.S. 9009 est située contre le mur 27 (mais par dessus le mur 35), dans tout le secteur sud-est de la zone 9. Elle est surmontée de quelques rares ardoises fines taillées (nettement plus rares qu'en 9008) et est composée de terre marron, PANTONE © process 8-1), mêlée à de très rares charbons de bois, peu de mortier de chaux mais quelques petits nodules de chaux pure, de nombreux galets de rivière (en moyenne de 4 à 5 cm de côté) et aucune brique ni ardoise (mises à part celles qui sont en surface).
Son épaisseur est de 4 à 10 cm.
Sa surface correspond en niveau avec l'U.S. 9008.
Sa surface et sa base sont grossièrement planes, légèrement déclives du M 27 au M 28b[43].

[43] Toutes les déclivités se retrouvent successivement dans cette zone. Leur valeur moyenne est de 7° de pente, dans l'axe perpendiculaire au M28/M28b.

L'unité 9009 comportait 81 fragments de céramiques médiévales dont aucun tesson réellement antérieur au XIVe siècle. On y dénombre un tesson à cuisson réductrice, tourné, XIVe siècle, 79 tessons (donc la quasi totalité) du type à cuisson oxydante, tournés, de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle et un fragment de céramique recouvert d'émail stannifère probablement espagnol.

On y a aussi dénombré 23 objets en fer dont 10 clous à tête plate, une aiguille à chat dont on connaît des éléments du milieu du XIVe siècle, un petit rivet à tête creuse, un probable clou de maréchalerie, un fragment de couteau, deux fers ou fragments de fer de trait à douille, de type A et D1 (Verdon), dont l'un cadre avec les XIIIe et XIVe siècles, une lame brisée et 6 tiges.
On y a aussi découvert un fermail en étain dont des éléments de comparaison existent aux XIVe et XVe siècles.
On y dénombre en outre une fusaïole réalisée dans un morceau de schiste et un petit schiste taillé en rond, possible jeton.
Elle comportait aussi 120 fragments d'os d'animaux et 10 dents, ainsi qu'un lot de tout petits fragments d'os.
Elle comportait aussi deux ardoises gravées de formes enchevêtrées du même type que celle trouvée dans l'U.S. 9008 et donc différentes de celles découvertes dans la destruction, ce qui renforce sa proximité avec l'U.S. 9008.

L'U.S. 9009 semble être un remblai de même époque et du même fait (remblaiement de la plate-forme décaissée au XIVe siècle) que l'U.S. 9008. Mais à la différence de 9008, il semble avoir été stérile avant son utilisation en tant que remblai sur cette surface, le matériel qu'il contient étant nettement plus homogène. Comme l 'analyse sédimentaire le suggérait, son origine est donc bien différente de celle du 9008.
Le remblai 9009 est différent de 9008 dans sa composition peut-être parce que la plate forme a été partagée en deux espaces de fonctions différentes. La présence d'une unité argileuse juste en dessous paraît confirmer cette hypothèse. L'U.S. 9009 aurait été un petit remblai terreux servant à aérer et à faciliter l'usage de l'espace étanchéifié par l'U.S. argileuse 9013.

U.S. 9013

L'U.S. 9013 est composée de terre majoritairement argileuse très plastique (particules fines) globalement brune, PANTONE © process 28-5, mais comportant des nodules d'argiles rouge et verte. Il s'agit donc d'une couche étanche, constituée de matériaux allochtones au sommet de Montréal-de-Sos. En haut de l'unité prédominent les argiles contenant des nodules de couleur verte, tandis que plus en profondeur apparaissent majoritairement les nodules rouges. On peut supposer une origine différente et une disposition en deux remblais. On y rencontre ni fragments d'ardoises, ni mortier, ni brique sauf à proximité de l'accès 1 où l'on note la présence de quelques charbons et nodules de mortier.
Située sous l'U.S. 9009, dont elle reprend l'emprise en plan, son épaisseur est plus importante le long du mur 27 (18 cm) que le long du mur 28b où elle devient très fine de l'ordre de 1 à 2 cm. Ainsi, peut-être n'a-t-elle pas été posée à l'origine dans l'angle M31/M28b : elle aurait alors glissé dans cet angle du fait de la pente et des capacités d'écoulement et d'étalement de l'argile.
Lorsque l'on se rapproche de l'angle du donjon, l'U.S. 9013 se raréfie peu à peu et est remplacée par des blocs calcaires, du type déchets de taille, blocs qui comportent encore beaucoup d'argile dans leurs intervalles. Positionnés sur 50 cm de large et 2 m de long et partant de l'intervalle entre le M 1 et le M27, ils pourraient suggérer un aménagement en calade grossière pour la circulation entre la zone 5 et la zone 9. De même, le long du mur 28b et du mur 31, la couche 9013 est aussi plus chargée en déchets de tailles, ce qui pourrait s'expliquer par un besoin de drainer l'humidité le long des murs tout en facilitant la circulation.
On dénombre aussi au cœur de cette unité quelques blocs calcaires taillés, spécifiquement dans l'angle entre le M 27 et le M 32. Ceux-ci ont une face supérieure suffisamment plane et régulière pour que l'on puisse sans

grand danger envisager la présence d'un ancien sol de dalles calcaires[44] qui aurait été recouvert par 9013 lors de la restructuration de la plate-forme de la zone 9.
Sa surface et sa base sont légèrement déclives du M 27 au M 28b. Et le M 27 repose sans tranchée au niveau de la base de l'U.S. 9013.
Sa surface, à proximité de l'accès 1, est très légèrement supérieure à celui-ci. Mais elle a pu s'écouler et changer de quelques cm de position. Son raccord avec l'U.S. 9008 démontre une antériorité de l'U.S. 9013 sur la 9008 (chevauchement) mais cette antériorité peut être de courte durée : leurs niveaux supérieurs sont les mêmes.

Le mobilier était concentré sur la surface de l'unité, donc en interface avec 9009 ; le cœur de l'U.S. était très pauvre, presque stérile.

L'unité 9013 comportait 23 fragments de céramiques médiévales, dont aucun tesson réellement antérieur au XIVe siècle (identique à 9009). On y dénombre un tesson à cuisson réductrice, non tourné, XIVe siècle, 21 tessons (donc la quasi totalité) du type à cuisson oxydante, tournés, de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle et un tesson à cuisson oxydante épais.

On y a aussi dénombré 13 objets ou fragments d'objets en fer dont un morceau de battant de sonnaille, une clef de cadenas dont des exemplaires sont connus pour le XIIIe siècle et la première moitié du XIVe siècle, 6 clous dont un à tête en T et les 5 autres à tête plate, un clou de maréchalerie du XIIIe siècle ou de la première moitié du XIVe siècle, 2 clous à têtes triangulaires, un morceau de lame de couteau ou faucille et une petite plaque pliée.

Elle comportait aussi 53 fragments d'os d'animaux et 5 dents et un morceau de schiste taillé en rond, possible jeton.
Elle comportait une lauze gravée d'un dessin figuratif [25032] et un morceau de schiste taillé en rond.

Malgré quelques éléments en fer antérieurs au milieu du XIVe siècle, peut-être résiduels, l'US 9013 semble, d'après les céramiques que l'on y a trouvées, devoir être groupée avec l'US 9009 qui la surmonte et s'étend exactement sur le même espace.
Dans cet espace, l'U.S. 9013 semble correspondre à un remblai délibérément étanche sur lequel on aurait déposé un sol en terre 9009. Ces deux éléments sont en concordance avec l'accès 1.

Le foyer 1, le stockage 9007 et les accès ont fonctionné ensemble en concordance avec les U.S. 9013/9009 et 9008. L'accès 1 à été mis en place dans cette étape. Ces éléments, foyer, accès et U.S. marquent une phase antérieure à l'occupation finale, avec un espace nettement plus organisé et qui peut, d'après le matériel, être datée du cours du XIVe siècle, plutôt de sa seconde moitié, probablement pas du début du siècle, vu la quasi-absence de matériel ancien, sauf dans les remblais issus de terre déjà anthropisée.
La présence de lauzes de couverture dans les 2/3 nord-ouest (côté 9008) associée à la cloison des P2 et P 3 (voir ci-dessous) semble indiquer un espace couvert, alors qu'il aurait été découvert du côté de l'accès 1 (dans le 1/3 sud-est). Dans cette optique, le choix d'une argile de qualité pour créer un remblai s'explique relativement bien, ainsi que la nécessité de recouvrir cette argile par un petit remblai de terre (9009) pour aérer et déshumidifier le sol.

3.5.3. Poteaux associés à cette occupation :

[44] Modules moyens 30 à 40 cm de côté. Les dalles apparaissaient lors de la fouille, écartées, non jointées.

Fichés dans l'U.S. 9008 ou dans l'U.S. 9013 et dans les U.S. en dessous de celles-ci (motte et U.S. 9020) plusieurs calages de poteaux ont été repérés.

P1

L'U.S. correspond au sédiment contenu dans le trou de poteau qui mesure 20 cm de profondeur.
Il est situé à 2,8 m du mur 27 et 2,6 m du mur 31, juste à la perpendiculaire de l'ouverture de l'accès 1.

Le trou de poteau ne comportait pas de mobilier.

P4

L'U.S. correspond au sédiment contenu dans le trou de poteau qui mesure 23 cm de profondeur.
Il est situé à 3,15 m du mur 27 et 2,45 m du mur 31, juste à la perpendiculaire de l'ouverture de l'accès 1.

Le trou de poteau ne comportait pas de mobilier.

P2

L'U.S. correspond au sédiment contenu dans le trou de poteau qui mesure 50 cm de profondeur.
Il est situé à 1,77 m du mur 1 et à 5,8 m du mur 30.

Le trou de poteau ne comportait pas de mobilier.

P3

L'U.S. correspond au sédiment contenu dans le trou de poteau qui mesure 30 cm de profondeur.
Il est situé à 1,45 m du mur 1 et à 5,41 m du mur 30.

Le trou de poteau ne comportait pas de mobilier.

Associés aux autres éléments, foyers, calade grossière, surface chaulée 9007, ces poteaux soulignent une nouvelle fois la qualité de l'organisation de l'espace mise en place lors du décaissement de la motte au XIVe siècle.
P1 et P4 suggèrent une cloison depuis l'angle du M 27 jusqu'à la perpendiculaire de l'accès 1, ce qui correspond finalement à l'emplacement supposé d'origine de l'U.S. 9013[45] et délimite un espace quadrangulaire entre les murs 27 et 32, sur une surface de 10 m², espace légèrement surélevé par rapport à l'accès 1. La moindre profondeur de ces calages peut s'expliquer par leur proximité qui semble indiquer qu'ils ont fonctionné en dédoublement, donc étaient moins sollicités que les calages des P2 et P3.

P2 et P3, associés aux pierres alignées, suggèrent une cloison plus importante partant du mur 1 du donjon et dont l'axe était de biais (non perpendiculaire au mur 1), d'angle 200,5°/20,5°. Quelques pierres alignées depuis le M1 jusqu'à P3 confirment l'existence d'une cloison à cet endroit. On n'a pas pu jauger de son extension au-delà vers le mur d'enceinte interne 28, mais la nécessité de disposer d'une circulation implique que la cloison n'ait pas barré tout l'espace, ce qui explique probablement que nous ne l'ayons pas retrouvée plus loin.

3.6. La motte

U.S.9014

L'U.S. 9014 est extrêmement dense –bien qu'un peu irrégulière-, composée de varves argileuses et sableuses glaciaires (PANTONE © Process 302-5) mêlées à une grande quantité de galets erratiques[46] très érodés - émoussés mais a priori non striés- et de dépôts glaciaires divers avec quelques petits éléments anguleux

[45] Qui se serait étalée ensuite, voir remarque ci-dessus.

[46] De tous types : schistes, gneiss, granites, mica schistes,…

dans les roches les plus dures. Ces dépôts ne sont pas lités. Ils correspondent parfaitement aux observations faites sur les autres secteurs et donc aux U.S. 1105 (zone 1), 6105b (zone 6), 5130 (zone 5) et démontrent l'existence de la motte dans ce secteur.
Située sous l'U.S. 9008, son épaisseur n'est pas connue car l'U.S. n'a pas été fouillée. Sa position et son profil à proximité du M 28 ne sont pas non plus connus car la tranchée de fondation du mur n'a pu être fouillée faute de temps. Néanmoins, sur la portion fouillée, on note une verticalisation de sa surface à 4 m de l'angle sud du donjon. Celle-ci est en corrélation avec une rangée de pierres qui pourrait être un vestige de coffrage par mur

de pierres sèches, du même type que ceux que nous avons découverts en 2005 en zone 1 (M 20 et 21). Cet alignement de pierres a été numéroté M 37. Il mesure 2,27 m de long et est d'axe 252°/72°.

La surface de l'US est plane le long du mur 1. L'U.S. 9014 n'est aujourd'hui positionnée que 90 cm sous le haut du ressaut de fondation du mur 1. Avant le décaissement qui a laissé des marques dans le ressaut (voir étude du bâti ci-dessus, chapitre sur les assises), la motte devait, comme en zone 1, être arasante au haut de ce ressaut.

P6

Structure en creux située proche de l'alignement de pierre numéroté M 37 et encochée dans 9014 au pied du gros bloc. Deux blocs calcaires encochés verticalement suggéraient un trou de poteau qui pourrait être associé à un aménagement ancien lié avec M 37 et la motte. Le trou ne comportait aucun matériel.

3.7. Remblais et lambeau de sol entre les murs 31, 32, 35 et 28b, sous 9013

Au contact du M 27, le niveau de la motte s'enfonce rapidement au-fur-et-à-mesure que l'on se rapproche de l'accès 1 ou de l'angle M 28b/31.
Cet enfoncement, qui pourrait être le bord originel de la motte, a justifié un remblaiement en grand pour nivellement de cet espace lors de la réorganisation de la zone 9 et de la mise en place de l'accès 1 et du M 27 (probablement concomitant à l'arasement du M 35).
Ce remblaiement n'a pas été entièrement fouillé en 2006 faute de temps ; ce travail sera poursuivi en 2007. Nous manquent donc, les U.S. inférieures, donc la morphologie de la motte dans cet espace et l'observation de son raccord sur des U.S. inférieures, géologiques ou non.

U.S.9022

L'U.S. 9002 est une lentille de 50 cm² composée de terre marron-grise, PANTONE © process 14-6, mêlée à de très nombreux charbons de bois.
Située sous l'U.S. 9013, son épaisseur est de 1 à 2 cm.
Sa surface et sa base sont planes et elle est située le long du M 32, juste au contact de l'accès 1.

L'unité 9022 comportait 9 fragments de céramiques médiévales, dont un tesson à cuisson réductrice et un tesson à post-cuisson oxydante et 7 tessons à cuisson oxydante, tournés, de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle.

On y a aussi découvert 7 fragments d'objets ou objets en fer dont un clou à tête bombée qui pourrait être un élément d'huisserie, un clou de maréchalerie usé, un clou à tête plate, 3 tiges et un fragment de barre brisée.
Elle comportait aussi 2 fragments d'os d'animaux et une dent.

La composition du mobilier dans cette petite unité juste en dessous de 9013, démontre une fois de plus que l'US 9013 peut bien être rattachée au XIVe siècle et au fonctionnement de la grande plate-forme, car cette unité ne comporte pas d'élément ancien.

U.S. 9024

L'U.S. 9024 est composée de terre marron sombre, très indurée, PANTONE © process 315-1, mêlée à de très nombreux fragments de charbons de bois, de mortier de chaux et de briques. Elle comporte aussi quelques traces de mortier rubéfié, notamment proche de l'accès 1 contre le mur 31, donc proche de l'U.S. 9022. Elle a clairement l'aspect d'un sol.
Située sous l'U.S. 9022, ou sous l'U.S. 9013, son épaisseur est de 2 à 3 cm maximum.
En surface, elle n'existe qu'en face de l'accès, dans toute sa largeur et se poursuit dans son axe sur 2 m. Ses bords sont très irréguliers. Elle est juste arasante à l'accès 1 (1 ou 2 cm en dessous).
Sa surface et sa base sont globalement planes.

L'unité 9024 comportait 3 fragments de céramiques, dont 2 tessons à cuisson réductrice, non tournés, antérieurs au XIVe siècle et un tesson à cuisson oxydante, tourné, glaçuré, de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle.

On y a aussi dénombré 2 tiges et un clou à têtes plates.
Elle comportait aussi 2 fragments d'os d'animaux.

Il s'agit probablement d'un lambeau de sol d'occupation concomitant à l'utilisation de l'accès 1 et à celle du cloisonnement sur 9013 (voir ci-dessus).
L'US malheureusement à l'état de lambeau n'a livré que peu de matériel, mais soulignons l'apparition d'éléments antérieurs au XIVe siècle parmi ceux-ci.

U.S.9020/U.S. 9021

L'U.S. 9020/9021 (regroupées) est composée de terre marron, PANTONE © process 14-3, mêlée à des fragments d'ardoises fines essentiellement disposés sur le dessus de l'unité[47], à de très nombreux galets d'un module moyen (de 3-4 cm de long à 10-12 cm de long), et à quelques rares cailloutis calcaires du type déchets de taille en surface auxquels s'ajoutent de gros blocs calcaires taillés en profondeur[48]. Cette unité est aussi marquée par un ancien réseau racinaire encore visible.
Située sous l'U.S. 9013 ou l'U.S. 9024, ou parfois sous l'U.S. 9008, car elle s'étend le long du gros bloc dans une portion des 2/3 concernés par 9008, son épaisseur est très variable : elle suit les flancs de la motte (-60° au plus pentu). Elle atteint au maximum 60 cm d'épaisseur dans une tranchée située à l'avant du gros bloc, tranchée dont nous n'avons pas perçu la fonction (drainage ?).
Sa surface est grossièrement plane et est arasante à l'accès 1 et à 9024, légèrement déclive vers le M 28b et le gros bloc.
Sa base est en convexe : elle s'enfonce dans une tranchée qui débute le long du gros bloc entre M 28 et M 28b, puis se poursuit le long du bloc jusqu'au contact du M 28b et suit le M 28 b (largeur de cette tranchée au plus large en haut : 0,8 m). Sur son flanc nord-est, elle est contre l'U.S. 9014 (motte) ; tandis que sur son flanc sud-ouest, elle repose contre le M 28b ou le M 31 ou le gros bloc. Elle semble devoir être donc comprise comme un remblai nivelant l'espace quadrangulaire créé autour de la motte plus arrondie et donc emplissant un coin. Ce remblai aurait été mis en place en même temps que le M28b et le M31, mais la fouille plus en profondeur à mener en 2007 doit vérifier cette affirmation qui reste une hypothèse de travail à l'heure actuelle.

[47] Parmi lesquels on dénombre des ardoises biseautées taillées en triangle donc décoratives.

[48] Ce qui suggère un remblaiement en deux temps : d'abord par des moellons puis par un remblai de terre.

A la base de cette U.S. apparaît l'alignement de pierre M 37 qui pourrait être un vestige du coffrage de la motte (voir étude du bâti ci-dessous) du même type que nous avons rencontré en zone 1 (murs 20 et 21 – rapport 2005).

L'unité 9020 comportait 76 fragments de céramiques, dont un unique élément protohistorique constitué de deux tessons recollants.
Les 74 fragments médiévaux sont constitués d'un fragment éventuel de plaque foyère, de 2 fragments de trompe d'appel en céramique rouge polie (médiéval ?), d'un bec ponté à cuisson oxydante et polissage couvrant du type rouge poli, antérieur au XIVe siècle, de 27 éléments (36%) à cuisson réductrice, non tournés sauf finition en partie haute et antérieurs au XIVe siècle, auxquels s'ajoutent 14 tessons (19%) du type à cuisson réductrice, tournés, du XIVe siècle, 22 éléments (30%) du type à cuisson oxydante, tournés, de la fin du XIIIe siècle et du XIVe siècle, un bord glaçuré à lèvre en poulie, de la deuxième moitié du XIVe siècle, un tesson recouvert d'émail stannifère blanc sur les deux faces à décor bleu, pâte jaune, provenance espagnole probable, postérieur à la fin XIIIe siècle, 6 tessons gris à cœur à surfaces oranges à pâte dure, indéterminés dont l'un d'eux est identique à un élément de la zone 5, U.S. 5127.
Enfin, cette U.S. a livré une fusaïole en céramique à cuisson oxydante.

On y a dénombré 56 fragments d'objets ou objets en fer dont une grande plaque qui pourrait avoir pour origine un couvercle de cuisine ou un élément d'armure, une double paumelle d'un type à usage chronologique large, une probable portion de paumelle, une clef complète à panneton, un fragment qui pourrait être une soie de couteau, 16 clous à têtes plates et 4 à têtes en T, 3 clous de maréchalerie dont un neuf, tous trois du type 3B du XIIIe siècle ou de la première moitié du XIVe siècle, deux probables pièces de calage d'outils, 3 douilles de fers de trait, une plaque, 23 tiges et un éléments indéterminé.
On y a aussi dénombré des objets en alliage cuivreux : Une chape rectangulaire de boucle à simple fenêtre du dernier quart du XIIIe siècle ou de la première moitié du XIVe siècle, mais aussi une boucle à fenêtre simple dont la datation est centrée sur le dernier tiers du XIIIIe siècle, ainsi qu'un rivet à tête hémisphérique, rivet de chape de boucle se situant dans une fourchette chronologique centrée sur le premier tiers du XIIIe siècle et qui ne va pas au-delà du milieu de ce siècle.
On y a aussi découvert une obole de Melgueil de type immobilisé.

On y a découvert une boule de plomb qui a été décrite dans d'autres fouilles (voir rapport sur le mobilier) comme un possible projectile de fronde ou grosse balle, mais qui semble aussi pouvoir être une méthode de stockage du minéral par un artisan. Cette technique de stockage de la matière première est encore observable de nos jours (Papouasie - Nouvelle Guinée ; Iran Jaya,…).

Elle comportait aussi 256 fragments d'os d'animaux, 28 dents et un lot de tout petits fragments d'os d'animaux.
On y a aussi dénombré 66 scories dont 12 légères et 6 plano-convexes[49], ce qui renforce l'hypothèse d'un remblaiement drainant, puisque les scories sont particulièrement efficaces dans des fonctions de drainage.

Le mobilier de cette unité est extrêmement divers du point de vue de la chronologie, avec un élément ancien qui pourrait être résiduel de la phase 1, mise en place de la fortification comtale (fin XIIe siècle- ou tout début XIIIe siècle). La diversité peut être issue de l'utilisation en tant que remblai d'une terre déjà contaminée par des mobiliers, car subsistent dans cette U.S. des éléments tardifs du XIVe siècle.
Il semble donc que cette tranchée ait été comblée au XIVe siècle au moment de la réorganisation de la plate-forme et donc que les murs 28 et 28b soient liés à cette réorganisation. Néanmoins, on peut aussi avoir déposé ce remblais le long de ces murs plus anciens pour rattraper un niveau de sol lors de la réorganisation. Il faudra donc étudier le fond des tranchées de fondation des murs pour pouvoir jauger sérieusement de leur mise en place, qui pour l'instant n'apparaît pas antérieure au XIVe siècle.

[49] Qui sont toujours relativement rares.

3.8. Haut de la tranchée des murs 28b et 31 :

U.S. 9031/9033

Ces deux U.S. ont été partagées artificiellement sur le terrain car elles présentent le même faciès constitutif. L'une suit le M31 en zone 9, jusqu'à l'accès 1 (9033), l'autre le mur 28 b en zone 9 jusqu'au gros bloc (9033).

Située sous l'U.S. 9020, l'U.S. 9031/9033 est un remblai de tranchée le long des murs 28b et 31 (identique des deux côtés).
Cette tranchée mesure 45 à 51 cm de large en haut de cette U.S.
L'unité, aérée et graveleuse est constituée de terre marron sombre PANTONE © process 8-1 et de petits galets, de cailloutis type déchets de taille, mais sans charbon ni chaux.
Elle mesure 25 à 26 cm d'épaisseur et repose sur de gros blocs de gneiss (env. 900 cm^3).
Il s'agit du dernier remblai fouillé cette année dans cette zone qui sera poursuivie en 2007.

L'unité 9031 comportait 2 fragments de céramiques, 2 éléments du type à cuisson réductrice, non tournés, médiévaux et antérieurs au XIVe siècle.
L'U.S. 9031 contenait aussi un fer de trait à douille et tige de section carrée qui a peut-être servi de clou et correspond à un type de fer du XIIIe ou XIVe siècles.
Elle comportait aussi 28 fragments d'os d'animaux, 2 dents et un lot de tout petits fragments d'os d'animaux.
On y a aussi dénombré 31 scories dont 21 coulées, 2 plano-convexes et 8 légères. Soulignons que cette forte concentration en scories était déjà présente dans l'U.S. sous-jacente 9020 et peut être interprétée comme ayant pour fonction une amélioration du drainage dans ces U.S. de remblaiement.
Enfin, on y a découvert une ardoise taillée comportant un dessin quadrangulaire [25030].

L'unité 9033 comportait 2 scories légères et une scorie plano-convexe, 3 fragments de céramiques dont un indéterminé, un antique et un médiéval antérieur au XIVe siècle et une plaque de fer rectangulaire plus une tige en fer.

Les deux US semblent identiques dans leur mise en place, elles contiennent un matériel plus ancien que l'US 9020 qui les surmonte, ce qi pourrait conduire à conclure que l'US 9020 est bien un remblai rajouté lors du décaissage et de la réorganisation du XIVe siècle qui n'a rien à voir avec ces tranchées plus anciennes comblées lors de la construction des murs.
Ceci impliquerait que les murs 28b et 31 préexistaient avant la réorganisation, ce qui semble évident pour le M 31 (enceinte interne chaînée avec le M 11 lui-même daté par les fouilles antérieures de la première moitié du XIIIe siècle), mais ne l'est pas pour le M 28b non chaîné avec le M 31.
Néanmoins, il faut être extrêmement prudent vu la faible quantité de mobilier présent dans ces unités et conserver ces éléments comme hypothèse de travail pour la fouille 2007 qui s'attachera à terminer la fouille de ces tranchées, ce qui n'a pas pu être fait cette année.
Enfin, la présence de l'U.S. 9024, sa composition et les concordances de niveaux semblent indiquer que même si le mur 31 est ancien, l'accès qui le coupe en zone 9 (accès 1) a bien été pratiqué dans ce mur lors de la réorganisation de la plate-forme au XIVe siècle.

3.9. Remblais et tranchée entre les murs 27 et 35

Cet espace étroit entre ces deux murs a été fouillé. L'étroitesse limite les conclusions et la fouille a duûêtre arrêtée en profondeur pour des raisons de sécurité.

U.S.9023

L'U.S. 9023 est composée de terre marron-grise, graveleuse, PANTONE © process 13-5, mêlées à des galets de gneiss teinté d'hématite et à de très nombreux petits nodules de chaux.
Située sous l'U.S. 9013, ou sous 9022, sur 4 m² seulement dans l'angle entre M27 et M31, son épaisseur est de 10 à 15 cm seulement. Elle disparaît au-dessus du M 35 (mur arasé parallèle au M 27) qu'elle recouvre légèrement.
Sa surface et sa base sont globalement planes. Côté nord-ouest (proche du M1) elle s'appuie sur la motte qui forme un redan d'une vingtaine de centimètres de haut au niveau de l'extrémité des murs 35 et 27, s'enfonçant en s'éloignant du donjon. De l'autre côté, contre le mur 32, elle repose sur l'U.S. 9026. Au milieu, entre ses deux extrémités, elle repose sur l'U.S. 9028.

L'unité 9023 comportait 3 fragments de céramiques, dont 2 tessons antiques et un possible fragment de trompe d'appel médiévale en céramique rouge polie.
On y a aussi découvert 3 éléments en fer, deux tiges et un clou à tête plate.
On y a aussi découvert une fusaïole créée dans un morceau de schiste qui comporte des adhérences de mortier.
Elle comportait aussi 70 fragments d'os d'animaux et un lot de tout petits os.

Le M 27 est posé sur cette unité qui pourrait donc être un dernier remblai de nivellement avant la construction du mur. Le peu de mobilier que contient cette unité ne permet pas de se faire une idée précise de la mise en place du M 27, dont le niveau de base est concordant avec l'accès 1.

U.S. 9028

Sous l'U.S. 9023, l'U.S. 9028 est placée contre l'U.S. 9026.
Elle est composée de terre marron sombre, PANTONE © process 310-5, aérée, comprenant des cailloutis calcaires.

Peu épaisse (13 à 14 cm), l'unité comportait 3 fragments de céramiques, dont 2 tessons antiques et un élément tardif, bord à lèvre en poulie de la deuxième moitié du XIVe siècle. Cet élément tend à montrer (avec la concordance des niveaux) que la construction du M 27 est bien concomitante du percement de l'accès 1 et de la réorganisation de la plate-forme au XIVe siècle.
On y a aussi découvert 2 clous à têtes plates et une tige en fer.
Elle comportait aussi 12 fragments d'os d'animaux et une dent.

U.S. 9032

Située sous l'U.S. 9028, l'U.S. 9032 est placée contre l'U.S. 9026 (tranchée du M 32). Elle est composée de très gros blocs calcaires entourés d'une terre légèrement ocre, PANTONE © process 310-5.
Elle n'a pas pu être fouillée en entier, car si nous bougions les gros blocs, nous provoquions l'effondrement du M 35, et un risque de déstabilisation du M 27, cet espace entre les deux murs étant très étroit et les blocs passant sous les deux murs.
Néanmoins, et si besoin, on procédera en 2007 à la destruction du M 35, qui de toute façon ne subsiste que sur une assise de hauteur (mur arasé).

L'unité 9032 ne comportait que 20 fragments d'os d'animaux.

Ce remblai qui passe sous le mur 35 pourrait être un résidu de remblai ancien, resté en place lors de la réorganisation de la plate-forme et de l'arasement du mur 35.

3.9.1 Tranchée de fondation du mur 32 entre les murs 27 et 35.

U.S.9026

L'U.S. 9026 était visible sur une toute petite fenêtre entre les deux murs, 27 et 35. Elle est composée de terre marron, PANTONE © process 14-3, mêlée à des galets et à du cailloutis.
Située sous l'U.S. 9023, dont elle n'est pas aisément discernable, elle est située le long du mur 32 sur une largeur moyenne de 40 cm et une hauteur de 15 à 20 cm.
Sa surface est globalement plane, elle passe sous les murs 27 et 35.
Sa base est convexe, en forme de tranchée et s'insère sur un élargissement du mur, ressaut de fondation réalisé avec de gros blocs et une grande quantité de mortier formant gangue, le tout posé sur le lapiaz.

L'unité 9026 comportait un unique tesson antique.
Elle comportait aussi 10 fragments d'os d'animaux.

3.10. Remblaiement le long du M 28

Cet espace entre la motte et le M 28 n'a été fouillé que sur sa partie haute entre le F1 et le mur 29. La fouille se poursuivra en 2007, et le déplacement du foyer (restauration) permettra la fouille complète, y compris sous le foyer.

U.S. 9025

L'U.S. 9025 est composée de terre marron, un peu argileuse, très proche de l'U.S. 9008, mais un peu plus aérée, PANTONE © process 315-5, mêlée à des galets et du mortier de chaux et avec de nombreux charbons de bois très fragmentés.
Sa différenciation avec l'U.S. 9008 située juste au-dessus était délicate et il est possible qu'il s'agisse de la même unité ce qui impliquerait que le remblai de la plate-forme U.S. 9008 serait aussi le remblai de la tranchée de fondation du M 28. Cette hypothèse de travail devra être étudiée en 2007 lors de la fouille du reste de la tranchée de fondation du M 28 d'autant que le mobilier découvert dans cette U.S. correspond à celui de l'U.S. 9008.
Sous l'U.S. 9025, on retrouve l'U.S. orangée 9036, ou le lapiaz (entre le gros bloc et F1 uniquement) mais la fouille n'a pas été poursuivie cette année
Son épaisseur moyenne est de 8 à 14 cm, elle atteint parfois 17 cm au maximum.
Sa surface et sa base sont planes.
Elle est limitée en côté par le mur et la motte très déclive de l'autre et mesure de 40 cm (proche du foyer) à 1,6 m de large, ce qui lui donne une forme en plan en triangle rectangle.

L'unité 9025 comportait 73 fragments de céramiques, dont 2 fragments d'amphore, un petit tesson de sigillée, un possible tesson antique et deux tessons indéterminés. Les 65 tessons médiévaux contenus dans cette unité sont pour les 2/3 d'entre eux des éléments antérieurs au XIVe siècle et pour un tiers des tessons à cuisson oxydante, tournés, de la fin du XIIIe siècle et du XIVe siècle, dont un bord et un bec sont jointifs avec des éléments de l'U.S. 9008 sous-jacente. Ces éléments partagés entre les deux U.S. ne sont pas étonnants du fait de la proximité des U.S., d'une interface très mal marquée entre les deux.

On y a aussi dénombré de très nombreux éléments en métal. On y a découvert 7 clous à têtes plates, 3 à têtes coniques, 4 clous de maréchalerie dont deux d'entre eux semblent être de la seconde moitié du XIIIe

siècle ou de la première du XIVe siècle et un autre du XIIIe siècle ou de la première moitié du XIVe siècle, un piton, un fragment de plaque fine et 13 tiges en fer.
La fouille a en outre permis de révéler un fragment de tige en alliage cuivreux correspondant par son usage à une datation comprise dans les deux premiers tiers du XIIIe siècle, mais dont la déformation accentuée et la fragmentation dénoncent une réutilisation ou un usage résiduel plus tardifs.

Elle comportait aussi 1450 fragments d'os d'animaux auxquels s'ajoutent 132 dents et un lot de tout petits fragments d'os d'animaux, ainsi que 8 scories dont 4 coulées, une légère et un morceau de scorie plano-convexe en paroi de four.
Cette concentration du nombre d'ossements d'animaux se retrouve dans l'U.S. sus jacente 9008 (voir ci-dessus). Répartie sur toute l'épaisseur de ces U.S., elle n'implique pas une activité de dépotoir directement sur le site, mais suggère plutôt que ces remblais 9008 et 9025 ont été prélevés dans une zone ayant servi de dépotoir.

Dans ce remblai 9025 la proportion des éléments anciens tend à croître notablement, mais il a pu être réalisé avec une terre déjà chargée d'éléments anciens lors de sa mise en place, comme semble le suggérer la présence de nombreux éléments du XIVe siècle.
Dans ce secteur, au nord du bloc ; comme dans l'autre, au sud du gros bloc, la fouille devra se poursuivre pour tenter de déterminer la chronologie de la mise en place des murs 28 et 28b, qui peut d'ailleurs être différente.

U.S.9035

Lapiaz retaillé sous l'U.S. 9025 dans la tranchée du mur 28 entre le foyer 1 et le gros bloc. Le mur est donc construit sur le lapiaz arasé à cet endroit.

Conclusions zone 9

Sur cette zone on repère des phases plutôt liées au XIVe siècle ou au début du XVe siècle :

L'arasement final, ou phase 8, est bien confirmé, comme sur les autres zones. Il est homogène sur les 4 faces du donjon. Le mobilier que contient cette unité de destruction, sur les quatre faces, comporte de nombreux éléments anciens, dont certains -comme les tessons d'amphores- ont pu servir à la construction du mur du donjon.
Ensuite, comme en zones 1, 2 et 5, les unités médiévales tardives du début du XVe siècle ou du XIVe siècle sont très peu chargées en matériels antérieurs au Moyen Age, tandis que les tranchées des murs comportent à nouveau quelques éléments anciens, démontrant probablement que l'on a utilisé des sédiments pris sur le site pour combler ces tranchées.

Préalable à cet arasement, l'occupation finale paraît tout aussi désordonnée qu'elle l'était en zone 1 (phase 7) : des sols irréguliers recouvrent peu à peu les plates-formes et les anciennes structures. Néanmoins, tout comme sur les autres zones, le mobilier sur cette phase est dense, très concentré en matériel métallique, particulièrement en objets en fer. Le dynamisme des forges hydrauliques et de l'extraction de la grande mine de Rancié est perceptible, inondant la vie quotidienne d'objets en fer de plus en plus nombreux. Rappelons que la mise en place des forges hydrauliques dans la vallée dans les années 1280-1300 fut très rapide et structurante. L'extraction minière se développa amplement, tandis que le milieu social et économique fut bouleversé entre la création d'une hiérarchie proto-industrielle de forgerons-consuls et le gonflement du groupe des mineurs et métiers annexes qui glissa au moins dès le XVe siècle vers un véritable prolétariat.
En zone 9, comme en zone 1, la banalisation du mobilier en fer au XIVe siècle est nettement perceptible surtout si on la compare à sa relative rareté dans les U.S. plus anciennes.

Antérieurement à cette occupation finale, la zone 9 connut une phase de construction et de réorganisation totale de l'espace que l'étude du mobilier permet de positionner au XIVe siècle dont l'occupation semble être chronologiquement proche de l'occupation finale, donc plutôt dans la seconde moitié du XIVe siècle. Cette remarque qui n'était pas perceptible en zone 1, mais l'est en zone 5, provoque le partage de la phase 7 en trois étapes :
. Phase 7a : Une réorganisation des espaces par arasement de la motte, construction du M 27, installation de refends, de surfaces chaulées (9007) et de foyers (1, 2 et 3). Cette réorganisation conserve les grandes structures : le donjon, l'enceinte externe et l'enceinte interne mais remodèle totalement les espaces autour de ces structures. Cette étape est marquée par la construction de murs encadrants, créant la plate-forme : le mur 27, les murs 29 et 30 et probablement les murs 28 et 28b. Cette réorganisation provoqua l'arasement de structures antérieures telles le M 35. Elle aboutit à organiser une grande plate-forme desservie par trois accès, dont l'un d'eux (accès 1) semble être l'accès principal au quartier entourant la grosse tour. Par l'adjonction des murs 29, 30, et peut-être 28 et 28 b, elle crée des espaces encore plus symétriques. Cette étape est, en zone 9 et 5, du point de vue du bâti très active : le pourtour du donjon fut entièrement réorganisé lui donnant cette forme architecturale finale quadrangulaire et presque symétrique) : le souci de la symétrie est réelle dans cette étape.
Elle semble avoir été réalisée après (dans un temps différent), au milieu du XIVe siècle ou dans la seconde moitié de ce siècle, une première réorganisation qui toucha les zones 1 et 2, de façon certes moins brutale puisqu'il n'y eu pas décaissement de la motte sur ces secteurs. En effet, en zone 1 et 2 on percevait une réorganisation quadrangulaire vers le milieu du XIIIe siècle (phase 4). Il est donc possible que celle que nous observons en zones 9 et 5, postérieure, ait été faite à l'imitation de ce qui avait été commencé sur le flanc nord-est.
Cette réorganisation permit aussi l'organisation d'espaces internes spécifiques et biens délimités : des refends sur poteaux apparaissent (P1-2-3-4), une différenciation entre zone côté accès ouverte et zone couverte (toit d'ardoise) est mise en place, on bâtit un foyer (et deux autres en zone 5) et on créa un réduit isolé soigné, probable espace de stockage. L'investissement architectural de cette réorganisation n'est donc pas

uniquement symbolique, mais est fonctionnel, pensé jusqu'au plus petit espace. Il modifie totalement l'aspect du *caput castri*. Même s'il conserve la domination de la tour, en arasant et en masquant la motte, il provoque une agglomération autour du donjon : en abolissant l'isolement de la tour, cette réorganisation réduit forcément son impact. C'est un véritable réduit quadrangulaire fortifié qui est mis en place autour du donjon, alors que les occupations antérieures étaient plus élargies, du fait de l'emprise de la motte et de ses flancs en pente.
Soulignons, à nouveau, que cette étape paraît être fébusienne, même si le bâti observé n'a strictement rien à voir avec les grands châteaux dits fébusiens et tout particulièrement parce qu'on conserve une tour maîtresse sommitale, dissociée des enceintes.
. Une phase 7b : Les espaces créés semblent avoir fonctionné dans la seconde moitié du XIVe siècle siècle, avant l'occupation finale (phase 7c, fin XIVe siècle - début XVe siècle ?) plus désorganisée qui conserva les murs encadrant mais perdit nombre de spécificités de l'espace, dont la plupart des refends créés, ceux des poteaux, comme celui des espaces de stockage sur sol chaulé (9007) et recouvrit les foyers.
Enfin, comme en zone 5, le hiatus proposé comme hypothèse de travail et nommé phase 6 semble devoir être abandonné. Reste que la disparition documentaire du site est d'autant plus difficile à expliquer que le remaniement observé en même temps qu'elle a lieu (phase 7a) n'est pas négligeable. L'étude de la zone 8 montre en outre (voir ci-dessous) que la construction du bâtiment 8, de type *aula*, s'est faite dans cette phase. Rappelons que les dernières mentions du site (début et milieu XIVe siècle) font référence à un château de châtellenie comtale avec prison entretenu par les manœuvres des communautés villageoises du consulat de Sos.

La zone 9 est donc à l'inverse de la zone 1, car si l'on y perçoit mal (voire pas) les phases antérieures au milieu du XIVe siècle, on y perçoit beaucoup mieux les étapes du XIVe siècle jusqu'à la destruction finale.
Car évidemment, avant la grande réorganisation de l'époque fébusienne, la zone 9 est plus difficile à percevoir. Dans l'état actuel des recherches sur ce secteur (qui devront être poursuivies), il semble que l'espace était plus large, circonscrit entre le M 17/31/32 (enceinte interne) et le M 36 (enceinte externe). S'il l'on suppose que le tertre avait la même forme que celle qui a été reconnue en zone 1, ses flancs pentus à proximité de la tour aboutissaient à 3 ou 4 m du mur. Restait au-delà, un espace de 4 m de large entre le pied de ce tertre et le M 36, mur de l'enceinte externe construit sur la falaise. Les premières études du bâti qui devront être poursuivies sur ce secteur dans les tranchées des murs semblent indiquer que les murs 17/31/32 ont été construits en même temps et qu'ils sont contemporains du mur 11 (zone 1 enceinte interne) donc datent du premier quart du XIIIe siècle. Cette réorganisation marque une étape antérieure, première (?) réorganisation autour du donjon auquel on ajouta cette enceinte interne, sorte de chemise élargie, mais aussi limite de la zone haute du *castrum* puisque cette enceinte se poursuit jusqu'à la tour du barri. Cette étape avait été repérée en zone 1 (phase 3). En zone 1, on avait clairement montré que cette construction était suivie d'une occupation (étape 5) bien cernée s'échelonnant entre la seconde moitié du XIIIe siècle et le début du XIVe siècle. Cette phase est évidemment bien plus difficile à cerner sur la zone 9 du fait de l'arasement postérieur de la motte, du nivellement de l'espace.

Pour les mêmes raisons, manquent aussi des éléments sur les phases plus anciennes : le château avant la construction du mur d'enceinte interne (phase 2 –occupation, et phase 1 construction initiale). Pour mieux cerner ces étapes, il faut probablement s'éloigner des perturbations, donc fouiller à l'extérieur de la zone 9. Il est prévu en 2007, de fouiller en zone 10 (entre les accès 1, 2 et 3). Il pourrait être utile aussi d'envisager l'espace entre le mur d'enceinte interne (28/28b) et le mur d'enceinte externe (36). Néanmoins, cette zone, située proche de la falaise, doit être sécurisée par la pose d'une barrière avant la fouille ou demande de fouiller en assurance dynamique. Il faut donc d'abord vérifier sérieusement, par la fouille de la zone 10, que cet espace nécessite une fouille qui pourrait être réalisée, si besoin, en 2008.

Manquent aussi des données sur la motte et son raccordement inférieur et les tranchées des M 31 et 28/28b : la fouille 2007 devra s'attacher à étudier ces questions par la fouille des tranchées de fondations de la zone 9 qui n'ont été abordées cette année que très partiellement. Cependant les premiers résultats tendent à

montrer que le mur 31 et le mur 28b peuvent être plus anciens que la réorganisation de la plate-forme au XIVe siècle : cette hypothèse constitue une hypothèse de travail pour la fouille 2007.

4. ZONE 10 : accès à la plate-forme en zone 9 et à la zone 8

Le mur 31 a été dégagé en face externe pour jauger de sa coordination avec l'enceinte externe (M 36) sur 80 cm d'épaisseur et moins d'un mètre de large entre l'accès 1 et l'enceinte externe.
Seule l'U.S. de destruction a donc été fouillée et très partiellement.

U.S. 10119

L'U.S. 10119 est équivalente à l'U.S. 9001 (ou 1001/1002, 5102, 6101, 1019).
Il s'agit d'une U.S. de destruction du mur 31.
Sa surface est déclive vers la falaise qui a provoqué son glissement.

La portion de l'unité 10119 fouillée en 2006 comportait un unique fragment d'os.

5. ZONE 8 : bâtiment sous-jacent

La zone 8 est délimitée par les murs 17/17b et 24/24b, 25 et 26. Il s'agit d'un bâti sous-jacent accolé au quartier du donjon du côté de la zone 5, donc du côté où l'on accède au quartier.

Cet espace mesure 44 m², exclus les murs.

Cet espace avait fait l'objet d'un sondage en tranchée en 2003. Il a été entièrement fouillé en 2006 en face interne. Il est prévu en 2007 de réaliser un décapage des murs en face externe en se limitant à l'U.S. de destruction pour pouvoir étudier les deux parements des murs de ce bâtiment.

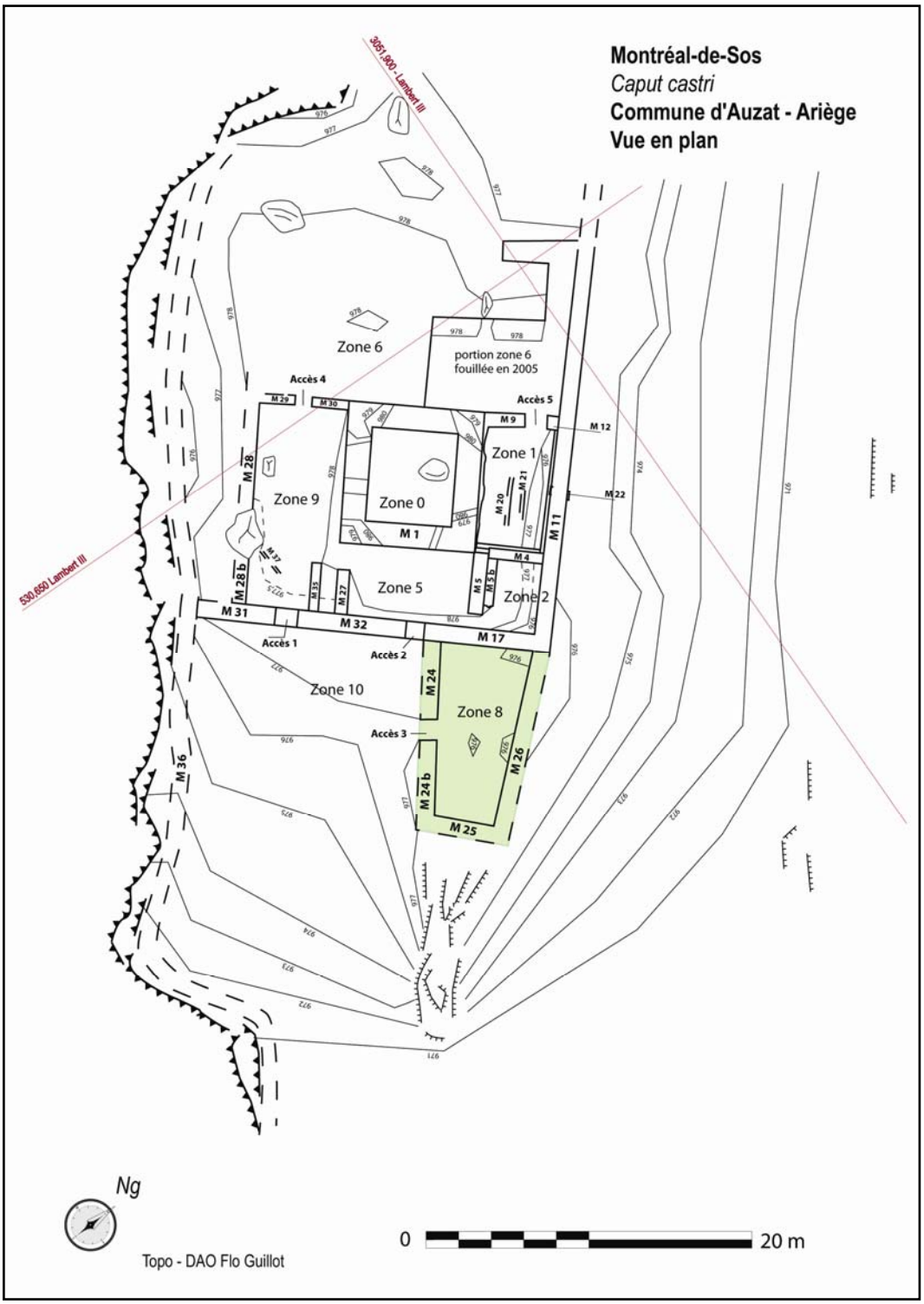

Niveaux :

Haut M 17 dans angle avec M 24	978,20-978,60
Sup M 24 au plus haut (contre M17)	978,01
Sup M 24b	976,95
Sup M 26 à moitié longueur	976,21
Sup angle M25 et M 26	976,68
Sup angle M 25 et M 24b	977,03
Sup 8000 contre M 25 (au plus bas)	976,50
Sup 8001 dans la partie basse contre M 25	976,45
Sup 8004 dans la partie basse contre M 25	976,39
Sup 8009 dans la partie basse contre M 25	976,14
Sup 8000 dans partie haute contre M17	977,59
Sup 8004 dans partie haute contre M 17	977,41
Haut 8011 (arase du lapiaz dans la zone)	976,56
Bas 8011 dans T2	976,65

Concordance des U.S. 2002 et 2006

20	8000
21	8001
23	Non fouillé en 2006
22	8007
25	8004
26	8009
27	8011

5.1 Bref rappel 2002 concernant le sondage (dit sondage F) réalisé au coeur du bâtiment :

Largeur : 0,75 m ; longueur : 7,9 m, depuis l'extérieur du mur du bâtiment vers le centre du bâtiment. 7 m de long à l'intérieur du bâtiment.

L'U.S. 20 correspondait à l'herbe et recouvrait le mur.

L'U.S. 21 : Etait composée de blocs taillés et fragmentés, mêlés à de la terre marron claire et comportait un rare matériel, perturbé.

A l'extérieur du mur, l'U.S. 23 correspondait à sa destruction par arasement.

Une U.S. 22, peu épaisse et présente uniquement au nord-nord-ouest, correspondait probablement à un dépôt du trou de fouille clandestine situé juste à côté.

Une U.S. numérotée 25 : correspondait à la surface de l'unité 22, situé juste en dessous. Remblai ou couche remaniée ?

Dans toute la tranchée, apparaissait une U.S. 26 dont l'épaisseur était très variable, jusqu'à un mètre dans les fissures de lapiaz. Elle

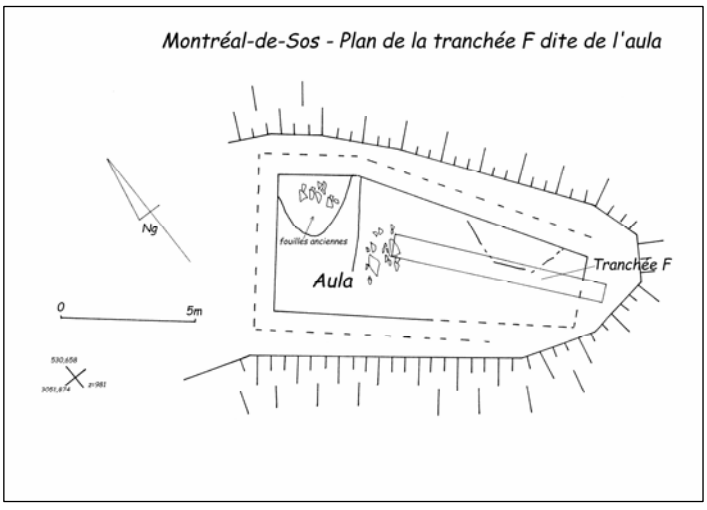

correspondait au contenu de trous de poteau mis en évidence au centre de la tranchée. Ces trous de poteau utilisaient les formes naturelles du lapiaz et comportaient des pierres et blocs de mortier prouvant le calage. Enfin, le sol lapiazé apparaissait parfois arasé par l'homme (U.S. 27).

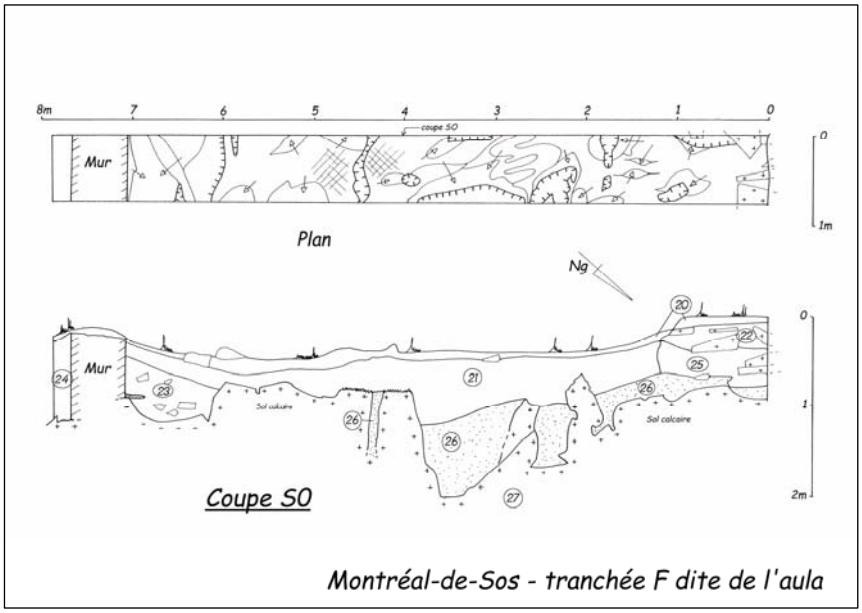

Montréal-de-Sos - tranchée F dite de l'aula

5.2. La fouille 2006 :

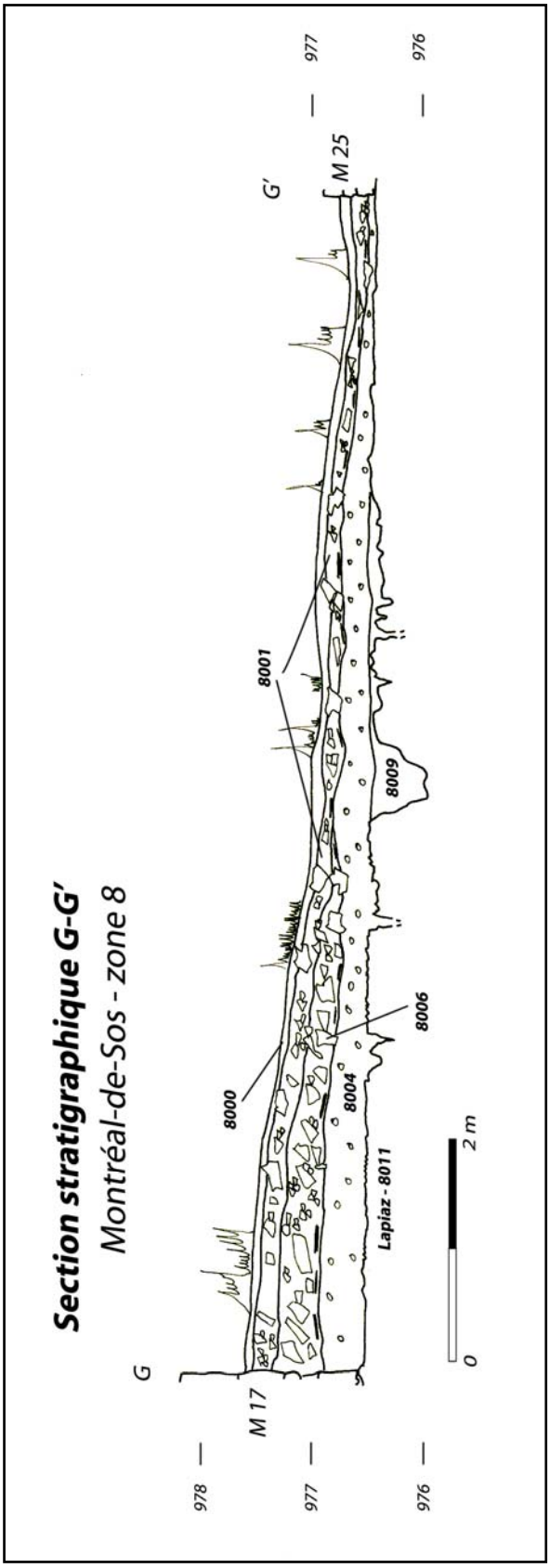

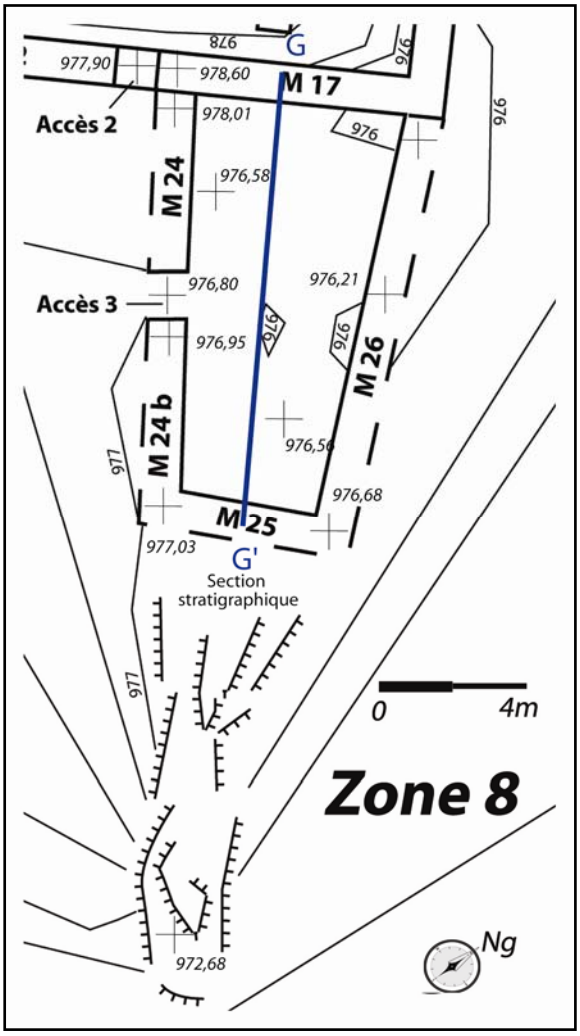

5.2.1 Unités postérieures au Moyen Âge :

U.S.8000

Herbe et le réseau racinaire actuel mêlés à une terre brune fine très organique (PANTONE © Process 315-1) numérotés 9000 n'ont pas été dissociés entre la zone 5, la zone 6 et la zone 9. L'absence de vision du bâti sous-jacent partageant les zones l'interdisait, et il s'agit de toute façon des mêmes unités puisqu'elles se sont mises en place en même temps et dans les mêmes circonstances.
Présence partout sur la zone, sauf bien sûr, sur l'ancienne tranchée de fouille et sur le trou de fouilles clandestine dans l'angle des M26 et 17/17b.
Elle recouvrait le haut des murs encadrant ce bâtiment.
Ce sol actuel était percé de deux trous : l'un dans l'angle des M17/17b et 26 : nous l'avions rebouché (pour nivellement et protection) car il s'agissait clairement d'un trou de fouille clandestine (numéroté T1). Conique, il se rétrécissait en profondeur et atteignait 1,1 m de hauteur dans l'angle. A la surface, il mesurait 3 petits m². L'autre (numéroté T2), contre le mur 26, à deux-tiers de sa longueur, plus proche du M25 que du M17 :17b, d'une profondeur de 40 cm environ et d'une emprise de 2 m², avait une forme en plan en demi-cercle. Il était recouvert par l'U.S. 8000 car son fond plat permettait le couvert herbeux. Il s'agit aussi d'un trou de fouilles clandestines.
L'épaisseur de l'U.S. 8000 oscillait entre 3 et 10 cm, suivant le couvert végétal.

Cette U.S. comportait 10 fragments d'os et 2 dents d'animaux, ainsi que 5 scories, 3 coulées et deux légères.

On y a aussi découvert un aiguisoir massif , une pierre taillée en forme de bouchon, 2 fragments de céramiques médiévales et 2 fragments d'objets en fer, un clou et un fragment de plaque.
Enfin, cette U.S. perturbée comportait des morceaux de plastiques.

5.2.2. Niveau de destruction postérieur au Moyen Âge :

U.S.8001

L'U.S. 8001 est composée de blocs calcaires taillés (très rares blocs de gneiss) de module moyen à petit mêlés à une terre relativement organique de teinte marron, PANTONE © process 314-1. Le réseau racinaire de l'U.S. 8000 s'insère dans cette U.S. mêlée à des fragments d'ardoises, de charbons de bois, de mortier de chaux et de briques.
Située sous l'U.S. 8000, son épaisseur est irrégulière, de l'ordre de 20 cm : elle est plus épaisse à proximité des murs car sa face supérieure se relève contre les murs, conséquence de la chute de blocs depuis ceux-ci. Néanmoins, elle reste globalement peu épaisse, limitée à une ou deux pierres en hauteur : c'est vers l'extérieur du bâtiment que l'on retrouve la plus grande partie de la destruction, ce qui confirme qu'il a été arasé en même temps que la tour maîtresse. L'U.S. 8001 ne représente qu'un petit volume dû probablement à quelques chutes de pierres postérieures à l'arasement ou à des dépôts des fouilleurs clandestins qui ont percé les deux trous de fouilles dans la zone 8[50].
Sa base est globalement plane, avec une pente de 8° en moyenne entre les murs 17/17b/32 et le mur 25, plus bas.

L'unité 8001 comportait 21 fragments de céramiques, dont 4 tessons antiques (dont 3 fragments d'amphore et 2 tessons de céramiques à pâte tendre) et 17 tessons médiévaux dont 14 éléments du type à cuisson oxydante, tourné, médiéval de la fin du XIIIe ou du XIVe siècles (avec un bord en lèvre à poulie de la seconde moitié du XIVe siècle) et un élément indéterminé.
On y a aussi dénombré 27 objets en fer dont 17 clous, 6 tiges et 4 clous de maréchalerie.

Elle comportait aussi 85 fragments d'os d'animaux, 8 dents et un lot de tout petits fragments d'os d'animaux.
On y a aussi dénombré 2 scories et un nodule d'hématite, et 6 fragments d'enduits rosés (enduits à la chaux mêlés de tuileau broyé) du même type que ceux que nous avions découverts en grande quantité et en situation de sol (XIVe siècle) en zone 7 (rapport 2005). La présence de ces fragments loin de la zone 7 pourrait suggérer un sol du même type que celui découvert en 2005. Néanmoins, le nombre de fragments est très petit et ils pourraient donc provenir d'un secteur proche et non pas du bâtiment 8 qui ne paraît donc pas avoir connu un sol de ce type. Rappelons que ce type d'enduit a aussi été découvert de façon isolée en zone 5, mais qu'aucun sol enduit n'a été mis à jour dans les zones fouillées autour du donjon. Il faut donc conclure

[50] Ces deux trous correspondent avec les zones naturellement les plus profondes de la zone, celles où le lapiaz est bas. Il semble donc que ces fouilleurs ont recherché ces zones profondes, peut-être par sondages à la barre à mine avant de creuser.

que ce type de sol est peut-être présent dans une zone encore non fouillée à proximité et que ces fragments ont pu être déposés soit lors de la destruction finale, soit plus probablement par des rejets de fouilles clandestines.
Enfin, cette U.S. perturbée comportait des morceaux de plastiques.

5.2.3. Perturbations postérieures au Moyen âge (arbres, panneau touristique, trous de fouilles clandestines) :

U.S. 8002

Le long du M 26, 30 cm vers l'intérieur, à 1,20 m de l'angle M26 et M 25.
L'U.S. 8002 est composée du réseau racinaire, encadré de terre brune fine organique, PANTONE © process 315-1.
Située sous l'U.S. 8000, son épaisseur est d'une cinquantaine de cm. Elle mesure une cinquantaine de cm en diamètre.
Sa surface est plane.
L'unité 8002 comportait un unique fragment de céramiques, tesson antique à pâte tendre.

U.S. 8003

Le long du M 26, à la tangente du tour de fouille clandestine T2 à 6,1 m de l'angle entre les M 26 et 17/17b.
L'U.S. 8003 est composée du réseau racinaire, encadré de terre brune fine organique, PANTONE © process 315-1.
Située sous l'U.S. 8000, son épaisseur est d'une cinquantaine de cm. En forme de demi-cercle, son rayon atteint 40 cm.
Sa surface est plane.
L'unité ne comportait pas de mobilier.

U.S. 8005

L'U.S. 8005 est composée du réseau racinaire, encadré de terre brune fine organique, PANTONE © process 315-1.
Située sous l'U.S. 8000, son épaisseur est de 25 cm, elle correspond à la perturbation d'un petit panneau touristique, sur un diamètre de 45 cm.
L'unité ne comportait pas de mobilier.

U.S.8007/8008 (T1)

Les U.S. 8007 et 8008 sont composées d'un mélange de blocs surmontés par de la terre que nous avons nous-même posée pour combler le trou T1 contre les M17/17b et M 26. En effet, lors du premier sondage nous avions choisi de combler les trous de fouilles clandestines pour éviter leur éventuelle reprise par d'autres fouilleurs clandestins.
Conique, ce trou de fouille se rétrécit en profondeur et atteint 1,1 m de hauteur dans l'angle. A la surface, elle mesure 3 petits m². Son volume total et de l'ordre d'1,6 m^3.
L'unité comportait trois éléments en fer (deux clous dont l'un en T et un piton) et 5 tessons de céramiques, dont un fragment d'amphore, deux tessons antérieurs au XIVe siècle et un tesson de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle.

U.S. 8014 (T2)

L'U.S. 8012 est composée de terre brune mêlée à des blocs et à quelques rares fragments d'ardoises, de nodules de mortier et de chaux.
L'autre trou de fouilles clandestines (numéroté T2), est situé contre le mur 26, aux deux tiers de sa longueur, plus proche du M25 que du M17/17b, d'une profondeur de 80 cm maximum et d'une emprise de 2 m², avait une forme en plan en demi-cercle. Il était recouvert par l'U.S. 8000 car son fond plat permettait le couvert herbeux.
Son volume total et de l'ordre de 0,8 m^3.
L'unité ne comportait pas de mobilier.

5.2.4. Destruction d'une partie du M17 ou remblai associé à 8004 ? :

U.S.8006

L'U.S. 8006 est composée de blocs calcaires taillés et fragmentés, mêlés à une faible quantité de terre ocre très claire et très concentrée en chaux (PANTONE © process 310-5)
Située sous l'U.S. 8000 ou 8001 (qu'il est difficile de départager avec 8006), son épaisseur est variable : elle est plus épaisse (60 cm) le long du M 17 et s'affaiblit au-fur-et-à-mesure qu'on s'en éloigne.
Sa surface supérieure est en pente, plus basse au-fur-et-à-mesure que l'on s'éloigne du mur 17 (pente moyenne -16°).
Sa base est aussi en pente, suivant le même sens, mais beaucoup moins prononcée que sa surface.
Elle ne recouvre qu'une partie de la zone 8 : absente sur le T1, elle est présente le long du reste du M17, jusqu'à 4,60 m en suivant le M24 (pour 2 m en moyenne de large à son extrémité).

L'unité 8016 comportait 2 fragments de céramiques, à cuisson oxydante, glaçurés, médiévaux de la fin du XIIIe ou du XIVe siècles.
Elle comportait aussi 11 fragments d'os et une dent d'animal.

Il peut s'agir soit des blocs issus de la destruction du M 17, soit des blocs sortis par les fouilleurs du T1 ou encore d'un remblai plus caillouteux associé à 8004 comme le mobilier semble le suggérer (voir ci-dessous).

5.2.5. Remblai médiéval :

U.S.8004

Située sous l'U.S. 8001, ou sous l'U.S. 8006 quand elle existe, l'U.S. 8004 comporte une surface indurée ponctuée d'ardoises (d'épaisseur 3-4 mm), taillées (biseaux très bien taillés[51]) et fragmentées. Elle est composée de terre très ocre, chaulée (PANTONE © process 309-5) et d'un tout petit mélange de cailloutis et galets (4 à 5 cm de diamètre en moyenne, calcaires majoritaires, quelques gneiss). Certains de ces cailloutis sont pourvus d'adhérences de mortier, suggérant un réemploi. Leur petite taille implique qu'ils ont pu être retirés d'un blocage, ce qui expliquerait par là-même la nature très chaulée de l'U.S.
Présente sur toute la surface sauf dans les perturbations, son épaisseur est de 25 cm au moins, parfois 30.
Sa surface est grossièrement plane, mais déclive suivant la pente relevée en 8000 et 8001
Sa base dans certains secteurs est posée sur le lapiaz, lorsqu'il est arasé.
Sa base correspond souvent avec la base des murs encadrants, sauf si le rocher calcaire a été encoché en profondeur et le mur construit plus en hauteur.

[51] On note des ardoises de décoration triangulaires et biseautées.

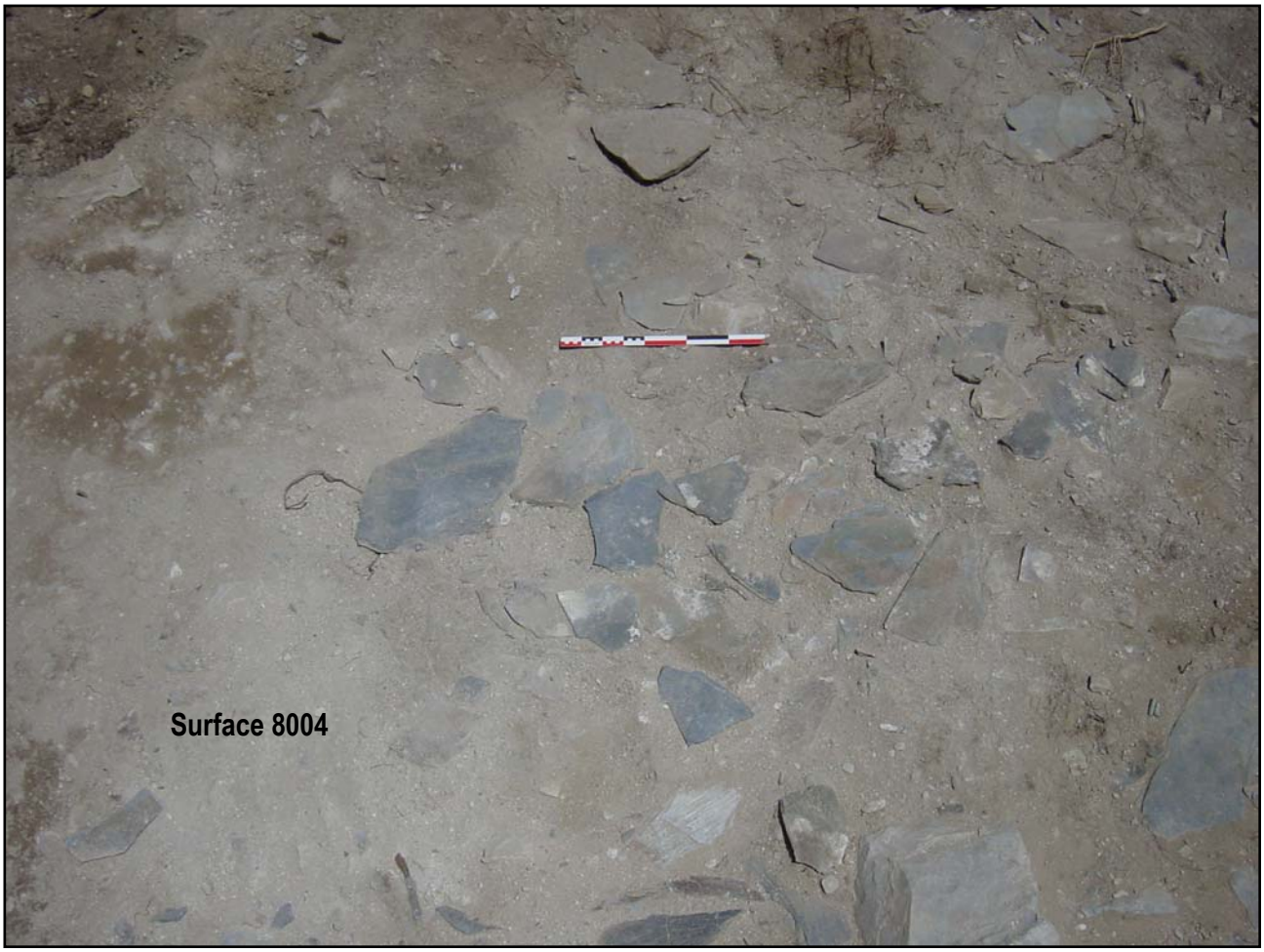

L'unité 8004 comportait 53 fragments de céramiques, dont deux tessons qui pourraient être protohistoriques et 25 tessons médiévaux. Parmi ces derniers, on dénombre un tesson à cuisson réductrice, 4 tessons indéterminés et 45 fragments à cuisson oxydante, tournés, de la fin du XIIIe ou du XIVe siècles (avec un bord en lèvre à poulie de la seconde moitié du XIVe siècle).

On y a aussi dénombré 54 objets en fer dont 34 clous (3 têtes en T), 12 tiges, un gond qui peut être rapproché du début du XIVe siècle ou de la fin du XIIIe siècle, une boucle et une plaque perforée au centre, une poignée qui peut être rapprochée d'exemplaires du milieu du XIVe siècle et un petit clou à tête bombée dit de Tapissier, associés par l'étude du mobilier à trois fragments de ferrure (rapprochés du XIVe siècle), le tout pouvant appartenir au même coffre. Ces éléments sont comparables à une pièce trouvée en 9008 en zone 9. Un tesson de céramique de l'US 8006 recolle aussi avec un tesson de l'US 9008. Ils semble donc possible que le remblai 8004/8006 puisse avoir la même origine que le remblai 9008 (XIVe siècle).
Cette U.S. a aussi livré un objet en alliage cuivreux, un crochet avec applique de suspension de ceinture du XIVe siècle.

Elle comportait aussi 116 fragments d'os d'animaux, 18 dents et un lot de tout petits fragments d'os d'animaux, ainsi qu'un fragment d'enduit rosé (chaux + tuileau).

On peut être étonné de rencontrer d'emblée une unité qualifiée de remblai. Néanmoins aucun sol, même sous forme de lambeau, n'a pu être observé au-dessus, ce qui correspond aux conclusions que nous avions faites lors de l'étude de la tranchée F (rapport 2002).

5.2.5. Sol géologique :

U.S. 8009

L'U.S. 8009 est composée de terre très varvée, arénique, de couleur ocre à peine verdâtre (PANTONE © process 306-3), mêlée à des fragments d'ardoises, plus rares qu'en 8004, sans charbons de bois, ni mortier chaux, ni briques.
Située sous l'U.S. 8004, son épaisseur est complètement variable puisqu'elle s'insère dans les fissures du lapiaz.
Sa surface est grossièrement plane et l'U.S. n'existe que dans les zones de lapiaz non retaillé.

L'unité 8009 comportait juste à sa surface un fragment d'enduit rosé et 4 céramiques, dont 3 céramiques antiques piégées et 1 tesson à cuisson oxydante de la fin du XIIIe siècle ou du début du XIVe siècle.
En profondeur, l'U.S. est stérile.

Il s'agit clairement de varves glaciaires replissant naturellement le lapiaz.

U.S. 8012, 8013 et 8014.

Fonds de lapiaz composés de varves denses.
L'U.S. 8012 est d'un volume total de 40 cm^3, l'U.S. 8013, d'un volume de 80 cm^3 et l'U.S. 8014 est d'un volume de 75 cm^3.

En profondeur ces U.S. sont stériles.
Sur leurs interfaces supérieures, on a dénombré :
Un fragment d'os d'animal et 3 fragments de céramiques en 8012, dont un tesson de trompe d'appel à pâte grise et 2 tessons à cuisson oxydante de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle.
Un fragment de clou en 8013.
Et un fragment d'os en 8014.

Les interfaces supérieures des U.S. 8009, 8012, 8013 et 8014 scellent la mise en place du remblai 8004. Comportant un mobilier ancien piégé et des tessons de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle, elles ne contredisent pas la mise en place du remblai 8004 dans le coeur du XIVe siècle, voire dans la seconde moitié de ce siècle, en même temps que la grande plate-forme est créée en zone 9.

U.S.8011

Lapiaz.
Retaillé, arasé jusqu'au niveau 976,52, il reçoit la base des murs 17b, 24, 24b, 25 et 26 et les U.S. 8009 dans les fissures et 8004 sur les retailles.
En dehors des zones de retailles, on peut jauger qu'il s'agissait d'un lapiaz couvert avant qu'on installe ce bâtiment.

Conclusions zone 8 :

L'absence de protection par une U.S. de destruction/arasement en zone 8 a d'énormes conséquences qui démontrent la chance que nous avons d'avoir les autres secteurs protégés par l'arasement final.
Les fouilles clandestines ont pratiqué des perturbations d'ampleur. Ces fouilles semblent avoir été organisées puisqu'elles ont été établies par sondages préalables. Elles sont anciennes car les photos du site des années 60 montrent déjà les anomalies qu'elles ont laissées. Peut-être faut-il les attribuer aux mineurs du Rancié (mine de fer) qui seraient venus chercher un trésor sur le site (mentions au XIXe siècle de fouilles des mineurs).

En même temps, l'arasement des murs du bâtiment 8 vers l'extérieur a non seulement empêché la protection du secteur, mais a aussi entraîné la décapitation des couches d'occupations supérieures de l'intérieur du bâtiment.

Néanmoins le dégagement du bâtiment 8 était d'intérêt du point de vue de l'étude du bâti. Il a permis d'étudier les murs encadrants, mais aussi l'espace de ce bâtiment qui paraît pouvoir avoir été une *aula* (voir étude du bâti ci-dessous). Sa mise en place s'est accompagnée de retaille du relief d'ampleur, autant sur l'emprise même du bâtiment pour créer une surface plane, qu'aux alentours pour renforcer la forme en éperon du pourtour.

Les unités conservées sont donc essentiellement des remblais mis en place en même temps que les murs maçonnées 24, 24b, 25 et 26. Ceux-ci sont postérieurs à la construction de l'enceinte interne (phase 3 – début XIIIe siècle) à laquelle ils s'appuient, mais la fouille a souligné qu'un bâtiment plus ancien pouvait exister sur le site du bâtiment 8, à la faveur d'encoches de poteaux découvertes en son centre en 2002. Le mobilier ne le confirme pas du tout. Le remblai 8004 a livré du matériel du XIVe siècle, avec des éléments de la seconde moitié de ce siècle, concordant au remblai 9008 de la zone 9 suggérant que l'occupation du bâtiment 8 a eu lieu pendant les phases 7 et que sa construction pourrait dater du XIVe siècle, voire de sa seconde moitié, à la même époque qu'est décaissée la motte en zones 9 et 5. Cette étape apparaît en zones 5, 9 et 8 comme une étape de restructuration complète des espaces du *caput castri* sans que l'on touche au plan général (tour maîtresse et enceinte chemisante) ; elle s'intègre dans le long règne de Febus.

Les piégeages sous le gros remblai 8004 livrent un matériel extrêmement rare et dans la même chronologie que le remblai.

Enfin, l'apparition de mobilier métallique rattaché au XIVe siècle, même s'il est pour l'instant unique, ne conforte pas la thèse d'une phase 6 (abandon milieu XIVe siècle). Soulignons en outre que la puissance des travaux exécutés au XIVe siècle sur les zones 8 (construction du bâtiment), 5 et 9 (arasement de la motte et redisposition des espace ne va pas non plus dans ce sens. Le site disparaît de la documentation écrite sans connaître apparemment de phase de déprise de l'occupation.

6. Etude du bâti dégagé en 2006[52]

Les murs mis à jour sur deux faces sont restaurés chaque automne, quelques mois après la fouille pour garantir leur stabilité. C'est pourquoi sur les photos ci-dessous, certains murs ou portions de murs vous apparaîtront regarnis de chaux. Les sommets sont égalisés et un parement n'est remonté que s'il est très dégradé par rapport à l'autre. Le faîte est protégé par une épaisse couche de mortier de chaux.

L'étude du bâti ci-dessous se limite aux nouveaux éléments dégagés en 2006.
L'arasement médiéval interdit de connaître les élévations, mais les hauteurs d'assises conservées sont le plus souvent suffisantes (plusieurs mètres) pour pouvoir vraiment étudier les techniques de constructions, leur relation avec la stratigraphie et les espaces.
Pour l'instant, cette étude reste parcellaire, car le bâti n'est souvent connu que sur une seule face et parfois seulement sur une portion. Cette analyse est donc malheureusement trop « façadiste ». Elle n'en démontre pas moins, par la richesse des informations recueillies, l'intérêt de poursuivre la fouille sur tout le pourtour du donjon pour pouvoir appréhender l'espace lui-même. C'est lorsque nous connaîtrons ces espaces, qu'il sera vraiment enrichissant de rassembler les études des bâtis des différents rapports de fouille.

Il faut souligner la densité des structures accolées au donjon, formant un véritable quartier bâti au sommet du *castrum*.
Soulignons aussi le formidable apport de la fouille : alors que la première étude limitée aux portions visibles du bâti semblait indiquer une unicité technique (et chronologique ?), les structures mises en évidence lors des fouilles sont très diverses (tant techniquement que chronologiquement) et démontrent d'une dynamique de la construction sur le site pendant les deux siècles de l'occupation médiévale.

<u>Les blocs de la construction proviennent de matériaux autochtones :</u>
. Calcaires aptiens à faciès urgonien du sommet. On rencontre à l'entrée du *caput castri*, proche du fossé sec un site d'extraction et le sommet lui-même comporte de nombreuses mortaises ovales pour coins en bois marquant les aménagements du relief et la possible récupération de blocs pour la construction. Ces calcaires sont très concentrés en carbonate de calcium (90 à 95 %) et forment des roches dures imperméables en petit. Ils sont parfois légèrement métamorphisés –marmorisés- et/ou fissurés -diaclasés.
. Pierres issues des blocs erratiques : gneiss du Montcalm. Gneiss bien cristallisés et très lités, chargés en hématite.
. Pierres issues des blocs erratiques : granites du pluton de Bassiès. Granites blancs très massifs.
. Pierres issues des blocs erratiques : schistes du Montcalm : schistes et mica-schistes durs, aux litages larges. Ce sont les blocs erratiques les plus rares.

<u>Les mortiers à bâtir :</u>
Ils sont composés de chaux avec des sables lavés de rivière et plus rarement des sables de terre. Les graviers sont majoritairement composés de galets qui ne peuvent avoir été pris sur le site, mais dans des zones de sédimentations liées aux glaciers ou aux cours d'eau.
<u>Les enduits :</u>
On rencontre aussi (bâtiment 8 – donjon) des enduits de parement à trois couches (gobetis, corps d'enduits, couche de finition), chacune étant réalisée avec un sable plus fin au fur et à mesure que l'on s'éloigne du cœur du mur, suivant une technique avec gobetis. Ces enduits sont clairement utilisés dans un cadre qualitatif, dans les bâtiments les plus importants uniquement. Ils semblent avoir couvert entièrement ces murs : l'étude des traces ne démontre pas une technique en pierre à vue.

[52] Levés 2006 : Laurène MATERN, Violaine SEGUY, Aude LE MINIER, Flo GUILLOT. Reports, Flo GUILLOT.

On ne rencontre pas de badigeonnage à la chaux pure.
Certains enduits de sols (quelques fragments en 2006 en zone 8) comportent une addition de tuileau broyé au mortier de chaux. D'autres (U.S. 9007) sont réalisés sans addition de tuileau en enduits en trois couches successives composées de chaux avec des sables lavés de rivière. La première couche est composée d'éléments assez grossier, la couche supérieure d'élément plus fin du type couche de finition des parements des murs.

Les éléments de couverture en pierre :
. Ardoises : Plusieurs ardoisières (spécialement dans la vallée de Siguer) sont connues dans la vallée.
Soulignons cette année la découverte d'ardoises de décoration biseautées, taillées en triangle (zone 8) qui suggère une toiture décorée de petites ardoises triangulaires.

. Lauzes : Les lauzes n'apparaissent que pour la couverture de la tour maîtresse. Elles sont constituées de grandes dalles épaisses de calcaires schisteux que l'on peut extraire dans les flancs de la roche St-Vincent entre Saleix et Auzat.

Ces couvertures en pierre comportent, qu'elles soient en lauzes ou en ardoises, de larges pièces de rives (autour de 70 cm).

Le bois :
Trois prélèvements de bois utilisés dans la construction ont été réalisés.
Les deux premiers concernent les poutres retrouvées dans la destruction finale aux angles extérieurs du donjon. Il s'agit de chêne.
Le troisième est un vestige du P 3, il s'agit aussi de chêne.

Les varves :
Varves argileuses et dépôts glaciaires provenant soit du site lui-même en toutes petites quantités soit de la vallée (voir étude géomorphologique en introduction). Elles sont utilisées dans les remblais et surtout dans la motte.

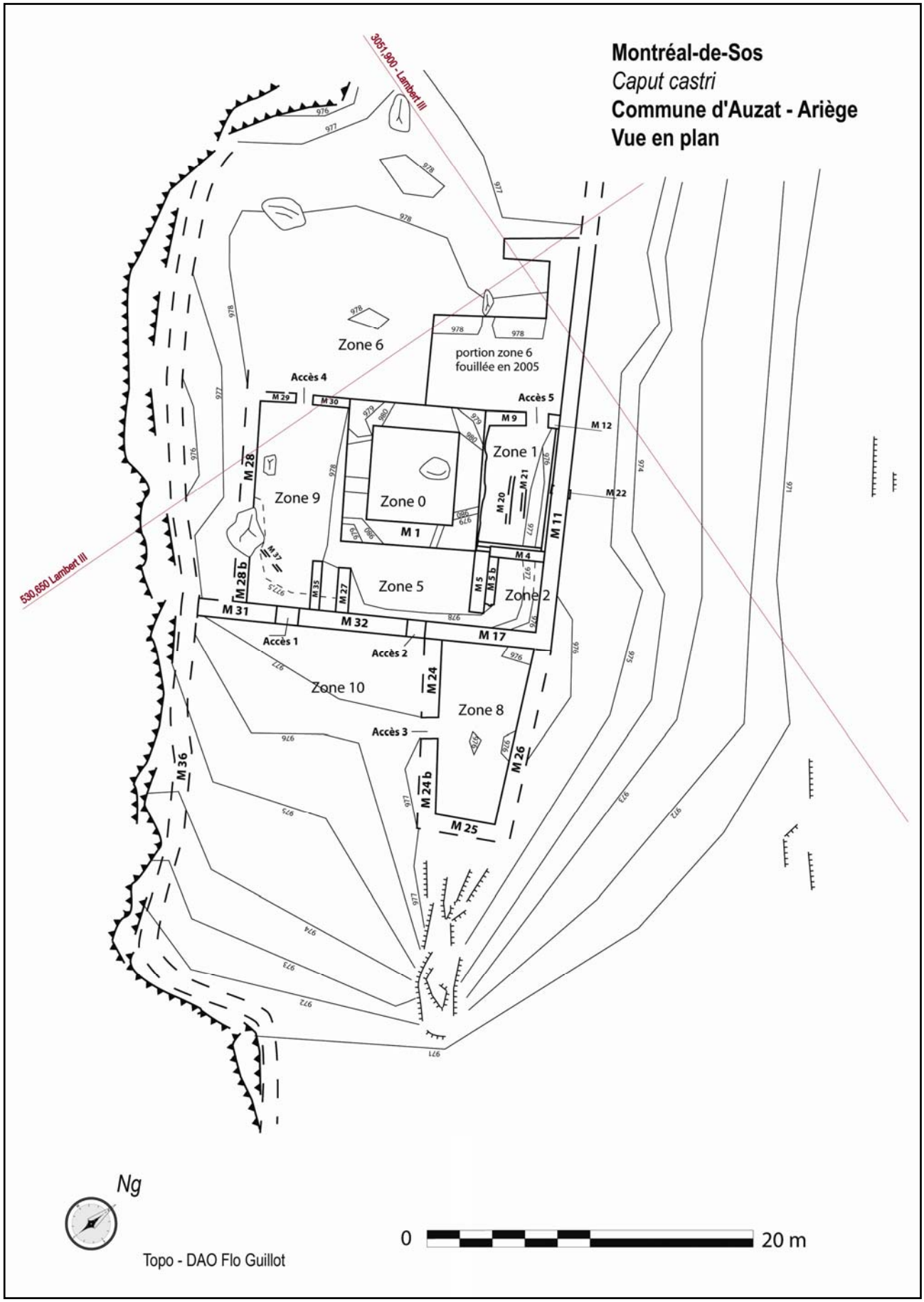
Montréal-de-Sos
Caput castri
Commune d'Auzat - Ariège
Vue en plan
3051 900 - Lambert III
530 650 Lambert III
Zone 6
portion zone 6
fouillée en 2005
Zone 1
Zone 0
Zone 9
Zone 5
Zone 2
Zone 10
Zone 8
Accès 1
Accès 2
Accès 3
Accès 4
Accès 5
M 1
M 4
M 5
M 5 b
M 9
M 11
M 12
M 17
M 20
M 21
M 22
M 24
M 24 b
M 25
M 26
M 27
M 28
M 28 b
M 29
M 30
M 31
M 32
M 35
M 36
M 37
Ng
0
20 m
Topo - DAO Flo Guillot

6.1 Le donjon : parements externes

(Les zones de fouilles n'ont pas concerné l'intérieur du donjon cette année.)

Le donjon est un bâtiment grossièrement carré de près de 8 m de côté en face externe et à peine plus de 5 m en face interne (surface interne 26 m²).

6.1.1. Assises Mur 1 dans les zones 5 et 9[53] :

Les assises du donjon fonctionnent deux à deux (face-à-face : zone 1 avec zone 9 ; zone 6 avec zone 5), avec une différence sensible de niveau et de technique de construction entre ces deux groupes.

6.1.1.1. En zone 9 :

[53] Elles ne sont pas étudiées ici en zone 6 puisque nous n'avons effectué que le dégagement de la destruction et qu'elles ne sont donc pas encore entièrement visibles. Elles seront abordées en 2007. Néanmoins, une première tranche de la zone 6 avait été effectuée en 2005, et l'analyse des assises de cette zone est insérée dans le rapport 2005.

(voir aussi photo et relevé du bâti du point 6.1.2. ci-dessous)

Les assises du donjon en face externe en zone 9 ont été réparées en sous-oeuvre. La motte ayant été décaissée pour la mise en place de la plate-forme de la zone 9, certaines assises ont du être abîmées.
On reconnaît à deux endroits (voir photos ci-dessous) des bouchons démontrant cette réparation. L'un est situé à l'angle du M1 avec le M30, l'autre juste au sud-est du trou des fouilleurs clandestins dans le M1. Ils sont majoritairement constitués de blocs calcaires taillés, peut-être réemployés dans le bouchage car très irréguliers. Ces moellons ont des volumes très variables et sont relativement mal agencés, ce qui contraste avec la fondation d'origine mieux réalisée. Ils ne sont pas liés au mortier de chaux.
Au-delà du premier bouchon (celui de l'angle M30/M1), les assises ont disparu, c'est-à-dire qu'elles étaient effondrées. On ne peut pas savoir si cet effondrement s'est réalisé avant la destruction finale et n'aurait alors pas été réparé, ou s'il est intervenu après. En effet, l'U.S. 9001 qui recouvre latéralement le mur est elle-même constituée majoritairement de blocs.

Finalement, en zone 9, les assises originelles ne sont connues que sur peu de distance (deux morceaux de moins d'un mètre). Elles correspondent tout à fait à ce que l'on a pu étudier en zone 1 (face nord-ouest).
Constituées de gros blocs juste équarris, très majoritairement gneissiques (quelques rares calcaires) et agencées en pierre sèche, ces assises devaient s'insérer dans la motte avant son décaissement. Aujourd'hui, elles reposent juste sur cette motte. Ce ressaut de fondation mesure 40 à 75 cm de haut.
L'utilisation des blocs de gneiss dans les assises du mur du donjon (et parfois dans d'autres, tel le M4) relève d'une technique qui a permis d'utiliser ces blocs, présents naturellement sur le site, alors qu'ils étaient difficilement utilisables dans les parements des murs car le gneiss se taille moins bien que le calcaire. Il s'agit donc d'un choix technique délibéré que nous rencontrons ici sur des structures de la fin du XIIe siècle ou du XIIIe siècle, donc sur un temps long.

6.1.1.2. En zone 5 :
(voir relevé du bâti en point 6.1.3. ci-dessous)

Les assises du donjon en zone 5 sont à mettre en relation avec celles de la zone 6.
L'assisage mesure environ 1,2 m de hauteur et est constitué d'un mur dont les parements ne sont réalisés qu'avec des blocs calcaires équarris en petit ou moyen appareil. Elles reposent sur la motte décaissée et devaient être insérées dans la motte à l'origine, d'autant que ce parement désordonné n'était pas fait pour être visible.
Soulignons la qualité des angles qui ne se déprécie pas dans les niveaux de fondations. La technique de construction des assises semble être la même que celle des parements : les angles sont bâtis en premier puis on monte le cœur ; les angles servent donc d'encadrement à la structure.
Ces pierres d'angles sont montées en besace, en blocs calcaires bien taillés, de moyen ou grand appareil.
Reste que nous ne connaissons pas la structure du cœur du mur au niveau des assises. Au-dessus, il s'agit d'un blocage constitué de chaux et de déchets de taille.
Mais les assises étant bâties sans mortier de chaux (en pierre sèche), il est possible que leur cœur soit différent.

6.1.2. Mur 1 : face sud-ouest du donjon (zone 9)

Le mur 1 en face externe a pu être dégagé sur toute sa hauteur subsistante en zone 9 cette année (étude des assises ci-dessus).
Il subsiste sur 3 m de haut maximum et comme les autres faces est moins élevé dans les angles qu'au centre, ce qui suggère que l'on a démonté les angles en premier avant de faire tomber les assises centrales des murs.
Ce mur mesure 8,5 m de long et est d'axe 143/343 gd.
Il est construit suivant la technique du blocage, blocage constitué de chaux et de déchets de taille et mesure 1,4 m d'épaisseur, ce qui en fait le mur le plus épais de tous les sites de la haute Ariège dont subsistent des vestiges visibles et le mur le plus épais du site[54].

[54] L'enceinte interne mesure 95 cm d'épaisseur.

Il est constitué de blocs calcaires taillés, la plupart en moyen appareil et d'une qualité de taille supérieure aux autres bâtiments ou structures du site. Les pierres sont liées au mortier de chaux et recouvertes de trois couches successives d'enduits (voir ci-dessus remarques sur les enduits).
Les assises sont relativement régulières, bien horizontales, d'autant que les modules des blocs utilisés sont disparates.
On ne rencontre pas sur cette face de très gros blocs comme sur les autres faces. Ces gros blocs qui provoquaient un dédoublement des assises semblaient devoir être rattachés au réemploi d'une structure ancienne.
Aucune boutisse n'a pu être repérée sur cette face, mais l'absence de dégagement du parement interne rend délicate l'investigation et il est possible que nous en rencontrions après la fouille du cœur du donjon.
La construction est cadrée par les angles qui paraissent avoir été construits en premier, avant le cœur du mur, rangée par rangée. Cette technique impose des angles très bien ouvragés, ce qui est le cas et une concordance parfaite des niveaux d'assises entre angles et cœur des parements.

Une rupture existe au cœur de ce mur.
Elle est clairement due à une fouille clandestine : la présence d'une anomalie topographique (avant la fouille 2006) concave à cet endroit permettrait de le supposer. L'analyse stratigraphique (voir ci-dessus) l'a confirmé. En outre, lorsqu'on observe cette rupture, on ne note aucun indice d'angle et certains moellons paraissent avoir été brisés récemment (faible oxydation de la cassure : couleur encore gris sombre du calcaire urgonien, couleur caractéristique à la cassure récente).

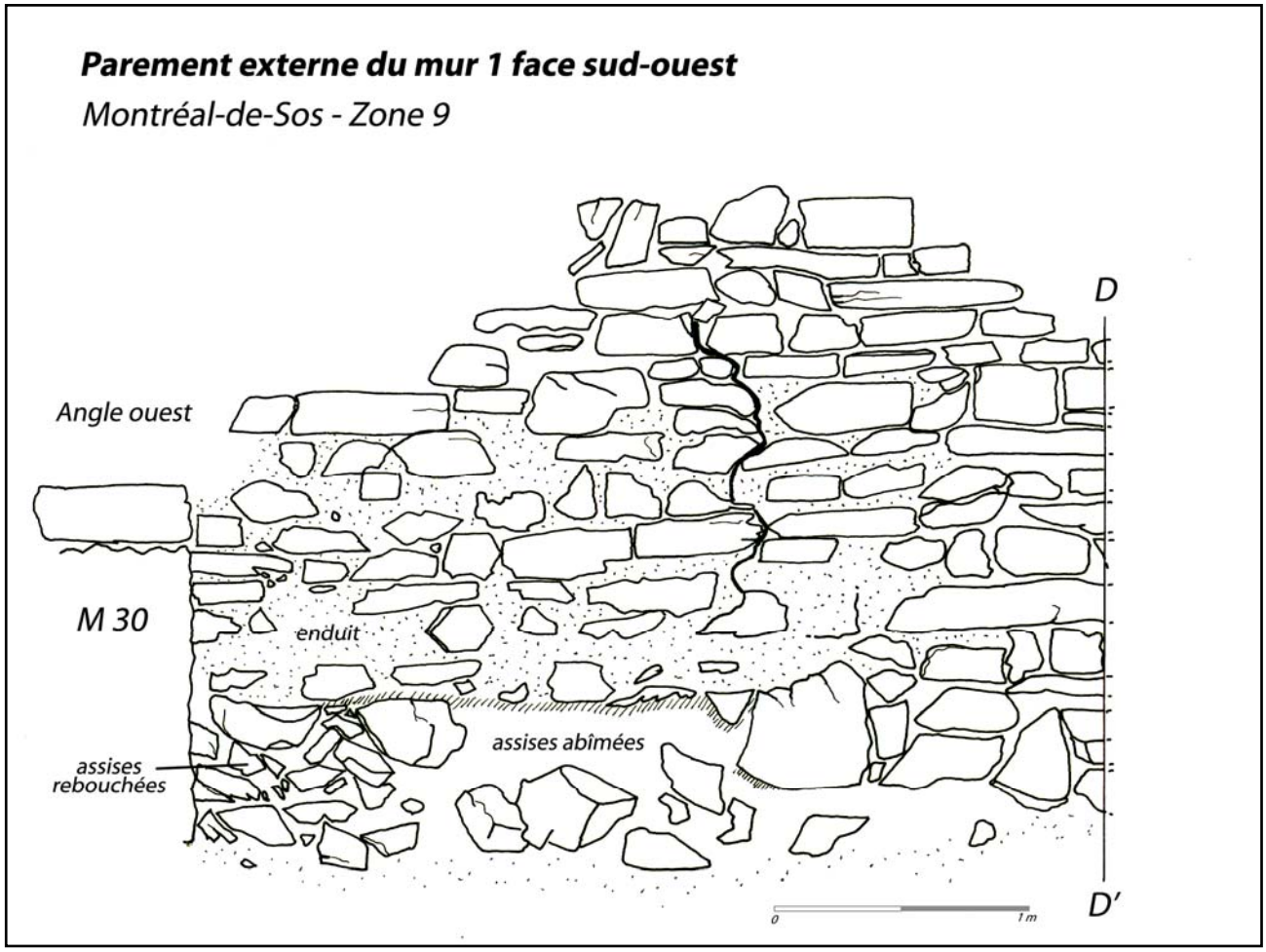

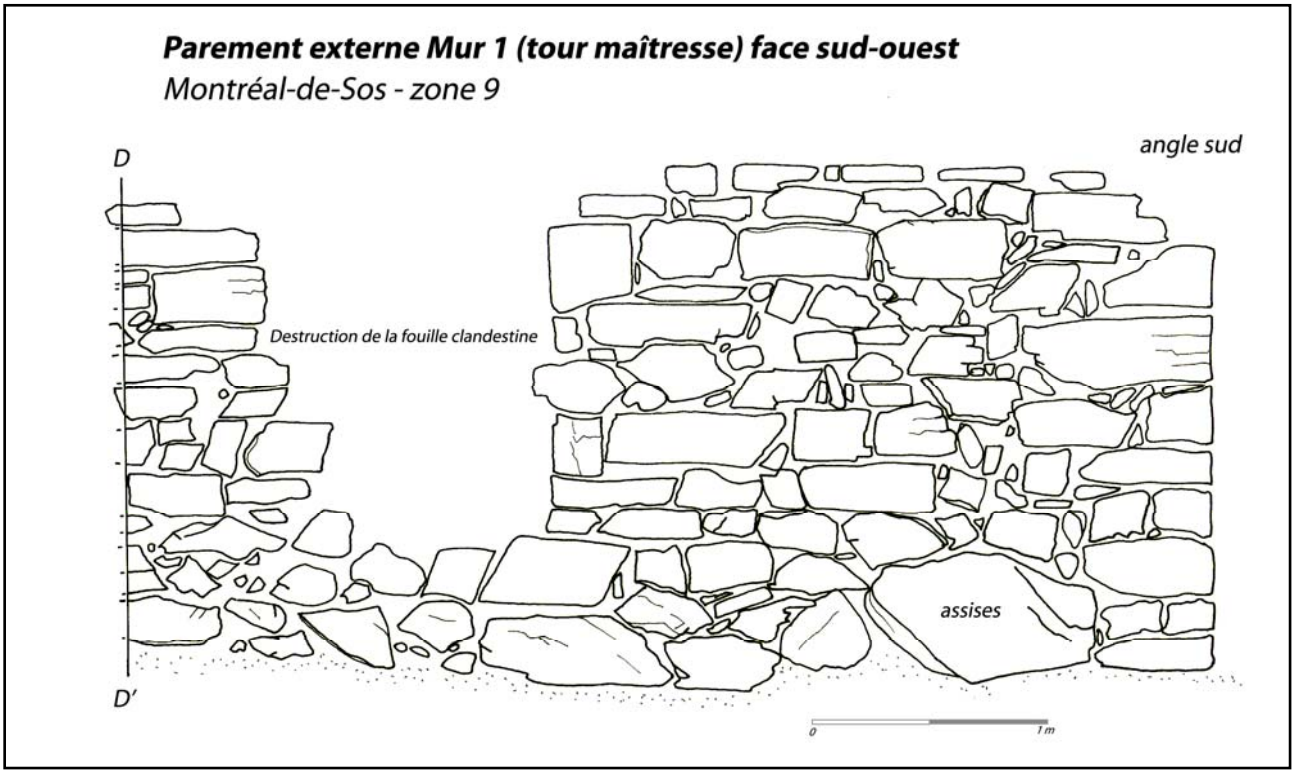

6.1.3. Mur 1 : face sud-est du donjon (zone 5)
(voir photo du point 6.1.1.2. ci-dessus).

En 2006, la portion occidentale de ce mur a été dégagée. Elle correspond à la portion orientale, dégagée et étudiée en 2005 et aux autres faces du donjon.
On y repère les mêmes caractères :
Mur bloqué monté à la chaux et enduit, angles en besace, construction des angles en premier, mœllons mieux taillés que pour les autres bâtiments, appareils moyens dominant mais irréguliers, assises bien régulières…
La hauteur des pierres d'angles impose parfois un dédoublement d'assises.
Comme en zone 9, on ne rencontre pas de très gros blocs sur cette portion ; en revanche il en existait un sur la première portion étudiée en 2005.

Parement externe Mur 1 (tour maîtresses) face sud-est

Montréal-de-Sos - zone 5

6.1.4. Mur 1 : face sud-ouest du donjon (zone 6)
(voir aussi photo ci-dessus dans chapitre consacré à la stratigraphie de la zone 6)

En 2006, la portion occidentale de ce mur a été dégagée. Elle correspond à la portion orientale, dégagée et étudiée en 2005 et aux autres faces du donjon.
On y repère les mêmes caractères identiques à ceux décrits ci-dessus. Soulignons la présence de deux moellons de grand appareil qui imposent des dédoublements d'assises.

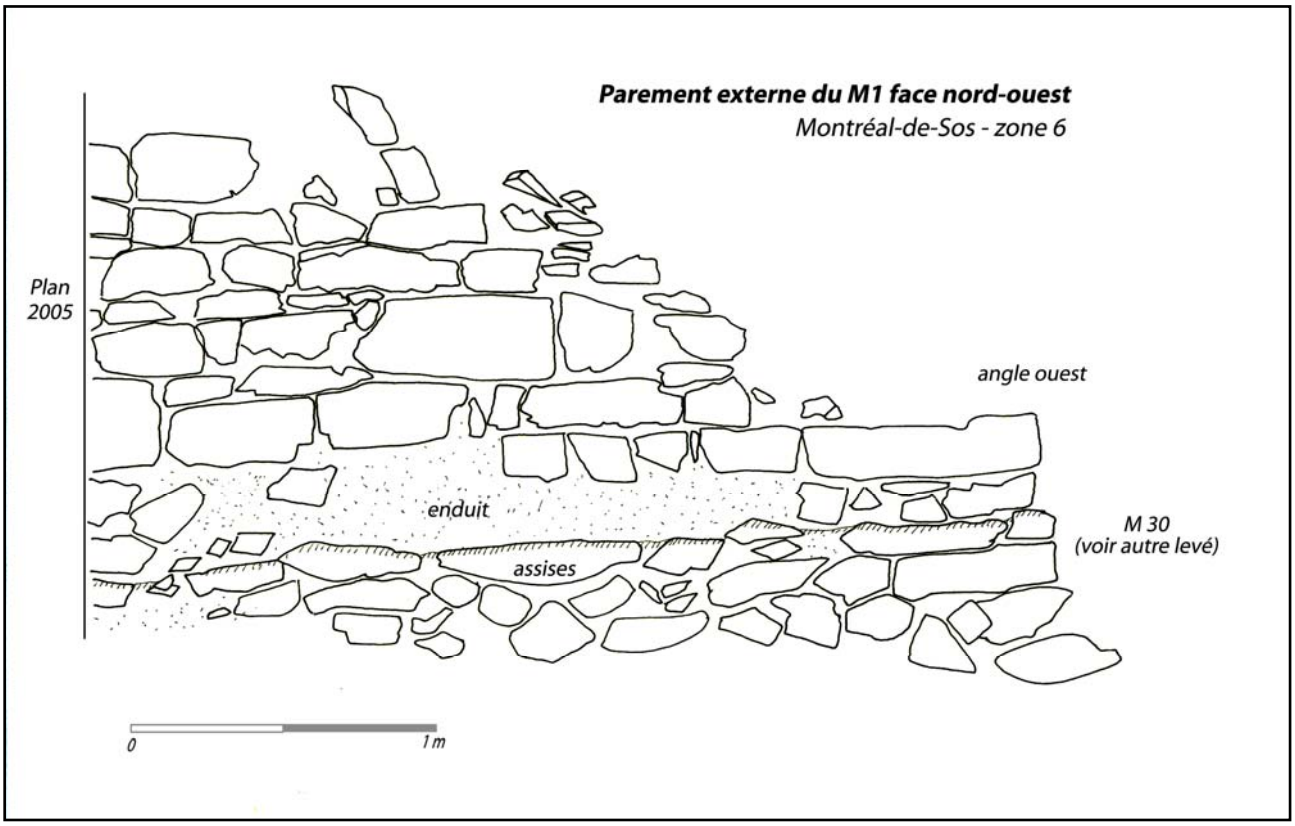

6.2. Les murs de l'enceinte interne :

Les murs 28, 28b, 31 et 32 ne sont pas étudiés car ils n'ont pas été découverts en entier : manquent leurs faces externes et surtout en face interne les tranchées de fondation, donc la base de ces murs.
Néanmoins, on peut d'ores et déjà noter des éléments importants :
. Le M 31 se raccorde sur l'enceinte externe (M36).
. Le M 28b a donc été rajouté contre ce mur 31 qui lui est antérieur.
. Le M 28b paraît être constitué de deux morceaux différents, partagé dans sa largeur. Son étude en profondeur confirmera cette observation.

6.2.1. M 29 et M 30 : accès à la plateforme 9 depuis la zone 6 :

Les murs 29 et 30 encadrent l'accès 4 situé entre la zone 9 et la zone 6.

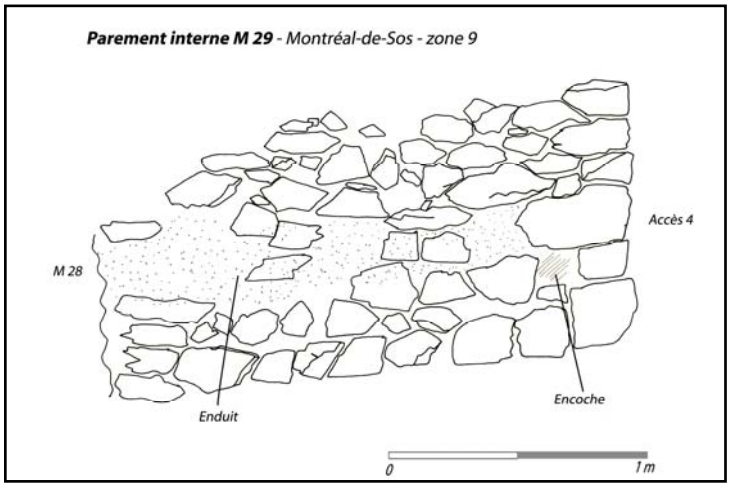

Le mur 29 n'est pour l'instant découvert que sur une face, côté zone 9. Il mesure 2,05 m de long.

La fouille 2006 est arrivée à sa base qui repose sous l'U.S. 9025, la suite n'ayant pas été fouillée en 2006. Ceci indiquerait que ce mur a bien été mis en place lors du grand réaménagement de la plate-forme au XIVe siècle, mais il faudrait vérifier cette affirmation avec la poursuite de la fouille en 2007. Il ne possède apparemment pas de tranchée de fondation mais est posé à même le sol, ce qui est le cas de tous les murs de refend du site.
Une portion importante du mur 29 est recouverte de chaux, dépose de l'U.S. 9007.
Les angles du mur sont construits en moellons mieux taillés et plus grands que le mur sur sa longueur qui est constitué de blocs calcaires équarris, taillés sur une face et très irréguliers. Ces blocs sont liés au mortier de chaux, le mur n'est pas bloqué et ne semble pas avoir connu d'enduit sauf la couche remontante d'une vingtaine de cm de haut depuis l'U.S. 9007 qui améliorait l'étanchéité du stockage de cette petite pièce cloisonnée.
L'angle du mur proche de l'accès 4 est percé d'une mortaise qui servait à asseoir la cloison de la zone de stockage.
Elle semble avoir été bâtie telle quelle à l'origine, ce qui suggère que ce mur est contemporain de l'utilisation de la zone de stockage, donc date bien du cœur ou de la seconde moitié du XIVe siècle. La poursuite de la fouille donnera plus d'informations.
Le mur 29 est chaîné au M 28 sur les 5 assises visibles aujourd'hui. C'est le mur 29 qui « entre » dans le mur 28 et on ne peut négliger vu l'unilatéralité de ce chaînage, qu'il ait été réalisé par arrachement de quelques blocs au M 28. Ce chaînage n'est donc pas probant de la simultanéité de la construction des deux murs.
En face externe, côté zone 6, un décapage a été réalisé le long du mur sur une largeur de 50 cm. Mais le mur est très dégradé sur ces assises supérieures ce qui ne permet pas vraiment de l'étudier (il faut attendre la

fouille de la zone 6) ni de savoir s'il se poursuit vers l'enceinte extérieure à l'instar du M 31 ou si l'enceinte interne M 28 se poursuit en zone 6.

Le mur 30 a pu être étudié sur ses deux faces, en zone 6 et en zone 9. Il s'étend entre l'angle ouest du donjon (M1) et l'accès 4 et fait face au mur 29. Il mesure 2,10 de long et subsiste au maximum sur 1,37 m de haut.

Construit sur l'U.S. 9014 (motte décaissée), sans tranchée de fondation, son niveau est différent parce que l'U.S. est en pente. Finalement les deux murs suivent la pente, ce qui donne à l'ensemble un air de guingois, qui se rajoute à la mauvaise qualité du bâti des deux murs.
Le bâti du mur 30, côté zone 9, est aussi un peu différent de celui du mur 29, surtout parce que ce dernier a été chaulé par l'installation de la surface 9007 supposée ayant servi au stockage. Sinon, il s'agit de blocs de petit à moyen appareil à peine taillés, très irréguliers et liés au mortier de chaux. Le mortier de chaux du M 30, étudié au binoculaire, est le même que celui du M 29, mais est différent de ceux des murs 9 et 12 (zone 1) surtout parce qu'il est plus chargé en graviers. Ce mortier est très altéré, car la grande proportion de graviers ne garantissait pas une bonne cohérence.
Les parements du mur 30 n'étaient pas enduits. Ce mur s'appuie au mur du donjon auquel il n'est absolument pas chaîné.

L'accès 4 ménagé entre ces deux murs mesure 1 m de large (0,96 cm) et ressemble à l'accès entre la zone 6 et 1 ménagé entre les murs 12 et 9 (voir rapports 2004 et 2005) ce qui renforce la symétrie de plan de ces deux espaces.
L'espace entre les deux murs était empli par l'U.S. 9001 (destruction finale) jusqu'aux pieds des deux murs encadrants ce qui suggère que cet accès était encore en service au moment de cette destruction.

L'accès 4, ainsi que les murs 29 et 30 semblent avoir été mis en place en même temps que la grande restructuration de la plate forme en zone 9, lors du décaissement de la motte au XIVe siècle. Cet événement est concomitant de la restructuration de la zone 1, ce qui explique les ressemblances notées.
Par contre l'accès 4 est resté en service jusqu'à la destruction, alors que l'accès en zone 1 avait été recouvert par les U.S. des dernières occupations. La symétrie au moment de la mise en place de ces espaces n'est donc plus existante à la fin du XIVe siècle ou au début du XVe siècle.

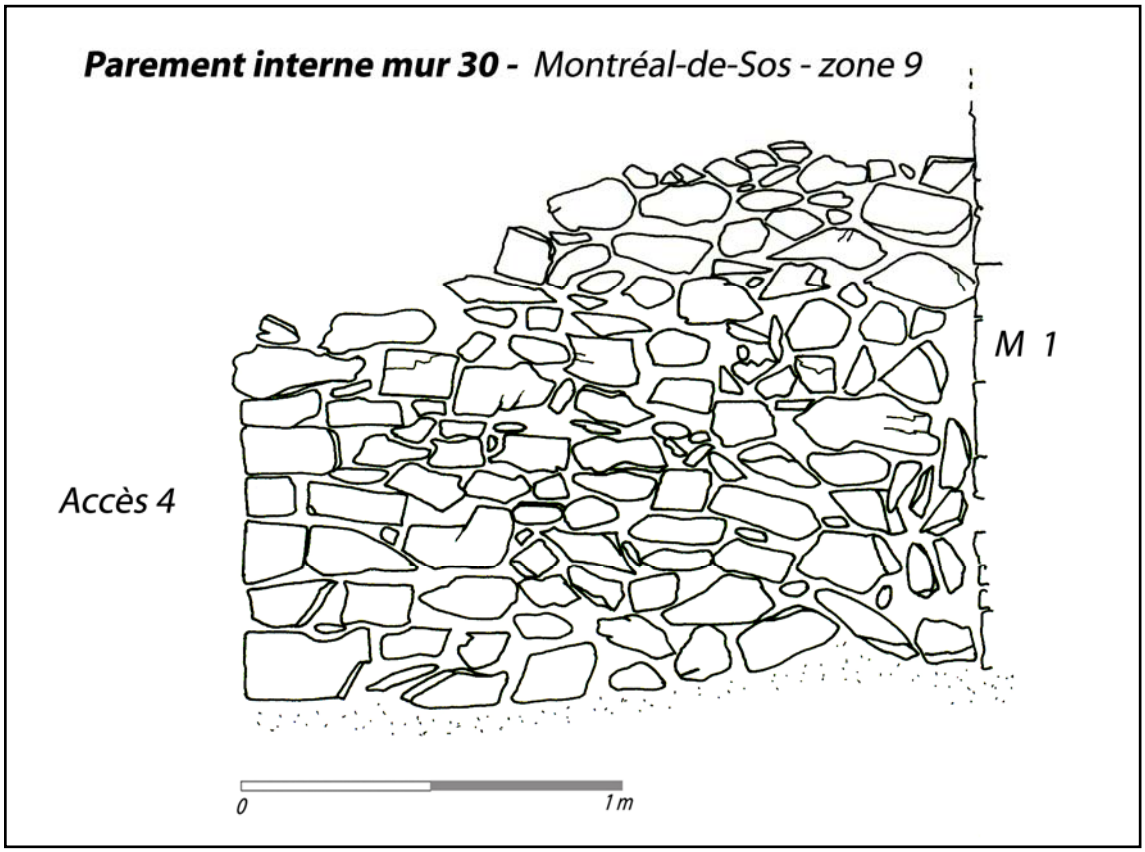
Parement interne mur 30 - Montréal-de-Sos - zone 9
M 1
Accès 4
0
1 m

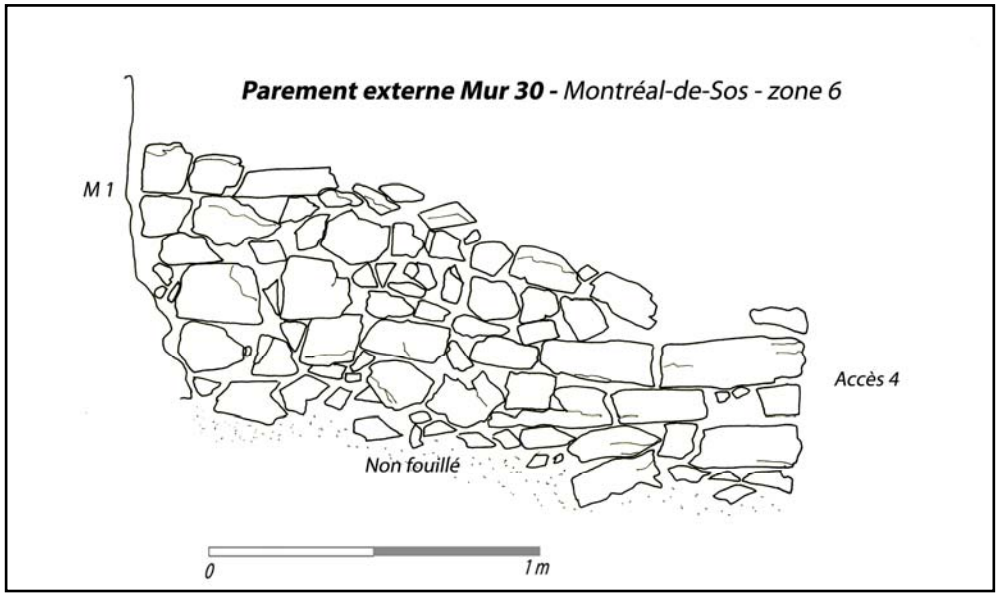
Parement externe Mur 30 - Montréal-de-Sos - zone 6
M 1
Accès 4
Non fouillé
0
1 m

6.2.2. : l'accès 1 : accès à la plate forme 9 depuis la zone 10 entre les murs 32 et 31 :

Entre les murs 31 et 32 s'étend l'accès 1 reliant la zone 9 à la zone 10.
Il mesure 1,5 m de large, ce qui en fait l'accès le plus large de tous ceux qui ont pu être étudiés jusqu'à aujourd'hui. Il est aussi nettement mieux bâti que les accès 2, 3 ou 4, ou que l'accès à la zone 1 (voir rapport 2004).
Les angles des deux murs encadrants, 32 et 31, sont réalisés avec soin, par des pierres en besace, plus grosses et fort bien taillées si on les compare aux autres moellons de ces murs. Il est donc possible que cet accès ait été créé par destruction du mur, dans un temps postérieur à sa construction. Le mur se poursuit sous l'accès au moins sur 80 cm (fouille non terminée au pied du mur). Cet espace est rempli par des remblais (9020). Il est évidemment indispensable de poursuivre la fouille sur ce secteur pour connaître les murs 31/32.
Deux grandes dalles calcaires épaisses (20-25 cm) étaient disposées au cœur de l'accès.
Côté zone 10, une gangue de mortier indurée les recouvre et la fouille n'a pas été poursuivie sur ce secteur.
Côté zone 9, une grande lauze est posée contre ces dalles au centre de l'accès.

Soulignons sa proximité avec les accès 2 et 3 qui semble indiquer que la fonction de la zone 10 au XIVe siècle- est l'accès de tout ce quartier du donjon (zones 9, 8, 5 et 2). Seule la zone 1 ne peut s'atteindre –au XIVe siècle- que par l'autre face en zone 6.

6.3. Les murs de refends de l'enceinte interne :

6.3.1. M 27 : entre la zone 9 et la zone 5 :

Entre la zone 9 et la zone 5, le mur 27 s'étend depuis le mur d'enceinte interne 32 vers le donjon en son angle sud, mais n'atteint pas le donjon, s'arrêtant 1,40 m avant et préservant un espace de circulation entre les deux zones. L'aspect désordonné du mur à cet endroit peut laisser un doute quant à une éventuelle destruction frontale. Mais le mur se finit par deux gros moellons, dont un de gneiss, qui semblent bien être des moellons servant à bâtir un angle et à terminer le mur à cet endroit.
Une gangue de mortier marque la base du mur (côté M 1) : le mur ne possède pas de tranchée, il est construit directement sur la motte décaissée et sur l'U.S. 9023, la surcharge en mortier s'explique par cette technique de construction.
Côté enceinte interne (M32), le M27 n'est pas chaîné mais construit contre, donc égal ou postérieur.
Il mesure 2,6 m de long.
En même temps, la première assise est constituée de moellons nettement plus gros que les assises supérieures, ce qui renforce le mur. On retrouve dans cette technique, celle de la construction du mur 4.
L'aspect général du mur n'est pas très régulier. Il est tout de même comparable aux autres murs de refend. Les pierres –calcaires- sont juste équarries sur trois côtés, et à peine mieux taillées sur le quatrième, la face visible. Elles sont maçonnées au mortier de chaux et le mur est construit sans blocage. Il mesure 65 cm d'épaisseur et n'est visible que sur 3 ou 4 assises (si l'on peut parler d'assises tant la construction est irrégulière…).

Il semble avoir été construit depuis le M 32, contre lequel on rencontre les pierres les mieux agencées permettant d'ancrer le départ du mur. Les assises perdent ensuite de leur régularité au fur et à mesure que l'on s'éloigne, jusqu'à de gros blocs qui renforcent l'extrémité opposée. Ce mur ne pouvait être très élevé vu la médiocrité de sa construction.
L'axe du mur 27 est 140/240 gd.

Le mur 27 repose sur les U.S. 9023 et sur la motte, donc sur la base des U.S. 9013 et 5126, suggérant qu'il fut mis en place lors de la grande restructuration de l'espace (XIVe siècle), et qu'il est contemporain du décaissement de la motte, de la création des accès 1 et 4 et de la mise en place des foyers, 1, 2 et 3.
Il permettait d'adosser le foyer bâti de la zone 5 et son extrémité servait probablement d'accroche à un refend en matériaux légers dans l'axe du poteau P 5.

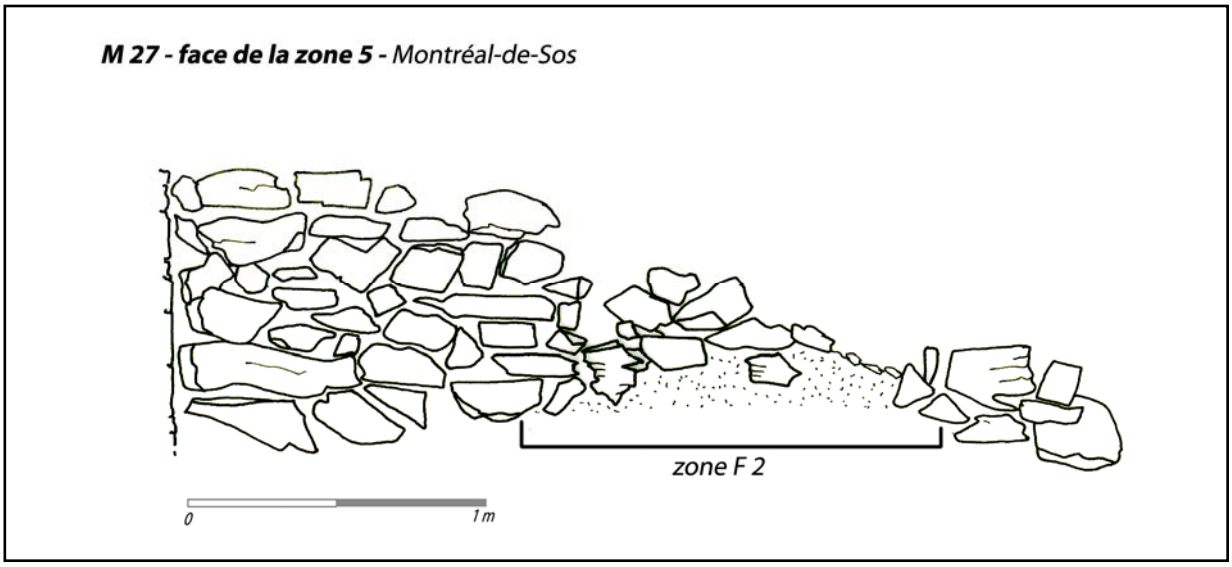

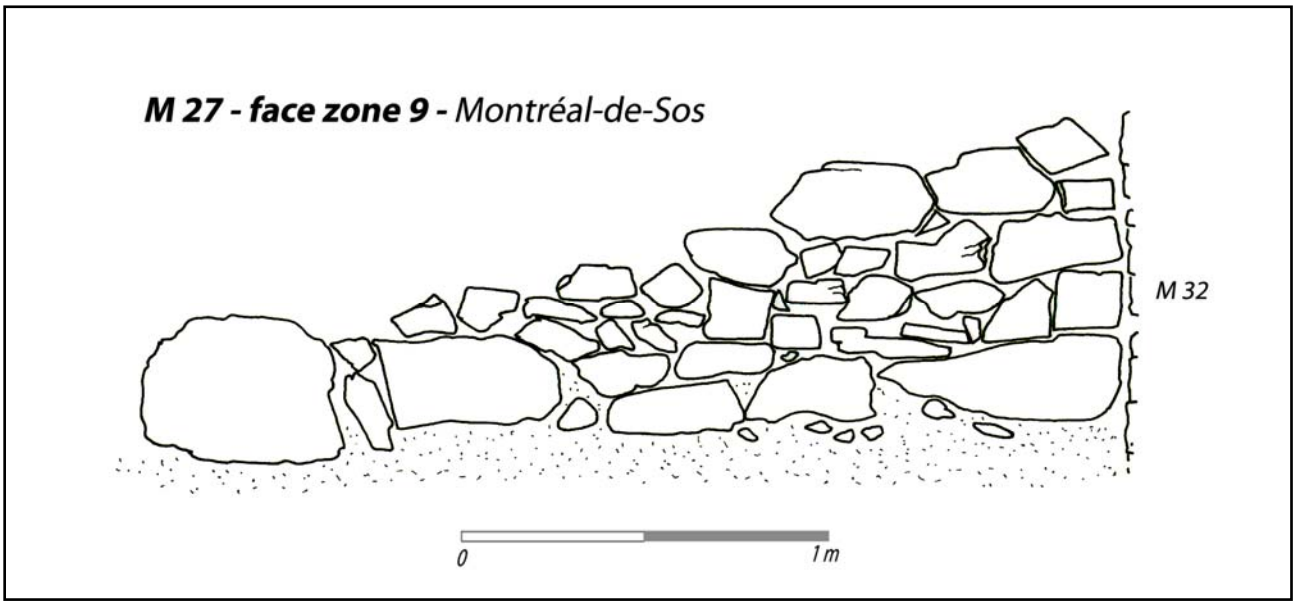

6.3.2. : M 35 : mur arasé en zone 9 :

Le dessus de ce mur arasé est recouvert par le haut de l'U.S. 9023 et le niveau de l'arasement correspond au seuil de l'accès 1.

Le mur n'est plus connu que par une unique assise, sans tranchée de fondation et posée sur la motte et contre l'U.S. 9020.
Cette assise est constituée de pierres calcaires équarries, liées au mortier de chaux, sans blocage.
Il mesure 62 cm d'épaisseur et 2,85 m de long et est parallèle au mur 27.
Arasé, lors de la mise en place de la plate-forme et l'abaissement de la motte. Ce mur est un vestige des structures antérieures à cet événement, structures que nous avons bien du mal à voir, mis à part ce qui a été conservé, c'est-à-dire, le donjon, l'enceinte externe (M36) et la grande enceinte interne (M 11-17-32).
Parmi ces formes anciennes on a reconnu en 2005 un ancien mur arasé inclus dans le mur 11 (M 22) et un trou de poteau dans la motte en zone 1. Il convient d'ajouter à cette liste, la motte en zone 1, puisqu'elle n'a pas été rabaissée et se présente donc telle qu'elle était lors de sa mise en place, et ses murs de terrassements (M 20 et M 21). Le M37 (voir ci-dessus) découvert cette année associé à une structure en creux pourrait être situé dans le même groupe.
Même si l'on ne peut conclure, sur la fonction des ces structures que nous découvrons ça et là, quand les réaménagements postérieurs les ont préservées, ceci démontre que le premier *castrum* n'était nullement limité à une tour maîtresse isolée, mais que déjà des aménagements, voire des bâtiments, encadraient ce donjon.
Il s'appuie contre le M 32 et n'est pas chaîné avec lui. Il doit donc être postérieur ou égal au premier quart du XIIIe siècle, mais antérieur au cœur du XIVe siècle.

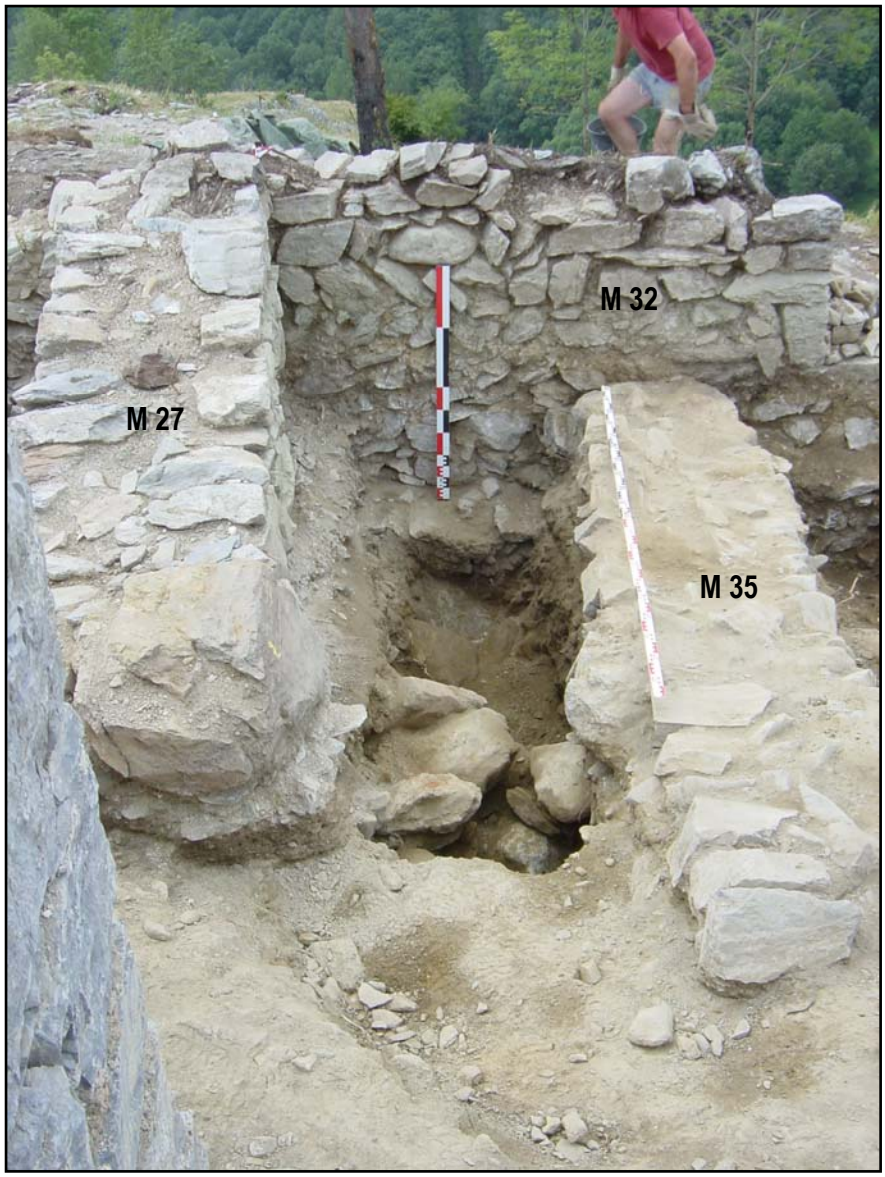

6.2. Les murs du bâtiments sous-jacent (zone 8) :

En zone 8, les murs ci-dessus sont étudiés en face interne. Seul le mur au contact de la zone 5 a été étudié sur son autre face en 2005. Les autres murs n'ont pas encore été dégagés en face externe (prévu dans la fouille programmée 2006-8).
Les quatre côtés montrent tous des traces d'enduits en face interne, ce qui suggère un enduit tout comme sur le mur 1. Cet espace est le seul avec le donjon où les parements apparaissent enduits (excepté la citerne du barri, mais évidemment pour des questions d'étanchéité). Cet enduit est composé de trois couches successives sur le mortier du cœur du mur, chacune d'entre elles étant réalisée avec un liant sableux plus fin au fur et à mesure que l'on s'éloigne du parement. Il s'agit d'un enduit complet et non pas d'une technique de pierres à vue.

6.4.1. Mur 17, face de la zone 8[55] :

Flanc nord-ouest du bâtiment 8, relie les zones 2 et 5 à la zone 8.
Il s'agit du mur de l'enceinte interne chemisant le donjon. Il mesure 95 cm d'épaisseur, et suit un axe 220°/40°.

[55] L'autre face en zone 5 a été étudiée en 2005. Voir rapport 2005.

Celui-ci a été arasé pour créer l'accès 2 juste à l'angle du bâtiment 8, donc probablement au moment de la mise en place de ce bâtiment. L'angle externe du M17 a dû être entièrement refait (pierres en besaces) à cette occasion.
Le mur est bloqué avec un cœur classiquement constitué de déchets de tailles, de galets et de mortier de chaux.
Les moellons des parements de ce mur 17 sont mal taillés, souvent justes équarris sur trois faces et taillés sur la seule visible. Ils sont presque tous calcaires, mais on dénombre quelques gneiss et leur appareil est moyen à petit.
Malgré leur extrême irrégularité, on retrouve des assises relativement horizontales. Certaines pierres sont en épis, ce qui dans le cas présent relève certainement plus d'un souci technique (améliorer la cohésion du parement) que décoratif.
Seule l'extrémité du mur, côté accès 2, semble avoir été reprise pour créer l'accès 2 qui nécessita l'arasement de ce mur (voir ci-dessous chapitre accès 2).
Il mesure en face interne 4,95 m à sa base et 5,7 m en haut (angle construit sur le calcaire taillé de biais).

Le mur 17 possède sur sa face externe au bâtiment 8 (voir rapport 2005) une tranchée de fondation au contact de la motte. Cette tranchée de fondation était constituée de deux couches avant le lapiaz, dont le niveau oscille entre la zone 2 et la zone 5. Le mur est construit sur le lapiaz. Le niveau supérieur de la tranchée comportait (rapport 2005 et rapport 2006) un matériel bigarré, puisqu'on y a trouvé un fragment d'amphore, un bord de céramique protohistorique, et des céramiques médiévales antérieures au XIVe siècle (sauf un unique tesson postérieur au XIIIe siècle et découvert en 2005[56]). Ce tesson peut s'expliquer par la reprise de cet espace lors du réaménagement de la zone par décaissement de la motte, reprise qui mit en contact (par arasement) des couches anciennes directement avec les couches de l'occupation post-arasement. Malgré le peu de matériel contenu dans chaque U.S., la somme de ces découvertes est suffisamment importante pour suggérer que ce mur est antérieur au XIVe siècle. Or, en outre, en zone 2, cette tranchée a livré un clou de maréchalerie du type II, rattachable au XIIe siècle ou au début du XIIIe siècle.
Rappelons, en outre, qu'en zone 2, le M 17 est chaîné avec le mur 11, enceinte interne perpendiculaire et de bâti tout à fait comparable. L'étude de la tranchée de fondation de cette enceinte (rapport 2005) avait permis de conclure à une mise en place dans une étape (dite 3) cernée dans le premier quart du XIIIe siècle, postérieure à la mise en place de la motte et de la tour maîtresse.

On peut donc conclure à la contemporanéité de ces deux murs formant une enceinte interne chemisante autour du donjon

[56] U.S. du rapport 2005 : 2103, 2102, 2104, 2106 en zone 2 et en zone 5

construite dans une phase dite 3 entre la fin du XIIe siècle et le premier quart du XIIIe siècle.
Il faudra néanmoins vérifier cette chronologie au-delà de l'accès 2, sur les murs 32 et 31 qui peuvent être différents.

En zone 8, le mur 17 est directement construit sur le substrat calcaire largement aménagé et retaillé à cet effet. Sa base n'est pas de niveau régulier, car elle suit ce rocher. Cet aménagement du calcaire a été réalisé pour la pose du M17, mais se poursuit en avant pour aménager l'espace de la zone 8, ce qui tend à suggérer que la zone 8 a été aménagée au moins dès la construction du M17.
La fouille en zone 8 n'a pas permis de vérifier cette chronologie de par la pauvreté des résultats archéologiques.
Enfin, les deux murs 24 et 26 s'appuient sur le mur 17 et ne sont pas chaînés à lui et semblent donc lui être postérieurs.

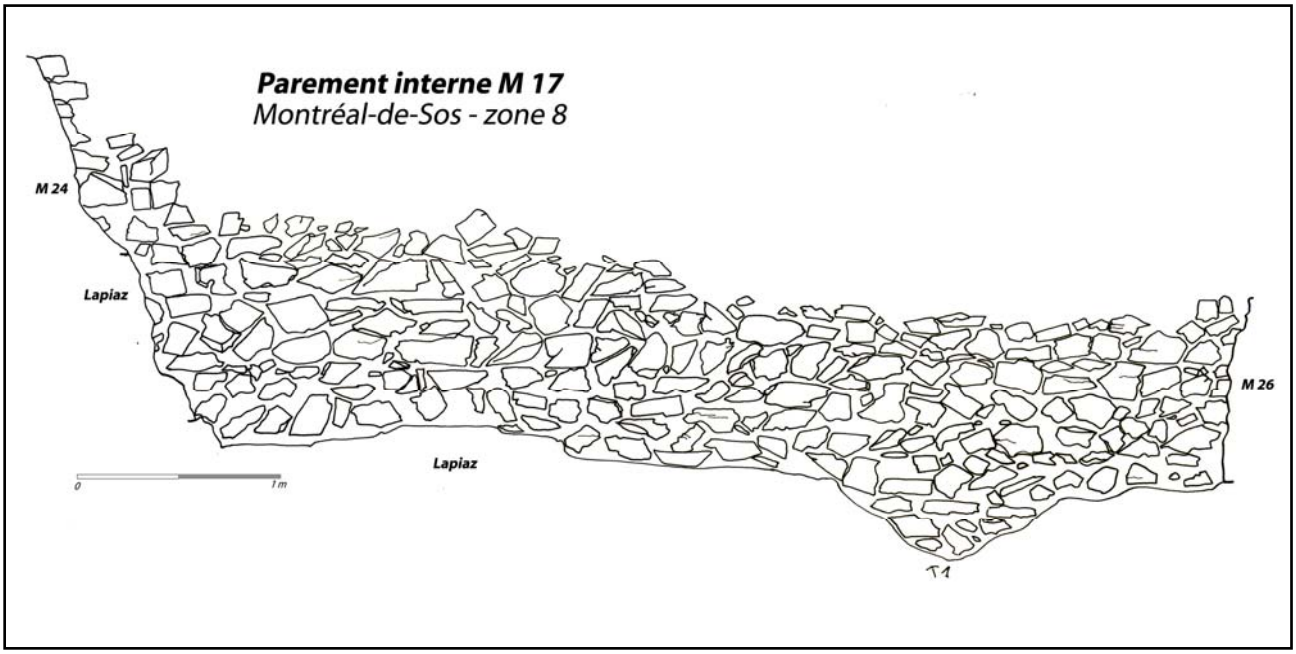

6.4.2. Murs 24 et 24b, face interne à la zone 8, accès 3 :

Flanc sud ouest du bâtiment 8 (limite avec la zone 10), relie le mur 17 au mur 25. Le mur 24b est chaîné avec le mur 25, lui-même chaîné avec le mur 26.

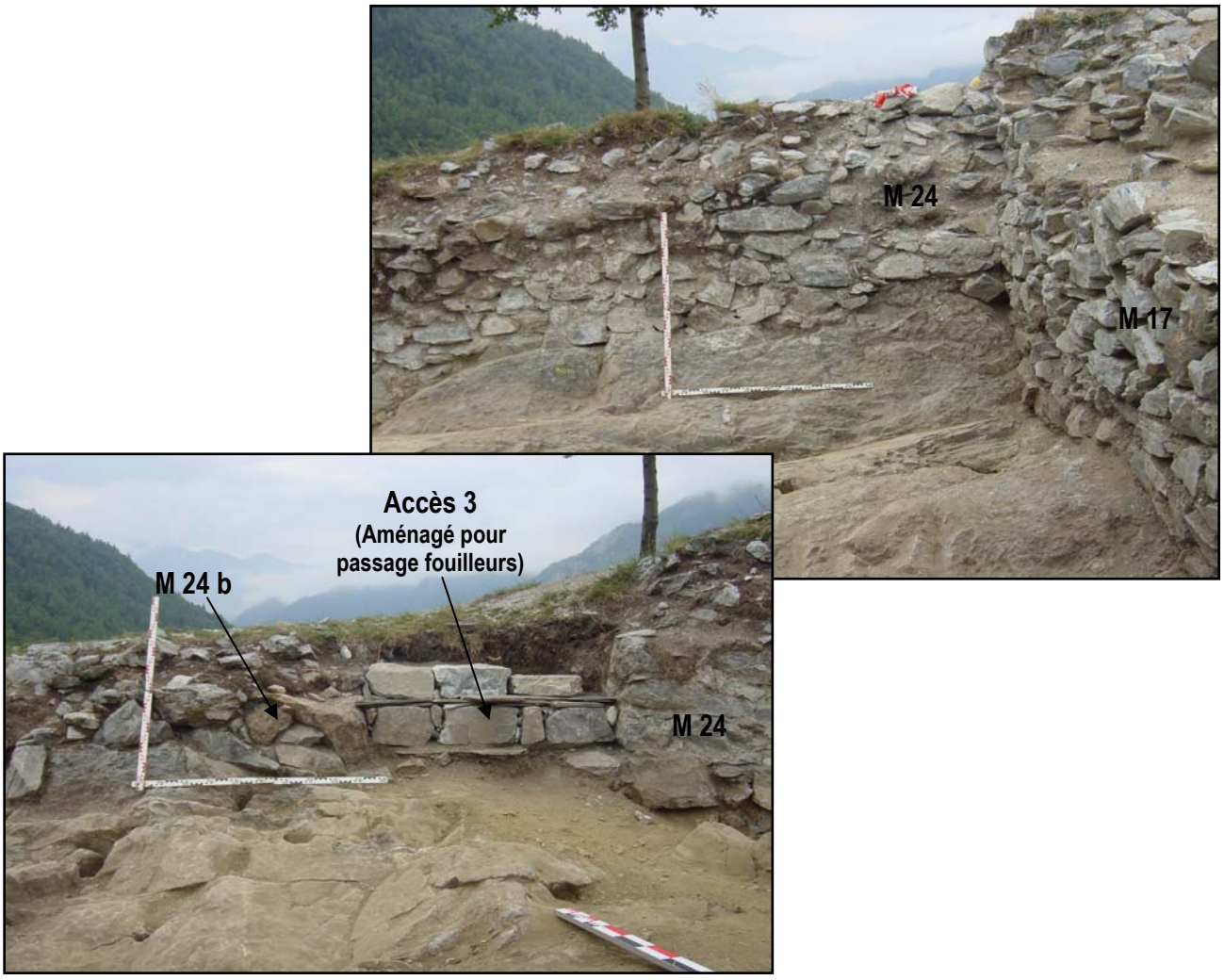

Les murs 24 et 24b subsistent sur 1 à 5 assises de haut.
Le mur 24b –en face interne- mesure 4,9 m de long.
Le mur 24 mesure 4,65 m de long.
L'accès est donc grossièrement au milieu et le tout mesure 10,85 m de long.
Leurs constructions sont conformes à celles des murs 25 et 26 auxquels ils sont chaînés, leur érection doit donc être concomitante.
Ils sont bâtis avec des moellons calcaires équarris et juste taillés sur une face, de module moyen plus petit que ceux des autres murs étudiés jusqu'ici.
Ces murs mesurent à peine moins de 70 cm de large et ne sont pas construits en bocage. Les pierres sont montées au mortier de chaux. Une gangue de chaux apparaît parfois sur les premières assises bâties sur le lapiaz.

Les assises sont aussi nettement moins horizontales que dans les autres murs étudiés, même si les moellons sont plus réguliers : le travail de maçonnerie est donc de moins bonne qualité. Les assises semblent même parfois suivre les dénivellations du lapiaz sous -acent.
Le mur a été arasé et détruit vers l'extérieur.

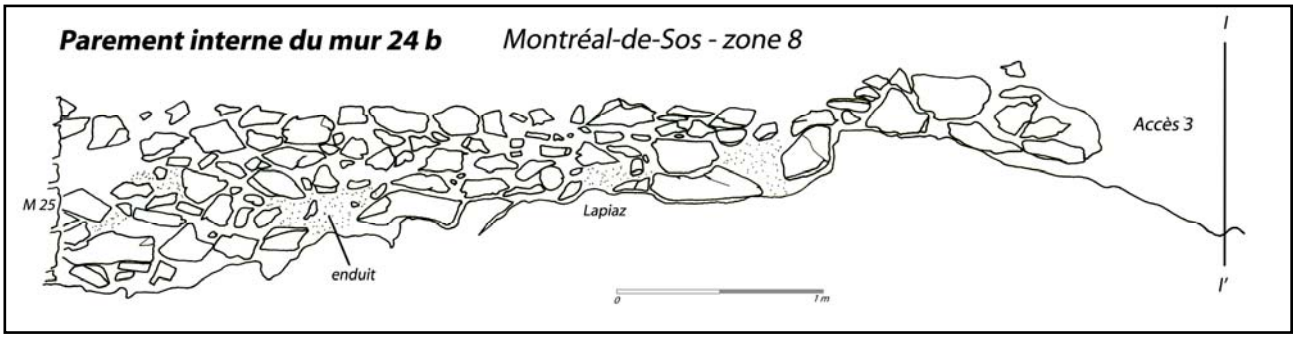

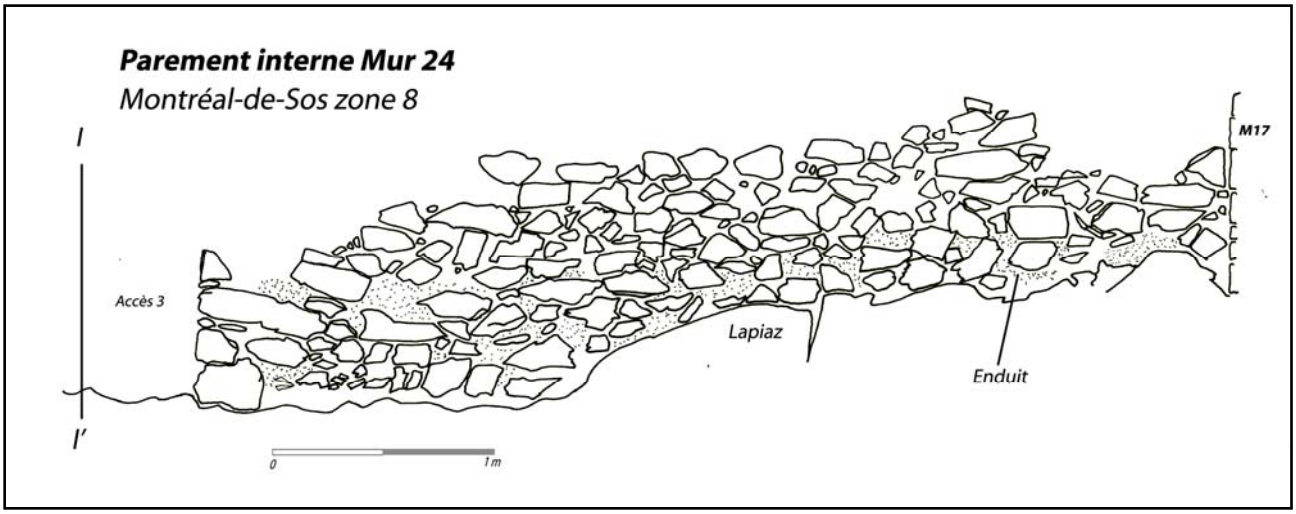

6.4.3. Mur 26, face interne à la zone 8 :

Flanc nord-est du bâtiment 8, relie le M17 au M25.

Le mur 26 est chaîné avec le mur 25, lui-même chaîné avec le mur 24 b. Il s'appuie sur le mur 17 auquel il n'est pas chaîné et sa construction correspond à la description faite des M 24 et 24b.

Il mesure 11,02 m de long en face interne.

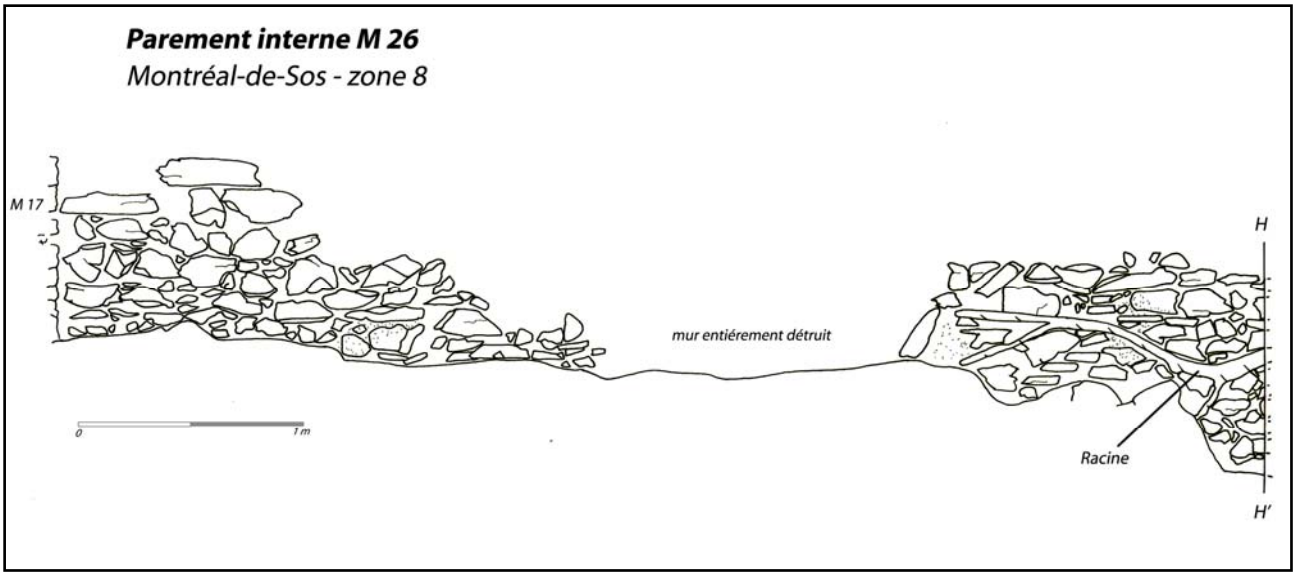

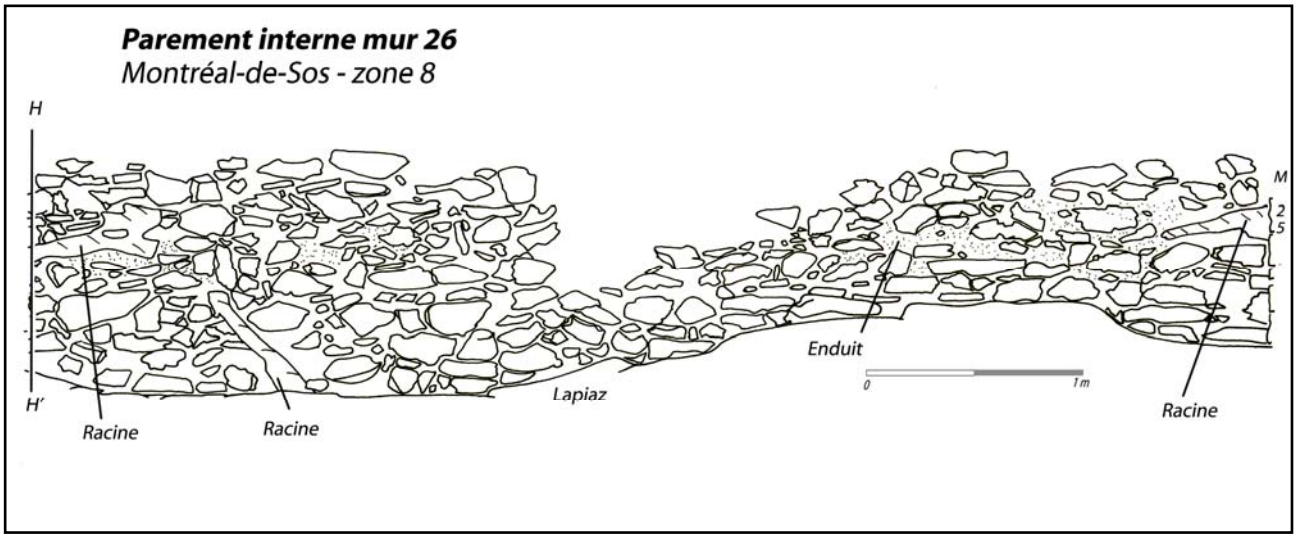

6.4.4. Mur 25, face interne à la zone 8 :

Flanc sud-est du bâtiment 8, relie les murs 24b et 26 auxquels il est chaîné et sa construction correspond à la description faite des M 24 et 24b. Il mesure 3,55 m de long en face interne.

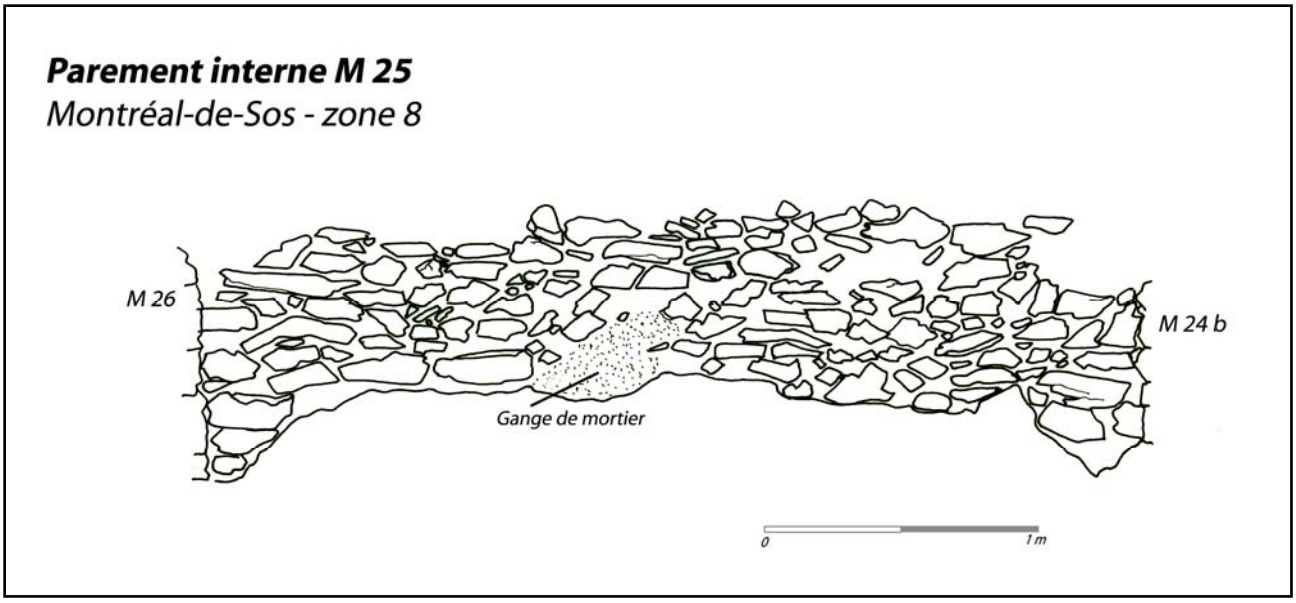

6.4.5. L'accès 3, accès à l'intérieur de la zone 8 :
(voir photo ci-dessus en point 6.4.2.).

Cet accès était pratiqué dans le mur 24 à 4,65 m du mur 17 et à 4,90 m de son angle avec le mur 25, donc à la moitié du mur.
Il donne donc sur la zone 10, comme les accès 1 et 2.
Son niveau correspond avec le haut de l'U.S. 8004 qui est aussi présente au centre de l'accès.
Les angles de cet accès de 1,2 mètre de large environ sont très altérés, mais il semble qu'ils étaient réalisés en moellons plus volumineux et mieux taillés que ceux utilisés dans les murs encadrants.

Conclusion :

Ce bâtiment est mis en place à l'avant du quartier quadrangulaire du donjon, sur une avancée du relief calcaire qui a clairement été retaillée pour lui donner ou renforcer sa forme en éperon. Il donne sur la zone d'accès, zone 10, qui dessert aussi la zone 1 et la zone 5.
La grande surface (44 m²) de cet espace plaide pour un bâtiment d'importance. Néanmoins, les perturbations récentes (dues aux fouilleurs clandestins) et anciennes (dues à l'arasement) permettent mal de voir ou de nier l'existence d'éventuels refends à l'intérieur du bâtiment. Le sondage 2002, débusquant trois calages de poteau au centre et longitudinalement, indiquait soit l'existence d'une structure antérieure en bois, soit un refend central qui aurait pu aussi être un support de charpente.
L'existence d'un enduit, comme sur les murs du donjon, semble aussi démontrer qu'il s'agit d'un bâtiment qui dans la hiérarchie du quartier est parmi les premiers.
De même, le bâti des 3 murs qui s'accolent à l'enceinte interne et forment ce bâtiment, n'est nullement comparable à celui des refends des zones 1, 5, 9 et 2 qui sont beaucoup plus mal exécutés. Il est aussi différent des murs de l'enceinte interne.
Ces éléments suggèrent que nous sommes en présence d'un espace lié à la direction de la forteresse, peut-être simplement une *aula*.
Soulignons, suivant l'étude stratigraphique, que cet espace semble avoir été en fonction au XIVe siècle, au moins dans sa seconde moitié, et qu'il paraît avoir été couvert d'ardoises dont certaines sont clairement décoratives, ce qui suggère une toiture de qualité.

Rappelons en outre que l'étude des aménagements du lapiaz au nord-ouest de la zone montre que ceux-ci ont probablement été réalisés en même temps (ou avant) que l'on construisait le mur 17, enceinte interne, ce qui suggère qu'un premier bâtiment existait au début du XIIIe siècle. Il aurait été ensuite remanié avec la mise en place des trois murs (24/24b, 25 et 26) au XIVe siècle.

6.5. L'accès 2 :

Accès de la zone 10 à la zone 5.

L'accès 2 est situé entre les zones 5 et 10, en face externe du bâtiment 8. Il mesure 1,25 m de large.
L'accès 2 est aménagé par arasement du mur d'enceinte interne (M17) et réparation du mur pour consolider l'angle créé et en même temps aménager l'encoche visible sur la photo. Cet accès est donc postérieur à la construction du M 17 et paraît avoir été réalisé lors de

la grande réorganisation des espaces autour du donjon au cœur du XIVe siècle.
La fonction de l'encoche pratiquée à l'extérieur et au pied de l'accès pourrait être de porter une barre de bois sur laquelle on disposa le système de fermeture en bois.

6.6. Les blocs erratiques dans la construction :

Retaillées, les blocs granitiques ont parfois été utilisés ou modifiés pour la construction. L'un d'eux avait été étudié en 2001 au cœur du donjon.
Parmi les blocs erratiques, ceux qui étaient en schistes ou en gneiss ont certainement disparu, car ils pouvaient être débités. Les blocs en granites ont plus souvent été conservés sur place de par leur dureté.

Deux nouveaux blocs sont apparus en 2009 : L'un d'eux dans la plate forme de la zone 9 à 0,6 m du M 28 et à 0,42 cm du F1. Représentant une gêne pour la construction du M 18, il a été retaillé, tranché, pour construire la fondation du mur. Il dépassait à peine de l'U.S. 9004, donc dépassait à peine au cours de la dernière occupation avant l'arasement. Il a aussi été retaillé sur le dessus, pour éviter la gêne occasionnée par sa présence. Soulignons, enfin qu'il a aussi été retaillé sur le côté à l'opposé du M 28, sans que nous puissions comprendre pourquoi. Nous ne connaissons pas encore sa base puisque la fouille en zone 9 n'a pas été terminée.

Le second bloc erratique dégagé cette année a servi à asseoir les deux murs 28 et 28b. Ce bloc massif (2,7 m^3), n'a évidemment pu être déplacé ou débité : il est donc resté entre les deux murs et a juste été retaillé sur ses flancs pour gagner un peu d'espace. Son sommet était engoncé dans la destruction (U.S. 9001) et sa base repose sur la base de l'U.S. 9008. Il a été dégagé jusqu'à sa base pour pouvoir le retailler, construire les murs 28 et 28b et dégager l'espace en avant.

Conclusions de l'étude du bâti 2006 :

La fouille progressant, les informations liées aux chronologies des constructions s'étoffent largement et nous commençons à pouvoir avoir quelques pistes sur les fonctions des espaces et leurs évolutions.

Se confirme, une phase 1, première construction du *castrum* comtal, qui semble se positionner à la fin du XIIe siècle. Y sont liées l'installation de la motte et la construction de la tour maîtresse. On peut aussi y rattacher des éléments anciens qui nous parviennent remaniés et difficilement lisibles, murs 20, 21, 22, 37 et peut-être 35. Ces éléments montrent que la densification du bâti autour du donjon n'est pas propre au XIVe siècle.

L'originalité principale reste la présence de cette motte constituée de varves glaciaires, forcément en grande partie, voire entièrement allochtones. En haute vallée de l'Ariège, aucune autre motte n'est aujourd'hui connue. Bien sûr, il ne s'agit pas d'une véritable motte fossoyée, mais plutôt d'un tertre remblayant et surélevant l'espace où l'on a choisi de construire le donjon[57]. Néanmoins, la quantité de varves utilisées et le volume du tertre étaient très importants et on ne peut le rapprocher d'un simple remblaiement. Rappelons qu'en face 1, ce tertre mesure au moins 4 m de haut. La fouille n'étant pas assez aboutie, nous ne pouvons pas encore calculer le volume de ce tertre, mais nous savons déjà qu'il mesurait 18 m de long dans l'axe nord-est/sud-est et 15 m de long à la perpendiculaire pour une hauteur toujours supérieure à un mètre et atteignant 4 m en zone 1 (plus de 2 m en zone 5, près de 3 m en zone 2). Le volume minimum de ce tertre de varves est supérieur à 30 m^3.

Naturellement, nous sommes en présence d'un sommet en éperon, c'est-à-dire d'une morphologie qui ne donne pas forcément de sommet bien marqué, mais plutôt des successions de zones étagées. Le lapiaz renforce probablement le côté désordonné d'un relief dont la hiérarchisation n'est pas évidente. Néanmoins, il conviendrait de vérifier les niveaux de sols géologiques en zone 6, car les fouilles ont pour l'instant suggéré que le point haut naturel n'est pas situé sous le donjon, mais dans ce secteur. Ceci expliquerait la nécessité du tertre pour surélever le donjon.
Or, ceci indiquerait aussi que cette construction fut vraiment réfléchie dans le cadre d'une défense savante et d'aménagements importants induits. Le donjon sert d'emblée de défense à la grande plate-forme sommitale entre la zone 6 et la tour du Barri ; il n'est pas central, mais périphérique au *caput castri*. Ceci pourrait aussi expliquer la largeur de ces murs, largeur qui reste atypique en haute vallée de l'Ariège. Or, notre vision des *castra* de la fin du XIIe siècle en haute Ariège est différente : s'il a été remarqué que les tours maîtresses sont plus souvent sur le côté le plus accessible, le côté à défendre, qu'au centre du château, on n'observe pas de plans autant décentrés avant le XIVe siècle[58]. Il convient donc de persévérer dans notre connaissance, pour l'instant trop fragmentaire, des niveaux des sols naturels autour du quartier fouillé pour jauger de l'importance des aménagements menés lors de la première construction du *castrum* des comtes de Foix et de leurs faciès.

[57] La question de la terminologie se pose. Comment faut-il appeler ce remblaiement ? L'absence de convention ou de vraies définitions pose problème pour un choix entre les deux termes employés ici : motte ou tertre. Le terme de motte renvoie à une image de structures en terre érigées en plaine et fossoyées. Mais le terme tertre n'est pas plus convaincant car un tertre peut être naturel or la caractéristique la plus importante de ce remblaiement est bien d'être entièrement artificielle et délibérée.

[58] Voir GUILLOT F., Les fortifications des comtes de Foix XIe-XVe siècles, *Archéologie du Midi Médiéval*, 2006 et GUILLOT F. (ss la dir.), *Rapport 2006* du Programme Collectif de Recherche « Naissance, fonctions et évolutions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans, Comminges », chapitre d'étude des tours maîtresses.

Se confirme aussi clairement la phase 3, celle qui voit la mise en place de l'enceinte interne et donc des murs 11 et 17, sans que l'on puisse jauger précisément pour l'instant de la question des murs 31/32 et 28/28b. Néanmoins, le bâti entrevu cette année laisse supposer que cette première enceinte interne se raccordait directement sur l'enceinte externe (36) et que les murs 28/28b n'ont été mis en place que postérieurement, lors de la grande restructuration de l'espace autour du donjon en zones 5 et 9.

Le bâtiment 8 semblait avoir connu une étape initiale lors de la mise en place de l'enceinte interne, mais cette étape n'a pas été mise en valeur par la fouille 2006. Les murs 24/24b/25/26 qui forment ce bâtiment sont construits en même temps que la grande réorganisation en zones 9 et 5, au coeur du XIVe siècle. Ce bâtiment pourrait avoir été une *aula* : il s'agit en tout cas d'un bâtiment important, prestigieux.

Ce qui marque le plus les espaces est sans contexte la grande réorganisation des espaces en deux temps à la fin du XIIIe siècle en zone 1, puis de façon élargie au cœur du XIVe siècle en zone 5 et 9 (phase de la construction du bâtiment 8) qui aboutit à une extrême densité des bâtiments autour du donjon et à une régularité des bâtis, une vraie symétrie de plan.

L'espace le moins affecté mais aussi le premier à être traité est la zone 1, qui ne fut pas décaissée, mais juste cloisonnée par les murs 9, 4 et 12 encadrant son accès vers la grande plate forme à l'arrière du quartier du donjon.

La zone 6 (connexion de la plate-forme à l'arrière du quartier du donjon) ne peut être encore étudiée car les fouilles n'y sont pas assez avancées.

En zones 5 et 9, cette réorganisation provoqua le décaissement de la motte pour disposer de niveaux plats et l'on abîma les assises du donjon en zone 9, tout en les laissant apparentes en zone 5. Ce décaissement permit la mise en place de refends bâtis en pierre et sur poteaux (M 27, 28 ?, M5, M4). On arasa un ancien mur en zone 9 (M 35). En même temps, furent créés l'accès 2, l'accès 1 et l'accès 4 par construction des murs 29 et 30, ce dernier à l'image de l'accès en zone 1.
Si le bâti n'est pas parfaitement symétrique, il tend vers la conformité entre les zones nord-est et sud-ouest du quartier du donjon. Il est en tout cas (et ce au moins depuis la phase 3) constitué de murs rectilignes qui s'affranchissent des irrégularités du relief, car celles-ci sont gommées par les aménagements (remblaiement, décaissement, retailles du lapiaz).

Les espaces spécifiques en service sur la phases 7b (seconde moitié XIVe siècle) et dont la fonction a pu être repérée sont :
. Le bâtiment en zone 8 qui paraît bien être une *aula.* Il était couvert d'une toiture d'ardoise, dont certaines étaient taillées en triangle, donc avaient aussi une fonction décorative.
. L'angle couvert d'une toiture en ardoises M27/M32 qui paraît dévolu à la cuisine, avec un espace découvert de circulation autour depuis l'accès 2 jusqu'à la zone 9 ou vers la zone 2.
. La surface 9007, cloisonnée et couverte d'ardoises de grande taille dans l'angle M29/M28, espace de stockage étanchéifié.
. La zone 10 qui semble bien être dévolue aux accès au quartier du donjon (exceptée la zone 1) et que la fouille n'a pas encore abordée.
. La zone 2 (rapports 2004/2005) qui pourrait avoir été le site d'un petit atelier de réparation des outils en fer et possédait aussi une couverture en ardoise, couverture qui pouvait s'appuyer sur les murs encadrants (4, 11, 17 et 5).
. Un partage 1/3 – 2/3 de la zone 9 avec côté accès 1 une structure sans couverture mais cloisonnée dans l'angle M 27/M32, structure dont on a renforcé l'étanchéité et la densité du sol par l'utilisation d'argiles.

. Une cloison de biais depuis le mur 1 en zone 9, ne partageant qu'une portion de la largeur de la plate-forme 9, mais dont on peut penser qu'elle se poursuivait le long du mur du donjon jusqu'à l'angle M 30/M1. Elle était couverte de lauzes, tout comme le donjon.
. Un foyer (1) en face de cette cloison qui paraît comme le F2 (zone 5) avoir été couvert d'une hotte, elle-même couverte d'ardoises.
. Et évidemment la zone 0, l'ancien donjon, bâtiment grossièrement carré de 25 m² de superficie interne. Il semble avoir connu 4 ouvrages en encorbellement au 2/3 de sa hauteur, à chaque angle (échauguettes en bois ?) au moins dans la dernière phase d'occupation (phase 7).

Enfin, la destruction finale par arasement est confirmée pour le donjon, l'enceinte interne et ses refends et le bâtiment 8.

S'ajoutent à ces conclusions, les questionnements soulevés par l'ardoise gravée n° 25032. Parmi ces représentations, celle du château pose évidemment le problème de la ressemblance avec Montréal-de-Sos (voir étude du mobilier et conclusions ci-dessous).

Enfin, les techniques de constructions montrent des caractères communs même dans des chronologies différentes. C'est par exemple plus souvent des critères techniques qui imposent le style de la construction, même si elle semble tout de même de moins bonne qualité au XIVe siècle qu'elle ne l'était au XIIe siècle et au XIIIe siècle.
On peut souligner :
. L'utilisation des roches présentes sur le site dans la construction et dans les liants[59]. Seule la motte se différencie, ce qui s'explique par la densité dont les constructeurs avaient besoin pour construire un tel remblaiement portant la tour maîtresse.
Les calcaires sont majoritairement utilisés dans les murs et dans leurs parements.
Les gneiss, et plus rarement les granites, servent préférentiellement aux fondations. Ils sont peu taillés.
. L'impression de moindre qualité du travail de la taille de pierre (*opus* rustique), accompagné au contraire d'un travail de maçonnerie mieux réalisé. Ce caractère se retrouve dans les autres ouvrages de la haute Ariège dans ces chronologies[60].
. La technique du blocage n'est utilisée que dans le cas de murs larges et hauts : dans les murs les plus importants, ceux du donjon, de l'enceinte interne et des deux tours du Barri et du Campanal qui flanquent l'enceinte externe (alors que l'enceinte externe n'est pas construite en blocage, car elle était probablement peu élevée et suivait précautionneusement le bord de la falaise).
Les murs les plus hauts portent évidemment la marque de boulins. Quand le sol le permettait, ces boulins sont placés en face externe des bâtiments.
. Les murs de refends, mais aussi ceux du donjon, sont construits assise par assise en débutant par leurs extrémités, angles ou appuis du mur sur un autre.
Les tranchées de fondation en pleine terre restent rares, les murs sont majoritairement construits sur le lapiaz retaillé. Il peut être encoché (cas du mur 11).
. Les angles sont majoritairement réalisés avec des blocs calcaires (pierres dures, pas d'utilisation de tufs), mieux taillés et disposés en besace.
. L'utilisation de boutisses n'a été repérée que rarement et uniquement dans le mur du donjon, peut-être parce qu'il est le plus large.
. Les accès, même dans la même chronologie, restent de morphologies très disparates du point de vue du bâti.
. Existent des cloisons en bois et des systèmes sur poteaux calés pour créer des refends. Des encoches de poteau ont été repérées sur toutes les phases, y compris sur les phases anciennes en zone 1.

[59] Le site comporte de nombreuses encoches de débitages et un site clairement carrier à l'entrée du *caput castri*.

[60] Voir GUILLOT F. *Archéologie du Midi Médiéval*, op. cit.

. Enfin, aucune niche murale n'a pu être repérée, mais une fenêtre triangulaire rustique a pu être étudiée dans le mur 4 (rapport 2004).

Les premières études du bâti de Montréal-de-Sos ont vraiment permis d'enrichir considérablement celles des autres châteaux du Sabartès, proposant enfin des chronologies pour des techniques du bâti des ouvrages comtaux et des éléments de comparaisons. Ces connaissances progressent chaque année et la grande quantité de structures bâties tout comme leurs vraies diversités sont des qualités qui font de Montréal-de-Sos un très bon site de référence. Cependant, c'est véritablement à la fin de la fouille programmée actuelle, que l'on pourra connaître le quartier dans son entier et répondre à nombre de questions qui restent en suspens notamment mieux visualiser l'ensemble spatial et les relations entre les différents espaces.

Conclusions et perspectives

Le bilan archéologique de la fouille programmée 2006 est important et le site de Montréal-de-Sos montre une nouvelle fois la richesse de l'approche archéologique.

Les conclusions 2006 montrent à nouveau l'opportunité de cette fouille quant à l'étude du site lui-même, mais surtout confirment que les résultats de cette étude sont loin d'être uniquement monographiques et apportent quantité d'informations et de questions sur l'histoire médiévale régionale, celle du comté de Foix et sur les questionnements posés par le P.C.R. « Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges ».

La fouille 2005 avait permis de préciser les problématiques en proposant des phasages à vérifier et des questionnements précis. La fouille en 2006 a permis de commencer à confirmer certaines de ces phases, notamment les plus marquantes du point de vue du bâti et de ses évolutions :

- Des phases antérieures au Moyen Âge moins bien perçues, mais qui suggèrent l'épaisseur chronologique du site depuis le bronze final, temps de montée en puissance des activités agro-pastorales sur le secteur[61]. Ces étapes anciennes sont d'autant plus intéressantes que les données sur ces époques en haute Ariège sont particulièrement rares. L'analyse de Christine DIEULAFAIT conduit à proposer comme hypothèse de travail une fonction cultuelle pour ce site, ou en tout cas à la vérifier en recherchant d'éventuelles céramiques anciennes plus communes dans nos lots médiévaux. Bien sûr, ces phases antérieures sont largement masquées par les perturbations médiévales d'autant que la cible de cette fouille est justement la zone la plus investie au Moyen Âge. Mais la fouille 2005 avait montré, en zone 7, des U.S. inférieures aux U.S. médiévales, non perturbées et au contact du lapiaz qui comportaient 100 % de mobilier ancien. Néanmoins, si l'implantation ancienne était en dessous de l'emmottement, il sera impossible d'en préciser les formes, car il ne peut être réalisé de fouilles dans la motte, hormis des sondages ponctuels, pour des questions de sécurité des personnes et du bâti. Soulignons toutefois l'apparition de tessons du haut Moyen Age, fort peu nombreux, donc probablement images d'une occupation temporaire. Néanmoins cette apparition repose la question du toponyme Mont-réal qui paraît être lié à une fortification publique donc antérieure à la fin du IXe siècle. Or, l'existence d'un tel ouvrage n'est nullement contradictoire avec une occupation peu marquée.

- La fouille 2006 n'a pas permis de confirmer ni d'infirmer l'antériorité du donjon/motte et de l'enceinte externe sur l'enceinte interne. De toute façon, en zone 1, cette antériorité n'apparaît pas importante et l'archéologie confirmerait ici l'étude des sources et l'étude géopolitique qui ciblaient les années 1170-1210 comme moment de la construction d'un premier bâtiment comtal (voir ci-dessous analyse de la documentation). Même dans des U.S. tardives, sur lesquelles la fouille 2006 s'est majoritairement déroulée, apparaissent des éléments résiduels du début du XIIIe siècle, voire du XIIe siècle, confirmant la chronologie de cette première phase comtale.
  La fouille continue de confirmer l'importance du premier ouvrage, ce qui n'était absolument pas lisible auparavant : apparaît une forteresse qui pourrait avoir été dotée d'une défense originale. La motte et ses fonctions, le caractère plus ou moins excentré du donjon par rapport à la basse-cour castrale, la mise en place d'une défense savante sont des résultats novateurs qui demandent encore à être précisés. Or, si la recherche historique a bien aperçu la mise en place d'un glacis d'ouvrages comtaux à la fin du XIIe siècle en Sabartès, elle n'a jamais permis de se rendre compte de son importance

[61] GALOP D., La forêt, l'homme et le troupeau. Six millénaires d'anthropisation du massif pyrénéen de la Garonne à la Méditerranée, Thèse de Doctorat, Université Toulouse-le-Mirail, 1996, pp. 185-218.

d'une part, ni de jauger de l'investissement réalisé d'autre part. Cette recherche pourra aussi indiquer une éventuelle hiérarchie au sein de ces ouvrages, entre grottes fortifiées, petits postes avancés, et châteaux majeurs comme Montréal-de-Sos.

- Le chemisage par l'enceinte interne dans le premier quart du XIIIe siècle, est aujourd'hui confirmé jusqu'à l'accès 1 si l'on croise les résultats de l'étude stratigraphique, de celle du mobilier et de celle du bâti. La fouille doit se poursuivre dans la tranchée de fondation du mur et en face externe (zone 10) pour confirmer cette étape entre l'accès 1 et le mur d'enceinte externe et ainsi mieux connaître la forme du premier ouvrage castral. L'ajout de ce mur d'enceinte supplémentaire est majeur du point de vue de la défense et du plan général du château, puisque cette enceinte se poursuit jusqu'à la tour du Barri et isole une plate-forme sommitale du reste de la zone supérieure de l'éperon.

- Est confirmée une phase de restructuration complète des espaces autour du donjon dans la seconde moitié du XIVe siècle, sous le long règne de Febus par le remodelage du bâti dans un style pourtant très différent de ce qu'on définit habituellement comme le style fébusien mais qui finalement n'a été étudié que pour de grands et nouveaux ouvrages. Cette phase n'avait pas été perçue en zone 1 car elle est chronologiquement très proche de l'occupation finale et le mobilier les départage mal. La fouille 2006 a montré que cette réorganisation s'était faite en sud-ouest à l'image d'une réorganisation préalable, perceptible en zone 1, donc en face nord-est, le tout avec un certain souci de la symétrie ce qui est relativement nouveau dans les châteaux comtaux à cette époque et pourrait être une évolution sous influence philippienne[62]. Elle aboutit à créer un réduit fortifié encore plus rationnel et démontre d'un investissement important au XIVe siècle. Or si la documentation démontre de l'utilité et de l'utilisation du *castrum* dans la seconde moitié du XIIIe siècle, elle est plus discrète sur le XIVe siècle et l'on aurait pu penser à un désengagement progressif dès le début de ce siècle. La fouille 2006 démontre qu'il n'en est rien et que l'effort de construction se poursuit.

  Notons que cette rénovation conserve les bâtiments les plus coûteux, et aussi qui sont le plus en élévation : tour maîtresse, deux tours d'extrémité de l'enceinte, vieille enceinte externe et enceinte interne. Finalement, si cette réorganisation est bien profonde du point de vue des espaces, elle l'est moins du point de vue du bâti mise à part la création du bâtiment 8 dont le prestige est important parce qu'il est au devant du *caput castri* et parce qu'il s'agit d'un vaste espace desservi par une vaste entrée. Son ajout suggère que l'ancienne forteresse n'est pas assez prestigieuse ni « seigneuriale ».

  Cette phase est marquée par le remodelage des espaces à l'intérieur de l'enceinte interne. Dès lors, on repère des espaces spécialisés, artisanaux, de stockage ou culinaires et auxquels il faut ajouter le probable usage du bâtiment 8 en tant qu'*aula*. Cette réorganisation provoque apparemment la redéfinition des accès et implique que nous nous intéressions à la zone 10 qui paraît être celle des accès au moins dans cette chronologie et jusqu'à la fin de l'utilisation du bâtiment.

  Il n'est pas inintéressant de rattacher éventuellement cette réorganisation complète du site avec la réactivation des comtes de Foix dans le contrôle de l'extraction et surtout du commerce du fer autour de la grande mine de Rancié (située à 3 km de Montréal, plus grande mine de fer Moderne des Pyrénées)[63]. En effet, l'extraction et le commerce du fer se sont développés très rapidement à

[62] Les premiers vrais ouvrages philippiens en comté de Foix sont de la fin du XIVe siècle ou du début du XVe siècle. Ils illustrent l'entrée dans une culture française, formalisée dans l'architecture castrale.

[63] Voir VERNA C., *Le temps des moulines, le fer et son exploitation du comté de Foix à la vicomté de Béarn (fin XII*ème*-fin XV*ème*)*, thèse de Doctorat, Paris, 1994.

l'extrême fin du XIIIe siècle, avec la mise en place des nouvelles forges hydrauliques[64]. Très tôt, les comtes de Foix ont eu à l'égard de ces activités une politique très active, taxant surtout le commerce des barres de fer produites par les forges. Mais les difficultés et les vacances du pouvoir comtal dans la première moitié du XIVe siècle ont réduit cet interventionnisme des comtes. Or, celui-ci reprend avec Febus dès les années 40 du XIVe siècle. On pourrait donc rattacher cette rénovation à ce renouveau de l'interventionnisme comtal sur ce sujet important car d'un très bon rapport financier, donc au développement de la fiscalité comtale dans la vallée grâce au fer.
Montréal-de-Sos domine et contrôle visuellement :
. Le marché du fer (marché de Vicdessos auquel on est forcé de venir vendre son fer, contre impôt comtal),
. Le passage du port de Saleix, sur lequel se développe un échange novateur et actif jusqu'au XVIIIe siècle[65] entre bois du Couserans et fer du Vicdessos,
. L'autre route de fond de vallée qui voit passer le fer vers la plaine fuxéenne,
. Les communautés villageoises les plus importantes.
Cette réorganisation est évidemment suivie d'une occupation (seconde moitié XIVe siècle), qui semble devoir être différenciée de l'occupation finale.

- Est aussi confirmée une occupation tardive juste avant l'arasement (fin XIVe siècle, début XVe siècle), moment qui n'était pas documenté et qui pourtant apparaît important du point de vue du mobilier, même si l'occupation paraît aussi plus désorganisée, recouvrant parfois certains bâtis et jamais créatrice. On néglige alors les partitions d'espaces créées dans la phase précédente, on recouvre les foyers et parfois de petits murs. La tour maîtresse semble dotée à cette époque au moins d'ouvrages d'angles (échauguettes). Des toitures en pierre couvrent la plupart des bâtiments.

- L'arasement final, au tournant XIVe/XVe siècle est complètement confirmé en ce qui concerne le bâtiment 8, le donjon et le mur d'enceinte interne. Rappelons que celui-ci n'était absolument pas lisible dans la documentation écrite d'où le site disparaît dès le milieu du XIVe siècle.
Ces deux phases sont particulièrement intéressantes puisqu'elles illustrent une période mal éclairée (post-fébusienne) dans un contexte géopolitique de faiblesse du pouvoir comtal mal inséré dans le réseau des fidélités locales[66].

- Enfin, la fouille 2006 a confirmé, sur la face sud-ouest, l'abandon total postérieur à l'arasement du point de vue de l'habitat.

En outre, concernant, la question de la disparition documentaire du site au milieu du XIVe siècle, la fouille tend à montrer qu'elle ne peut être rattachée à un hiatus occupationnel.

La richesse du mobilier archéologique reste un caractère favorable à cette opération archéologique, avec un intérêt particulier pour enrichir nos connaissances concernant la vie quotidienne en montagne ariégeoise qui a pour l'instant été très peu étudiée.
La fouille a permis de révéler des originalités, dont certaines, telle l'abondance des fragments de trompes d'appel, ont commencé à être étudiées cette année. Le travail de grande qualité -réalisé par les auteurs du rapport sur le mobilier que je remercie grandement-, de ciblage typo-chronologique de ce mobilier offre surtout un cadre d'investigation très précis qui conforte une stratigraphie puissante et dont les phasages sont bien visibles grâce à l'étude sédimentologique.

[64] Ce qui correspond aussi à la nette augmentation (voir en zone 1) du mobilier ferreux qui se banalise clairement.

[65] Mis en place par une série de traités dans les années 1347-8.

[66] Voir GUILLOT F., *Archéologie du Midi Médiéval*, *op. cit.*.

Soulignons la découverte d'ardoises gravées en quantité importante, alors qu'au cours des années précédentes seul un fragment avait été découvert.

L'encadrement des zones étudiées par le bâti a aussi évité que la gravité ne vienne perturber les unités, tandis que l'arasement final a assuré une protection épaisse donc efficace contre les fouilles clandestines. La stratigraphie est donc puissante, complète et clairement lisible. Elle apporte quantité d'informations. On peut tout de même regretter en zones 2, 5 et 9, la perturbation médiévale créée par la grande restructuration du cœur du XIVe siècle, qui provoque la perte des informations antérieures. Heureusement, cette étape n'avait pas eu les mêmes conséquences en zone 1 et l'on peut espérer en s'élargissant, donc en s'éloignant du secteur réorganisé, pouvoir mieux visualiser les premières phases de l'occupation du *caput castri*.

Ce défaut est évidemment encore plus grand quand il s'agit des occupations antérieures au château comtal. Outre, les occupations protohistorique ou antique, reste la problématique posée par le toponyme du site. Rappelons que Sos est bien le nom médiéval de la vallée[67]. Ce qui pose problème est le terme « Mont-réal », qui suggère une autorité publique plus ancienne, car l'autorité royale française ne s'applique plus sur le secteur entre la fin du IXe siècle et la fin du XIIIe siècle et l'autorité royale aragonaise ne s'y est jamais appliquée. Nous sommes conscients, qu'en fouillant le *caput castri* comtal, cette question sera difficile à régler, car les constructions massives de l'époque comtale peuvent entièrement masquer une occupation antérieure qui n'était pas forcément très importante. Les extensions en zone 6 et 10 peuvent peut-être donner des indices sur ces questions, mais il paraît plus judicieux de s'intéresser à l'accès de l'éperon : on y observe une zone d'anomalies topographiques s'apparentant à un système de barrage d'éperon qui pourrait être antérieur au château comtal[68].

Enfin, en dehors des questions de phasages, l'étude de ce château comtal, pressenti dans les actes comme une forteresse à usage militaire et politique, pose la question très actuelle de ses véritables fonctions.

L'étude du bâti donne une image architecturale très militaire et défensive. Un donjon massif défend un petit plateau ; il est encadré par une enceinte qui sert à la fois d'enceinte au plateau et de chemise à la tour maîtresse ; le tout est réalisé de la façon la plus fonctionnelle possible par un bâti quadrangulaire et on n'hésite pas à exécuter des aménagements massifs, retailles du lapiaz ou création d'un grand tertre, pour donner au *caput castri* cette forme évoluée du point de vue de la défense. Le langage architectural du *caput castri* est donc clairement militaire. Cette impression est corroborée par la description de Guilhem de Puylaurens faite des châteaux de la zone Sabartès du comte de Foix en 1272 : « *...castra inexpugnabilia super rupes... »*[69]. Or les ouvrages

[67] GUILLOT F., « Habitats et patrimoine médiévaux dans la vallée du Vicdessos », Colloque Transpyrénéen : « *De la pierre sèche à nos jours : la pierre, facteur de développement* », Auzat, 21-23 octobre 2005, publié en nov. 2006.

[68] Notons, en outre, l'originalité sur notre secteur de l'utilisation du toponyme Mont- qui n'est porté que par trois ouvrages en haute-Ariège (Montaillou, Montréal, Montorgueil). Ces trois ouvrages sont lorsque leurs toponymes apparaissent dans la documentation écrite des ouvrages comtaux.

[69] DUVERNOY J.,1976, *Guillaume de Puylaurens, chronique*, Paris, p. 204.

auxquels se réfèrent Guilhem de Puylaurens sont identifiables dans les actes : ce sont ceux qui servent à la mise en gage du comté dans les années 1270-80 : Foix, Lordat, Montgrenier, parfois Calamès et Montréal-de-Sos. A eux seuls, ces 5 ouvrages symbolisent le comté et sa *potestas*.
La perception de ces sites par les contemporains était donc clairement militaire et liée au pouvoir.

Les textes de la documentation écrite et notre connaissance de l'histoire politique suggèrent pourtant la faiblesse des opérations de guerre sur le secteur, limitées à des escarmouches. Le château sert la politique comtale, mais cette politique –sur cette chronologie et en haute Ariège- n'est pas militaire, mais plutôt diplomatique. En 1272, opposé au roi de France sur ses terres, le comte de Foix ne combat pas, il se rend et ce malgré ses « fortifications inexpugnables sur des rochers ».

Dans le même état d'esprit, l'analyse du mobilier, n'offre pas vraiment une image militarisée des occupations qui se sont succédées. En effet, le matériel purement défensif est finalement très rare. A cette rareté, s'ajoute le fait que les quelques armes ou pièces d'armement peuvent aussi être utilisées dans le cadre de la chasse. Au contraire, on dénombre beaucoup d'objets liés à l'artisanat, tels la recharge de plomb, les mobiliers de couture (dés, aiguille à cuir, épingles) ou de tissage. Cette question montre l'opportunité, en fin de fouille, d'une étude globale du mobilier recueilli pour préciser ce sentiment.

En outre, la fonction résidentielle du site ne peut être niée. Elle est visible dans le bâti : le bâtiment 8 est clairement un ouvrage spacieux, réalisé avec soin, qui s'apparente tout à fait à une *aula*.

Il faut donc constater que Montréal-de-Sos ne peut être uniquement un ouvrage militaire sans toutefois affirmer qu'il s'agit d'une simple résidence aristocratique.
Montréal-de-Sos construit avant tout la *potestas* comtale par une syntaxe architecturale défensive puissante, spectaculaire et visible de tous, mais d'usage plus ostentatoire que pratique. Il est un outil politique et social.

Il ne forme évidemment aucunement un réseau avec les ouvrages des seigneurs locaux, dont les fonctions et les possesseurs sont différents. Son originalité est soulignée, lorsqu'en 1272, les officiers du roi de France cherchent à formaliser l'autorité royale sur le secteur : en vallée du Vicdessos, le seul ouvrage qui symbolise alors la fidélité de la vallée est bien Montréal ; les ouvrages seigneuriaux ou les petites grottes fortifiées ne sont pas les enjeux de cette extension du pouvoir royal.
Montréal forme par contre un groupe avec les autres fortifications majeures directement comtales auxquelles il peut être comparé. La comparaison du bâti de Montréal avec celui de Montorgueil montre d'ailleurs de remarquables similitudes.

Grâce au travail archéologique sur le site de Montréal-de-Sos, nous commençons donc à mieux percevoir l'ouvrage lui-même, mais aussi les ouvrages du même type en haute-Ariège. Les premières conclusions démontrent une nouvelle fois la pluralité des fonctions et des formes architecturales d'ouvrages regroupés sous le même terme, celui de château ou son corollaire médiéval, *castrum*. Elles soulignent aussi, la hiérarchisation entre les sites, dont certains sont purement des résidences aristocratiques, mais dont d'autres, tel Montréal-de-Sos, sont plus complexes mêlant résidence et pouvoir politique et développant donc une morphologie défensive surdimensionnée.

Cette première étape de notre travail, qui devra être encore complétée et enrichie pour en préciser les rythmes chronologiques et les formes, apporte des données incroyablement plus nombreuses que l'étude préalable des vestiges et l'étude documentaire n'avaient pu fournir.

Les deux années d'opération qui compléteront cette fouille programmée seront donc dévolues à poursuivre la fouille engagée sur le *caput castri*. La zone 9 doit être terminée en priorité. S'engageront en même temps les fouilles sur les zones 0, 6 et 10 qui seront terminées en 2007 et 2008, suivant l'ampleur du travail. En outre,

une extension de la zone 1, au-delà du mur d'enceinte interne 11, est prévue pour étudier l'ancien mur (22) qui fut recoupé par cette enceinte. Enfin, en 2008, si la problématique liée au toponyme royal du site n'a pu être éclaircie, un sondage dans l'accès de l'éperon barré est envisagé.

ANALYSE DE LA DOCUMENTATION ECRITE

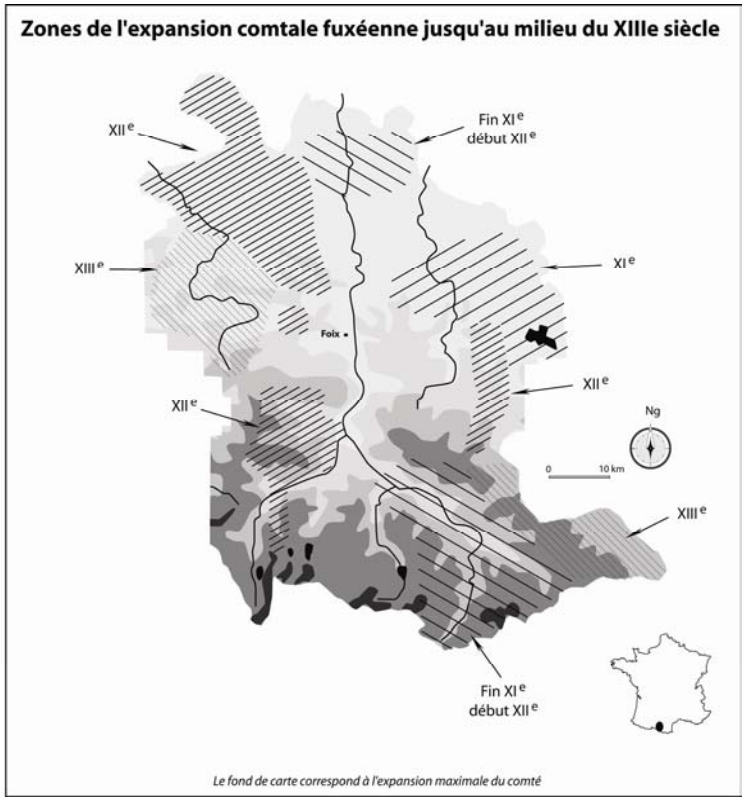

La documentation écrite indique une origine du château comtal entre les années 1050[70] et 1213. Mais l'analyse de l'histoire politique des comtes de Foix[71] suggère une expansion des droits comtaux pour une véritable suzeraineté en vallée de Vicdessos dans le dernier tiers du XIIe siècle. Il paraît donc probablement que Montréal-de-Sos ait été construit entre 1163 et 1213, remplaçant les anciens ouvrages concurrents d'Auzat (comtes de Foix ?) et de Vicdessos (famille de Rabat).

Dès 1213, la documentation démontre l'importance de l'ouvrage au sein des ouvrages du comté. Cette importance est largement confirmée dans les années 1270, lorsque Montréal fait parti du groupe de 4 à 5 châteaux mis en gage pour l'entier comté.

Conservé pendant un temps pour le roi d'Aragon pendant l'emprisonnement du comte de Foix dans les prisons royales françaises en 1272-3, le *castrum* de Montréal est l'objet d'une pression des officiers royaux français, pression qui tourne à l'escarmouche et au conflit diplomatique entre le roi de France et le roi d'Aragon. Montréal, comme les autres *castra,* est rendu à l'autorité royale française par le comte emprisonné. Le roi de France les fait garder quelques années puis les redonnent au comte de Foix.

Probablement en partie pour remercier les élites locales d'avoir résisté à la pression royale française, la communauté de Vicdessos est dotée en 1272 d'une charte de franchise par le comte de Foix.

Le *castrum* de Montréal-de-Sos est encore mentionné dans les actes de la documentation écrite du comté au milieu du XIVe siècle, à l'occasion le plus souvent de rappel des manœuvres que doivent les habitants du secteur sur le monument.

Aucune mention postérieure n'est connue alors que les recherches archéologiques ont démontré une occupation jusqu'à la fin du XIVe siècle ou le début du XVe siècle.

Aucune mention médiévale du village d'Olbier avant la fin du XIV^e siècle.
Auparavant, il faut donc comprendre que le terme castrum *peut indiquer soit le château lui-même soit le château + l'habitat qui y est associé. C'est pourquoi je ne l'ai pas traduit dans les mentions ci-dessous.*

[70] Entre 1002 et 1050 plusieurs *convienientiae*, listent les *castra* comtaux. Montréal n'y apparaît jamais. Cette analyse chronologique issue de l'étude des textes est confirmée par les recherches archéologiques.

71 GUILLOT F., *Archéologie du Midi Médiéval*, Les fortifications comtales fuxéennes XIe-XVe siècles, 2006.

Datation	Analyse de l'acte Mention	Origine de l'acte	Edition
Pas de mention antérieure de Montréal-de-Sos, seule mention d'une fortification à proximité en 1163, celle de Vicdessos[72].			
1213	Serment de Raimond-Roger, comte de Foix, à Pierre II, Roi d'Aragon pour toute la terre du comté de Foix. Liste des ouvrages défensifs, *castra* et *cauna*. Parmi lesquels : *castra de ... Monteregali,...*	O.P.	CATEL, p. 276.
1272 mai 1er	Lettre du sénéchal du comté de Foix, pour le Roi de France, au Roi d'Aragon, expliquant que tout le comté est soumis au Roi de France, y compris les *castra* de Lordat, Montréal de Sos, les *villae* d'Ax et de Mérens.	O.P.	H.G.L., X, acte 7 - I, col 102.
1272 août 1er	Lettre de *Gaufridus de Podio*, juge de Carcassonne au Roi d'Aragon, rappelant que des lettres de crédits du Sénéchal de Foix ont été présentées au Roi d'Aragon (V. acte précédent). Les *castra* de *Calames, Lordato,* le *castellanum*[73] de *Tarascono* et de *Monteregali de Sos,* ainsi que les *villae* de *Ax* et de *Merencs* avec leurs dépendances doivent être rendus au roi de France. Ce qui n'a pas été possible, car les châtelains de ces *castra* ne se sont pas rendus à la convocation qui leur a été faite, et parce que R. de Cardonne, seigneur du Roi d'Aragon, a affirmé au Sénéchal de Foix, que les châteaux étaient coutumièrement au Roi d'Aragon. Sommation de respecter la suzeraineté française sur le haut du comté de Foix, partiellement occupé par les armées royales.	O.P.	H.G.L., X, acte 7 - II, col 103-4.
1272 sept.	Jacques, Roi d'Aragon, ordonne malgré la requête du comte de Foix, Roger-Bernard, à Raimond de Cardonne de ne pas rendre au comte les *castra de Lordato et Monteregali* qui sont sous la suzeraineté de Jacques.	O.P. Cop. : A. Ar., reg, 21, f° 138v.	BAUDON de MONY, acte 59, p. 144.
1272 oct.	Lettre de Jacques, Roi d'Aragon à Roger-Bernard, comte de Foix, lui signifiant qu'il ne voulait pas lui rendre les châteaux qu'il avait fait demander car ils sont sous sa souveraineté. Parmi ces *castra* : *castra de ... et de Monteregali...*	O.P. Cop. : A. Ar., reg, 21, f° 139.	BAUDON de MONY, acte 60, p. 145.

72 1163, 3 oct. Original : A.N. J.879 ;20 - Cop. P. : C.C.F - Cop. Doat, 167, f°248v - 249v. Analyse : R. de Ravat et R.-Ramon donnent pour 15 ans le *castello de Saos* et le *castello* de Saurat, à Roger-Bernard, comte de Foix.

73 Châtelain, personnage d'une famille seigneuriale à Château-Verdun (les Bataille).

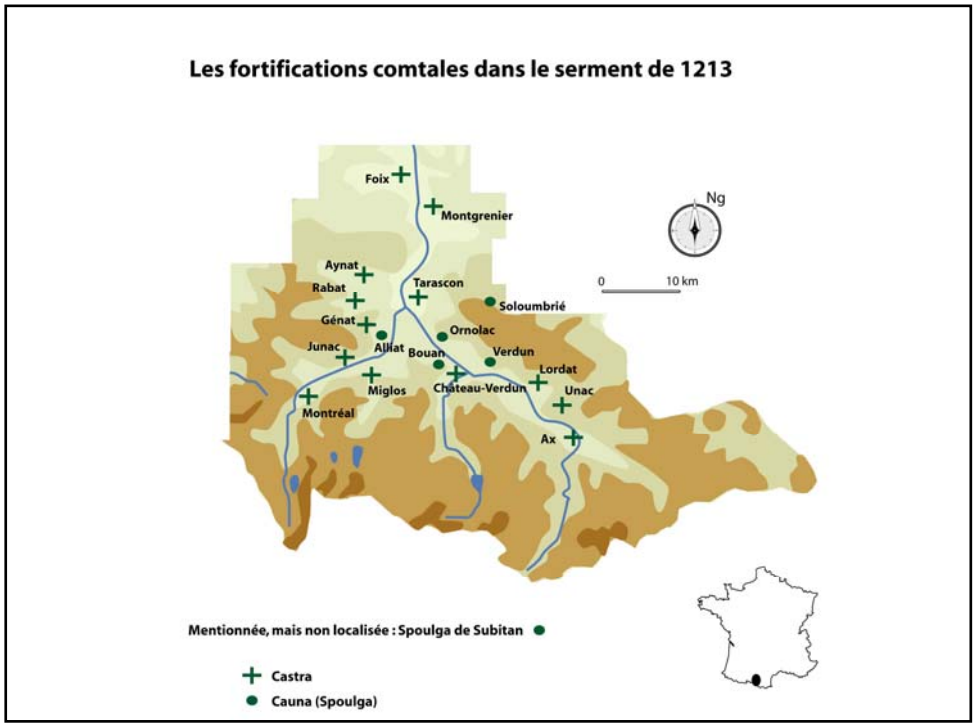
Les fortifications comtales dans le serment de 1213
Foix
Montgrenier
Aynat
Rabat
Tarascon
Soloumbrié
Génat
Ornolac
Junac
Alliat
Bouan
Verdun
Lordat
Miglos
Château-Verdun
Unac
Montréal
Ax
Ng
0
10 km
Mentionnée, mais non localisée : Spoulga de Subitan
Castra
Cauna (Spoulga)

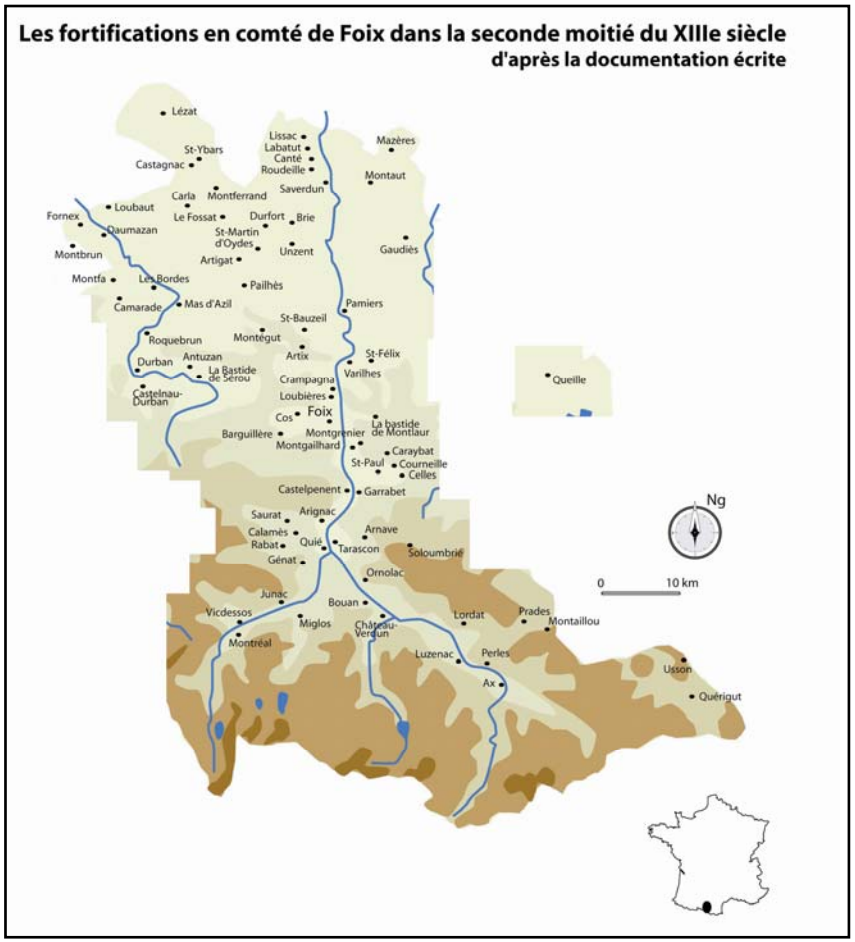
Les fortifications en comté de Foix dans la seconde moitié du XIIIe siècle
d'après la documentation écrite
Lézat
Lissac
Labatut
Canté
Roudeille
Mazères
St-Ybars
Castagnac
Montaut
Saverdun
Carla
Montferrand
Loubaut
Fornex
Le Fossat
Durfort
Brie
Daumazan
St-Martin
d'Oydes
Unzent
Gaudiès
Montbrun
Artigat
Montfa
Les Bordes
Pailhès
Camarade
Mas d'Azil
Pamiers
St-Bauzeil
Roquebrun
Montégut
Artix
St-Félix
Durban
Antuzan
La Bastide
de Sérou
Varilhes
Crampagna
Castelnau-
Durban
Loubières
Queille
Cos
Foix
La bastide
de Montlaur
Barguillère
Montgrenier
Montgaillhard
Caraybat
St-Paul
Courneille
Celles
Castelpenent
Garrabet
Ng
Saurat
Arignac
Calamès
Arnave
Rabat
Quié
Tarascon
Soloumbrié
Génat
Ornolac
0
10 km
Junac
Bouan
Vicdessos
Miglos
Château-
Verdun
Lordat
Prades
Montaillou
Montréal
Luzenac
Perles
Ax
Usson
Quérigut

Datation	**Analyse de l'acte** **Mention**	**Origine de l'acte**	**Edition**
1272 nov.	Liste des lettres et pièces écrites qu'emmenèrent le vicomte de Castelnou et le Maître du temple, en allant voir le Roi de France de la part du Roi d'Aragon, pour les affaires du comte de Foix. Parmi les *castra* cités : *castra de Monteregali...*	O.P. Cop. : A. Ar., reg, 21, f° 72.	BAUDON de MONY, acte 63, pp. 148-9.
1272	Enquête de Philippe, Roi de France, sur la composition du comté de Foix et ses limites. Dans le comté de Foix : *Vallis de Sos cum castro de Monteregali...*	B.N., ms Lat. 9187, f°72.	H.G.L., X, acte 5, col. 91.
1283	Philippe IV, Roi de France, déclare avoir reçu de Marguerite, comtesse de Foix, les *castra* de Foix, Lordat, Montréal et Montgrenier pour les garder deux ans, après lesquels il les rendra.	O.P. Cop. Doat 174, f°135r.	-
1285	Philippe IV, Roi de France, promet de rendre les *castra* de Foix, Lordat, Montgrenier, et Montréal.	O.P. Cop. Doat, 174, f° 203r.	-
1285 juin	Lettre de Philippe IV, Roi de France, au sénéchal de Carcassonne, qui affirme avoir reçu du comte de Foix, les *castra* de *Fuxo, Lordato, Montegranerio, et Monteregali*.	BN ms lat. 9996, f° 101 b.	H.G.L., X, acte 43 - I, col. 197.
1285 octobre	Lettre de Philippe IV, Roi de France, au sénéchal de Carcassonne, à ses châtelains et serviteurs, leur demandant de garder les châteaux mentionnés ci-dessus.	BN ms lat. 9996, f° 101 b.	H.G.L., X, acte 43 - II, col. 197.
1290	Lettre de Philippe le Bel pour demander au sénéchal de Carcassonne de prendre sous sa garde deux châteaux du comté de Foix, pour y garder en otage le fils du comte de Foix. (Lordat, Montréal).	O.P. Cop. Doat, 175, f°151r-152r.	H.G.L., X, col. 258-9.
1291	Lettre de Philippe le Bel où il déclare qu'il décharge le comte de Foix de ses délits à condition qu'il parte en croisade, verse 10000 livres et donne deux châteaux en gage. (Lordat, Montréal).	O.P. Cop. Doat, 175, f°193r-196v.	-
1291	Le sénéchal du Roi de France à Carcassonne déclare que le comte de Foix lui a donné les gages suffisants, à savoir 10000 livres et deux châteaux. (Lordat, Montréal).	o.P. Cop. Doat, 175, f°201r-202v.	-
1291 juin	Lettre de Philippe IV, Roi de France, au sénéchal de Carcassonne et de Béziers, lui ordonnant de garder les châteaux et garnisons de Lordat et Montréal-de-Sos, appartenant à Roger-Bernard, comte de Foix.	A.N., J. 332, n.13	H.G.L., X, acte 72 - V, col. 264.
1297 fév.	Philippe IV, Roi de France, ordonne au sénéchal de Carcassonne de rendre les *castra de Lordato et Monteregali* au comte de Foix.	O.P. Cop. Doat, 176, f° 278.	H.G.L., X, acte 72 - XI, col. 267.

Datation	Analyse de l'acte Mention	Origine de l'acte	Edition
1302	La comtesse de Foix, Marguerite, réalise un inventaire des possessions laissées à son fils Gaston, par Roger-Bernard, comte de Foix, mort récemment. Parmi les *castra* : Montréal-de-Sos.	O.P. Cop. XIX^{ème} : A.D.A., E 1-8.	-
1332	Analyse Garrigou : Le comte de Foix donne à Loup de Foix, damoiseau, seigneur de Crampagna, divers revenus entre autres la rente faite par les habitants de Goulier et d'Orus pour la manœuvre au château de Montréal-de-Sos.	O.P. : C.C.F.	D'après une analyse de Garrigou, *Etudes historiques sur …*, p. 245.
1332	Analyse : Donation en viager faite par le comte de Foix en faveur de Loup de Foix, damoiseau, seigneur de Crampagna, de droits divers (une saumade et demie de froment, 500 saumades de mélanges et une saumade et demie d'avoine, 9 fromages, 12 poulets, 10 fais de paille), toute la manœuvre sur le *castrum* de Montréal que les habitants des villages de Goulier, Illier et d'Orus lui doivent en rente. A charge de retour s'il meurt sans postérité légale.	O.P. : C.C.F.	Analyse de Garrigou, *Etudes historiques sur …*, p. 245. Analyse, B.M.T., Ms 638, f° 257. Analyse : Dufau de Maluquer, p. 106, note 4.
1336	Le château de Montréal-de-Sos sert de prison pour un habitant de Goulier.	O : A.D.A., E 96. Cop. XVI^{è} : A.D.A., E 95, f° 20 r.	-
1351[74] ?	Condamnation des hommes de la vallée de Sos à payer en deux fois pour la garde du château et à faire les manœuvres qui doivent y être faites. D'après les consuls, le dit château de Montréal n'a pas besoin de manœuvres. Noble Arnaud Bernard, chevalier, est châtelain du château.	O.P. Copie XVI^{è} : A.D.A., E 95 f°18v.	-
1375	Registre comptable du paiement des taxes ecclésiales avec listes des paroisses et desservants. On note : Curé *de Sen, Golhero et Aussaco.* Pas de paroisse à Olbier.	Vatican, Collectiore, vol. 238, f° 106r - 107v.	FRANCOIS, PERRIN, FONTREAULX, *Pouillé*, pp. 807 - 814.

74 Le copiste inscrit 1451, ce qui est impossible. Il peut s'agir de 1351, d'autant plus que les personnages qui apparaissent dans cet acte, comme Raimond d'Albi, sénéchal du comte de Foix, vivent au milieu du XIVe siècle. Jean le Bon, Roi de France, est d'ailleurs mentionné.

Datation	**Analyse de l'acte** **Mention**	**Origine de l'acte**	**Edition**
1385	Registre comptable du paiement du fouage avec liste des villages et des feux fiscaux sur tout le comté de Foix. On y note : *OLVIER :* 7 feux[75] du comte de Foix 1 feu de Guilhem Ysarn[76] Soit 8 feux	A.D.P.A., E 414.	BARRIERE-FLAVY, pp. 36. DUFAU de MALUQUIER, pp. 107 et 116.
1696	Ordonnance de la visite épiscopale des églises Saint Michel de Goulier et Saint Pierre d'Olbier, annexe de celle de Goulier.	A.D.A., G 58	-

75 Rappelons qu'il s'agit de feux fiscaux et non pas de familles. On peut difficilement en tirer des conclusions démographiques précises. Mais on peut noter qu'il s'agit d'un habitat faible économiquement donc certainement démographiquement en comparant les 8 feux d'Olbier aux 31 feux de Goulier et aux 85 de Vicdessos à la même époque.

76 Famille de Miglos, Guilhem Ysarn investit à cette époque dans la métallurgie.

Cartes et plans :

Carte I.G.N. 1/25000e	2148 Ouest Top 25 : Vicdessos 2148 OT	Château ruiné.
Carte de Cassini	N° 40	Olbier : village + église notée succursale. Château ruiné.
Cadastre napoléonien et atlas portatif	Vers 1832	Olbier : village à la croisée de deux chemins. Une église et une gleisette[77]. Parcelles (sect. B) de « l'ancien château », du « castella », du « Barri » et de « derrière le château ». La tour « ancienne » est cadastrée, à l'emplacement de la barbacane du Campanal, quadrangulaire, légèrement rectangulaire.

Abréviations utilisées :
A.D.A. : Archives départementales de l'Ariège.
A.D.H.G. : Archives départementales de la Haute-Garonne.
A.D.P.A. : Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques.
A.N. : Archives Nationales.
A. Ar. : Archives Aragonaises.
B.N. : Bibliothèque Nationale
BARRIERE-FLAVY : BARRIERE-FLAVY C., *Censier du Pays de Foix à la fin du XIVe siècle*, Toulouse, 1898.
CATEL : CATEL G. de, *Histoire des comtes de Toulouse*, Toulouse, 1623
BAUDON de MONY : BAUDON de MONY Ch., *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne*, 2 tomes, Paris, 1896.
Cop. P. : Copie perdue.
Cart. St-Sernin : DOUAIS C., *Cartulaire de Saint-Sernin (844 - 1200)*, Paris, 1887.
Instr. : Instruments.
C.C.F. : Caisses du château de Foix.
Cop. : Copie.
Ms Lat. : Manuscrit latin.
Doat : Fonds Doat, Bibliothèque Nationale.
DUFAU de MALUQUIER : DUFAU de MALUQUIER, *Rôle des feux du comté en 1390*, Foix, 1901.
H.G.L. : DEVIC, VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1872, du tome I au tome X.
Reg : registre
Kal. : kalendes.
Ms : Manuscrit.
O. : Original.
O.P. : Original perdu.

77 Adelin MOULIS dans la Gazette de l'Ariège affirme qu'il y avait à Olbier une chapelle Saint Barthélemy en sus de l'église. Ces toponymes viennent confirmer l'existence d'une chapelle. H. RUFFIE dans ces recherches manuscrites propose de voir la pièce arrondie accolée au donjon du château comme une chapelle, mais les sondages ont démontré qu'il s'agissait d'un amas de blocs issus à la fois de la destruction du donjon et des fouilles clandestines.

Bibliographie et éditions d'actes :

A.D., Montréal-de-Sos, *Cahiers d'Etudes Cathares*, 2ème série, n° 81, printemps 1972, pp. 45 - 52.

BAUDON de MONY Ch., *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne*, 2 tomes, Paris, 1896.

CATEL G. de, *Histoire des comtes de Toulouse*, Toulouse, 1623.

DENGERMA J., *Le castel de Montréal-de-Sos*, Foix, 1963.

DEVIC, VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1872, du tome I au tome X.

DOUAIS C., *Cartulaire de Saint-Sernin (844 - 1200),* Paris, 1887.

DUBOIS Cl., *Archéologie de l'environnement forestier en milieu métallurgique et minier en Ariège : orientation de recherches diachroniques*, mémoire de D.E.A., Université de Provence, 1990.

DUFAU de MALUQUIER, *Rôle des feux du comté en 1390*, Foix, rééd. 2002.

ESCUDE-QUILLET J.-M., MAISSANT C., *Carte archéologique de la Gaule : l'Ariège*, 1997.

GAILLI R., La petite grotte mystique de Montréal-de-Sos, *Caougno*, Bulletin du Spéléo Club du Haut Sabarthez, n° 16, 1992, pp. 21 - 23.

GERARD P., Les possessions ariégeoises de Saint-Sernin, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome XLII, 1987, p. 55.

GERARD P., L'Ariège dans le cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse, aperçu géographique, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome L, 1995, p. 135.

GALOP D., *La forêt, l'homme et le troupeau. Six millénaires d'anthropisation du massif pyrénéen de la Garonne à la Méditerranée*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse-le-Mirail, 1996, pp. 185-218.

GLORY A., *A la découverte des hommes préhistoriques*, Paris, 1944.

GRATTE L., *Survivances de l'art pariétal*, 1985.

GUILLOT F., *Fortifications, pouvoirs et peuplement en Sabarthès du début du XIème siècle au début du XVème siècle*, Thèse de Doctorat, Presse Universitaire du Septentrion, 1998.

GUILLOT F., *Karstologia*, Les grottes fortifiées du Sabarthès : une architecture castrale originale, 1997, CNRS, Bordeaux.

GUILLOT F., *Rapport d'évaluation archéologique 2001*, Montréal-de-Sos, dact., 2001.

GUILLOT F., *Rapport d'opération de sondages 2002,* Montréal-de-Sos, dact., 2002.

GUILLOT F., *Rapport d'opération de sondages 2003,* Montréal-de-Sos, dact., 2003.

GUILLOT F., *Rapport final de fouilles programmées 2004,* Montréal-de-Sos, dact., 2004.

GUILLOT F., *Rapport final de fouilles programmées 2005,* Montréal-de-Sos, dact., 2006.

GUILLOT F. (Sous la dir.), *Rapport du Programme Collectif de Recherches, Naissance, fonctions, évolutions des fortifications médiévales dans les comtés et vicomtés nord-pyrénéens*, dact., 2004.

GUILLOT F. (Sous la dir.), *Rapport du Programme Collectif de Recherches, Naissance, fonctions, évolutions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges*, dact., 2005.

GUILLOT F. (Sous la dir.), *Rapport du Programme Collectif de Recherches, Naissance, fonctions, évolutions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges*, dact., 2006.

GUILLOT F., *Archéologie du Midi Médiéval*, Les fortifications comtales fuxéennes XIe-XVe siècles, 2006.

GUILLOT F., « Habitats et patrimoine médiévaux dans la vallée du Vicdessos », Colloque transpyrénéen : « *De la pierre sèche à nos jours : la pierre, facteur de développement* », Auzat, 21-23 octobre 2005, publié en 2006.

GUILLOT F., *Actes du premier colloque interdisciplinaire de St-Martin-le-Vieil,* Les grottes fortifiées du Sabartès, une architecture castrale spécifique, 2006.

JACQUET-SEILHAN A., *Inventaire des églises romanes des cantons de Tarascon et de Vicdessos (Ariège)*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail, 1987.

JACQUET A., Les églises romanes des cantons de Tarascon et de Vicdessos, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome XLV, 1990, pp. 109 - 125.

JALUT G., L'action de l'homme sur la forêt montagnarde des Pyrénées ariégeoises et orientales depuis 4000 BP d'après l'analyse pollinique, *Actes du 106ème Congrès National des Sociétés Savantes*, Perpignan, 1981, Perpignan, 1984, pp. 163 - 174.

MESURET R., Les peintures murales du Languedoc, de la Guyenne et de la Gascogne au XVIIème siècle, essai de catalogue, *Mémoires de la société archéologique du Midi de la France*, tome 32, 1966, p.87.

MOULIS A., *L'Ariège et ses châteaux féodaux*, Tarascon-sur-Ariège, 1979.

REULE R., SOUEIX R., *Au temps passé : Goulier en Vicdessos*, dactylographié.

SILVA F. da, *Inventaire des actes de la vallée de Vicdessos 1180 - 1400, précédé d'une introduction aux archives médiévales de la vallée de Vicdessos*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail, 1996.

VERNA C., *Le temps des moulines, le fer et son exploitation du comté de Foix à la vicomté de Béarn (fin XII^{ème}-fin XV^{ème})*, thèse de Doctorat, Paris, 1994.

Sources

✓ Archives départementales de l'Ariège

- Série J : Documents entrés par voie extraordinaire :
. Sous série 1 J : Pièces isolées et petits fonds :
· 1 J 90 : Copie XIIIe siècle : Enquête sur les limites du comté de Foix, 1272.
· 1 J 262 : Coutumes de Vicdessos, 1304.
· 1 J 275 : Photocopies de cartes et de photographies anciennes de la vallée de Vicdessos. Don de J. Dengerma.
· 1 J 278 : Notes d'histoire locale, monographie de Goulier-Olbier.
- Série E : Féodalité, communes, bourgeoisie et familles.
· E 95 : Copies modernes : Vicdessos, 1304 - 1726.
· E 96 : Vicdessos, 1304 - 1726.
· 145 E sup. 4 : Terrier du consulat de Vicdessos, 1665.
· E 1-1 : Testament de Roger Ier, comte de Carcassonne, copie de la fin du XIIème siècle.
· E 1-2 : Copie moderne du testament de Roger Ier, comte de Carcassonne.
· E 1-3 : Copie XIIème siècle : Convenientia et serments de Roger à Pierre, 1034.
· E 1-8 : Copie moderne : Inventaire de Marguerite, comtesse de Foix, des biens de feu son mari, Roger-Bernard, comte de Foix. 1302.
· E 6 : Caisses du château de Foix, analyses modernes.
· 248 E supplt. M 9 : Auzat XXème administration municipale (réparations églises)
- Série P : plans et cadastres :
· 3 P 660 : atlas portatif napoléonien.
· 3 P 407 : plan géométrique de la commune de Goulier. An 12.
· 3 P 1851 : tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leur revenu, 1833.

Archives diocésaines de Pamiers

· Archives POUECH, carnet I, 6, sept. 1852, étendard de la grotte d'Olbier.

✓ Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques

- Série E.
· E 391 : Archives de la tour ronde (842-1429).
· Inventaire des archives du comté de Foix, dressé sur l'ordre d'Archambaud et écrit par Michel de Vernis, notaire de Foix, rédigé vers le milieu du XVème siècle.
· E 392 : Archives de la tour ronde (842-1429).
· E 394 : Archives de la tour ronde (1066-1222).
· E 396 : Archives de la tour ronde (1230-1243).
· E 398 : Archives de la tour ronde (XIIIème siècle).
· E 414 : Rôle des feux du comté de Foix, 1385.
- série 1 C.
· 1 C 163 : cartulaire de Rancié.

✓ Archives départementales de la Haute-Garonne

- Série H Malte : Fonds de la commanderie de Malte, XIIème - XVIIIème siècles.
· 101 H 1 : Fonds de Saint Sernin.

Bibliothèque Nationale

- Manuscrits latins.
· N° 9187, f° 72 : Enquête sur les limites du comté de Foix, 1272.

- Collection Doat :
  - Vol. 174 : Recueil de divers titres et mémoires concernant les affaires des comtes de Carcassonne et vicomte de Béziers, des comtes de Foix et vicomtes de Castelbon, des vicomtes de Béarn, ... (1279 - 1286).
  - Vol. 176 : Idem (1293 - 1298).

✓ Archives personnelles de M. Claude TERON, GOULIER
Notes manuscrites sur les fouilles des années 50 et 60.
Céramiques des archives personnelles de M. Robert REULLE.
Lettres concernant les fouilles non autorisées de M. Paul CASTELLE.

✓ Archives personnelles de M. Lucien GUAL, VICDESSOS
Notes dactylographiées sur les objets dégagés lors des fouilles de la grotte du Campanal.
Pièces de monnaies dégagées de la grotte du Campanal dans les années 60.

✓ Archives du Service Régional de l'Archéologie
Lettres concernant les fouilles de M. Robert REULLE et PECH.
Dessin des tombes dégagées dans la grotte du Campanal.

Le mobilier de Montréal-de-Sos (2006)

par

Michel Barrère
Marc Comelongue
Francis Dieulafait
Nicolas Portet
Marie-Agnès Raynaud

Préambule

Cette étude du mobilier est présentée, comme en 2005, par zone pour faciliter leur mise en phase respective. Le mobilier céramique a fait l'objet de regroupement par catégories à la fois chronologique (protohistorique, antique et médiéval) et typologique (principalement pour la céramique médiévale).Pour chaque zone, le mobilier métallique est présenté sous forme de tableau synthétique des catégories fonctionnelles. Un tableau d'inventaire du matériel métallique à la fin de la présentation par zone archéologique. Cette étude intègre également le mobilier en alliage cuivreux étudié par Michel Barrère et l'analyse des monnaies de Francis Dieulafait, avec l'aimable collaboration de Monique Drieux (Laboratoire de restauration, Materia Viva)

Unité de destruction

Le matériel appartenant à ce niveau n'a pas été sectorisé. Il constitue un fait homogène dans l'environnement immédiat du donjon. Le mobilier recueilli dans cette unité de destruction 9001 est abondant avec 294 tessons découverts en 2006 et 46 objets métalliques.

Le matériel métallique est pour l'essentiel composé d'éléments liés aux biens meubles et immeubles. La clouterie domine le corpus. Les éléments d'huisserie ou de coffre sont également présents avec un clou à tête conique et un petit clou dit de tapissier qui pourrait appartenir à de l'ameublement. Deux éléments en alliage cuivreux sont certainement attribuables à des éléments d'applique de coffret. Ces pièces peuvent par comparaison être datées de la première moitié du XIIIe siècle (Saint Pierre de Fenouillet, 66).
L'US 9001 a également livré deux fers de trait qui bien que fragmentés peuvent être attribué au type A (Serdon 2005). Ces fers à douille et à longue tige rectiligne de section carrée dominent sur les sites castraux du sud-ouest au XIIIe et XIVe siècle.

Un clou de maréchalerie de type carré 5c s'intègre dans la clouterie de la fin du Moyen Age et de l'époque moderne (Portet 1998). Il pourrait apparaître dans la deuxième moitié du XIVe siècle ce qui va dans le sens de l'analyse chronologique de la céramique.

La céramique avec 294 tessons offre un échantillon typologique intéressant. On retrouve la même proportion que dans les US équivalentes, fouillées précédemment. Le mobilier ante-médiéval y est surreprésenté par rapport aux niveaux d'occupations sous-jacents.
Le mobilier médiéval est marqué, là encore, par la présence de fragments de trompe d'appel ce qui est une constante dans les niveaux de destruction du donjon. On remarquera cette année encore l'homogénéité apparente sur les sites médiévaux du Xe au XVe siècle de ces pièces en rouge polie avec décor de bande lissées et facettes. La céramique pouvant être antérieure au XIVe siècle est peu nombreuse avec 26 éléments. L'US 9001 est surtout marquée par des formes de la deuxième moitié du XIVe siècle notamment les bords à lèvre en poulie. A ce lot, nous intègrerons un fragment de marmite à anses coudées également à bord à lèvre en poulie qui constitue un élément très spécifique au vaisselier de Montréal. Des comparaisons indirectes (types de pâte et de bord) ont toutefois pu être établi avec le mobilier découvert sur le site du Castel-Minier à Aulus même si les anses coudées n'y sont pour l'instant pas représentées.

La céramique de l'unité de destruction

US 9001 *(294 éléments)*

Protohistorique
4 tessons épais à dégraissant grossier, protohistorique 26121 / 26241 (fond) / 26259 / 26255

2 tessons peu épais à pâte gris-ocre non tournés, protohistorique 26130 / 26090

Antique
7 fragments d'amphore, antique 26777 / 26780 / 26781 / 26776 / 26779 / 26782 / 26081

1 bord de céramique à paroi fine à pâte claire à engobe rouge, décoré d'une fine cannelure horizontale, antique 26789

1 bord de céramique à paroi fine à pâte claire à engobe rouge, orné d'ovales juxtaposés horizontalement, antique 26787

1 bord éversé à lèvre arrondie à pâte grise tendre, antique 26183

1 tesson tourné à cuisson oxydante à engobe rouge, à décors verticaux indéterminés, antique 26202

4 tessons à cuisson oxydante à pâte tendre, antique 26778 / 26790 / 26786 / 26785

2 tessons à cuisson oxydante à pâte tendre, antique ? 26788 / 25155

Médieval
6 fragments de trompe d'appel dont :

- 4 fragments de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval 26707 / 26286 / 26289 / 26285

- 1 fragment de trompe d'appel en céramique rouge polie, décor de bandes lissées, médiéval 26229
- 2 fragments de trompe d'appel à facettes en céramique rouge polie, décor de bandes lissées, médiéval 26287 / 26288

1 bord éversé à lèvre arrondie, cuisson oxydante, surfaces externes grises, médiéval antérieur XIVe s 26058

25 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 1 bord éversé à lèvre arrondie et méplat horizontal 26075
- 3 bords éversés à lèvre arrondie 26233 / 26163 / 26083
- 21 tessons 26045 / 26199 / 26069 / 26035 / 26076 / 26252 / 26193 / 26043 / 26238 / 26272 / 26063 / 26034 / 26239 / 26203 / 26144 / 26136 / 26164 / 26055 / 26260 / 26117 / 26223 (surface externe rouge, cuisson oxydante accidentelle ?)

24 éléments du type à cuisson réductrice, tourné, médiéval XIVe s. :

- 1 fragment de marmite à anses coudées à bord à lèvre en poulie, 2e moitié XIVe s. 26060
- 1 bord à lèvre en poulie avec attache d'anse, 2e moitié XIVe s. 26235
- 1 fragment de bec verseur à lèvre en poulie orné de deux cannelures horizontale, 2e moitié XIVe s. 26111
- 1 bord à bandeau externe incliné et méplat interne incliné [26251-26093]
- 1 haut de panse orné de deux cannelures horizontales à bord à bandeau convexe externe incliné et méplat interne incliné [2605-26123]
- 1 haut de panse orné de deux cannelures horizontales à bord à méplat horizontal 26211
- 1 bord avec anse en ruban 26070
- 4 fragments de fond 26155 / 26231 / 26044 / 26234
- 6 tessons ornés de deux cannelures horizontales 26161 / 26051 / 26012 / 26200 / 26099 / 26022
- 1 tesson orné d'une cannelure horizontale 26162
- 1 tesson orné de trois cannelures horizontales 26118
- 5 tessons 26017 / 26224 / 26236 / 26016 / 26115

188 éléments du type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 bord glaçuré à lèvre en poulie, 2e moitié XIVe s. 26085
- 2 bords à lèvre en poulie, 2e moitié XIVe s. 26032 / 26053
- 1 bord glaçuré éversé à lèvre arrondie et méplat concave interne incliné 26052
- 1 bord éversé à lèvre arrondie et méplat concave interne incliné [26027-26001]
- 1 bord glaçuré à bandeau externe incliné et méplat concave interne incliné (avec attache de bec verseur ?) 26184
- 1 fragment de bec verseur glaçuré 26233
- 1 anse en ruban glaçurée 26178 / 26024 / [26066-26048]
- 1 anse large en ruban à deux cannelures longitudinales glaçurée 26041
- 1 anse en ruban 26015 / 26089
- 4 fonds plats glaçuré 26126 / 26158 / 26173 / [26061-26033]
- 9 fonds plats 26026 / 26135 / 26036 / 26177 / 26080 / 26159 / 26090 / 26088 / [26176-26078]

- 5 tessons glaçurés ornés de deux cannelures horizontales [26072-26138] / 26222 / 26232 / 26068 / 26013
- 1 tesson glaçuré orné de deux cannelures horizontales avec attache d'anse 26179
- 1 tesson orné de trois cannelures horizontales 26124
- 1 tesson glaçuré orné d'un cordon vertical incisé 26071
- 2 tessons ornés d'un cordon horizontal 26271 / 26107
- 155 tessons 26047 glaçuré / 26192 glaçuré / 26148 glaçuré / 26240 glaçuré / 26018 glaçuré / 26094 glaçuré / 26243 glaçuré / 26150 glaçuré / 26256 glaçuré / 26188 glaçuré / 26125 glaçuré / 26030 glaçuré / 26143 glaçuré / 26020 glaçuré / 26149 glaçuré / 26249 glaçuré / 26146 glaçuré / 26059 glaçuré / 26151 glaçuré / 26101 glaçuré / 26119 glaçuré / 26011 glaçuré / 26008 glaçuré / 26077 glaçuré / 26023 glaçuré / 26084 glaçuré / 26029 glaçuré / 26167 glaçuré / 26290 glaçuré / 26145 glaçuré / 26175 glaçuré / 261xx glaçuré / 26155 glaçuré / 26028 glaçuré / 26064 glaçuré / 26210 glaçuré / 26038 glaçuré / 26049 glaçuré / 26042 glaçuré / 26228 glaçuré / 26073 glaçuré / 26040 glaçuré / 26134 glaçuré / 26209 glaçuré / 26021 glaçuré / 26244 glaçuré / 26003 glaçuré / 26031 glaçuré / 26053 glaçuré / 26105 glaçuré / 26019 glaçuré / 26137 / 26245 / 26194 / 26181 / 26xxx / 26006 / 26212 / 26273 / 26005 / 26139 / 26270 / 26168 / 26277 / 26207 / 26129 / 26191 / 26000 / 26037 / 26218 / 26258 / 26096 / 26039 / 26086 / 26166 / 26180 / 26147 / 26214 / 26230 / 26133 / 26169 / 26254 / 26056 / 26082 / 26009 / 26213 / 26157 / 26220 / 26237 / 26062 / 26046 / 26128 / 26197 / 26116 / 26004 / 26067 / 26140 / 26276 / 26219 / 26127 / 26106 / 26247 / 26112 / 26079 / 26142 / 26087 / 26160 / 26141 / 26092 / 26002 / 26274 / 26103 / 26165 / 26225 / 26216 / 26131 / 26257 / 26007 / 26025 / 26171 / 26108 / 26275 / 26098 / 26065 / 26109 / 26204 / 26100 / 26201 / 26189 / 26246 / 26091 / 26215 / 26104 / xxxxx / 2627x / 26282 / 26170 / 26205 / 26261 / 26248 / 260xx / 26198 / 26097 / 26279 / 26152 / 26283 / 26284 / 26050 avec attache d'anse / 26014 avec attache d'anse / [26705-26706] glaçuré / 26708 / 26709 / 26217 / 26186 / [26054-26174] glaçuré

Indéterminé

1 bord éversé à lèvre arrondie à pâte brune, indéterminé 26114

2 tessons à cuisson oxydante non tournés collés sur du mortier, indéterminé 26208

6 tessons à cuisson oxydante non tournés, indéterminé 26196 / 26182 / 26206 / 26227 / 261x2 / 26250

1 tesson à cuisson oxydante non tourné, indéterminé 26153

1 tesson à cuisson réductrice, indéterminé 26132

7 tessons à pâte grise à cœur et surfaces oranges ou brunes, tournés, indéterminé 26221 / 26242 / 26156 / 26190 / 26110 / 26074 / 6160

1 tesson à post-cuisson oxydante, indéterminé 26113

1 tesson à post-cuisson oxydante, indéterminé 26154

2 tessons à cuisson réductrice, indéterminé 26120 / 26226

5 fragments de pâte cuite grossière, cuisson oxydante, possibles fragments de torchis ou de plaques de foyer, indéterminé 26791 / 26784 / 26783 / 26280

La zone 5

La zone 5 a fait l'objet de trois campagnes successives. On doit donc tenir compte des équivalences entre les différentes numérotations pour ne pas fausser l'analyse typologique. Cette analyse intègre donc les données des campagnes antérieures.

Les unités tardives d'occupation 5122, 5124 et 5104 ont livré un matériel abondant caractéristique de la deuxième moitié voire de la fin du XIVe siècle. En marge de l'analyse chronologique du mobilier, on citera tout particulièrement la découverte d'un manche os finement travaillé. Il est constitué d'une fine soie prise en étau entre deux plaques en os de format rectangulaire ajourés en partie proximale et inférieure avec terminaison en fleurons. Quatre rivets en alliage cuivreux maintenaient le tout (un seul est conservé). Ce montage associant une soie et un manche à quatre rivets est peu courant tout comme le contour ornemental. Nous n'avons pour l'instant pas trouver de comparaisons pour ce manche qui constitue une pièce exceptionnelle.

L'us 5125, formant l'interface avec les dernières occupations et les niveaux associés aux plaques foyères, ne tranche en rien sur un plan chronologique avec un mobilier caractéristique de la deuxième moitié du XIVe siècle. On citera notamment un clou de maréchalerie à tête carrée de type 5 C (Portet 1998). Les quelques éléments mobiliers spécifiques appartiennent soit à la parure comme un rivet d'ornement de lanière en forme de trèfle ou à l'ameublement comme un fragment de moraillon et un auberon.

Le mobilier en lien avec l'utilisation des plaques foyères recueilli dans l'US 5126 est également marqué par un mobilier de la fin du XIVe siècle (Céramiques à lèvres en poulie et anses coudées). Cette datation est en accord avec celle proposée en 2005 pour l'US équivalente 5107. Seul un fragment de fer d'équidé peut témoigner en élément résiduel de la première phase d'occupation (Fin du XIIe siècle). Le remblai servant d'assises aux plaques foyères (remblai 5127) intègre quelques tessons caractéristiques du XIVe siècle. Aucune phase nettement antérieure au XIVe siècle n'a pu être étudiée en zone 5 à la différence des séquences stratigraphiques observées en zone 1.

Le matériel métallique de la zone 5

		5102	5103	5104/5122/5124	5105	5115	5125	5107/5	5113/5	5126/5	5112/5	5129	
Catégorie 1 : Habitat / Ameublement	62		1	34	8		5	9	5				62
Catégorie 2 : Système de suspension	0												
Catégorie 3 : Outillage agricole	0												
Catégorie 4 : Outillage de l'artisanat	1										1		1
Catégorie 5 : Coutellerie	2			2									2
Catégorie 6 : Fer de trait	5			5									5
Catégorie 7 : Equipement militaire	0												
Catégorie 8 : Clou de maréchalerie	7	1		2			3		1				7
Catégorie 9 : Fer d'équidé	2	1						1					2
Catégorie 10 : Mobilier équestre (autre)	0												
Catégorie 11 : Indéterminé, détermination incertaine	38		3	29	1	1			3		1		38
Catégorie 12 : Le mobilier de parure	3			2			1						3
Catégorie 13 : Tige (fragment de clous ?)	29			1			10	9	9				29
Catégorie 14 : Scorie	0												
catégorie 15 : Monnaie	0												
		2	4	75	9	1	19	19	18		2		149

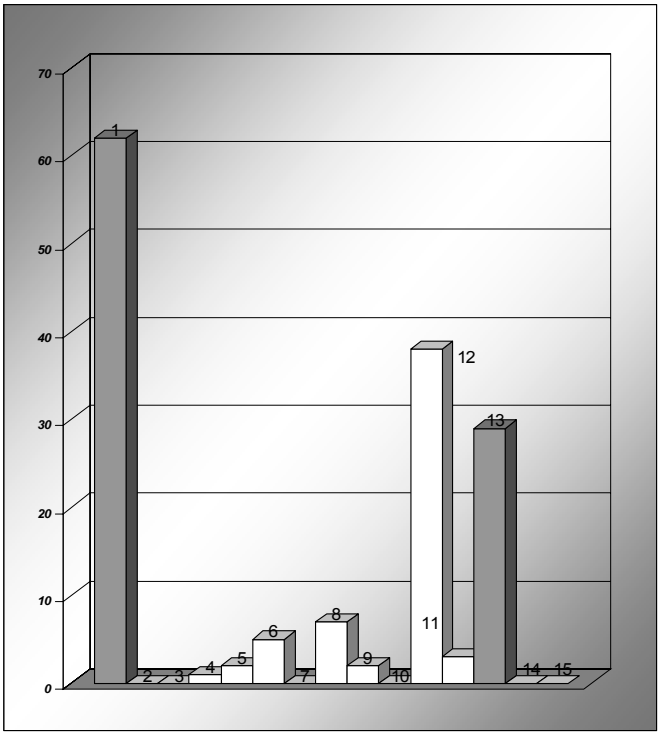

La céramique de la zone 5

US 5119 *(6 éléments) = 10119*

Protohistorique

1 tesson épais à cuisson post-oxydante non tourné, protohistorique ? 26694

Médiéval

5 éléments du type à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 bord éversé à lèvre arrondie et méplat interne incliné 26690
- 4 tessons 26695 glaçuré / [26692-26691] / 26693

US 5120 *(2 éléments) =9001*

Médiéval

1 tesson avec départ d'anse en ruban, post-cuisson réductrice, médiéval 26713

1 tesson à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. 26714

US 5122 *(28 éléments) =5124=5104 (2ème moitié XIVe siècle)*

Médiéval

1 bord tourné à méplat horizontal et bandeau externe incliné, d'un type déjà rencontré en 2004 et 2005 sur des marmites à anses coudées, médiéval fin XIVe s. 26653

27 éléments du type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 bord glaçuré à méplat interne incliné 26661
- 1 bord à bandeau externe concave incliné 26673 (1 des 7 éléments)
- 1 bord glaçuré, éversé à lèvre arrondie ? 26673 (1 des 7 éléments)
- 1 fragment de fond plat glaçuré 26652
- 1 fragment de fond concave glaçuré 26671
- 1 fragment d'anse en ruban 26656
- 1 tesson orné de deux cannelures horizontales 26662
- 20 tessons 26654 glaçuré / 26660 glaçuré / 26666 glaçuré / 26672 glaçuré / 26663 glaçuré / 26668 glaçuré / 26673 (5 des 7 éléments dont 1 glaçuré) / 26657 / 26667 / 26670 / 26658 / 26659 / 26669 / 26665 / 26664 / 26655

US 5124 *(4 éléments) = 5104 (2ème moitié XIVe siècle)*

Médiéval

4 tessons à cuisson oxydante tournés glaçurés, médiéval fin XIIIe-XIVe s. 25538 / 25541 / 25540 / 25539

US 5125 *(29 éléments)*

Médiéval

1 fragment de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval 56570

28 éléments du type à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 bord glaçuré à bandeau externe incliné et méplat concave horizontal 26552
- 1 bord glaçuré à bandeau externe incliné et méplat horizontal 26559
- 1 bord glaçuré éversé à lèvre arrondie amincie et méplat interne incliné 26553
- 1 bord éversé à lèvre arrondie et ergot vertical appartenant à une forme ouverte indéterminée (jatte ? couvercle ?) 26556
- 2 fonds glaçurés concaves 26546 / 26573
- 1 tesson glaçuré orné de deux cannelures horizontales 26547
- 1 tesson glaçuré orné d'un petit cordon horizontal 26554
- 18 tessons 26549 glaçuré / 26561 glaçuré / 26564 glaçuré / 26574 glaçuré / 26562 glaçuré / 26572 glaçuré / 26565 glaçuré / 26555 glaçuré / 26568 / 26550 / 26548 / 26567 / 26569 / 26566 / 26571 / 26560 / 26551 / 26563
- 2 fragments d'une forme d'usage indéterminé décoré d'une gouttière 26558 / 26557 **déjà rencontré en 2005 dans les US 5103 ET 5104 et en 2004 dans l'US 1025**

US 5126 *(61 éléments) = 5107(2ème moitié XIVe siècle)*

(exclus 26545 (2 éléments sur 8) indéterminés)

Antique

1 bord à lèvre épaissie à pâte grise, forme ouverte, antique 26443

1 tesson à pâte claire, antique ? 26442

Médiéval

1 fragment de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval 26519

1 tesson à cuisson réductrice, non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 26508

20 éléments du type à cuisson réductrice, tourné, médiéval XIVe s. :

- 1 fragment d'anse coudée, fin XIVe s. 26520
- 1 bord triangulaire à bandeau externe [26432-26517]
- 18 tessons 26444 / 26446 / 26445 / 26xxx / 26514 / 26512 / 26449 / 26534 / 26516 / 26500 / 26530 / 26440 / 26513 / 26535 / 26436 / 26540 / 26539 / 26448 / 26545 (1 élément sur 8)

37 éléments du type à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 bord éversé à lèvre arrondie et méplat interne concave incliné 26447
- 1 bord à bandeau externe incliné concave et méplat interne incliné concave 26510
- 1 bord à lèvre en poulie, 2e moitié XIVe s. 26439
- 1 fond plat glaçuré 26505
- 1 tesson orné d'un cordon impressionné 26437
- 1 tesson glaçuré orné de deux cannelures horizontales 26532
- 1 tesson glaçuré orné de deux cannelures horizontales avec départ d'anse 26441
- 1 tesson orné de deux cannelures horizontales 26515
- 29 tessons 26504 glaçuré / 26531 glaçuré / 26507 glaçuré / 26541 glaçuré / 26518 glaçuré / 26543 glaçuré / 26542 glaçuré / 26434 (9 éléments dont 1 glaçuré) / 26544 / 26502 / 26532 / 26533 / 26537/ 26506 / 26536 / 26503 / 26545 (5 éléments sur 8 dont 1 glaçuré)

INTERFACE 5126-5127 *(1 élément) = 5107/5113 (2ème moitié XIVe siècle)*

Médiéval
1 fond lenticulaire à cuisson réductrice tourné, médiéval XIVe s. 25040

US 5127 *(19 éléments) =5113*

Antique ?
1 tesson de céramique orange à pâte tendre orné d'un cordon horizontal, antique ? 26724

Médiéval
3 fragments de trompe d'appel circulaire en céramique à cuisson oxydante, décorés d'un réseau de fines stries parallèles longitudinales, médiéval 26736 / 26737 / 26730
1 fragment de trompe d'appel à facettes en céramique rouge polie, médiéval 26729
5 fragments de trompe d'appel en céramique rouge polie, médiéval 26733 / 26726 / 26734 / 26735 / 26727

5 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné, médiéval antérieur XIVe s. :

- 3 fonds lenticulaires 26732 / 26740 / 26739
- 2 tessons 26730 / 26738

1 tesson à cuisson réductrice tourné orné d'une cannelure horizontale, médiéval XIVe s. 25646

2 tessons à cuisson oxydante tournés, médiéval fin XIIIe-XIVe s. 26725 glaçuré / 26731

Indéterminé
1 tesson à cuisson oxydante à pâte dure, indéterminé 26728 **identique à 26321 US 9020**

US 5128 *(1 élément) =5112 (XIVe siècle)*
Médiéval
1 tesson à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 26792

US 5129 *(1 élément)*
(exclu 26818 indéterminé)
Antique
1 fragment d'amphore, antique 26817

La zone 8

Tous les niveaux fouillés en 2006 en zone 8 s'intègrent dans un cadre chronologique allant de la fin du XIIIe à la fin du XIVe siècle. Un lot d'objet métallique mérite une mention spécifique. Il s'agit de trois fragments de penture finement moulurés et ajourés qui devaient appartenir à un coffre. L'US 8004/8010 pourtant pauvre en mobilier métallique particulier a également livré une poignée et un petit clou à tête bombée dit de Tapissier. Tous ces éléments peuvent appartenir au mobilier d'intérieur voire au même meuble. Les éléments de ferrure découverts dans l'us 8004 / 8010 sont comparables à une pièce trouvée en zone 9 dans l'us 9008. Ce n'est d'ailleurs pas l'unique élément en correspondance entre ces deux zones car un fragment céramique de l'US 8006 recolle avec un tesson provenant de 9008. Ce qui pouvait apparaître comme une erreur de conditionnement pourrait caractériser une origine commune des matériaux constituant ces unités.

Le matériel métallique de la zone 8

		8000	8001	8004	8007	8008	8010	8013	
Catégorie 1 : Habitat / Ameublement	61	1	17	8	2	1	31	1	61
Catégorie 2 : Système de suspension	0								
Catégorie 3 : Outillage agricole	0								
Catégorie 4 : Outillage de l'artisanat	4		4						4
Catégorie 5 : Coutellerie	0								
Catégorie 6 : Fer de trait	0								
Catégorie 7 : Equipement militaire	0								
Catégorie 8 : Clou de maréchalerie	0								
Catégorie 9 : Fer d'équidé	0								
Catégorie 10 : Mobilier équestre (autre)	0								
Catégorie 11 : Indéterminé, détermination incertaine	3	1		2					3
Catégorie 12 : Le mobilier de parure	1			1					1
Catégorie 13 : Tige (fragment de clous ?)	18		6	4			8		18
Catégorie 14 : Scorie	0								
catégorie 15 : Monnaie	0								
		2	27	15	2	1	39	1	87

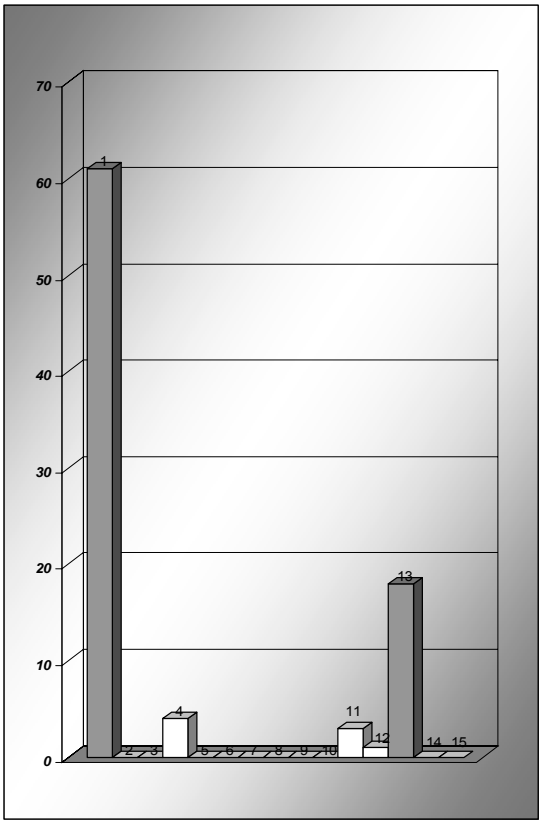

La céramique de la zone 8

US 8000 *(3 éléments)*

Médiéval
2 tessons à cuisson oxydante non tournés, médiéval 26697 / 26608

1 tesson à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. 26696

US 8001 *(21 éléments)*

Antique
3 fragments d'amphore, antique 26801 / 26799 / 26798

2 tessons à cuisson oxydante à pâte tendre, antique ? 26800 / 25094

Médiéval

1 tesson à cuisson réductrice tourné, XIVe s. 26804

14 éléments du type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s :

- 1 bord à lèvre en poulie, 2e moitié XIVe s. 26811
- 1 bord à bandeau externe incliné concave et méplat horizontal glaçuré [26810-26812-26805]
- 1 bord éversé à bandeau externe et méplat interne concave, glaçuré 26806
- 1 fragment d'anse en ruban 26802
- 10 tessons [26803-26807 (2 tessons sur 9)] glaçuré / 26807 (7 tessons sur 9, dont 1 glaçuré) / 26808

Indéterminé
1 fragment de pâte cuite à cuisson oxydante, indéterminé 26805

US 8002 *(1 élément)*

Antique
1 tesson à cuisson oxydante à pâte tendre, antique 26815

US 8004 *(26 éléments)*

Protohistorique ?
1 tesson épais à cuisson oxydante à pâte dure, protohistorique ? 26605

Antique
1 tesson à cuisson oxydante à pâte tendre, antique ? 26603

Médiéval
1 tesson à cuisson réductrice, orné de deux cannelures horizontales, médiéval 26611

21 éléments du type à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 bord à lèvre en poulie, 2e moitié XIVe s. 26617
- 4 fragments d'un même bord glaçuré à bandeau externe incliné concave et large méplat interne incliné [26604-26607-26610] / 26614
- 1 bord glaçuré à bandeau externe incliné concave et méplat interne incliné 26609
- 1 bord glaçuré à bandeau externe incliné concave 26606
- 1 fragment d'anse en ruban 26612
- 3 fragments de fonds plats glaçurés 26608 / 26622 / 26624
- 1 tesson orné de deux cannelures horizontales 26616
- 9 tessons 26613 glaçuré / 26621 glaçuré / 26625 / 26627 / 26626 / 2669 / 2628 / 26623 / 26618

Indéterminé
2 tessons à cuisson oxydante, indéterminés 26620 / 26615

US 8006 *(2 éléments)*

Médiéval
2 tessons à cuisson oxydante glaçurés, médiéval fin XIIIe-XIVe s 26814 / 26813 **jointif avec 26982 US 9008**

US 8007 *(3 éléments)*

Médiéval
1 tesson à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 26793

1 tesson à cuisson réductrice non tourné, sauf paroi interne de couleur rouge (cuisson oxydante accidentelle ?), médiéval antérieur XIVe s. 26795

1 tesson à cuisson réductrice oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. 26794

US 8008 *(2 éléments)*

Antique
1 fragment d'amphore, antique 26702

Médiéval
1 tesson à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 26703

US 8009 *(4 éléments)*

Antique
1 tesson à pâte orange tendre, antique 26686

2 tessons à pâte claire tendre, antique 26687 / 26688

Médiéval
1 tesson à cuisson oxydante à pâte dure, médiéval fin XIIIe-XIVe s. 26689

US 8010 *(27 éléments) (équivalence à 8004)*

Protohistorique
1 tesson non tourné à pâte ocre orné d'un cordon impressionné et incisé, protohistorique 26630

Médiéval
24 éléments du type à cuisson oxydante tourné, fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 tesson orné d'une cannelure horizontale 26636
- 1 tesson orné d'une cannelure horizontale 26640
- 1 tesson orné d'une cannelure horizontale 26649

- 1 tesson orné de deux cannelures horizontales 26633
- 20 tessons 26638 glaçuré / 26644 glaçuré / 26651 (4 éléments sur 5 dont 1 glaçuré) / 26641 / 26632 / 26634 / 26643 / 26631 / 26639 / 26629 / 26635 / 26646 / 26642 / 26648 / 26650 / 26637 / 26647

Indéterminé
2 tessons à cuisson oxydante, indéterminé 26645 / 26651 (1 élément sur 5)

US 8012 *(3éléments)*

Médiéval
1 fragment de trompe d'appel à pâte grise, médiéval 26699

2 tessons à cuisson oxydante à pâte dure, médiéval fin XIIIe-XIVe s. 26700 / 26701

Le mobilier de la zone 9

L'unité d'occupation la plus tardive identifiée (à l'exception de 9002) est représentée par l'us 9004. Le mobilier découvert s'inscrit dans une chronologie couvrant la fin du XIIIe et le XIVe siècle. A noter la présence de fragments de céramique espagnole de la région de Valence qui s'intègrent dans la chronologie proposée pour les autres éléments mobiliers.
Les unités sous-jacentes (notamment la 9008) ont livré un matériel de la fin du XIIIe-XIVe. Là encore, la céramique d'importation permet de valider le phasage avec des productions de Valence couvrant le XIVe et le début du XVe siècle. Sur un plan stratigraphique, on observe de nombreux recollages entre les unités, notamment entre les couches 9008, 9007 et 9025. Deux tessons se retrouvent également jointifs entre l'us 9008 et 8006, mais les perturbations de la zone 8 sont peut-être la cause de cette dispersion (voir commentaire zone 8). Les US 9004, 9007, 9018, 9010, 9008, 9013 et 9016, semblent appartenir à la même phase chronologique très centrée sur le XIVe siècle.
Le matériel métallique est particulièrement abondant dans l'US 9008 avec 78 éléments. Une obole de Melgueil constitue l'unique découverte numismatique. Ce type immobilisé ne permet pas d'affiner le phasage des unités stratigraphiques. Le matériel équestre est bien représenté notamment par des clous de type 3b datés de la deuxième moitié du XIIIe et de la première moitié du XIVe siècle. Un demi fer d'équidé à étampures carrées, fortement couvert, apparaît comme plus tardif (postérieur au milieu du XIVe siècle). Enfin, une boucle rectangulaire à traverse supérieure à rouleau et traverse médiane articulée avec ardillon solidaire peut, par sa fonctionnalité, être attribuée au harnachement.
Les éléments de parure en alliage cuivreux sont attribuables à la deuxième moitié du XIVe siècle. Un fermail circulaire en alliage à forte teneur en plomb (Plomb - étain /argent ?) pourrait s'intégrer en lecture des éléments de comparaison, au XIVe -XVe siècle. Un bouton composé de demi sphères assemblées s'intègre dans une chronologie couvrant la deuxième moitié du XIIIe et le XIVe siècle (un exemplaire comparable découvert au château de Montaillou). Le matériel est toutefois peu diversifié dans ses fonctions. A part un dé à jouer, une alène, un battant de sonnaille et deux fragments de couteau, le mobilier se compose principalement d'éléments liés à la construction, à l'ameublement et au vestimentaire.
Un fragment de ferrure certainement de coffre est à rapprocher d'un lot d'objets découvert en zone 8. Cette terminaison de ferrure finement ouvragée diffère des exemples les plus généralisés

en fleuron. Une clef formée d'une tige de section circulaire était initialement munie d'un panneton rapporté, fixé à deux perforations rectangulaires. L'anneau se présente comme un disque pourvu d'une étroite perforation. Ce type de clef est attribué aux phases de la deuxième moitié du XIVe à Rougiers (Démians d'Archimbaud 1980). On retrouve des types comparables à Montaillou (09) et à Castlar de Durfort (81) pour le XIVe siècle. Une plaque fragmentaire découverte dans l'US 9010 peut être interprétée comme une entrée de clef, palâtre simple muni d'un orifice rectangulaire en son centre et d'une petite perforation permettant la fixation de la pièce (une autre perforation devait se situer sur la partie manquante). Nous intègrerons à cette catégorie des pièces d'architecture et d'ameublement une grande tige de section carrée à arête sabattues (section finale octogonale) pourvue d'une terminaison à tête conique et d'une terminaison sans décrochement mais munie d'une perforation rectangulaire. Cette pièce n'est pour l'instant pas identifiée mais rappelle des pièces d'huisserie (système d'attache des gonds de Pineuilh, Gironde)
Cette phase d'occupation est marquée par un matériel de la deuxième moitié du XIVe siècle voire du début du XVe siècle. Les céramiques d'importation associé à l'analyse du mobilier métallique permettent d'attribuer ces niveaux à la phase finale d'occupation du site.

Les remblais et niveaux de sol regroupés dans les US 9020/9021, 9033, 9022 et 9024 ont livré un matériel assez abondant notamment la couche 9020 (inclus 9021). Le mobilier de la fin du XIIIe et du XIVe siècle semble bien représenté avec toutefois une bonne proportion d'éléments plus anciens. Un seul élément peut être attribué à la deuxième moitié du XIVe siècle. Ce bord glaçuré à lèvre en poulie à cuisson réductrice est-il un marqueur du *terminus ad quem* ou un élément résiduel provenant des niveaux supérieurs ?
On ne peut pas uniquement raisonner par blocs chronologiques créant par là même des artifices induits par l'analyse typologique. Le milieu du XIVe est souvent intégré comme une césure qui exclue de fait les occupations du milieu du XIVe siècle. Entre les occupations finales (9008 et alii) du site et les remblais et lambeaux de sol représentés par 9020, c'est principalement le rapport de proportion qui va évoluer. Le mobilier antérieur au XIVe siècle y est présent en proportion non négligeable ce qui n'était pas les cas des unités supérieures attribués à la deuxième moitié du XIVe siècle. On mentionnera tout particulièrement la présence dans cette unité 9020 d'un bec ponté appartenant à une cruche en céramique rouge polie. Il constitue le seul élément en céramique rouge polie (à l'exception des trompes d'appel) découvert sur le site. Ce mobilier n'est pas forcément incompatible avec l'occupation du XIIIe siècle, même s'il s'impose plus nettement dans le vaisselier du XIe –XIIe siècle (Fabre-Dupont Maleret 1995). Il est toutefois difficile de phaser ces productions tant la dénomination de « rouge polie » semble regrouper des productions très diversifiées de la période carolingienne au XIIIe siècle et de l'aquitaine au languedoc.

Le mobilier métallique s'inscrit dans la même chronologie que celle induite par l'analyse céramique. Le matériel équestre est exclusivement représenté par des clous à tête trapézoïdale de la deuxième moitié du XIIIe siècle à la première moitié du XIVe siècle. Là encore, la construction et l'ameublement dominent le corpus. Deux paumelles assemblées, formant une charnière, s'avèrent difficilement datables, ce type très simple étant utilisé pendant tout le Moyen Age. Une clef à tige pleine et anneau circulaire de faible diamètre est très comparable à des exemplaires découverts sur les sites castraux du sud-ouest pour le XIIIe et XIVe siècle. Le mobilier de parure en alliage cuivreux apparaît comme caractéristique d'une tranche chronologique plus précise de la fin du XIIIe et de la première moitié du XIVe siècle.
Enfin, nous mentionnerons la découverte d'une boule en plomb légèrement ovalaire que l'on peut rapprocher par son module d'une découverte comparable faite sur le site de Montségur. Elle est interprétée comme une balle de fronde. La datation proposée pour l'US 9020 interdit l'interprétation de ce type d'objet comme une balle d'arme à feu de gros calibre comparable à celles découvertes avec le moule à Ottrot en Alsace datées de la fin XVe-XVIe siècle (Vivre au

Moyen Age 1990). On serait plutôt tenté d'interpréter ces deux boules de plomb de module équivalent à un conditionnement de type « lingot » d'une matière première très utilisée au Moyen Age (Constitution des alliages, glaçure pour la céramique, poids….).

Les niveaux sous-jacents n'ont livré que peu de mobilier. Seule la couche 9025 avec 73 tessons et 32 objets métalliques permet une analyse typochronologique. Là encore, c'est la clouterie qui domine pour le matériel métallique. Quelques éléments plus spécifique comme une plaque et des clous à tête conique peuvent appartenir à de l'huisserie ou de l'ameublement. Le mobilier équestre est représenté par trois clous à tête trapézoïdale datées de la deuxième moitié du XIIIe et première moitié du XIVe siècle. On retrouve des faciès céramiques comparables notamment à l'US 9020 mais avec une proportion plus importante de tessons à cuisson réductrice non tournée. La part des céramiques plus caractéristiques du XIVe siècle n'est pas négligeable avec 24 éléments. Cette US a livré deux tessons jointifs avec des éléments découverts dans l'US 9008. On peut se demander s'il s'agit d'une véritable correspondance archéologique ou d'une contamination ou attribution arbitraire à la fouille au niveau de l'interface.

On peut, en conclusion pour la zone 9, donner un cadre chronologique aux niveaux fouillés et tenter de caractériser la nature de l'occupation. Le mobilier découvert n'y apparaît pas comme hautement spécialisé et ne marque pas une activité spécifique dévolue au secteur. Sur un plan chronologique la séquence stratigraphique, couvre le dernier tiers du XIIIe siècle jusqu'au début du XVe siècle. Les importations de céramique espagnole, dont plusieurs éléments ont été découverts en 2006, confirment cette chronologie.

Le matériel métallique de la zone 9

		9000	9001	9003	9004	9007	9008	9009	9010	9013	9016	9020	9021	9022	9023	9024	9025	9028	9031	9033	9009/9013	
Catégorie 1 : Habitat / Ameublement	157		21	1	15	1	51	11	3	9	2	14	10	3	1	1	11	2			1	157
Catégorie 2 : Système de suspension	0																					0
Catégorie 3 : Outillage agricole	2				1					1												2
Catégorie 4 : Outillage de l'artisanat	2							1				1										2
Catégorie 5 : Coutellerie	3							2		1												3
Catégorie 6 : Fer de trait	8		2					2				2	1						1			8
Catégorie 7 : Equipement militaire	1						1															1
Catégorie 8 : Clou de maréchalerie	14		1		1		2			1	1	3		1			4					14
Catégorie 9 : Fer d'équidé	1						1															1
Catégorie 10 : Mobilier équestre (autre)	1						1															1
Catégorie 11 : Indéterminé, détermination incertaine	14						3	1		1		3	3				2			1		14
Catégorie 12 : Le mobilier de parure	9		2			1	2	1				2	1									9
Catégorie 13 : Tige (fragment de clous ?)	91		18		3		17	6			4	20	3	1	2	2	13	1		1		91
Catégorie 14 : Scorie	2																2					2
catégorie 15 : Monnaie	2						1						1									2
		0	44	1	20	2	79	24	3	13	7	45	19	5	3	3	32	3	1	2	1	307

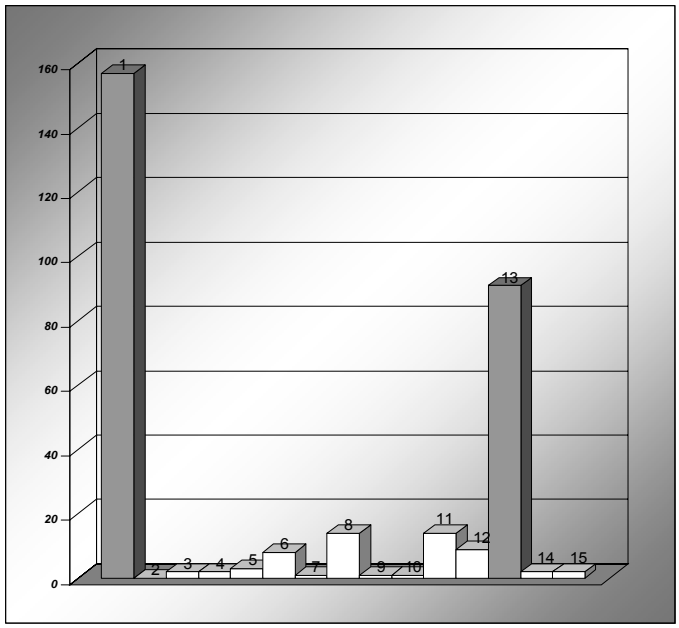

La céramique de la zone 9

US 9004*(80 éléments)*

Médiéval
1 tesson à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 26855

78 éléments du type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 bord à lèvre éversée arrondie et gorge interne, d'une marmite à anses en ruban [26820-26835] **jointif avec [26375-26377-26376-26378-26394] / [26379-26393-26400-26380-26415-26404-26398 US 9009**
- 1 bord vertical à lèvre arrondie glaçuré 26836
- 2 fragments d'un bec tubulaire à lèvre triangulaire 26860 / 26879 **jointifs avec [26581-26583] US 9013**
- 1 fragment d'anse 26850
- 73 tessons 26838 glaçuré / 26845 glaçuré / 26834 glaçuré / 26xxx glaçuré / 26851 glaçuré / 26840 glaçuré / 26826 glaçuré / 26825 glaçuré / 26828 glaçuré / 26849 glaçuré / 26822 glaçuré / 26827 glaçuré / 26844 glaçuré / 26872 glaçuré / 26886 glaçuré / 26877 glaçuré / 26858 glaçuré / 26866 glaçuré / 26876 glaçuré / 26885 glaçuré / 26861 glaçuré / 26831/ 26884 / 26853 / 26858 / 26873 / 26857 / 26859 / 26833 / 26841 / 26829 / 26830 / 26835 / 26868 / 26863 / 26882 / 26852 / 26839 / 26842 / 26823 / 26847 / 26856 / 26821 / 26869 / 26xxx / 26871 / 26875 / 26843 / 26854 / 26878 / 26864 / 26648 / 26865 / 26832 / 26870 / 26877 / 26837 / 26874 / 26862 / 26867 / 26621 / 26846 / 26824 / 26889 (10 éléments dont 1 glaçuré)

1 bord (de bol ?) recouvert d'émail stannifère blanc sur les deux faces à décor bleu et doré, pâte rosée, provenance espagnole (Paterna, région de Valence), décor identique à 26819 US 9008, même datation proposée XIVe – début XVe s. 26888

US 9007 *(1 élément)*

Médiéval
1 fragment d'élément indéterminé formant gouttière avec départ d'anse à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. **26741 jointif avec 26980 US 9008**

US 9008 *(118 éléments)*

Protohistoire
1 tesson épais à pâte gris-ocre, protohistorique [26955-26967]

Médiéval
21 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 1 bord éversé à lèvre arrondie 27008
- 1 bord éversé à lèvre arrondie 27050
- 19 tessons 26978 / 27037 / 26993 / 27038 / 26971 / 27009 / 27035 / 27031 / 27048 / 27xxx / 26962 / 270x5 / 27020 / 27030 / 26985 / 27006 avec un bord / 27041 / 27028 / 27034

1 tesson à cuisson réductrice tourné, médiéval XIVe s . 26974

83 éléments du type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 bord glaçuré à bandeau externe incliné et méplat interne incliné 27011 **jointif avec 26902 US 9025**
- 1 bord glaçuré à bandeau externe incliné et méplat interne 27046
- 1 bec verseur 27019 **jointif avec 26912 US 9025**
- 1 anse en ruban [26999-26959-27022]
- 1 anse en ruban [26976-26983-27024-27015]
- 1 fragment d'anse en ruban 26956
- 1 fragment d'anse en ruban ? 26985
- 1 fragment d'anse en ruban ? 27053
- 1 fragment de fond plat 26981
- 1 fragment de fond plat glaçuré 26961
- 1 fragment de fond glaçuré 26992
- 1 fragment d'élément indéterminé formant gouttière avec départ d'anse 26980 **jointif avec 26741 US 9007**
- 1 tesson orné de deux cannelures horizontales 26995
- 1 tesson orné de deux cannelures horizontales 27025
- 1 tesson glaçuré orné de deux larges cannelures horizontales 26963
- 68 tessons 25100 glaçuré / 27054 glaçuré / 27013 glaçuré / 27027 glaçuré / 27014 glaçuré / 26954 glaçuré / 27003 glaçuré / 26975 glaçuré / 26991 glaçuré / 26957 glaçuré / 26988 glaçuré / 26966 glaçuré / 27012 glaçuré / 27001 glaçuré / 26965 glaçuré / 26958 glaçuré / 27007 glaçuré / 26984 glaçuré avec attache d'anse / 27044 glaçuré / 27026

glaçuré / 26982 glaçuré **jointif avec 26813 US 8006** / 27046 / 27045 / 26979 / 26964 / 27052 / 27017 / 26969 / 27043 / 27018 / 26990 / 26960 / 26954 / 26970 / 26977 / 26987 / 26996 / 29033 / 27000 / 27016 / 27036 / 27051 / 27056 / 26973 / 27002 / 26997 / 27023 / 26968 / 27057 / 26986 / 26989 / 27055 / 26972 avec un bord / 27029 (6 éléments sur 10) / 27047 (7 éléments sur 10) dont 3 glaçurés / 27058 (1 élément sur 5) glaçuré / [[27021-27032]

1 bord de bol recouvert d'émail stannifère blanc sur les deux faces à décor bleu et doré, pâte rosée, provenance espagnole (Paterna, région de Valence), XIVe – début XVe s. d'après le décor extérieur (hachures obliques entre deux listel) 26819

1 fragment de fond plat recouvert d'émail stannifère blanc sur les deux faces à décor bleu et doré, pâte rosée, provenance espagnole (Paterna, région de Valence), postérieur à fin XIIIe s. 27033

1 bord recouvert d'émail stannifère blanc sur les deux faces à décor bleu et doré, pâte jaune, provenance espagnole probable, postérieur fin XIIIe s. 27029 (1 élément sur 10)

1 tesson recouvert d'émail stannifère blanc sur les deux faces à décor doré, pâte jaune, provenance espagnole probable, postérieur fin XIIIe s. 27029 (1 élément sur 10)

1 tesson à cuisson réductrice, médiéval 27058 (1 élément sur 5)

2 tessons gris à cœur à surfaces oranges à pâte dure, indéterminé 27049 / 27010

5 tessons à cuisson oxydante, indéterminé 27047 (2 éléments sur 10) / 2699x / 27039 / 2704x

US 9009 *(81 éléments)*

Médiéval
1 tesson à cuisson réductrice tourné orné d'une cannelure horizontale, médiéval XIVe s. [26746-26745]

79 éléments du type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 marmite glaçurée à bord à lèvre éversée arrondie et gorge interne, à anses en ruban [26375-26377-26376-26378-26394] / [26379-26393-26400-26380-26415-26404-26398] **jointifs avec [26820-26835] US 9004**
- 47 tessons appartenant certainement au vase précédent [26389-26390] / 2639x / 2388 / 26401 / 264xx / 26428 / 26417 / 264x1 / 26425 / 26483 / 26384 / 26422 / 26416 / 26405 / 26427 / 26418 / 26433 / 26429 / 26430 / 26381 / 26397 / 26382 / 26396 / 26407 / 26414 / 26426 / 26403 / 26431/ 26420 / 26406 / 26391 / 26386 / 26408 / 26392 / 26432 / 26399 / 26424 / 26409 / 26419 / 26387 / 26402 / 26410 / 26423 / 26413 / 26412 / 26385
- 1 fragment de fond lenticulaire glaçuré 26797
- 1 bord éversé à lèvre arrondie glaçuré 26753
- 1 bord glaçuré à lèvre arrondie 26769
- 1 fragment de bec verseur glaçuré 26761
- 1 fragment de bec tubulaire glaçuré 26747
- 1 fragment de fond lenticulaire glaçuré [26742-26744-26751]
- 1 fragment d'anse en ruban 26758 **jointif avec [26586-26592] US 9013**

- 24 tessons 26743 glaçuré / 26771 glaçuré / 26750 glaçuré / 26756 glaçuré / 26762 glaçuré / 26748 glaçuré / 26755 avec attache d'anse / 26760 / 26741 / 26766 / 26770 / 26763 / 26759 / 26749 / 26772 / 26773 / 26754 / 26757 / 26767 / 26768 / 26774 / 26764 / 26765 / 26752

1 tesson recouvert d'émail stannifère blanc sur les deux faces à décor bleu et doré, provenance espagnole probable, postérieur fin XIIIe s. 26775

INTERFACE 9009 – 9013 *(1 élément)*

Médiéval
1 tesson (fond lenticulaire ?) à cuisson oxydante glaçuré, médiéval fin XIIIe-XIVe s. 25042

US 9010 *(1 élément)*

Médiéval
1 tesson à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. 26704

US 9013 *(23 éléments)*

Médiéval
1 tesson à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s. 26575

21 éléments du type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 bord glaçuré à bandeau externe incliné et méplat horizontal [26599-26576-26587] / 26597
- 1 fragment de bec tubulaire à lèvre triangulaire [26581-26583] **jointif avec 26860 / 26879 US 9004**
- 1 fragment d'anse en ruban [26586-26592] **jointif avec 26758 US 9009**
- 1 tesson orné de deux cannelures horizontales 26578
- 1 tesson orné de deux cannelures horizontales 26588
- 1 tesson orné d'une cannelure horizontale 26584
- 1 tesson orné d'une cannelure horizontale 26591
- 14 tessons 26596 glaçuré / 26593 glaçuré / [26598-26602] / 26600 / 26582 / 26594 / 26589 / 26579 / 26580 / 26595 / 26592 / 26577 / 26601

1 tesson à cuisson oxydante épais, médiéval 26585

US 9018 *(1 élément)*

Médiéval
1 tesson à cuisson oxydante tourné glaçuré, médiéval, fin XIIIe-XIVe s. 26715

US 9020/9021 *(76 éléments)*

Protohistoire
1 fond plat en pâte grossière gris-ocre, protohistorique [26336-26324]

Médiéval
2 fragments de trompe d'appel en céramique rouge polie ?, médiéval ? 2634 / 626341

1 bec ponté à cuisson oxydante et polissage couvrant du type rouge polie, médiéval antérieur XIVe s. [26309-26315-2630526320-26350]

27 éléments du type à cuisson réductrice, non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s. :

- 1 bord éversé à lèvre arrondie 26294
- 1 fond plat 26324
- 25 tessons 26314 / 26328 / 26301 / 26322 / 26342 / 26334 / 26344 / 26335 / 26329 / 26337 / 26312 / 26345 / 26340 / 26293 / 26310 / 26304 / 26311 / 26327 / 26326 / 26323/26365 / 26364 / 26355 / 26357 / 26362

6 tessons du type à cuisson réductrice tourné, médiéval, XIVe s. 26322 / 26318 / 26338 / 26325 / 26348 / 26343

13 éléments du type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 fragment d'anse en ruban 26331
- 1 tesson glaçuré orné d'une cannelure horizontale [26302-26303-26316-26295]
- 1 tesson glaçuré orné d'une cannelure horizontale 26292
- 1 tesson glaçuré orné d'une cannelure horizontale 26352
- 1 tesson orné de deux cannelures horizontales [26339-26307]
- 1 tesson orné de deux cannelures horizontales 26347
- 13 tessons 25089 glaçuré / 26330 glaçuré / 26333 glaçuré / 26300 / 26317 / 25090 / 26297 / 26358 glaçuré / 26360 glaçuré / 26374 glaçuré / 26370 / 26373 / 26368
- 1 fond plat glaçuré [26353-26367]
- 1 anse en ruban 26372
- 6 tessons

1 tesson recouvert d'émail stannifère blanc sur les deux faces à décor bleu, pâte jaune, provenance espagnole probable, postérieur fin XIIIe s. 26351 (1 élément sur 10)

1 bord glaçuré à lèvre en poulie à cuisson réductrice tourné, 2ème moitié XIVe s. 26369

1 fusaïole en céramique à cuisson oxydante, indéterminé 25012

4 tessons gris à cœur à surfaces oranges à pâte dure, indéterminé 26299 / 26306 / 26308 / 26332

1 tesson à cuisson oxydante à pâte dure, indéterminé 26321 **identique à 26728 US 5127**

1 tesson en pâte grossière à post cuisson oxydante, indéterminé (protohistorique ?) 26296

8 tessons à cuisson réductrice, tournés, médiéval XIVe s. 26354 / 26366 / 26359 / 26361 / 26371 / 26356 / 26363 / (non marqué)

1 fragment de pâte cuite grossière, cuisson oxydante, possibles fragment de plaque de foyer (deux faces planes perpendiculaires), indéterminé 25043

US 9022 *(9 éléments)*

Médiéval
1 tesson à cuisson réductrice, médiéval 26679

1 tesson à post-cuisson oxydante, médiéval 26681

7 éléments du type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :

- 2 bords éversés à lèvre arrondie et méplat interne incliné, glaçurés 26682 / 26677
- 2 fragments d'anses en ruban 26675, glaçuré / 26674
- 1 tesson orné d'une double cannelure horizontale, glaçuré 26676
- 1 tesson orné de deux cannelures horizontales 26680
- 1 tesson orné d'une cannelure horizontale 26678

US 9023 *(3 éléments)*

Antique
1 tesson à pâte claire tendre, antique 26717

1 tesson à cuisson oxydante et engobe blanc, antique ? 26716

Médiéval
1 fragment de trompe d'appel en céramique rouge polie ?, médiéval ? 26718

US 9024 *(3 éléments)*

Médiéval
2 tessons à cuisson réductrice non tournés, médiéval antérieur au XIVe s. 26712 / 26711

1 tesson à cuisson oxydante tourné glaçuré, médiéval fin XIIIe-XIVe s. 26710

US 9025 *(73 éléments)*

Antique
2 fragments d'amphore, antique 26913 / 26950

1 tesson de céramique sigillée ?, antique ? 25075

1 tesson à pâte tendre orange, antique ? 26926

Médiéval
1 tesson à cuisson réductrice tourné, médiéval 26935

41 éléments du type à cuisson réductrice non tourné sauf finition partie haute, médiéval antérieur XIVe s.

- 1 bord éversé à lèvre arrondie 26895
- 40 tessons 26930 / 26900 / 26933 / 26919 / 26929 / 26896 / 26918 / 26928 / 26898 / 26907 / 26927 / 26953 / 26932 / 26931 / 26897 / 26920 / 26921 / 26917 / 26946 / 26x0x / 269xx / 26937 / 269xx / 26922 / 26923 / 26xxx / xxxxx / 26915 / 269xx / 26949 / 26941 / 26948 / 26942 / 26951 / 26906 (cuisson oxydante accidentelle ?) / 26901 (cuisson oxydante accidentelle ?) / 26947 (4 éléments sur 11)

24 éléments du type à cuisson oxydante tourné, médiéval fin XIIIe-XIVe s. :

- 1 bord glaçuré à bandeau externe incliné et méplat interne incliné 26902 **jointif avec 27011 US 9008**
- 1 bec verseur 26912 **jointif avec 27019 US 9008**
- 1 tesson orné d'une cannelure horizontale 26944
- 1 tesson orné de deux légères cannelures horizontales 26899
- 20 tessons 2690x glaçuré / 26893 glaçuré / 26925 glaçuré / 2894 glaçuré / 26939 glaçuré / 26909 glaçuré / 26908 glaçuré / 26910 / 26911 / 26938 / 26952 / 26914 / 26947 (7 éléments sur 11) / 26943

Indéterminé
2 tessons à pâte grise et surface externe orange, tournés, indéterminé 26903 / 26916

US 9026 *(1 élément)*

Antique
1 tesson à cuisson oxydante à pâte tendre, antique [26685-26683]

US 9028 *(3 éléments)*

Antique
1 tesson à cuisson oxydante à pâte tendre, antique 26890

1 tesson à pâte tendre grise à cœur rouge en surface, antique 26891

Médiéval
1 bord à lèvre en poulie, 2e moitié XIVe s. 26892

US 9031 *(2 éléments)*

Médiéval
2 éléments du type à cuisson réductrice non tourné, médiéval antérieur XIVe s. :

- 1 anse en ruban 26722
- 1 tesson décoré d'un cordon horizontal incisé 26723

US 9033 *(3 éléments)*

Antique
1 tesson à pâte claire tendre, antique 26720

Médiéval
1 fragment d'anse en ruban à cuisson réductrice, médiéval antérieur XIVe s. 26719

Indéterminé
1 tesson à cuisson oxydante, indéterminé 26721

Bibliographie

Archéologie et vie quitidienne (...) 1990
Archéologie et vie quotidienne aux XIIIe-XIVe siècles en Midi-Pyrénées, Toulouse, Musée des Augustins, 1990.

Barrère, Rey-Delqué, Milhau 1990
Barrère (M.), Rey-Delqué (M.), Milhau (D.) (sous la direction de), *Archéologie et vie Quotidienne aux XIIIe et XIVe siècles en Midi-Pyrénées*, Musée des augustins, 7 mars au 31 mai 1990, Toulouse, 1990.

Bayrou 2000
Bayrou (L.), (sous la dir.), *Peyrepertuse, forteresse royale*, Archéologie du Midi Médiéval, Supplément n°3, Carcassonne, 2000, 287 p.

Biddle 1990
Biddle (M.), *Object and Economy in Medieval Winchester. Artefacts from Winchester.* (Objet et économie dans le Winchester médiéval. Artefacts provenant de Winchester). Oxford : 1990. 2 vol., (Winchester Studies, 7/2). p. 1072

Bonnamour 1990
Bonnamour (L.), (dir.), *Du silex à la poudre, 4000 ans d'armement en Val de Saône*, Catalogue d'exposition, Montagnac, 1990.

Bollc 1997
Bollc (A.), La *Laigne-le pré-du-château*, Document Final de Synthèse, Service Régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes, Poitiers, 1997.

Bologne 1989
Bologne (F.), La céramique du village médiéval de Montségur (Ariège), Etude descriptive et typologie, mémoire de maîtrise, Université Toulouse - Le Mirail, 1989.

Boucard 2000
Boucard (D.), *Les outils taillants*, Jean-Cyrille Godefroy, 2000, 283 p.

Boudartchouk 1998
Boudartchouk (J.L.), « Endoumingue dans RN 124, Les sites de la déviation nord d'Auch (Gers) », DFS, T.1 texte, T.2 figures, AFAN, 1998,

Bourgogne médiévale (…) 1987
Bourgogne médiévale, la mémoire du sol, 20 ans de recherches archéologiques, Catalogue d'exposition 1987/1988, Mâcon, 1987, P. 176.

Bourgeois 2001-2002
Bourgeois (L.), Pièces de jeu et milieu aristocratique dans le Centre-Ouest de la France (Xe-XIIe s.), *Aquitania XVIII*, 2001-2002, p. 373 à 400.

Broecker 1982
Régine (B.), « Céramique émaillées médiévales de Saint-Félix-de-Montceau, en Languedoc méditerranéen », *Archéologie Médiévale*, Tome XII, 1982, p. 209-274.

Cazes 1997
Cazes (J.P.), (sous la direction de), *L'Isle-Jourdain, « la Gravette »,* document final de synthèse*, 01/01/94 – 31/05/94,* SRA, Midi-Pyrénées, 1997.

Clark 1995
Clark (J.), *The Medieval Horse and its Equipment c. 1150 – c.1450, Medieval finds from excavations in London : 5*, HMSO, London, 1995.

Collardelle, Verdel 1993
Collardelle (M.), Verdel (E.), (dir.), *Les habitants du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement. La formation d'un terroir au XIe siècle*, Paris, MSH, 1993, (DAF n°40).

Cowgill, Neegaard, Griffiths, 1987
Cowgill (J.), M. de Neegaard, Griffiths (N.), *Knives and scabbards, Medieval finds from excavations in London* : 1, Her Majesty's stationery office, London, 1987, 169 p.

Cuisenier, Guardagnin,1988
Cuisenier (J.), Guardagnin (R.) (dir.), *Un village au temps de Charlemagne-Moines et Paysans de l'abbaye de Saint-Denis du VIIe siècle à l'an Mil*, Paris, RMN, 1988.

Démians-d'Archimbaud, 1980
Démians-d'Archimbaud (G.), *Les fouilles de Rougiers, Contributions à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris, C.N.R.S., 1980.

De Toulouse à Tripoli (…) 1989
De Toulouse à Tripoli. La puissance toulousaine au XIIe siècle (1080 – 1208), Toulouse, Musée des Augustins, 1989.

Diderot, Alembert, 1994
Diderot, Alembert (d'), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des arts et des métiers*, 1751/1780, Ré-impression, Inter-livres, 1994.

Egan 1998
Egan (J.), *The medieval Household Daily Living c. 1150 – c.1450, Medieval finds from excavations in London : 6*, The Stationery Office, London, 1998, 242 p.

Fabre-Dupont Maleret 1995
Fabre-Dupont Maleret (S.), "Un réferentiel pour la céramique bordelaise du Xe au XVe siècle à partir des fouilles d'habitat", *Aquitania*, XIII, 1995, p. 203-265

Funk 1986
Funk (F.), Un ensemble clos bas-médiéval de la place Sainte Claire, Albi, 81, *Archéologie Tarnaise*, t. 3, 1986.

Koch 1982
Koch (R.), "Stachelsporen des Frühen und Hohen Mittalters", *Zeitschrift für Archäologie des Mittelalters*, Jahrgang 10 1982, pp. 63-83

Gardel 1999
Gardel (M-E.), (sous la dir. de), *Cabaret, histoire et archéologie d'un castrum, les fouilles du site médiéval de Cabaret à Lastours (Aude)*, Maison des Mémoires, Carcassonne, 1999.

Halbout, Pilet, Vaudour, 1996

Halbout P., Pilet C., Vaudour C. (dir.), *Corpus des objets domestiques et des armes en fer de Normandie du Ier au XVe siècle , Centre Archéologique de Normandie,* Cahier des Annales de Normandie, 1986, 255 p.

Jolibert 1995
Jolibert (B.), *Etude du mobilier médiéval du site de la Gravette à l'Isle-Jourdain (Gers)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de P. Bonnassie et S. Faravel, Université de Toulouse le Mirail, 1995.

Lassure 1998
Lassure (J.M.)**,** *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XIIe et XIIIe siècles. Le mobilier du site archéologique de Corné à l'Isle-Bouzon (Gers)*, Toulouse, FRAMESPA/UTAH, 1998**.**

Lassure 2003
Lassure (J. M.), « L'outillage agricole médiéval en Midi-Pyrénées d'après les fouilles archéologiques récentes », dans *Comet G., l'Outillage agricole médiéval et moderne et son histoire*, Actes des XXIIIe Journées Internationale d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Presse Universitaire du Mirail, Toulouse, 2003, pp. 173-190

Legros 2001
Legros (V.), « Etude du mobilier métallique des fermes médiévales du « Bellé » à Neuilly-en-Thelle (Oise), (Approche technique et fonctionnelle) », *Revue Archéologique de Picardie*, 2001, p. 39-72

Medieval catalogue 1975
Medieval catalogue, Her Majesty's stationery office, Londres, London Museum, 1940, 4ème édition, 1975

Montségur, treize ans (…) 1980
Montségur, treize ans de recherche archéologique, Groupe de recherches archéologiques de Montségur et des environs, Carcassonne, 1980

Omnes 1989
Ommes (J.), « Fers de Traits du Château de Lourdes (H.P.) », *Revue du Comminges*, Tome CII, Troisième trimestre, 1989, pp. 453-462

Ottaway 1992
Ottaway (P.), *Anglo-Scandinavian Ironwork from Coppergate* (The Archaeology of York 15, Fascicule 3, Council for British Archaeology, London, 1992

Portet 1998
Portet (N.), *La ferrure des équidés au Moyen Age, Etude de trois sites médiévaux du sud ouest de la France*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse – Le Mirail, 1998.

Portet 2003
Portet (N.), « Les fers de trait de la zone 1 », dans *Maso (D.), Le château Saint-Pierre de Fenouillet (66),* Document Final de Synthèse, SRA Montpellier, 2003.

Portet 2005
Portet (N.), « L'hippiatrie médiévale, une réalité archéologique », in Mousnier (M.), *Les animaux malades en Europe occidentale (VIe-XIXe siècle)*, Actes des XXVe Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, Presse Universitaire de Mirail, 2005, pp. 11-40.

Pousthomis 1983
Pousthomis (B.), L'apparition de la céramique médiévale glaçurée dans le sud du Tarn, Archéologie du Midi Médiéval, Tome 1, 1983.

Reigniez 2002
Reigniez (P.), *L'outil agricole en France au Moyen Age*, Paris, Editions Errance, 2002, 446 p.

Serdon 1995
Serdon (V.), « Les fers de traits médiévaux. Approche d'étude archéologique. Chrono-typologie des carreaux d'arbalète », *Pages d'archéologie médiévale de Rhône-Alpes*, II, 1995, p. 75-85

Serdon 2005

Serdon (V.), Armes *de diable. Arcs et Arbalètes au Moyen Age*, Presse Universitaire de Rennes, Coll. Archéologie et Histoire, 2005, 335 P.

Vaïsse 2001

Vaïsse (V.), *L'Artisanat du textile et du cuir en Midi-Pyrénées du XIe au XVe siècle*, Mémoire de Maîtrise, Université de Toulouse le Mirail, 2001.

Vaudour 1980

VAUDOUR C., *Clefs et serrures des origines au commencement de la Renaissance*, Rouen, Catalogue du musée Le Secq des Tournelles, 1980, fasc. 2, 77 p.

Vivre au Moyen Age 1990

Vivre au moyen-âge - 30 ans d'archéologie médiévale en Alsace, Expo du 17 mai au 30 sept. 1990 ed. Les Musées de la ville de Strasbourg

Viollet-le-Duc (réédition, 1995)

Viollet-le-Duc (E.), Encyclopédie médiévale, Inter-Livres, rééd. à Lonrai, 1995, 720 p.

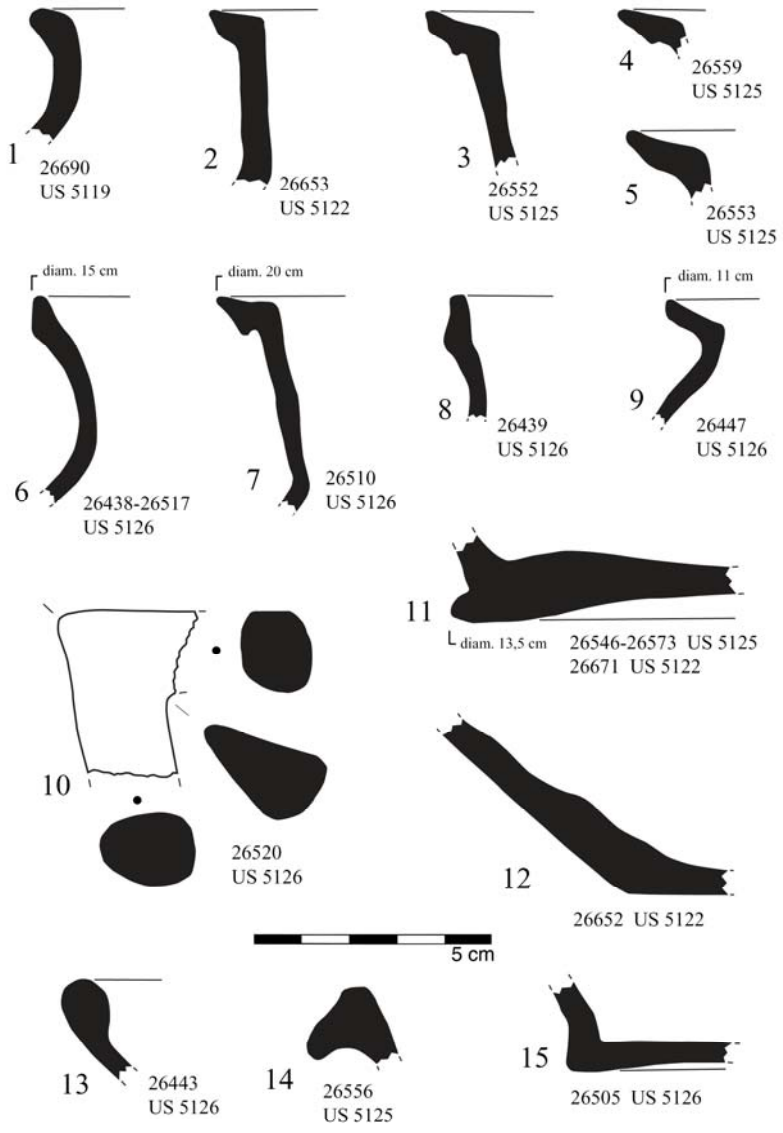

Planche 1 Montréal-de-Sos 2006 échelle 2/3

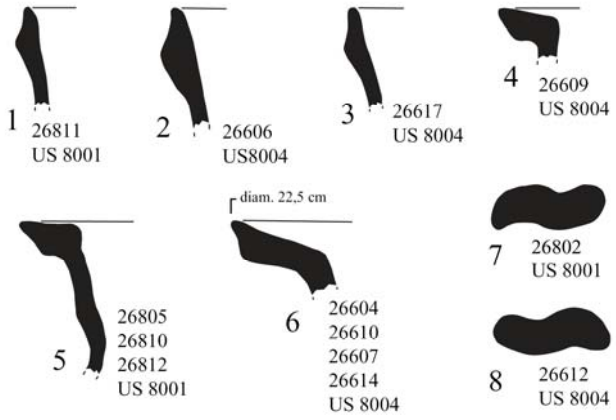

Planche 2 échelle 2/3
Montréal-de-Sos 2006

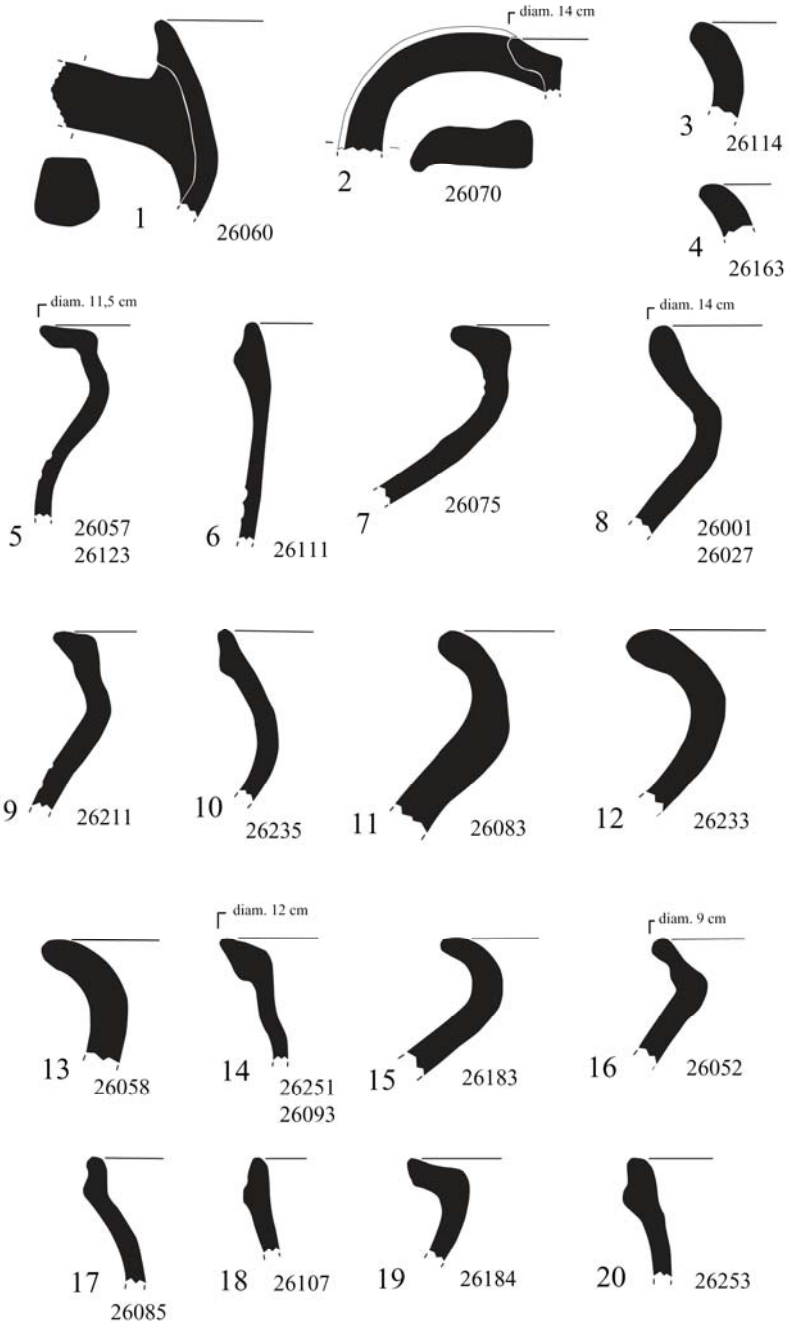

Planche 3 Montréal-de-Sos 2006
US 9001 échelle 2/3

5 cm

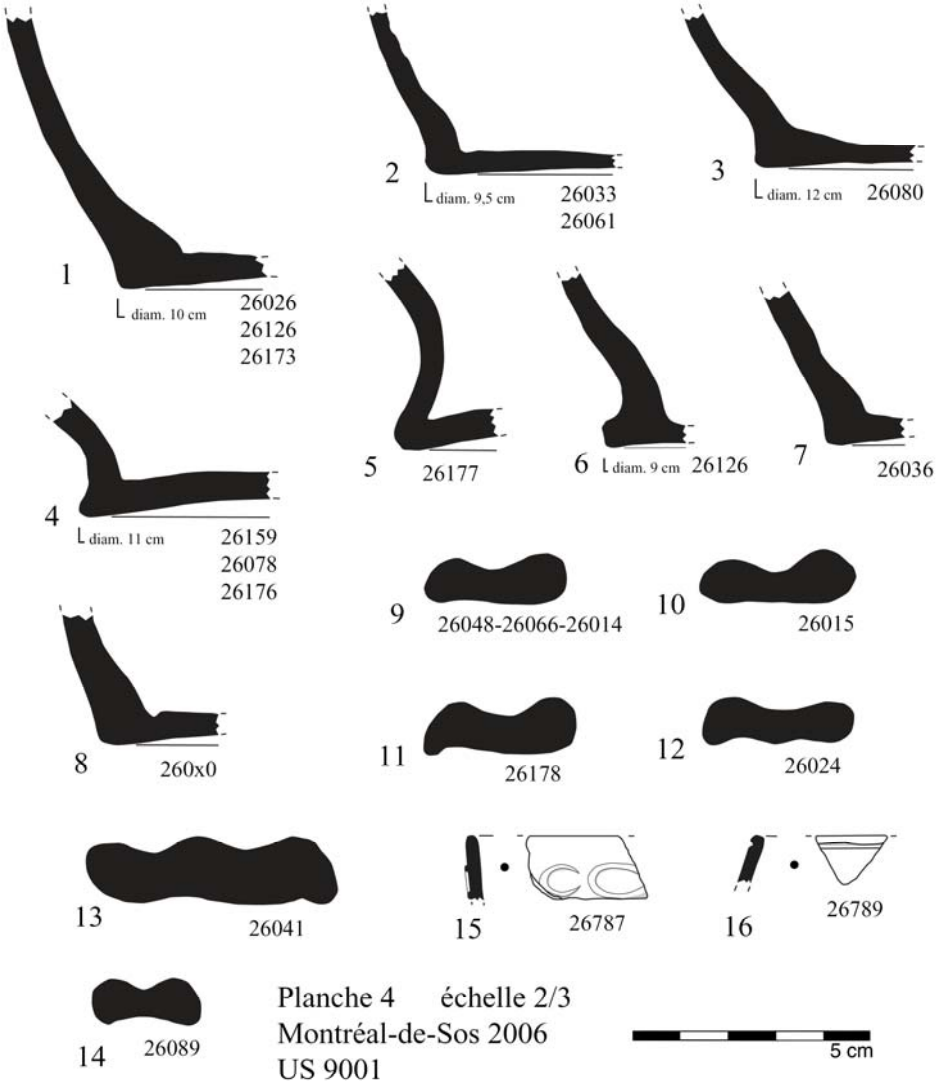
1
diam. 10 cm
26026
26126
26173
2
diam. 9,5 cm
26033
26061
3
diam. 12 cm
26080
4
diam. 11 cm
26159
26078
26176
5
26177
6
diam. 9 cm
26126
7
26036
8
260x0
9
26048-26066-26014
10
26015
11
26178
12
26024
13
26041
15
26787
16
26789
14
26089
Planche 4 échelle 2/3
Montréal-de-Sos 2006
US 9001
5 cm

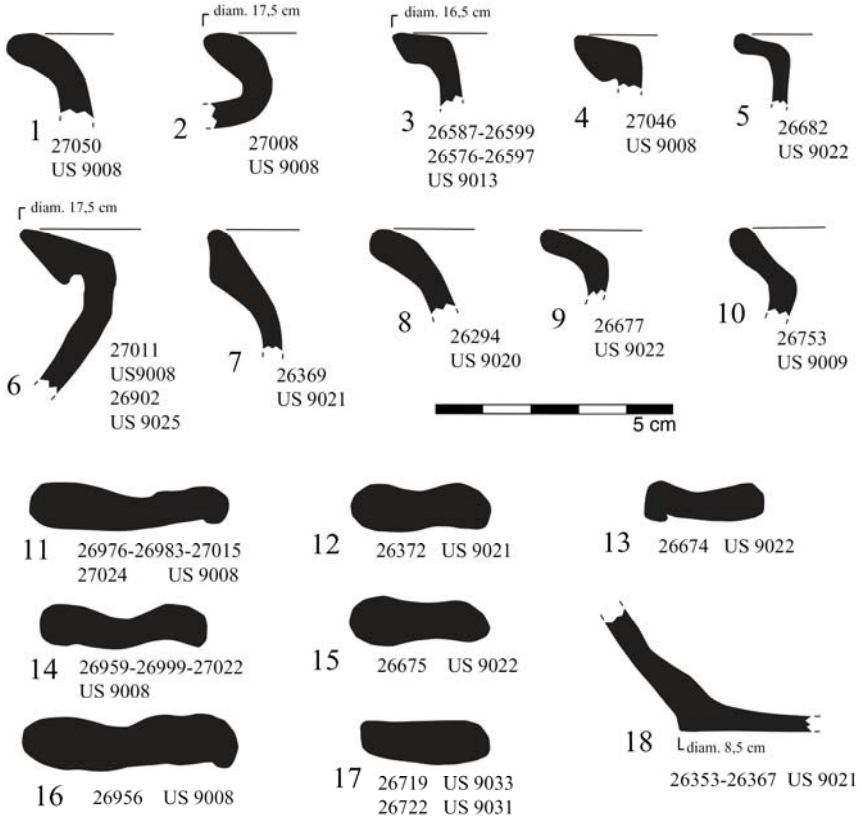

Planche 5 Montréal-de-Sos 2006 échelle 2/3

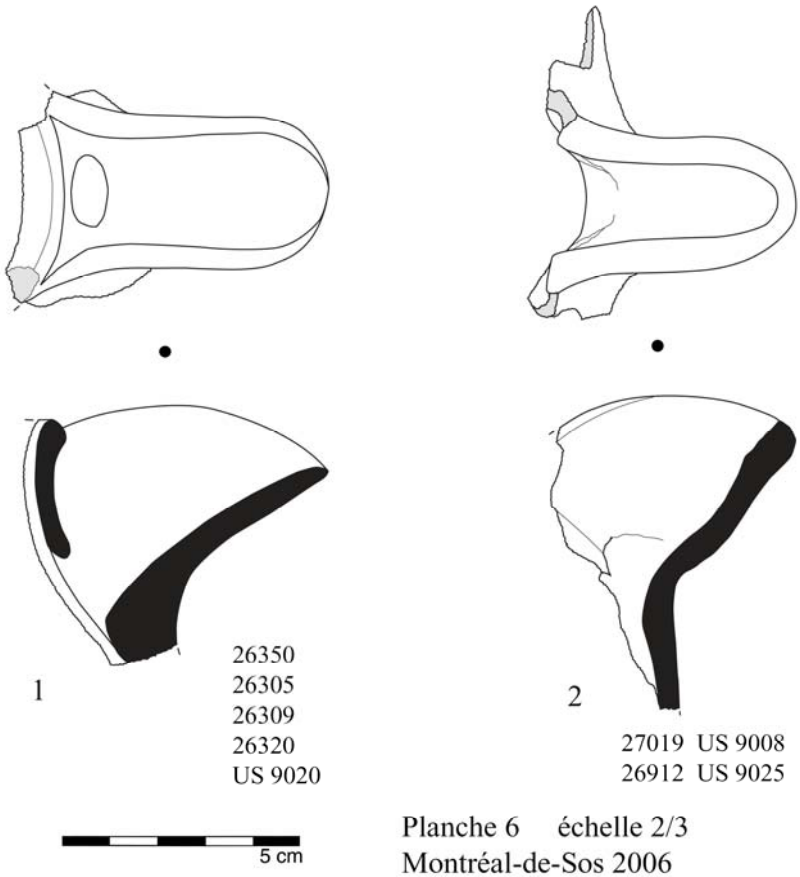

Planche 6 échelle 2/3
Montréal-de-Sos 2006

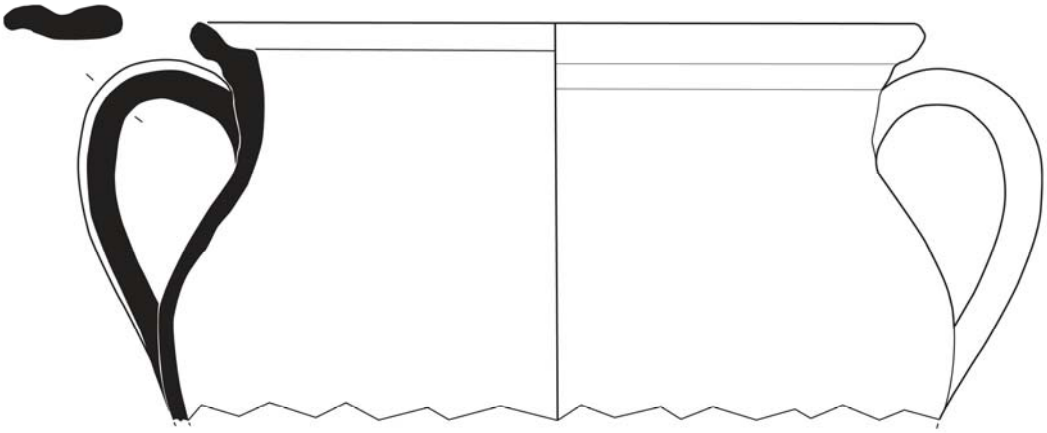

26375-26377-26376-26378-26394-26379-26393-26400-26380-26415-
26404-26398 US 9009
26820-26835 US 9004

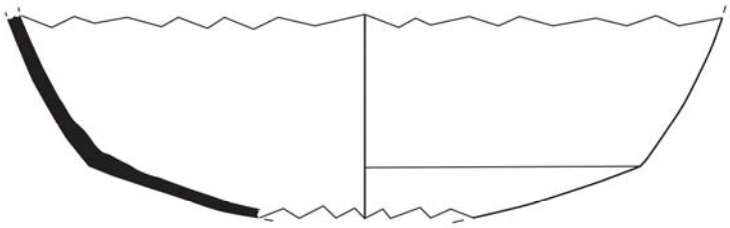

26797 US 9009

Planche 7 Montréal-de-Sos 2006 échelle 1/2

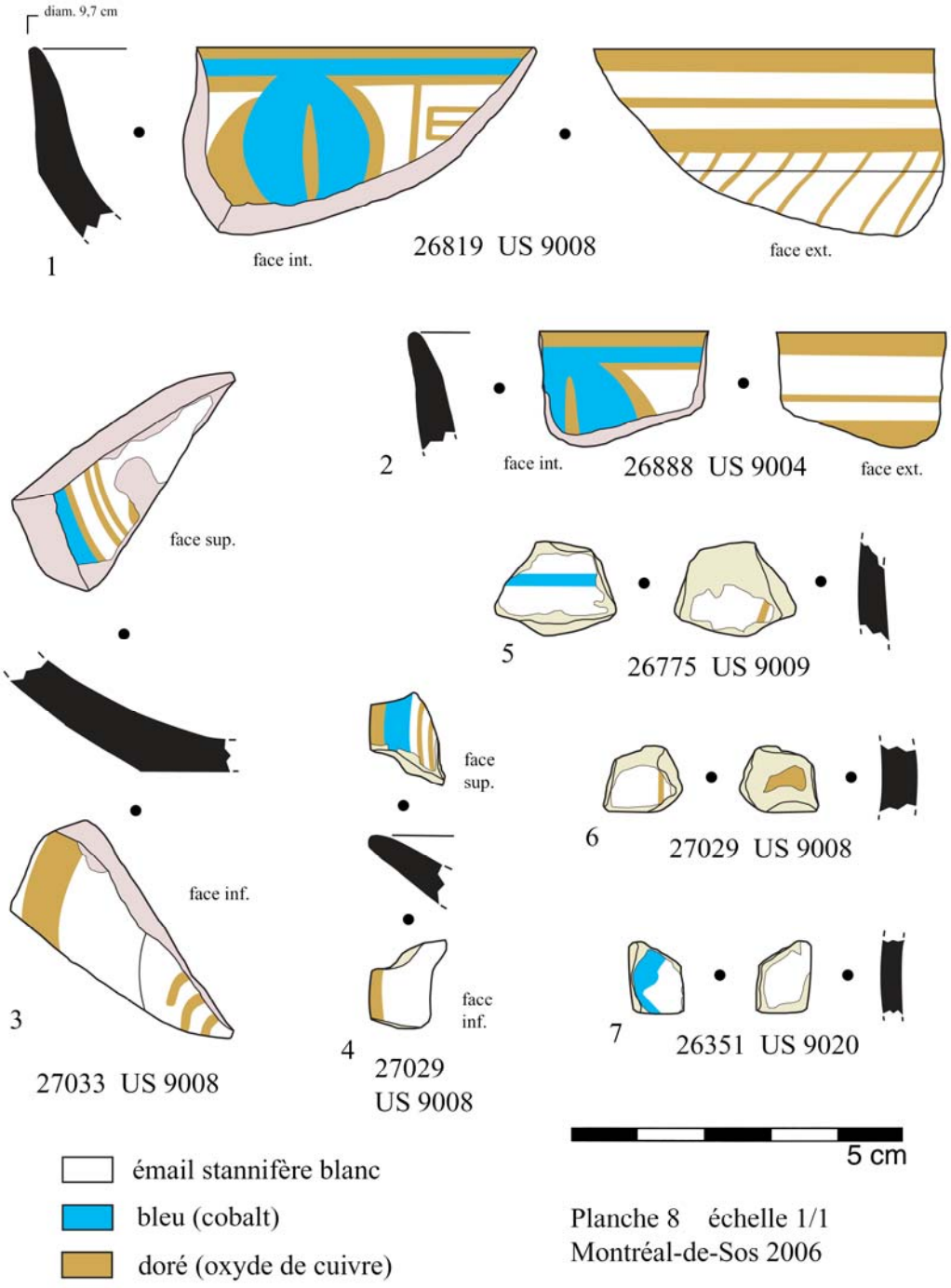

Planche 8 échelle 1/1
Montréal-de-Sos 2006

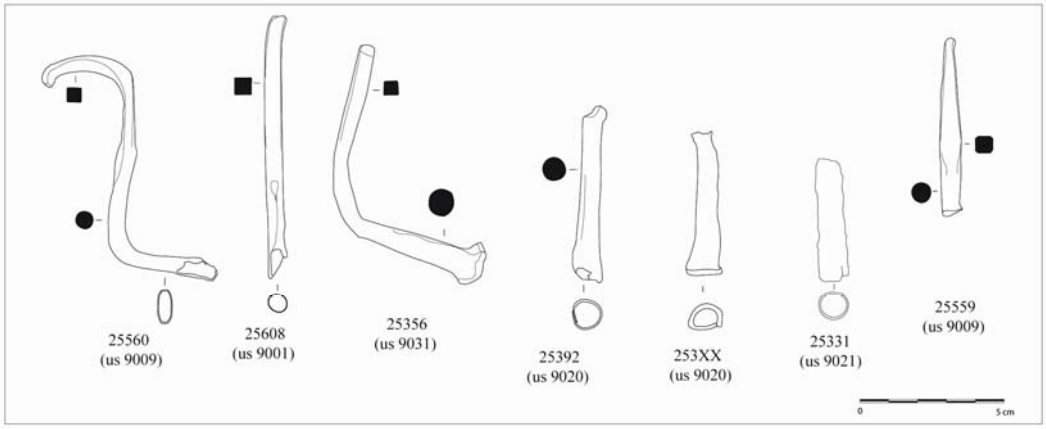
25560
(us 9009)
25608
(us 9001)
25356
(us 9031)
25392
(us 9020)
253XX
(us 9020)
25331
(us 9021)
25559
(us 9009)
0
5 cm

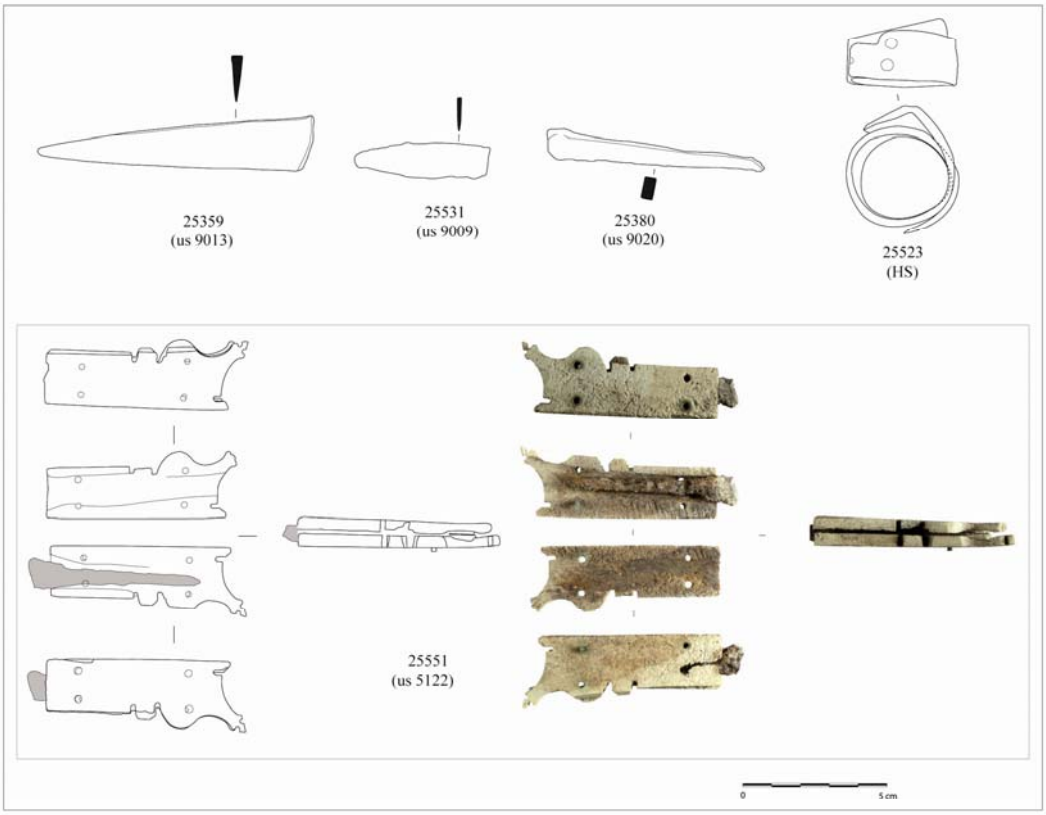
25359
(us 9013)
25531
(us 9009)
25380
(us 9020)
25523
(HS)
25551
(us 5122)
0
5 cm

0
2 cm
25543
(us 9009)
0
2 cm

pl. 9

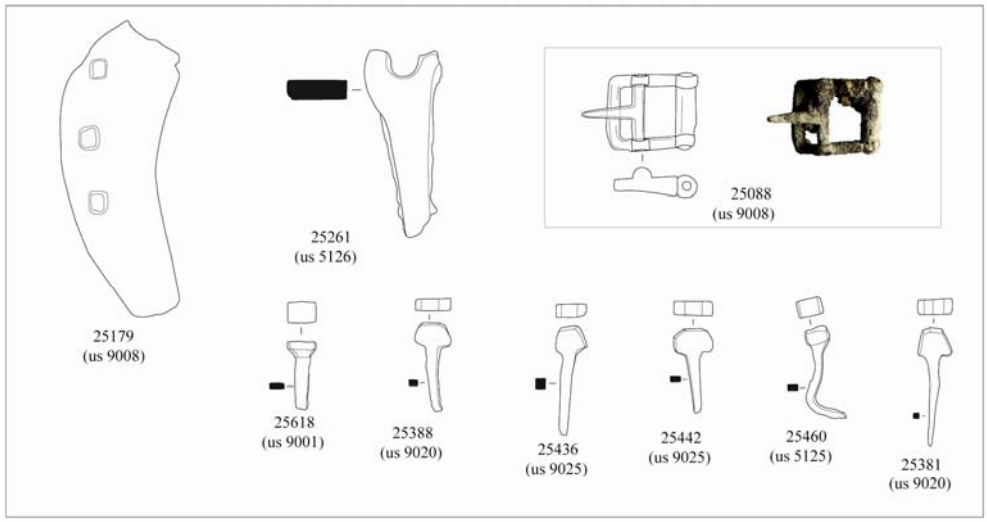
25179
(us 9008)
25261
(us 5126)
25088
(us 9008)
25618
(us 9001)
25388
(us 9020)
25436
(us 9025)
25442
(us 9025)
25460
(us 5125)
25381
(us 9020)

25542
(us 9009)

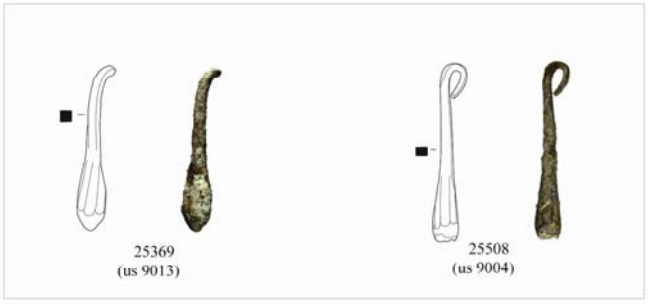
25369
(us 9013)
25508
(us 9004)

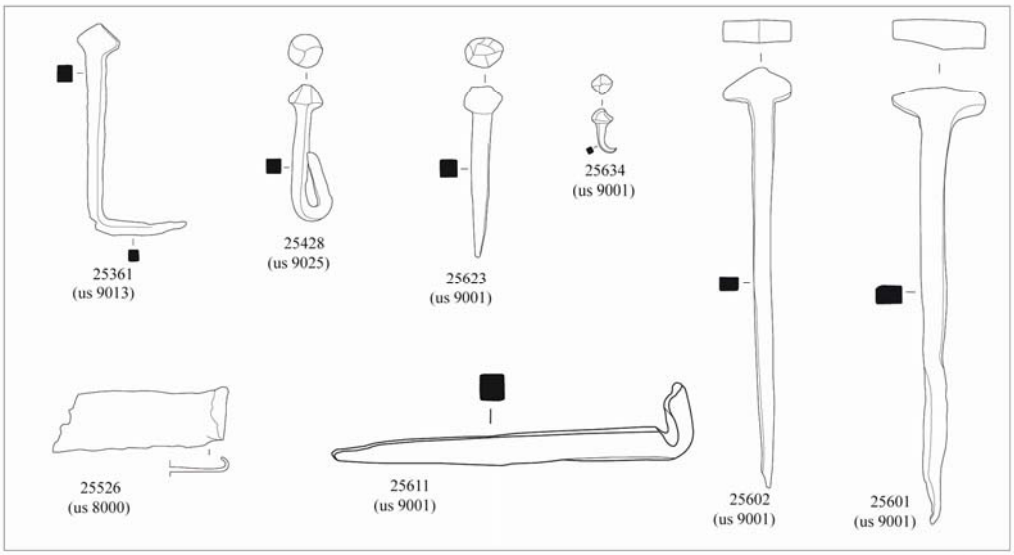
25361
(us 9013)
25428
(us 9025)
25623
(us 9001)
25634
(us 9001)
25526
(us 8000)
25611
(us 9001)
25602
(us 9001)
25601
(us 9001)
0
5 cm

pl. 10

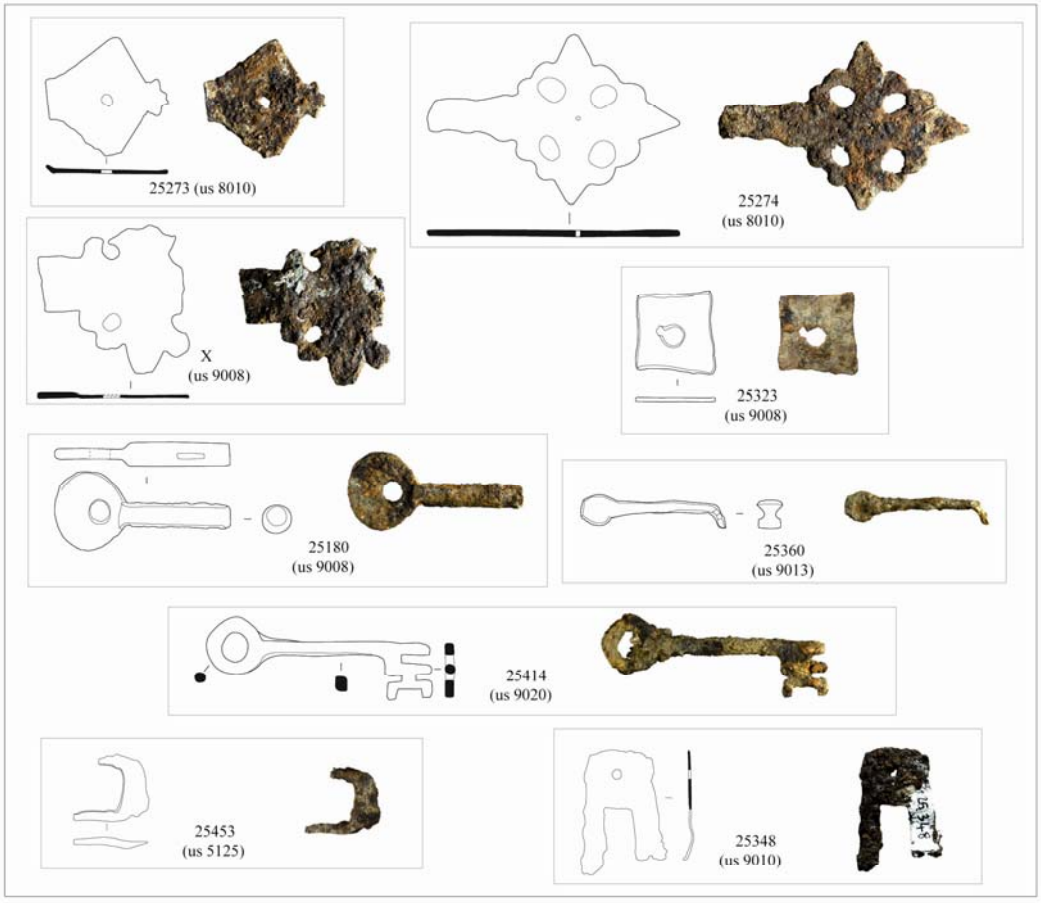
25273 (us 8010)
25274
(us 8010)
X
(us 9008)
25323
(us 9008)
25180
(us 9008)
25360
(us 9013)
25414
(us 9020)
25453
(us 5125)
25348
(us 9010)

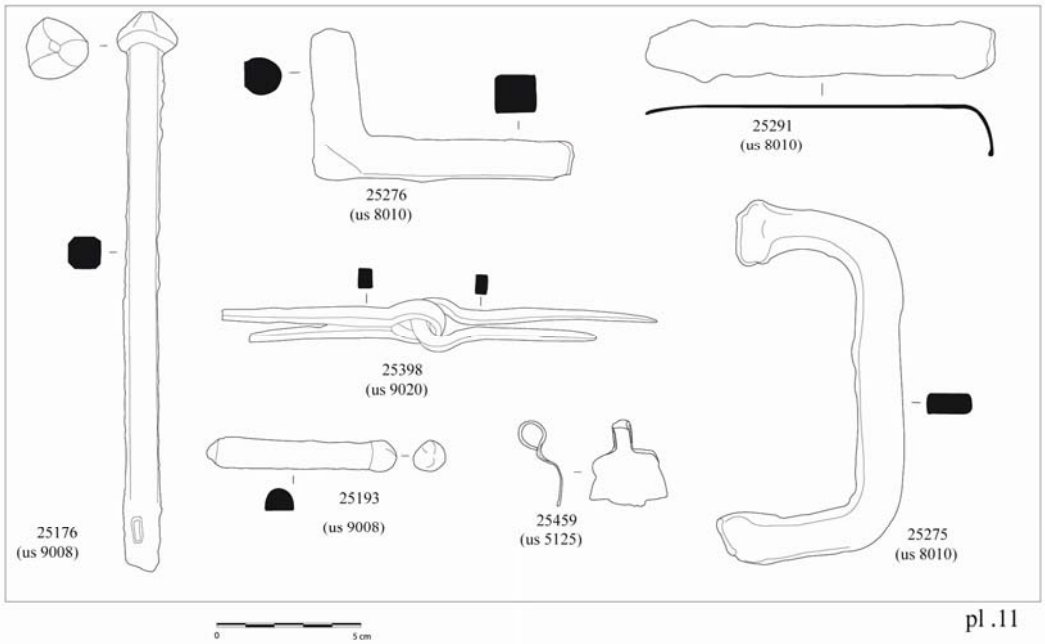
25276
(us 8010)
25291
(us 8010)
25398
(us 9020)
25193
(us 9008)
25459
(us 5125)
25176
(us 9008)
25275
(us 8010)
0
5 cm

pl .11

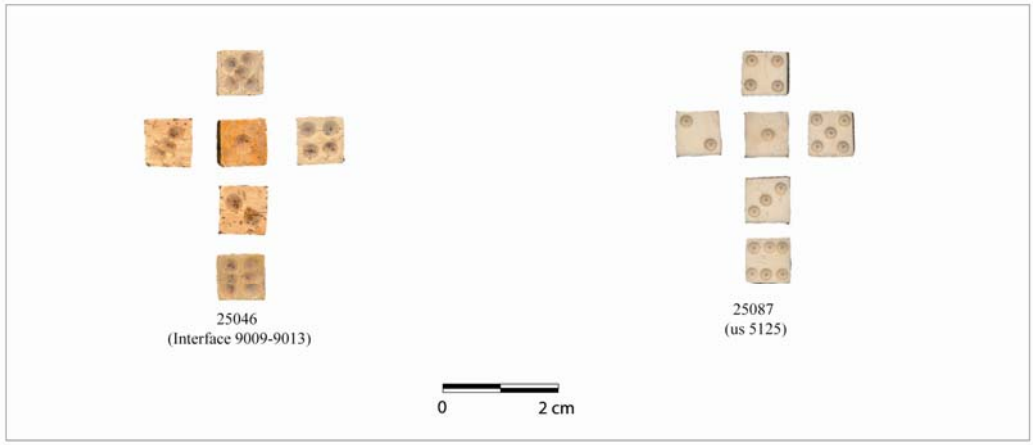
25046
(Interface 9009-9013)
25087
(us 5125)
0
2 cm

25079
(us 9008)
25076
(us 9021)
25545
HS
0
2 cm

25063
(us 9020)
0
2 cm

pl. 12

AUZAT (09) – Montréal 2006. **Mobilier en alliage cuivreux**
Michel BARRERE

Comme les années précédentes, l'opération conduite en 2006 a permis la mise au jour d'un lot de petit mobilier en alliage cuivreux dont certains éléments paraissent chronologiquement diagnostiques au regard du corpus régional examiné par ailleurs dans le cadre de l'UMR 5608. Selon le principe adopté pour les précédents rapports d'opérations, il a fait l'objet des descriptions et interprétations sommaires ci-après qui incluent éventuellement des propositions de datation. Il s'agit cependant d'un examen délibérément conduit en aveugle, sans connaissance à ce stade du diagramme stratigraphique, du résultat d'éventuelles analyses ou de l'étude d'autres types de mobilier, auxquels elles se devront impérativement se trouver confrontées dans la perspective d'une éventuelle publication.
Le matériel mis au jour en 2006 offre ainsi un éventail chronologique diversifié puis qu'il recouvre quasiment la totalité de l'occupation médiévale du site (de la première moitié du XIIIe siècle à la fin du XIVe siècle, voire au tout début du siècle suivant), avec cependant une moindre représentation de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Catalogue

US 5122
n° 25081
L. 45,3 et 36,7 ; diam. 0,5. Pds. 0,30 et 0,18
Deux fragments de fil de cuivre enroulés en spires. L'utilisation du fil de cuivre ne devient courante qu'à partir du troisième tiers du XIIIe siècle, et devient massive au siècle suivant dans le courant duquel les tôles découpées et le fil se substituent progressivement aux objets coulés du fait de leur plus grande rapidité de fabrication et d'une volonté de production en grandes séries. **Non dessiné**.

US 9008
n° 25483
L. 65,5 ; l. 15,8 à 16,3 ; ép. 0,4 à 0,6. Rivet L. 0,7. Pds. 3,31
Partie externe d'un mordant rectangulaire en tôle découpée, ajouré de deux fenêtres et équipé d'un rivet en fil brisé à tête matée. Terminaison distale à découpe losangique. Décor incisé d'inspiration géométrique : du côté proximal, un losange recoupe une croix de Saint-André et forme quatre quartiers rescindés par de courts trait longitudinaux. Les rives des fenêtres sont soulignées par un trait, et d'autres incisions parallèles obliques décorent la partie distale. Première moitié du XIVe siècle. **Pl., n° 1**.

US 9020
n° 25082
Avers 40,9 x 11,3 à 13,2 ; ép. 0,5. Revers 40,2 x 10,4 à 11, ép. 0,4. Rivets L. 3,3 à 3,7 ; diam tête 2 à 2,6. Pds. 4,49
Chape rectangulaire de boucle à fenêtre simple, composée d'une tôle découpée en trapèze allongé et repliée pour former la charnière. Un trou de rivet à chaque angle. Les deux rivets proximaux sont conservés, en fil à tête écrasée et extrémité matée sur le revers. L'avers présente sur les rives et le côté proximal un décor d'une double file de triangle opposés, exécutée au burin. On retrouve ce décor sur les seuls longs côtés du revers aminci, pour lequel une exécution rapide et sans doute moins soignée montre un repentir. Un objet comparable est issu des fouilles de Montségur. Dernier quart du XIIIe siècle ou plus probablement première moitié du XIVe siècle. **Pl., n° 2**.

US 9020

n° 25074
19,8 x 16,9 ; ép. traverse proximale 2,2 à 2,8 ; ép. traverses latérales 2 à 2,8 ; ép. traverse distale 3,4. Pds. 4,08
Boucle à fenêtre simple, légèrement déformée. Traverse proximale de section en trapèze, dont les côtés composent un ergot par rapport aux traverses latérales curvilignes. Traverse distale rectiligne et massive, décorée d'une double ligne brisée sur les côtés et d'une double ligne de traits dans l'axe. La face supérieure conserve les traces d'une dorure au mercure. La datation proposée est centrée sur le dernier tiers du XIIIe siècle. **Pl., n° 3**.

US 8004
n° 25314
L. 31,4. Crochet L. 25 ; l. 4,2 à 6,6 ; ép. max. 1,8. Plaque antérieure diam. 15,3 à 15,8 ; ép. 0,7. Rivets. L. 4,2 à 5. Contre rivures arête 4,7 à 5,6 ; ép. 0,4. Pds. 3,48
Applique et crochet de suspension de ceinture. Paillette circulaire au revers de laquelle est fixée la section aplatie d'une tige formant crochet, dont l'extrémité est décorée d'un trait transversal. La paillette est percée par les trous de deux rivets en fil à tête matée. Au revers, un rivet central est peut-être issu de la plaque terminale du crochet, ce qui ne peut être déterminé hors radiographie en raison de la présence d'un fragment du cuir de la courroie. Sur la face arrière de celui-ci, chacun des rivets présente une plaquette carrée de contre rivure en tôle découpée. XIVe siècle. **Pl., n° 4**.

US 5125
n° 25086
19,5 x 18,6 ; ép. 2,9 ; ép. tôle 0,6. Rivet L. 3 ; diam. 2. Pds. 1,02
Applique trifoliée en tôle emboutie, rivet central constitué d'une section de fil. Utilisé comme décor de ceinture, ce type de paillette d'inspiration florale est attesté durant tout le XIVe siècle et le début du siècle suivant d'après de nombreux exemplaires stratifiés (Londres, Saint-Denis…). **Pl., n° 5**.

US 9008
n° 25643
20,9 x 12,9 à 13,2 ; ép. 0,3 à 0,4. Pds. 0,85
Extrémité proximale de l'avers d'une chape ou plus probablement d'un mordant rectangulaire en tôle découpée, dont l'arête proximale affecte une découpe concave. Un trou de rivet dans l'axe. Face supérieure étamée. Deuxième ou troisième tiers du XIVe siècle. **Pl., n° 6**.

US 9008
n° 25644
25,9 x 12,8 ; ép. 0,6 à 0,9. Pds. 1,85
Extrémité de l'avers d'un mordant rectangulaire, partie terminale découpée en accolade à l'extrémité brisée. Le côté opposé est plié et rompu au niveau d'un trou de rivet. Celui-ci jouxte une perforation à la pointe exécutée à partir de l'avers. Face supérieure étamée. Stries obliques d'accroche et traces de soudure au revers. Deuxième ou troisième tiers du XIVe siècle. **Pl., n° 7**.

US 9001
n° 25544
L. 70,3 ; l. 2,6 à 3,2 ; l. max. 5,7 ; ép. 1 à 1,4. Pds. 1,84
Applique composée d'une tige plate cintrée, face supérieure dorée décorée de files de points. Une extrémité est brisée, l'autre présente un élargissement circulaire perforé incomplet. Une

otelle décentrée marque la partie médiane. Cet objet est très similaire à l'applique n° 6951 mise au jour sur ce même site en 2004 (US 1029), plus complète, à la différence que les files de points décoratives s'y trouvent orientées à l'inverse. Première moitié du XIIIe siècle. **Pl., n° 8**.

US 9025

n° 25083

L. 15,6 ; section 34 x 2,7. Pds. 1,10

Fragment d'une tige de section sub-rectangulaire pliée et déformée, portant les traces d'une dorure. L'usage de celle-ci indique vraisemblablement une datation comprise dans les deux premiers tiers du XIIIe siècle, la déformation accentuée et la fragmentation dénonçant quant à elles une réutilisation ou un usage résiduel plus tardifs. **Pl., n° 9**.

US 9021 (=US 9020)

n° 25073

L. 16,2 (rest. 18,6). Tête diam. 6,3 à 6,6 ; h. 5,4. Tige section max. 2,3 x 2. Pds. 1,20

Rivet à forte tête hémisphérique de chape de boucle, tige de section quadrangulaire décroissante dont l'extrémité est recourbée. Traces de dorure sur la tête. Ce type de rivet est associé à des chapes de boucles dans une fourchette chronologique centrée sur le premier tiers du XIIIe siècle, et qui n'excède pas le milieu de celui-ci. **Pl., n° 10**.

US 9001

n° 25550

45,3 x 51,2. Tige section 6,4 x 1,9 ; 14,4 x 0,8 ; 2,6 x 1,7. Bâte 8,9 x 8 ; h. 7,7. Pds. 4,61

Applique à face supérieure dorée composée d'une tige dont une première section, brisée au niveau d'un trou de fixation, est décorée d'une file axiale de cercles oculés. Elle s'amincit ensuite pour composer un médaillon circulaire frappé d'un fauve en relief d'inspiration héraldique, puis se divise en deux branches cintrées dont les extrémités composent des otelles. Le décor, différent des motifs monétiformes habituellement observés sur ces objets, n'est cependant pas sa principale originalité : celle-ci est plutôt dans la présence d'une bâte fixée entre le médaillon et la division des branches, qui pouvait retenir une pierre, un morceau de verre ou encore de cristal de roche. Première moitié du XIIIe probable. **Pl., n° 11**.

La mobilier en alliage cuivreux, Montréal-de-Sos 2006

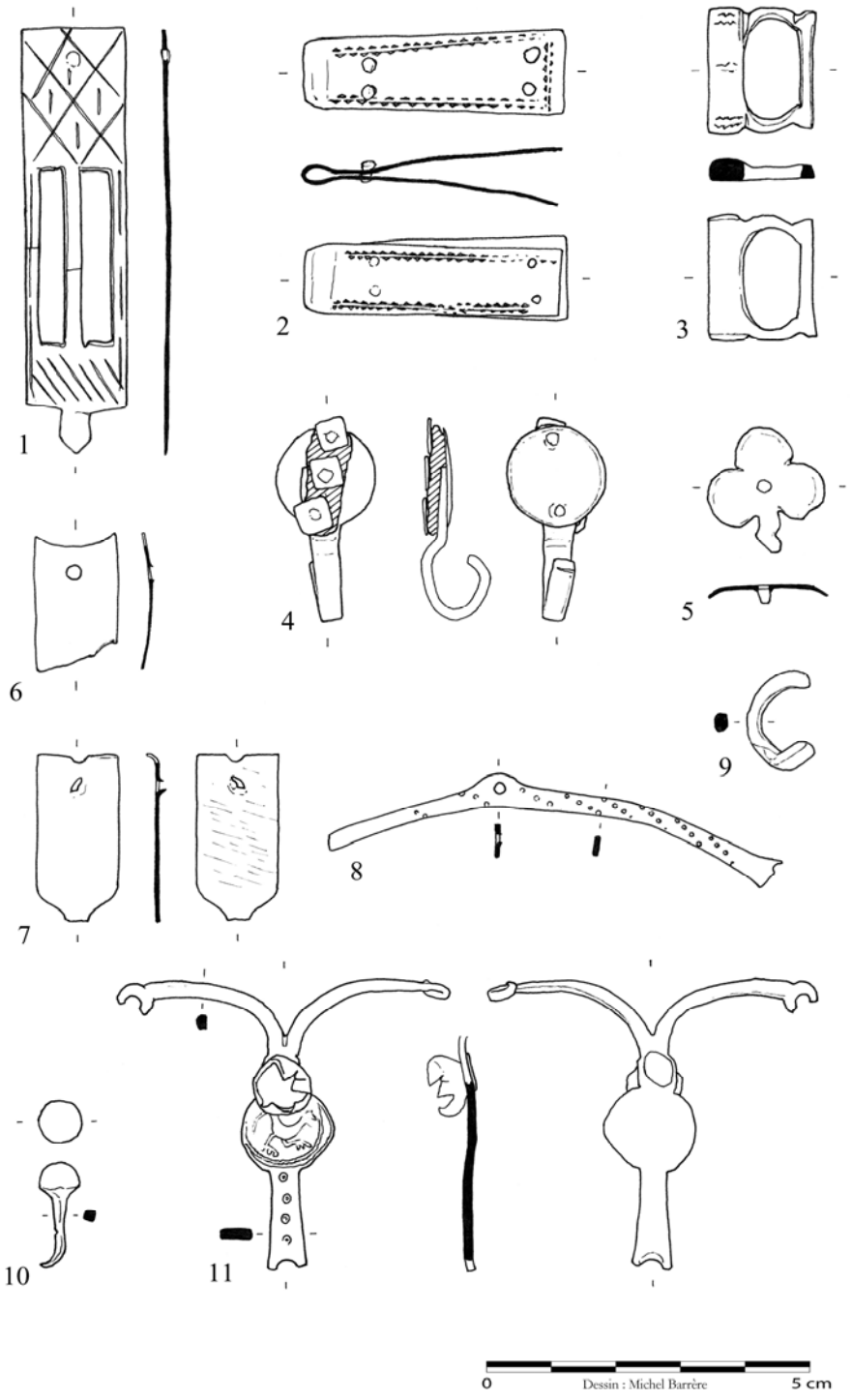

Montréal-de-Sos

Céramiques antérieures au Moyen Âge

Christine DIEULAFAIT

Contexte et circonstances de l'étude

Depuis les débuts des opérations de fouilles sur le château de Montréal de Sos, des fragments de céramiques antérieures au Moyen Âge sont assez régulièrement retrouvées dans les niveaux profonds du site, les remblais d'aménagement du Moyen Âge central et tardif et les déblais d'anciennes fouilles clandestines. Ces fragments ont été décrits dans les rapports de fouille antérieurs dans leur contexte stratigraphique. Florence Guillot m'a confié ces céramiques pour une étude d'ensemble ; elles sont issues des fouilles de 2001 à 2005, les fragments trouvés en 2006 ne sont pas pris en compte ici.

Représentativité et état du lot

Les campagnes de fouilles successives ont livré près de 18.000 objets, tout matériau confondu, de toute époque, dont 188 tessons de céramiques et deux fragments de verre sont antérieurs au Moyen Âge, soit environ 1% de l'ensemble. À ce niveau, il s'agit d'un simple « bruit de fond »; il m'a paru intéressant d'aborder l'étude de ce lot dans la longue durée, afin de voir si l'on pouvait discerner les périodes de fréquentation, voire d'occupation, du site.

Ces tessons sont souvent de petite taille et les éléments typologiques se réduisent à 10 bords, 3 fonds et 5 fragments d'anse. La taille des tessons et l'indigence des éléments typologiques ne permettent pas, la plupart du temps, d'aller au-delà d'une attribution chronologique par grande période et limite l'identification de la nature des récipients.

Périodisation et datation

Trois grandes périodes ont été distinguées lors de l'analyse : la protohistoire, l'Antiquité et le haut Moyen Âge.

Les tessons classés, avec le concours de Lionel Izac-Imbert, dans la protohistoire au sens large, peuvent dater du Bronze final, du 1er âge du Fer et du 2nd âge du Fer jusqu'au début/milieu du 2e siècle av. J.-C. A partir de cette date, les caractères technologiques des céramiques permettent une attribution chronologique plus précise : fin du 2nd âge du Fer.

Les céramiques « antiques » apparaissent dans la ou les dernières décennies du 1er siècle av. J.-C. pour se poursuivre jusqu'aux années 400 ap. J.-C. environ.

Les deux fragments postérieurs aux années 400 entrent dans la période chronologique « haut Moyen Âge ».

Certains tessons, notamment les fragments et éclats d'amphores dont l'état de surface a été altéré par les intempéries et le feu et qui sont difficilement attribuables à une production précise, ont été classé dans une période chronologique transitoire « fin du 2nd âge du fer / Antiquité ».

Enfin, certains fragments ont pu faire l'objet d'une datation plus précise, parfois au siècle près.

Classification des céramiques

Les catégories de céramiques décrites restent volontairement très généralistes, compte tenu de la faiblesse numérique du lot étudié.

Pour la Protohistoire, on n'a retenu que deux catégories : les céramiques modelées grossières aisément identifiable par la proportion et la grosseur des dégraissant, et les céramiques fines ou assez fines.

Pour la fin du 2nd âge du Fer, 5 catégories ont pu être identifiées : amphore vinaire italique, campanienne, céramique peinte, céramique grise fine tournée, céramique modelée.

La période romaine est représentée par les sigillées, parois fines, communes claires, communes grises fines ou grossières et deux fragments de verre.

Le haut Moyen Âge, avec deux tessons, n'a pas donné lieu à une catégorisation.

Description

Vingt-cinq tessons seulement témoignent de la fréquentation du site durant la Protohistoire, entre le Bronze final et le 2e siècle av. J.-C. soit deux à trois tessons par siècles.
Le fragment le mieux conservé appartient à une urne à bord vertical et lèvre confondue avec le col, incisée sur le méplat supérieur (5545), que l'on retrouve du Bronze final au début du 2nd âge du Fer. Un bord de petite urne à lèvre divergente arrondie (2705) ainsi qu'un fragment de panse épaisse de grande urne à décor de cordon pincé (2621) peuvent être datés du Ier âge du Fer. Les deux autres fragments de bord (17339 et 16485) n'apportent pas plus de précision dans les datations.

Le second âge du Fer est dominé par les fragments d'amphore vinaire italique dont 32 fragments de panse ou d'anse ont été identifiés. Ils sont associés à un fragment de plat/assiette en Campanienne B (556) et à sept fragment de céramique peinte (188, 2673, 8773, 7647, 8975, 7443, 7224) dont un fond (7443). Les céramiques grises de cette période sont représentées par quatre tessons seulement. (16297, 16298 et 16299 d'un même vase ; 559). D'autres fragments (7644, 364, 16486, 17068, 17069, 17070) enfin sont des productions du 1er siècle av. J.-C. qui se poursuivent dans la première moitié du siècle suivant.
Avec un minimum de 40 fragments assurés, et l'association de campanienne B, de céramique peinte et d'amphore, la fin du second âge du Fer apparaît comme une période forte de l'occupation du site. La détermination des fragments d'amphore n'a pas pu être exhaustive compte tenu de leur mauvais état et nombre de fragments et d'éclats parmi les 37 indéterminés pourraient aussi se rattacher à cette période.

Pour la période romaine, ce sont 7 fragments d'amphore (tarraconnaise 384, gauloise 185, indéterminées 650, 991, 7132, 16147, 16553 et 17135) qui ont été reconnus. Ils sont associés à de rares tessons de céramiques grises, 30 fragments de commune claire, dont un fragment de bord de cruche à col étroit mouluré (2839), et quelques céramiques fines : un fragment de panse d'assiette en sigillée de La Graufesenque (428) dont la forme apparaît dans les services flaviens mais que son engobe orangé incite à placer dans le courant du 2e siècle, un fond de plat en sigillée claire C1 qui apparaît vers le deuxième quart du 3e siècle ap. J.-C. (16199), et 11 fragments de gobelets à paroi fine. Les gobelets/tasses à paroi fine sont des productions régionales du 1er et du début du 2e siècle ap. J.-C. Les quatre bords (684, 7159, 5916, 17075) présente une lèvre verticale amincie soulignée par une à deux rainures, forme la plus courante. Les décors sont guillochés (684, 2803, 7159, 5916), barbotiné (4630) ou moulé (7638).

Les tessons 2699 (US 1001) et 16483 (US 7011) ont trouvé place dans le haut Moyen Âge. Le premier est un fond de jatte de tradition indigène dont la production connaît un nouveau développement après 400 et pour toute la durée du Ve siècle. Le fond est lissé à l'intérieur de manière rayonnante suivant la mode traditionnelle connue dès le 1er siècle ap. J.-C. mais ici la faible épaisseur du fond et la nature du dégraissant incite à le placer dans les productions tardives. Le second est un haut de panse de pot, nettement convergent, réalisé dans une pâte assez dégraissé comparable aux productions de la deuxième partie du haut Moyen Âge de Salies-du-Salat ou même de Saint-Bertrand-de-Comminges. Dans l'état actuel des connaissances, ce type de production s'inscrit entre le VIIe et le Xe siècle.

Commentaire

Malgré la faiblesse numérique du lot de céramique antérieur au Moyen Âge découvert de 2001 à 2005 sur le site du château de Montréal de Sos, leur analyse permet d'avoir une première vision de la fréquentation du site avant l'An Mil.

La présence attestée la plus ancienne remonte au 1er âge du Fer, elle reste anecdotique. C'est avec la fin du 2nd âge du Fer que le site connaît une véritable occupation avec les importations d'amphores et de campanienne B, occupation à laquelle on pourrait à titre d'hypothèse rattacher les 15 fragments de torchis brûlés qui ont été recueillis sur le site. Cette occupation se poursuit tout au long du haut Empire et au moins jusqu'au milieu du IIIe siècle comme en témoigne la présence d'un fragment de sigillée Claire C1. Ce site de hauteur n'est pas isolé des courants d'échange à la fin du 2nd âge du Fer et à l'époque romaine. Certains mobiliers sont sur-représentés par rapport à des contextes normaux d'habitat : la céramique peinte pour la fin de l'époque gauloise, les gobelets à paroi fine pour la période romaine. Avant d'aller plus loin, dans l'hypothèse d'un statut particulier, il faudrait revoir la totalité des tessons de la fouille afin de voir si les productions plus communes à cuisson réductrice n'ont pas été classées avec des productions médiévales.
Enfin, le haut Moyen Âge apparaît timidement à travers deux fragments de céramique, ce qui sur les 5 siècles de la période traduit plutôt une fréquentation ponctuelle qu'une véritable occupation.

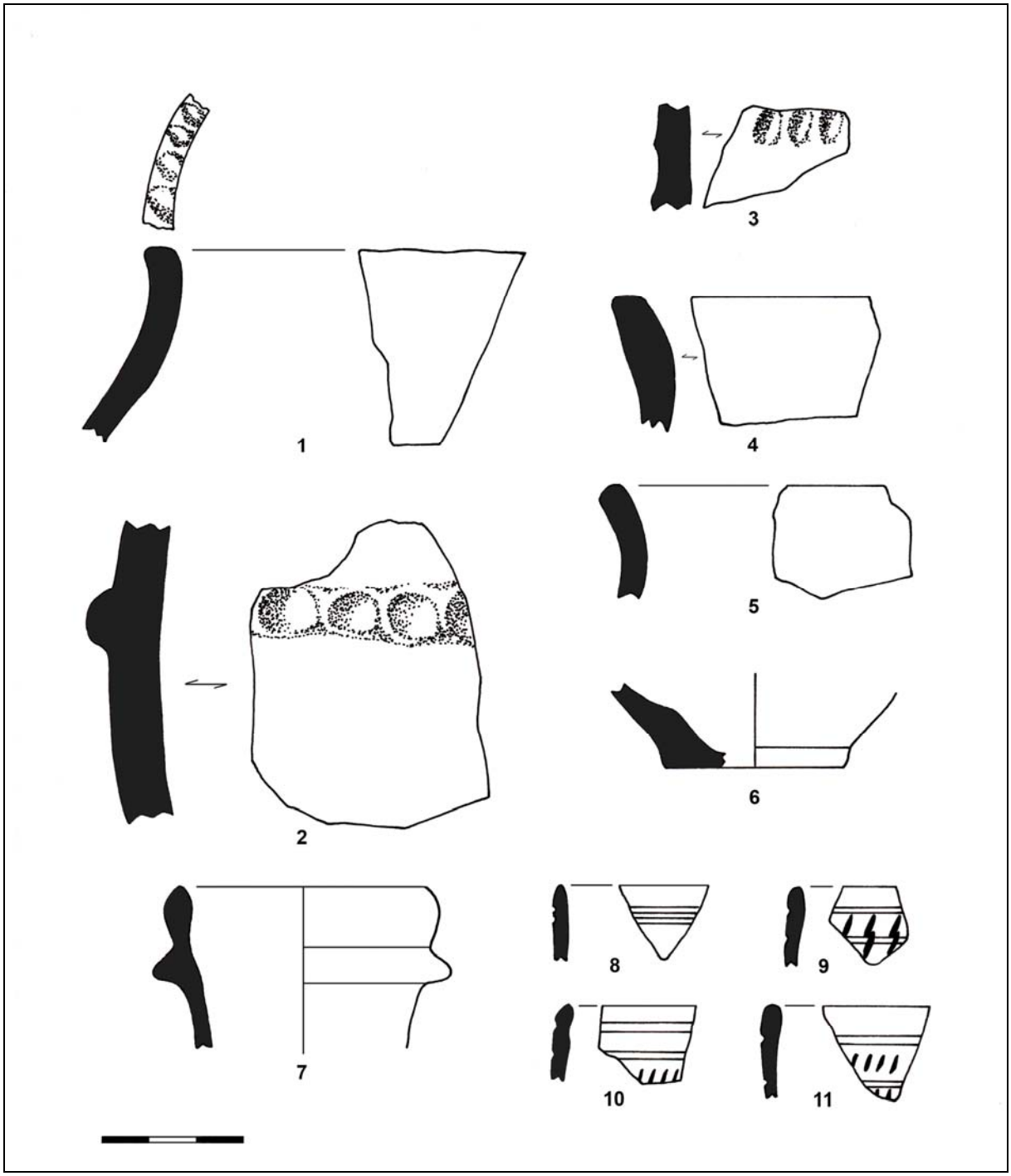

Fig. xxx : Céramiques antérieures au Moyen Âge, 2001-2005.

Protohistoire : **1** = US 1009, n°5545 ; **2** = US 1001, n°2621 (1er âge du Fer) ; **3** = US 1011, n°16482 ; **4** = US 5112, n°17339 ; **5** = US 1001, n°2705 ; céramique peinte **6** = US 4003, n°7443 (fin 2nd âge du Fer).
Antiquité : commune claire antique : **7** = US 1005, n°2839 ; parois fines : **8** = 7010, n°17075 ; **9** = US 482, n°684 ; **10** = US 1016, n°5916 ; **11** = 1009/1011, n°7159.

Ardoises et lauzes gravées

Flo GUILLOT

Tous mes remerciements vont à Pierre CAMPMAJO qui m'a fourni de très précieuses informations sur ce sujet.

Origine : roches sédimentaires marneuses métamorphisées plus ou moins calcaires.

Type des ardoises :
Type A : schistosités très marquées, ardoises composées de schistes ardoisiers peu calcaires, très friables.

Type B : schistosités moins marquées, ardoises plus calcaires et moins litées.

Les lauzes sont toutes du même type : lauzes calcaires issues de schistes calcaires.

Les traits, plus ou moins marqués, sont tous patinés, de couleur sombre.

U.S. 9001 :

N°25031
Fragment de lauze taillée avec bord biseauté. Epaisseur : 1,39 cm, plus grandes mesures 16,15x10,10 cm.
Gravées sur les deux faces, l'une comporte des lignes, dans lequel on peut observer le cœur de quatre carrés coalescents et des signes X au centre d'au moins trois cases. D'autres lignes recoupent ces dessins rendant la lecture peu claire. Elles ont toute la même patine sombre.

L'autre face est constituée d'un réseau de lignes et d'une représentation anthropomorphique. La patine des traits est la même, mais le trait de la représentation anthropomorphique est nettement moins profond.

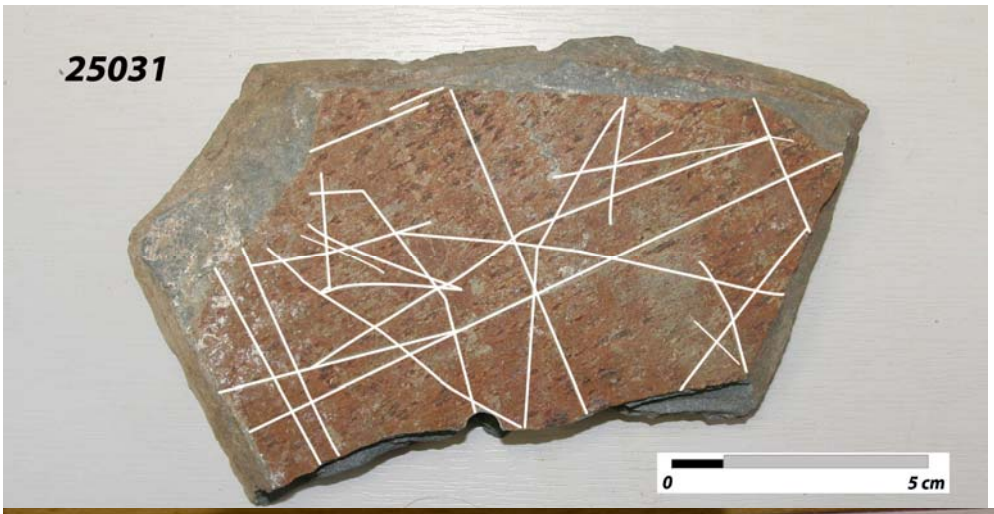
25031
0
5 cm

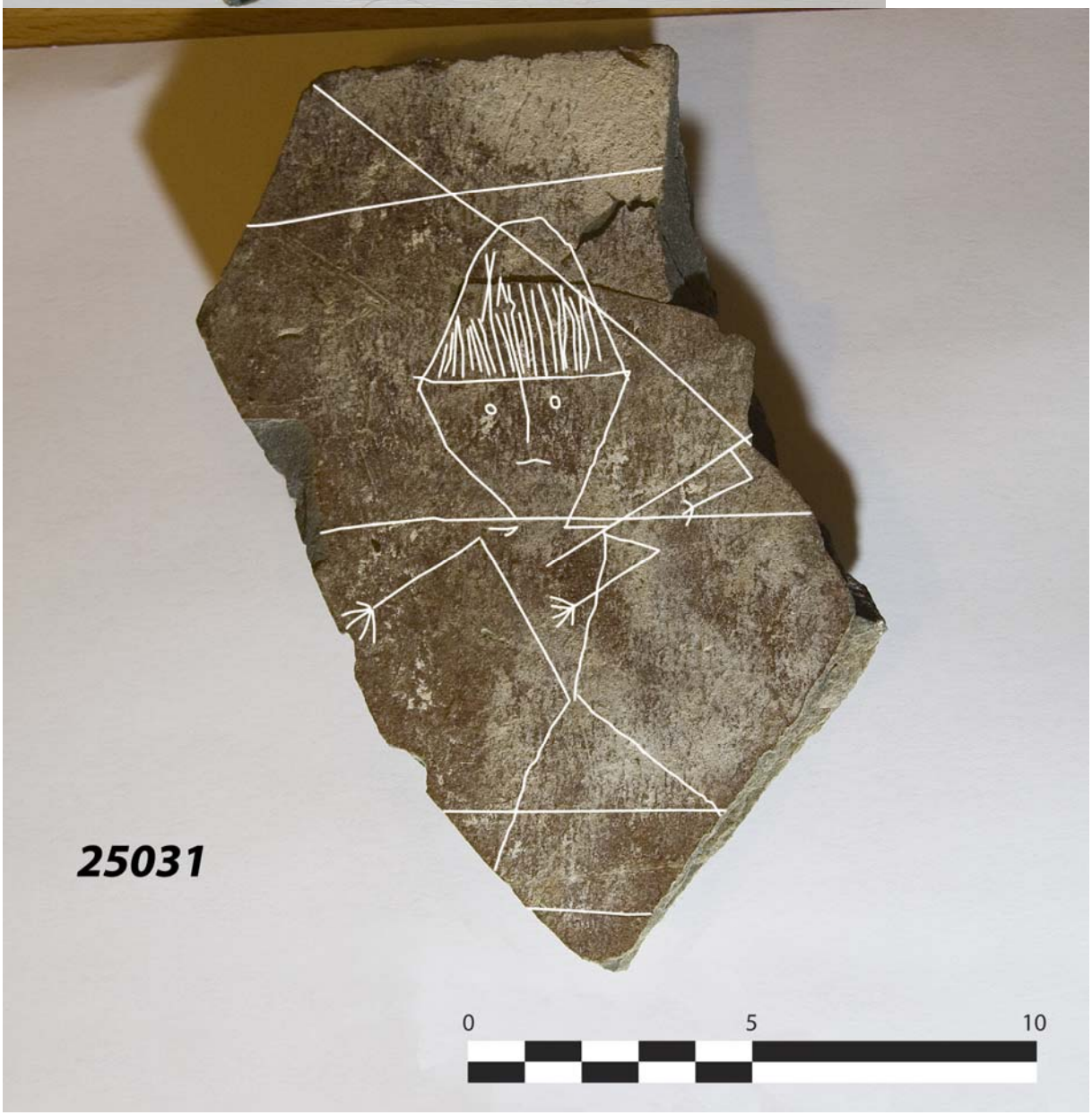
25031
0
5
10

N° 25033
Fragment de lauze taillée, un bord droit. Epaisseur : 1,57 cm, plus grandes mesures : 26,38x10,80 cm.
Gravures quadrangulaires en réseau de lignes sur une seule face.

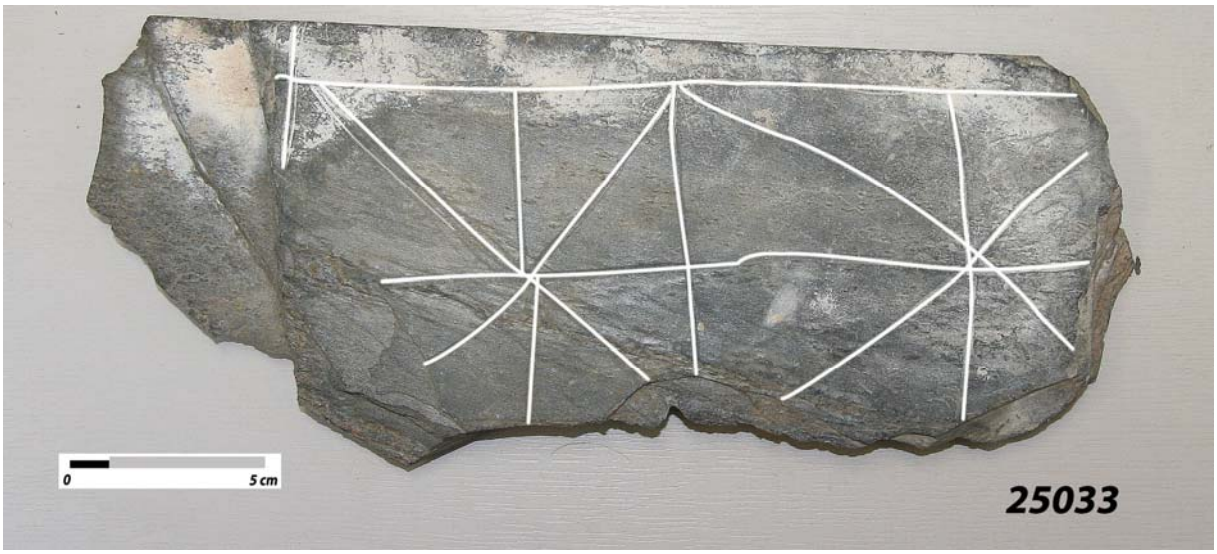

N°25034
Fragment d'ardoise taillée de type A, d'épaisseur 0,21 cm. (Plus grandes mesures 5,98x3,4 cm).
Gravures quadrangulaires sur une seule face. Réseau de lignes en forme d'étoile de David ou pentacle.

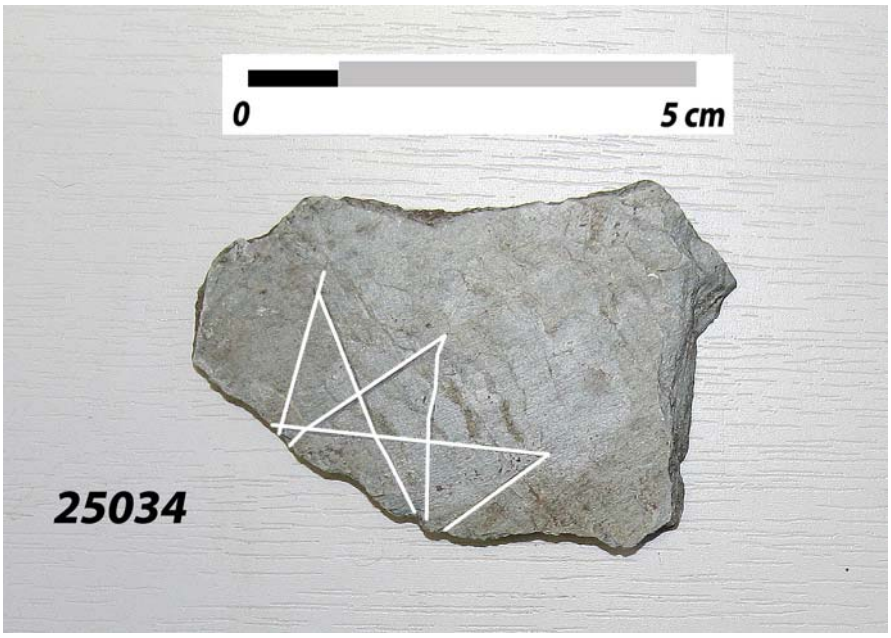

N°25035

Fragment d'ardoise de type B, d'épaisseur 0,76 cm, plus grandes mesures : 11,95x12,35 cm.
Un unique trait rectiligne sur une face.

N°25036
Fragment d'ardoise taillée de type A, d'épaisseur 0,60 cm. (Plus grandes mesures 11,15x7,35 cm). Un bord est taillé en biseau.
Gravures quadrangulaires sur une seule face. Réseau de lignes, angle de carrés et de bissectrices ?
Les traits ont été recoupés par la taille de l'ardoise côté biseau. L'ardoise a donc été gravée avant la taille finale et sa pose.

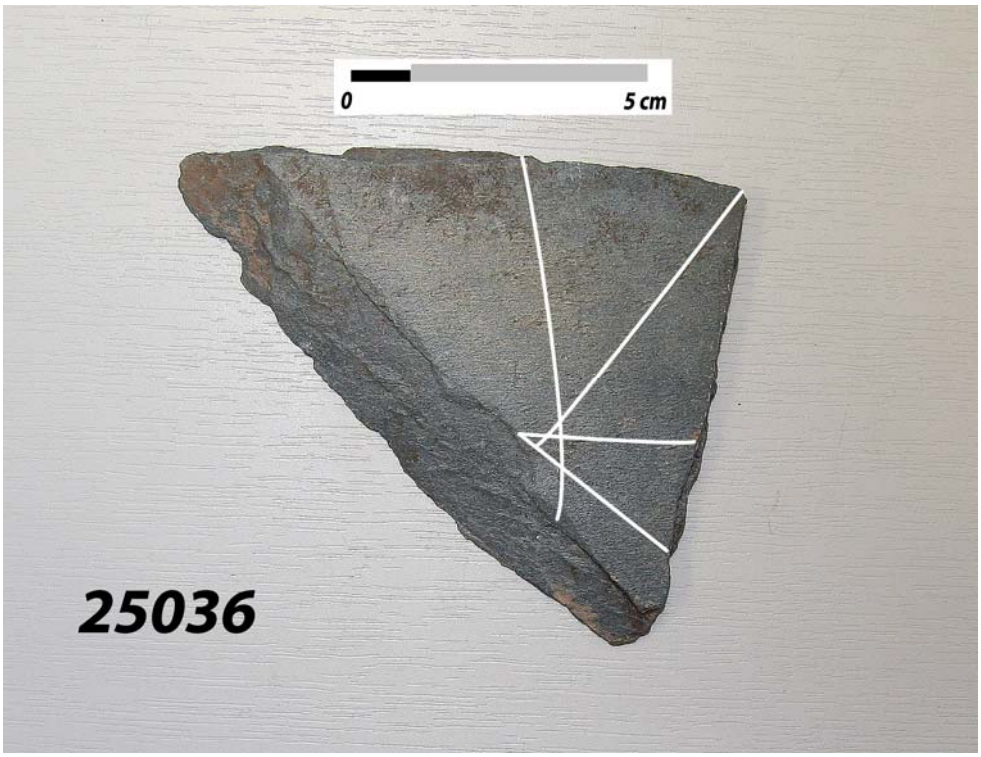

N°25037
Fragment de lauze taillée, épaisseur 1,45 cm, plus grandes mesures : 12,10x8,65 cm.
Un bord taillé en biseau.
Réseau de lignes sur une face. L'aspect désordonné de la gravure montre tout de même des cases quadrangulaires dont deux sont barrées dune croix.
Les traits ont été recoupés par la taille de la lauze côté biseau. La lauze a donc été gravée avant la taille finale et sa pose.
Enfin, elle comporte des adhérences de chaux, traces de la pose en toiture.

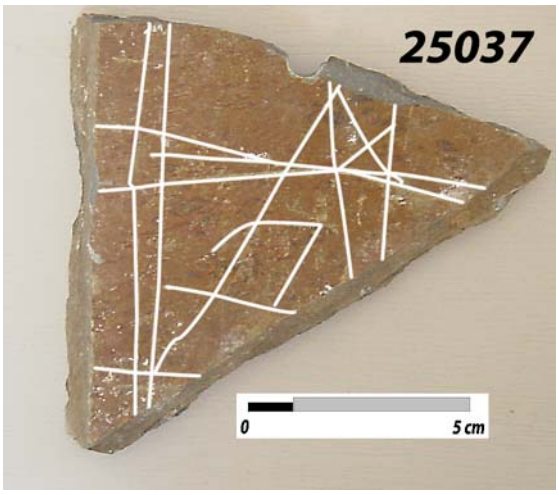

N°25038

Fragment d'ardoise taillée de type A, d'épaisseur 0,47 cm. (Plus grandes mesures 17,45x8,30 cm).
Gravures quadrangulaires sur deux faces. Réseau de lignes (angle d'un carré avec bissectrice sur une face ? et deux traits orthonormés sur l'autre face).

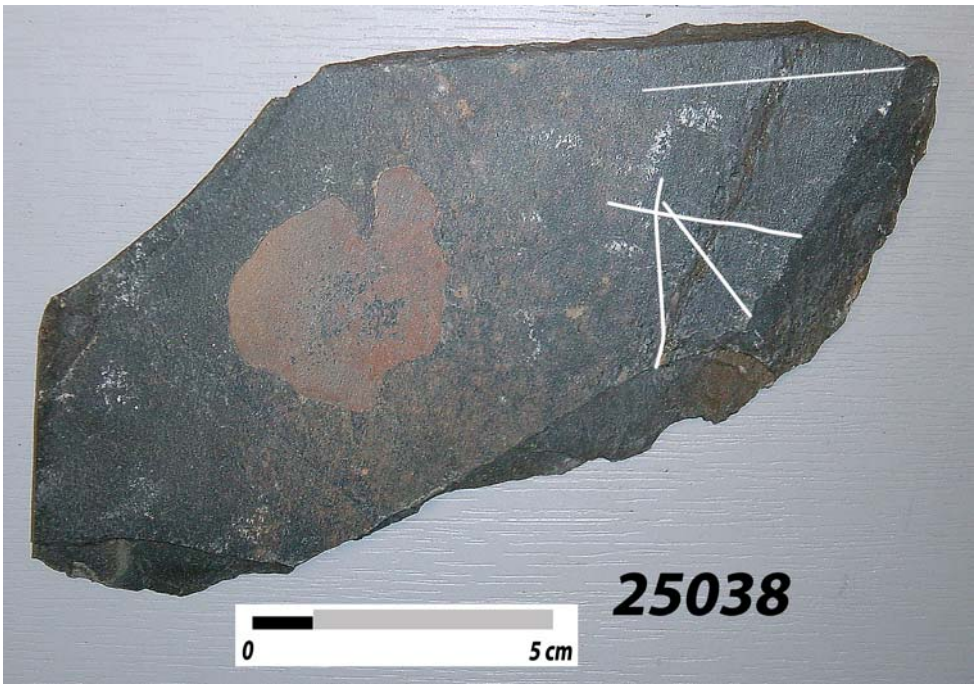

N°25039
Fragment d'ardoise taillée de type B, d'épaisseur 0,743 cm. (Plus grandes mesures 20,11x14,98 cm).

Gravures quadrangulaires sur une seule face.
Réseau de lignes formant des figures quadrangulaires. Un des traits transversaux est nettement moins marqué que les autres.

U.S. 9003 :

N° 25003
Fragment d'ardoise taillée de type A, épaisseur : 0,78 cm, plus grandes mesures : 11,39x10,40 cm.
Gravures quadrangulaires sur une seule face. Réseau de lignes, formant des cases quadrangulaires recoupées par des bissectrices.

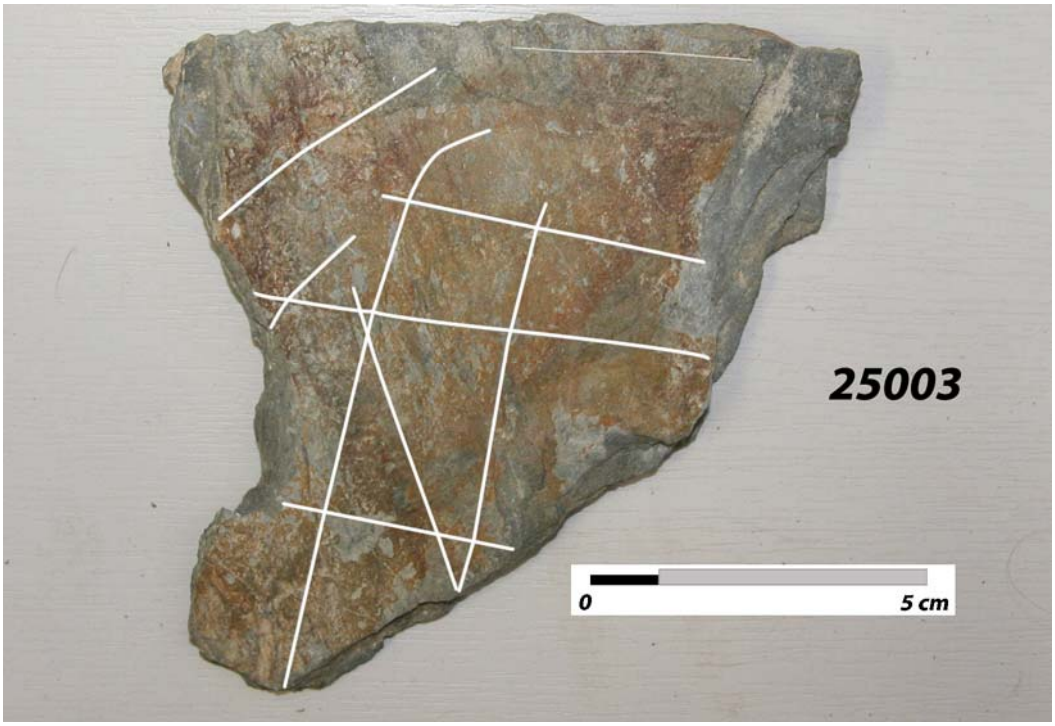

N° 25004
Fragment d'ardoise taillée de type A, épaisseur : 0,53 cm, plus grandes mesures : 9,05x5,6 cm.
Réseau de lignes orthogonales et bissectrices.

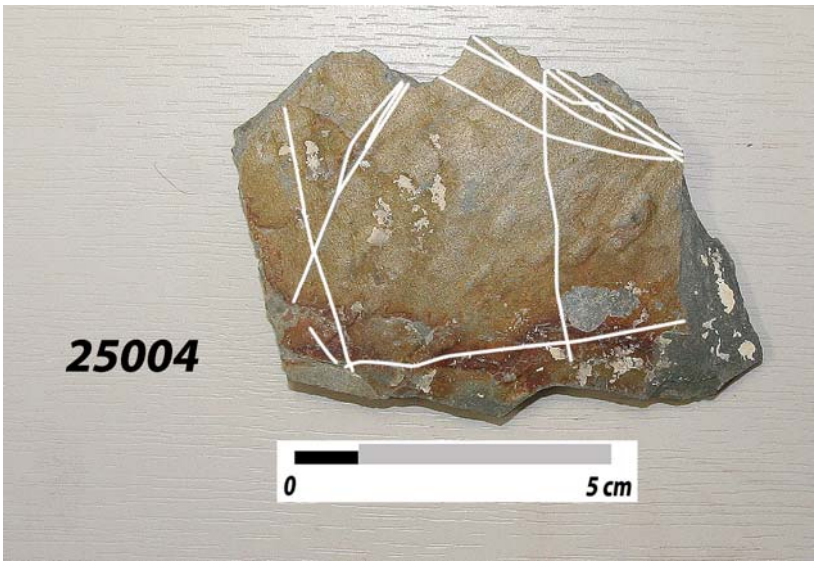

N°25005
Fragment d'ardoise taillée de type B, épaisseur : 0,65 cm, plus grandes mesures : 14,95x10,45 cm.
Deux traits en forme de branche d'étoile.

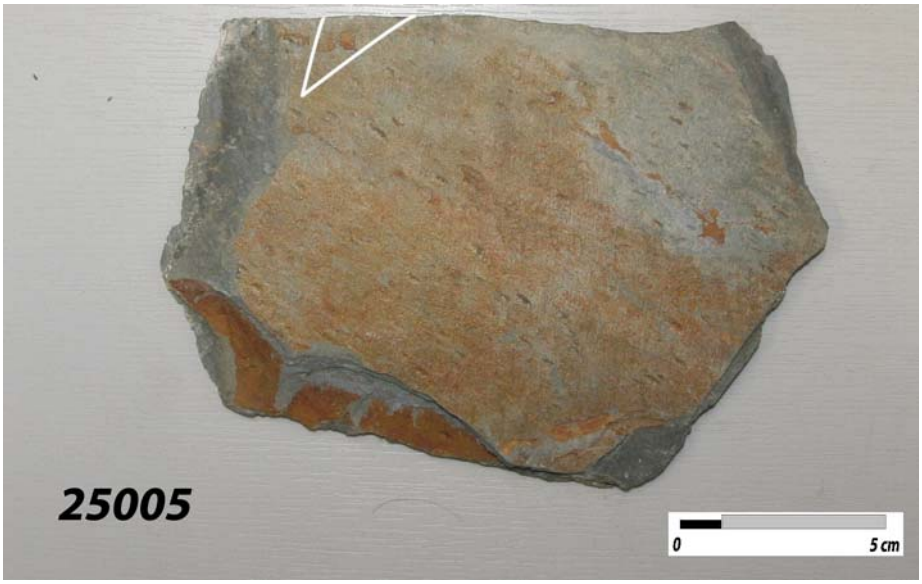

N°25006
Fragment de lauze taillée, épaisseur : 1,30 cm, plus grandes mesures : 17,55x15,34 cm.
Gravures quadrangulaires sur une seule face. Réseau de lignes orthogonales et bissectrices.

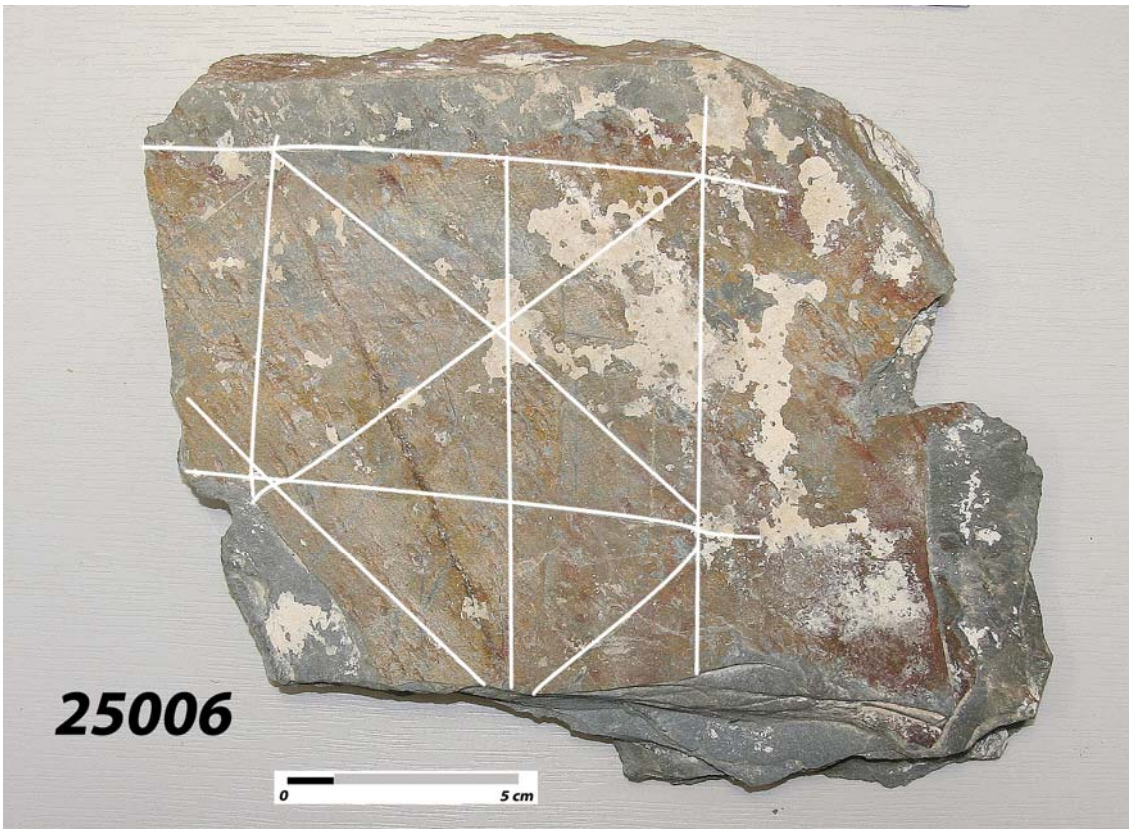

N°25007
Fragment d'ardoise taillée de type A, d'épaisseur 0,72 cm. (Plus grandes mesures :15,35x14,42 cm).
Gravures quadrangulaires sur une seule face.
Réseau de lignes orthogonales et bissectrices.
Présence d'adhérences de chaux sur les deux faces.

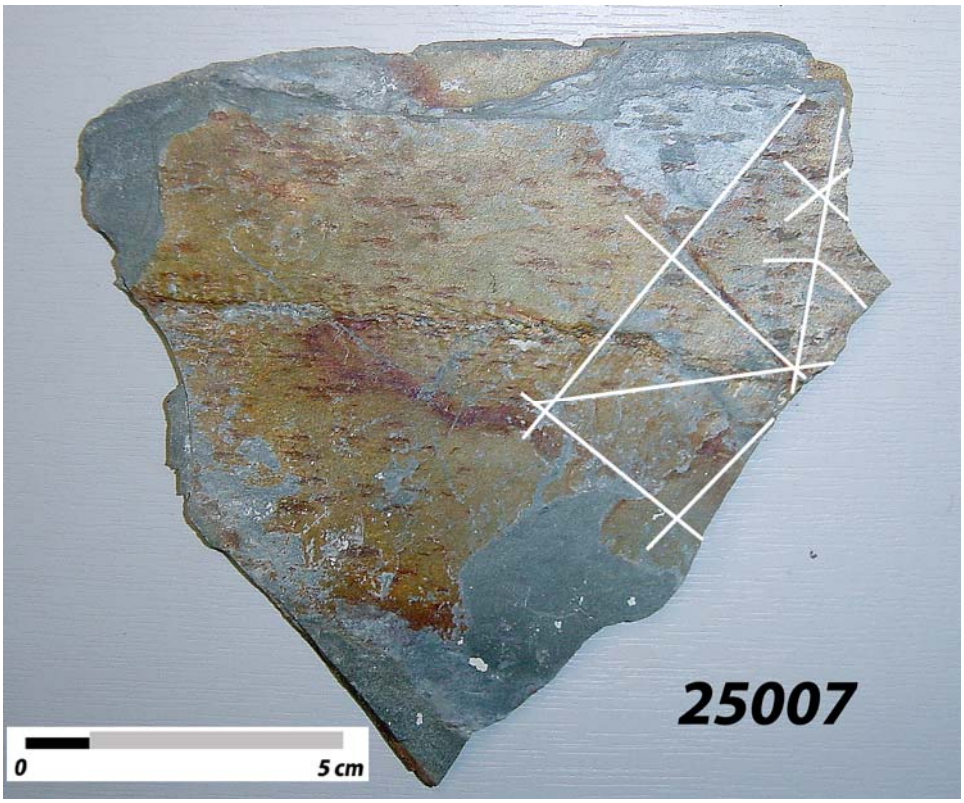

N°25008
Fragment d'ardoise taillée de type A, d'épaisseur 0,45 cm, plus grandes mesures 5,19x4,60 cm).
Réseau de lignes, gravures sur une seule face.
Présence d'adhérences de chaux.

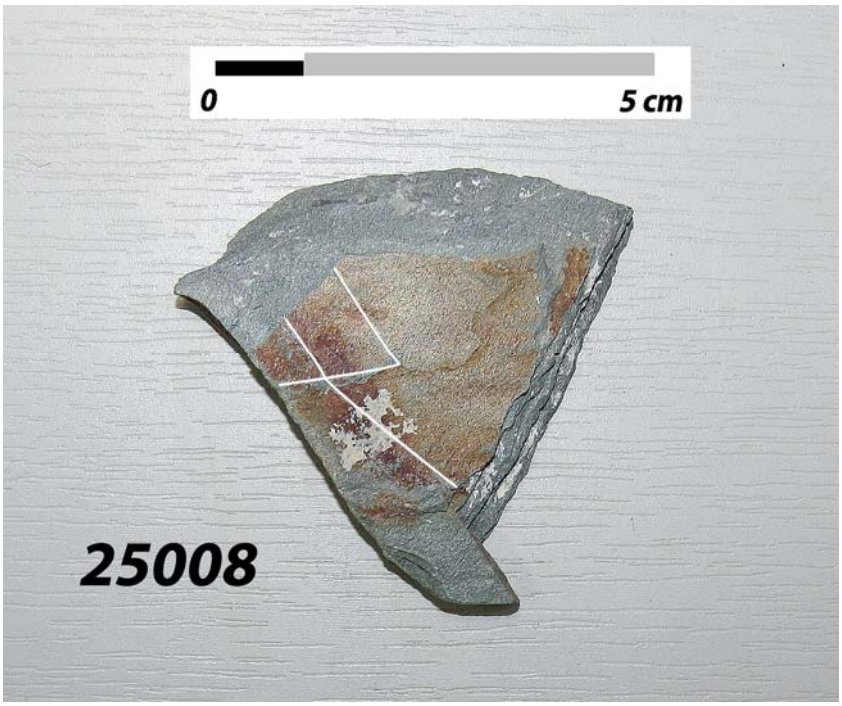

U.S. 9008 :

N°25019
Lauze taillée avec un bord droit, épaisseur : 2,37 cm, plus grandes mesures : 14,75x38,8 cm.
Gravures quadrangulaires sur une seule face, réseau de lignes difficile à interpréter.
Les traits ont été recoupés par la taille de la lauze côté bord droit. La lauze a donc été gravée avant la taille finale et sa pose. Elle comporte des adhérences de chaux.

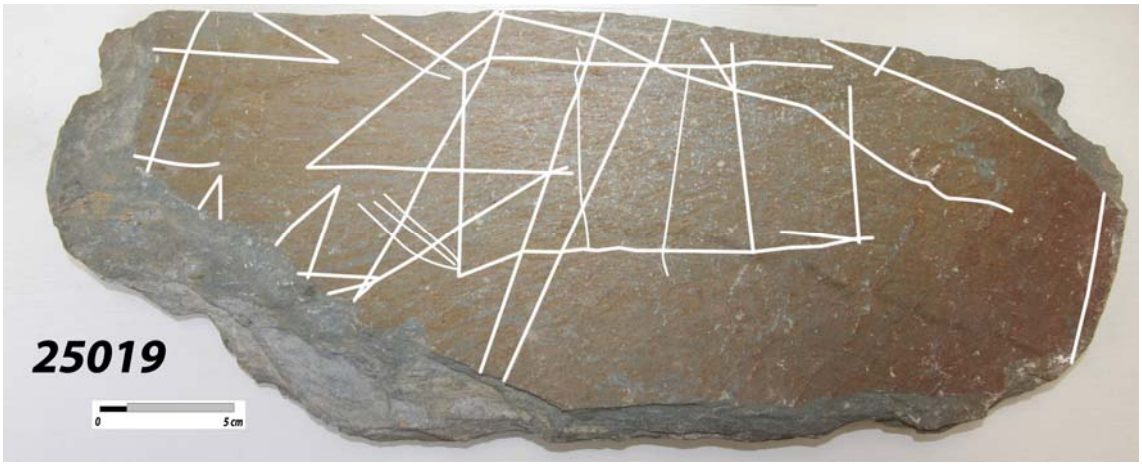

U.S. 9009 :

N°25021
Fragment d'ardoise taillée de type B, épaisseur : 0,62 cm, plus grandes mesures : 17,8x9,75 cm.
Réseau de lignes très enchevêtrées recoupées par quelques traits orthogonaux.
Un bord est taillé droit.
Les traits ont été recoupés par la taille de la lauze côté bord droit. La lauze a donc été gravée avant la taille finale et sa pose.

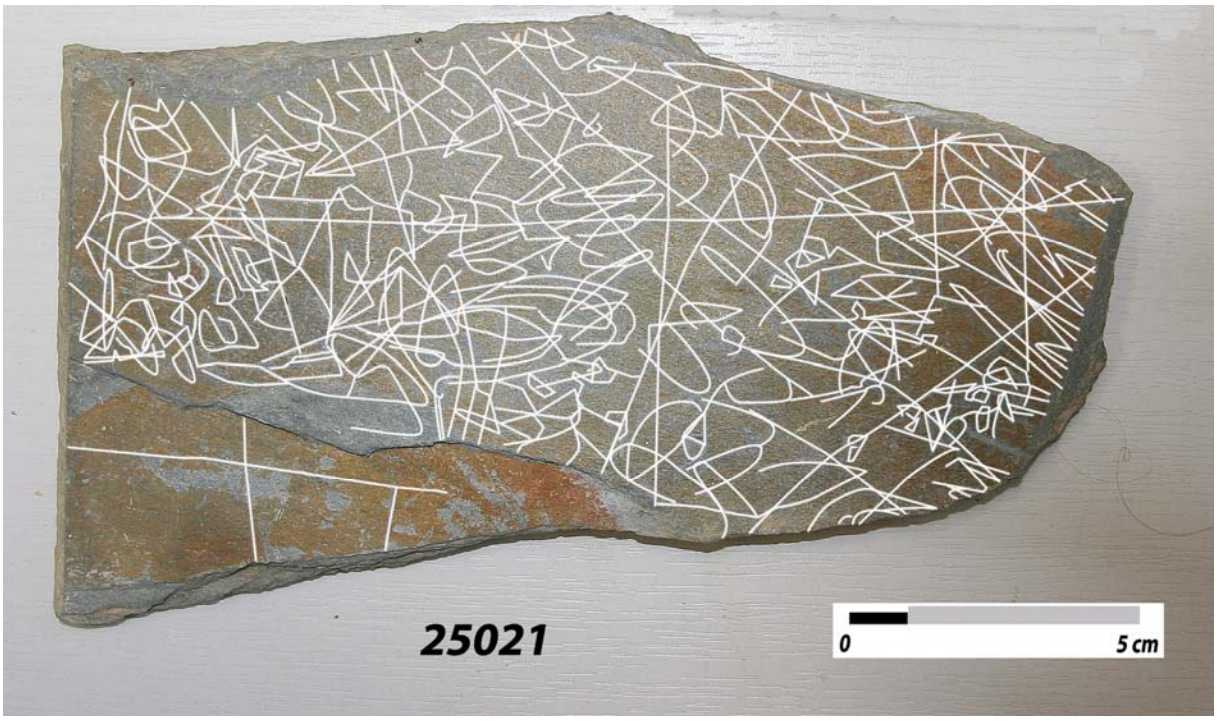

N°25022
Fragment d'ardoise taillée de type B, d'épaisseur 0,76 cm. (Plus grandes mesures 15,89x12,81 cm).
Réseau de lignes enchevêtrées sur une face, réseau de lignes quadrangulaires -orthogonales et bissectrices- sur l'autre face.

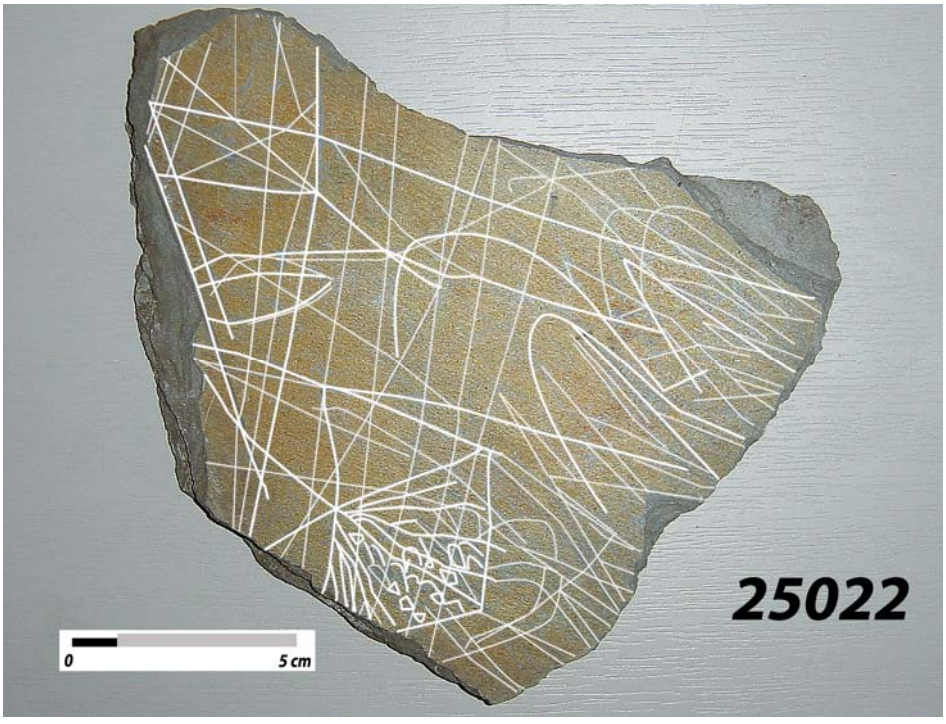

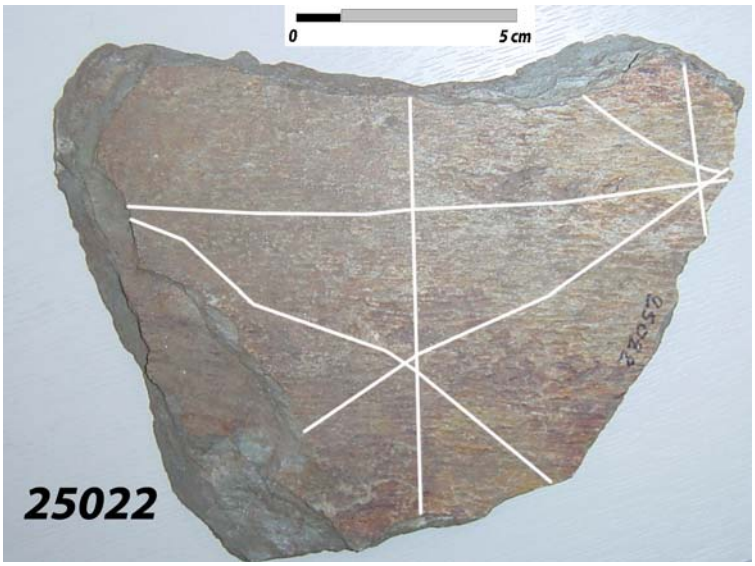

U.S. 9018 :

N°25029
Fragment d'ardoise taillée de type A, d'épaisseur 0,71 cm (plus grandes mesures 18,35x5,80 cm).
Gravures en réseau de lignes parallèles pour la plupart sur une seule face.

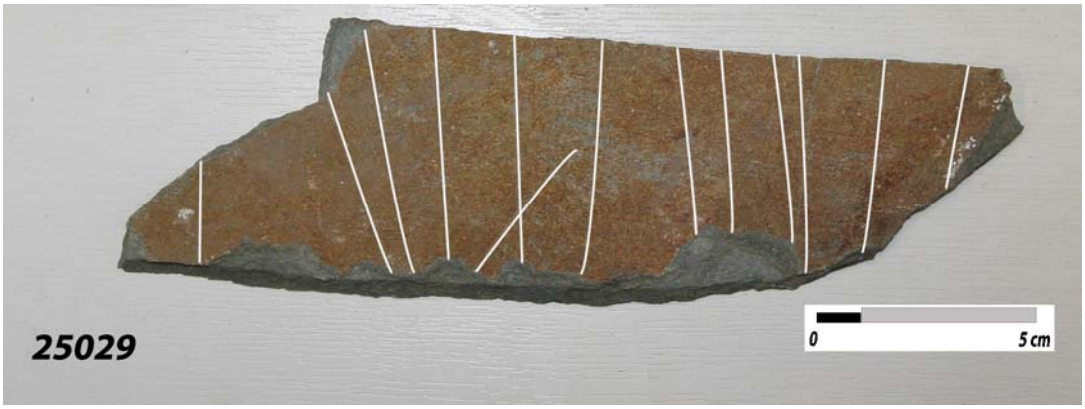

U.S. 9031

N°25030
Fragment d'ardoise taillée de type B, d'épaisseur 0,70 cm. (Plus grandes mesures 18,83x 16,02 cm).
Un bord est taillé droit.
Gravures sur une seule face.

Réseau de lignes : quelques traits isolés parallèles sur la droite auxquels s'ajoute un pentacle pas tout à fait terminé auquel se surimpose une figure quadrangulaire composée de deux rectangles coalescents.

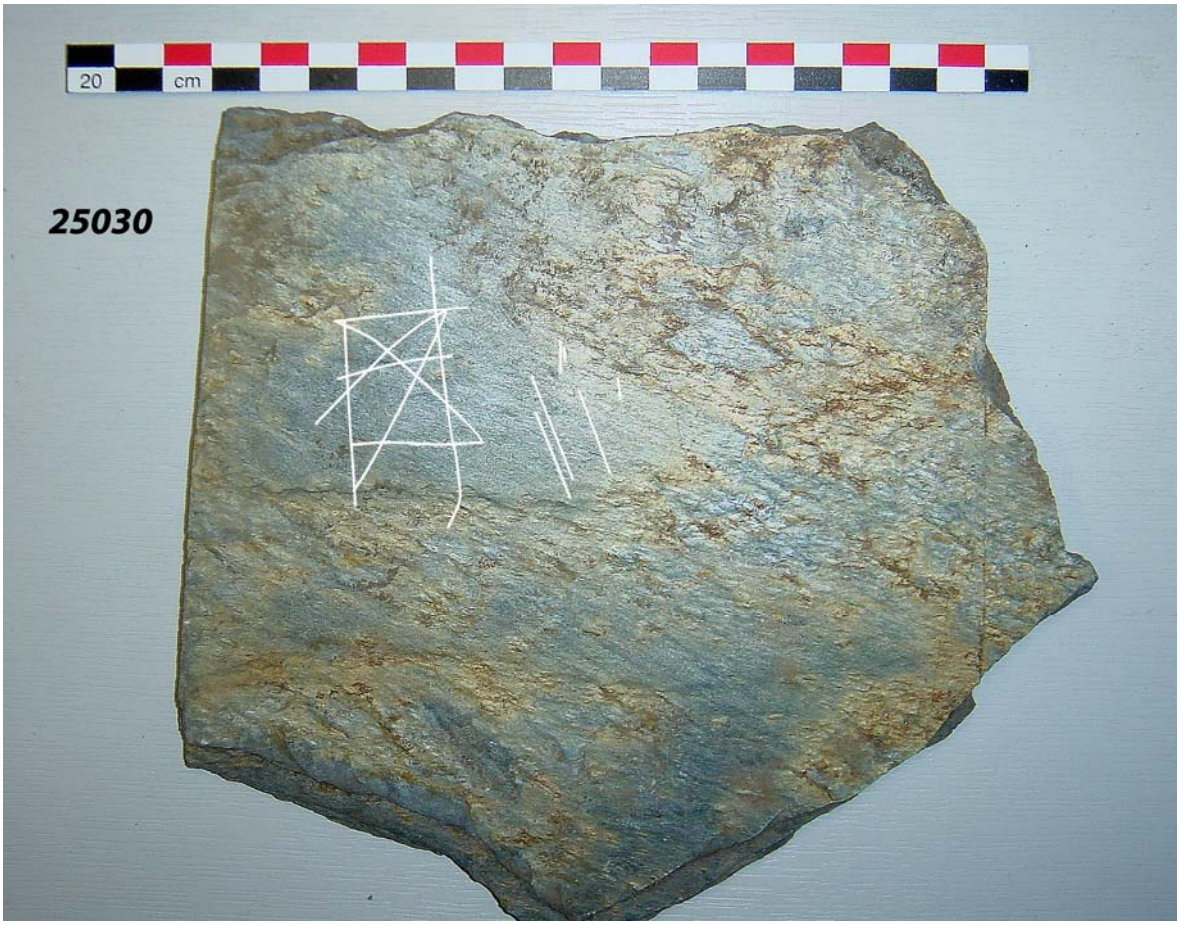

U.S. 9013 :

N°25032 -25032'
Deux lauzes se raccordant grossièrement.
Epaisseur : 1,31 cm, plus grandes largeurs : 28,18x22,50.
Gravures sur deux faces pour la n° 25032. Gravures sur une seule face pour la n° 25032'.
Une face comporte des tracés quadrangulaires -orthogonales et bissectrices- qui se superposent aux discontinuités des schistosités.
Elle comporte des adhérences de chaux.

L'autre, plus plate et régulière, comporte des tracés figuratifs.
Elle comporte des adhérences de chaux.

Une ligne de sol initie le dessin.
Sur la gauche, deux chevaliers sont gravés. On remarque qu'ils portent une armure : sont visibles, les plates de poitrine, les plates de jambes et de bras, les genouillères et les coudières. Ils portent des gantelets à bords évasés.
Sous l'armure, un vêtement ample a été gravé ; il s'apparente à un surcot en cuir ou en tissu.
Un baudrier est visible en dessous de la taille, posé sur le surcot. Celui-ci est constitué d'une unique ceinture dessinée quadrillée. Sur le personnage le plus à droite, on repère l'épée et le système d'attache qui la relie au baudrier.
Les visages de ces personnages sont peu précis. Dans les deux cas, des cheveux ont été gravés à l'arrière du crâne jusqu'à la moitié du crâne en hauteur. Leurs cous sont donc découverts. Ils portent un couvre-chef triangulaire surmonté d'un plumet. Les deux personnages sont quasi-identiques, seule la crinière est différente, l'une constituée de plumes plus courtes et plus rigides que la seconde.
On repère aussi deux autres personnages, gravés moins profondément.
L'un est gravé dans la partie haute de l'ardoise. Il ne porte pas de couvre-chef et ses cheveux n'ont pas été figurés. Probablement ajouté après les deux

personnages en armure, il n'a pu être dessiné en entier car la place a manqué, ses jambes sont donc coupées. Il porte des plates d'armure sur la poitrine, sur les cuisses et un surcot en dessous. Une ébauche de baudrier est gravée à la base du surcot. Enfin, deux traits figurent probablement une lance qu'il tient en main droite.
L'autre personnage est sur la même ligne de sol que les personnages en armures, mais leur fait dos. Il fait face à une gravure représentant un château. Le personnage recouvre l'escalier d'accès de la fortification, mais est figuré à sa base et non pas sur les marches. Ce personnage est schématisé en quelques traits, donc moins complet. Un trait semble figurer sa chevelure jusqu'à mi-nuque. Une ceinture quadrillée est figurée. Dans ses mains, dont les doigts sont gravés comme pour les autres personnages, il porte une lance à large pointe et dont la hampe est tripode.

Une fortification est figurée. Le schéma global en est stéréotypé : un château est représenté avec son enceinte, encadrée de deux tours dans les angles, et surmontée d'une grosse tour centrale.

Un escalier mène à l'enceinte, il comporte 10 marches et donne accès à l'enceinte au niveau d'une porte large, voûtée en plein cintre et dont on a représenté la limite des deux vantaux.
La base de l'enceinte est dessinée en fondation élargie. Un réseau de lignes sur les murs de l'enceinte et des deux tours d'angle suggère que la construction est en pierre.
En hauteur, l'enceinte est percée de trois ouvertures, plus petites que la porte d'accès, voûtée en plein cintre et partagées par une ligne schématisant les vantaux. Le dessinateur montre donc que l'enceinte est haute de deux étages. Elle n'est pas crénelée.
Les tours d'angles sont quasi-identiques. Crénelées et non couvertes d'une toiture, la portion qui dépasse au dessus de l'enceinte est percée d'une ouverture, voûtée en plein cintre et à deux vantaux. Ces tours s'élèvent de deux étages au dessus du faîte de l'enceinte, étages des merlons compris. Les merlons sont figurés par des traits rectilignes qui supposent qu'ils sont quadrangulaires, ce qui correspond aux vestiges d'ouvrages du secteur. Ceux de la grosse tour sont figurés par de plus grands traits que ceux des deux tours flanquantes. Aucun hourd n'est figuré.
La grosse tour est centrale, 1,8 fois plus large que les tours d'enceinte. Elle dépasse ces dernières d'un étage. L'étage situé juste au-dessus du mur d'enceinte est percé de deux ouvertures coalescentes, qui ne semblent pas voûtées en plein cintre mais le dessin marque un angle de leur voûtement, ce qui suggère une forme plus gothique. Juste au-dessus de ces deux ouvertures, le parement est différent du reste de la fortification. Dessiné en étoile, il pourrait s'agir d'un système à pans de bois. La mixité pierre/bois sur un édifice de ce type est rarement abordée, mais est connue dans des mentions textuelles[78].
La tour est crénelée, non couverte d'un toit, non hourdée.
Enfin, sur le côté gauche de la fortification un trait épaissit le monument : il pourrait s'agir d'une tentative pour donner une perspective au dessin.

U.S. 8001 :

N°25013
Fragment d'ardoise taillée de type B, épaisseur : 0,76 cm, plus grandes mesures : 22,80x12,86 cm.
Un bord est taillé en deux crans biseautés.
Réseau de lignes -orthogonales et bissectrices- sur une seule face.

[78] Par exemple : HALPHEN (L.), *Recueil d'Annales angevines et vendômoises, Annales Vindocienenses*, 1903, p. 60-61 : *« et turrim ligneam mire altitudinis super dongionem ipsius castri erexit. ».*

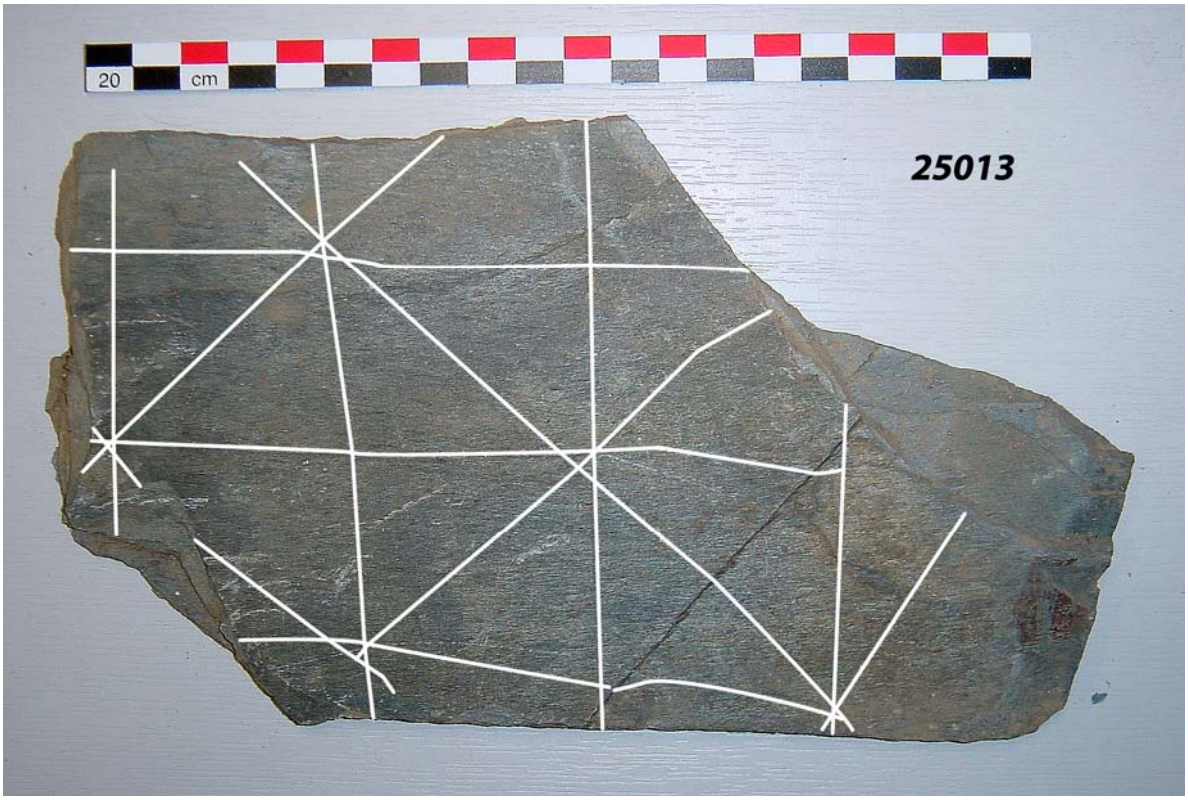

N°25025
Petit fragment d'ardoise taillée de type A (ép : 0,31 cm ; 7,8x4,8 cm) comportant un unique trait droit profond et large.

U.S. 8004 :

N° 25009
Fragment de lauze, d'épaisseur 1,25 cm. (Plus grandes mesures 12,3 x 5,95 cm).
Un bord est taillé en biseau, la taille recoupe la gravure.
Gravures sur les deux faces.
Réseau de lignes. Sur une face, on observe uniquement deux traits ; sur l'autre, on peut voir 2 traits orthogonaux et parallèles et une bissectrice.
Elle comporte des adhérences de chaux sur les deux faces.

cm
25009

Conclusion :

Ces découvertes s'ajoutent à celle réalisée en 2002 [365] étudiée par Nicolas PORTET dans le rapport des sondages.

Ces gravures sont réalisées sur des ardoises ou des lauzes de toitures, réemployées à cet effet. Le fait que parfois les deux faces sont gravées démontre qu'il ne s'agit nullement d'éléments de couvertures en place sur les toits.
Quelques-unes, celle où le dessin a disparu en partie à cause de la taille finale de l'ardoise, ont été utilisées avant la mise en place du toit.
D'autres ont été gravées après cette dernière taille.
Quand apparaît du mortier (servant à fixer les ardoises en toiture sur le sommet du toit), il recouvre toujours les traits.
Il ne semble donc pas –pour la majorité de ces ardoises et lauzes- qu'elles ont été gravées après leur récupération sur un vieux toit, mais plutôt avant leur pose sur le toit. L'absence de trou d'accroche (de clous) pourtant généralement nombreux sur les fragments d'ardoises découverts en fouilles, montre que l'on a utilisé préférentiellement les plus grandes pièces, celles qui étaient ensuite destinées au faîte ou aux rives de la toiture.
Néanmoins, il convient d'être prudent, car quelques-unes ne livrent pas suffisamment d'indices pour savoir si elles ont été gravées à partir d'un lot de couverture non posée ou à partir du lot d'une couverture déposée.

On connaît dans le secteur des ardoisières célèbres dans la vallée de Siguer, à quelques kilomètres de Montréal-de-Sos et un site d'extraction de lauzes au-dessus d'Auzat, dans la vallée au pied de la fortification.

Ces ardoises et lauzes ont été retrouvées dans des U.S. attribuées au XIVe siècle ou dans l'U.S. de démolition du château. Dans cette dernière, elles n'étaient jamais dans la portion supérieure de l'U.S., ce qui interdit de penser qu'elles puissent être postérieures à cette démolition.

Les ardoises [365] de 2002, et [25009, 25013, 25032 (face non figurée), 25007, 25008 ?, 25022 (face la plus simple), 25019 ?, 25006, 25003, 25004, 25038, 25039, 25037, 25036, 25033] forment la majorité des découvertes. Il s'agit d'un groupe de figurations comparables entre elles dont les éléments les plus complets sont les ardoises [25013 et 25033].

Sur notre secteur :
Une découverte du même type avait eu lieu sur le *castrum* de Montaillou[79].
Des découvertes plus nombreuses de gravures comparables ont eu lieu sur le château de Llivia[80] et lors des fouilles de cabanes de berger menées par Christine Rendu[81].

Constituées de quadrillages quadrangulaires et de lignes transversales bissectrices, nombre de gravures forment des damiers dont les cases carrées sont souvent partagées à nouveau en cases triangulaires suivant ces schémas :

. Absence de bissectrice, présence de médianes (exemple [25039]) :

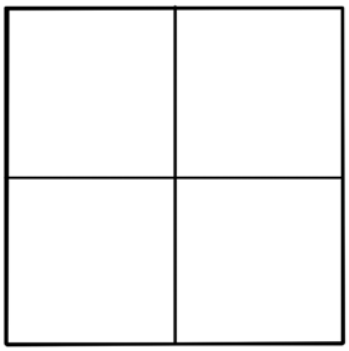

. 12 cases par grand carré (exemple [25006]) :

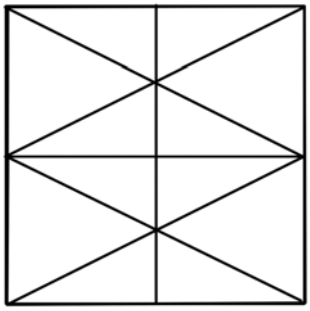

. 8 cases par grand carré (le plus fréquent, exemple [25033]) :

[79] Découverte à Montaillou (CAZES J.-P., PORTET N., Montaillou (Ariège), le Castellas, Fouille programmée, Rapport intermédiaire, Année 2001, dactyl.).

[80] CAMPMAJO (P.), *Ceretania*, 2001-3, Les plaques en schiste gravées du château de Llivia : quelques exemples de jeux au Moyen Âge, p. 205.

[81] Cité par CAMPMAJO (P.), *Ceretania*, 2001-3, p. 236.

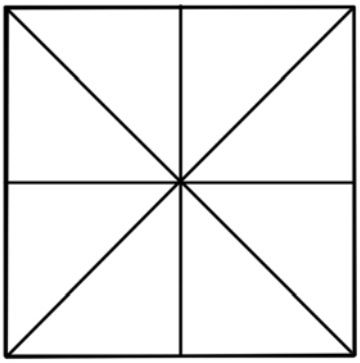

Aucun dessin n'est connu en entier, ce qui rend délicate la détermination du nombre total de cases. Mais la 25013 montre que le minimum de grands carrés est 4.

Ces gravures peuvent être mises en relation avec les nombreux morceaux de schistes plats taillés en rond qui paraissent être des jetons ainsi que le méreau[82] découverts à Montréal. Soulignons que nous n'avons pas découvert de pions retaillés dans des céramiques, mais uniquement dans des fragments de schistes.

Il semble bien que ce groupe, qui est le plus représenté, rassemble des anciens jeux de marelles (jeu de pions). La plus grande [25013] est au moins quadruple. Sur ce type de jeu, les pions sont disposés aux intersections et non pas dans les cases. Ce sont des tables de jeux rapidement dessinées et non coûteuses qui s'apparentent aux marelles classiques et anciennes, jouées avec deux fois 12 pions :

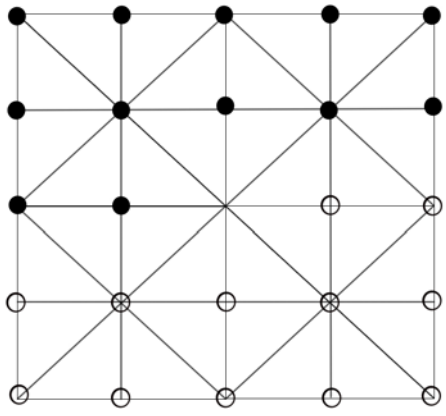

A la différence des études menées à Llivia par Pierre CAMPMAJO, on n'observe pas ici de formes en triple enceinte et les damiers comportant des signes X gravés dans les cases sont rares [25037 ?, 25031]. En outre, dans ce dernier cas

[82] Rapport 2005.

les cases cochées d'un X sont coalescentes : il ne s'agit donc pas comme à Llivia de grands damiers avec marquage des cases noires et blanches.

Comme à Llivia, on dénombre quelques formes en pentacle [25030, 25005, 25034]. Les pentacles sont traditionnellement associés à des représentations symboliques. Néanmoins, on peut douter que ce soit ici le cas, car on ne rencontre pas d'autre représentations symboliques.

Les ardoises [25022, 25021] sont tout à fait différentes. Découvertes toutes deux dans la même unité, elles révèlent des dessins très enchevêtrés, mêlant courbes et traits. Il paraît difficile de les attribuer à un jeu de pions ou à une quelconque figuration. Le hasard semble avoir guidé ces deux gravures.

Les ardoises [25029, 25035] ne comportent qu'une ou plusieurs lignes parallèles. Leur petite taille explique peut-être que nous ne puissions les rassembler dans les autres groupes décrits.

Enfin, deux lauzes [25032, 25031 (face figurée)] portent des gravures figuratives complètement différentes l'une de l'autre.

Les éléments de comparaison de ces gravures avec d'autres dessins sont peu fournis.
On connaît des gravures rupestres en Andorre[83], mais celles-ci sont d'une chronologie imprécise et les figurations ne sont donc pas comparables. La fouille du château de Llivia a aussi livré des représentations figuratives, mais dans ce cas aussi elles ne sont pas comparables. Il faut tout de même souligner qu'elles se réfèrent aux mêmes thèmes que la gravure [25032] : sont représentés des guerriers et des fortifications.

La lauze [25031] a pu être comparée aux pétroglyphes des grottes de la haute Ariège[84], notamment à celle de la grotte du Grand Père (commune de Tarascon/Ariège). Mais ces comparaisons donnent de piètres résultats, car la ressemblance se limite à la graphie des mains, dont les doigts sont tous dessinés.

---

[83] MAS CANALIS (D.), Des graffiti médiévaux, *Les dossiers Histoire et Archéologie*, N°96, 1985, le domaine archéologique d'Andorre, p. 56.

[84] GRATTE (L.), *op.cit.*. GUILLOT (F.), Des hommes et des grottes, réflexions et questionnements pour une histoire médiévale du troglodytisme en France, colloque *Archéologie et spéléologie*, Périgueux 2006, sous presse.

Incluse dans le cœur de la destruction, cette lauze a été gravée au moins avant l'arasement du *castrum*.

Le contexte de la gravure [25032] est précisé par la stratigraphie, puisque celle-ci fut découverte dans l'U.S. 9013, à quelques centimètres sous sa surface, livrant du matériel du cœur du XIVe siècle ou de sa seconde moitié. La lauze étant en surface de cette US, recouverte par l'US 9004 (fin XIVe siècle - début XVe siècle), elle pourrait avoir été sur la couverture de l'espace au moment de l'occupation 9013/9024. Cet espace ayant été mis en place au XIVe siècle elle pourrait donc avoir été gravée lors de sa mise en place (au cœur du XIVe siècle). Bien que les couvre-chefs des deux personnages en armure pourraient paraître plus tardifs, on note que les gantelets sont évasés et non pas composés de plates articulées, ce qui confirme le XIVe siècle. Le surcot allongé confirme aussi cette datation. En outre, l'attribution des couvre-chefs à plumets à l'époque Moderne relève plus de notre imaginaire créé par les films de cape et d'épée que d'études scientifiques exhaustives sur les chapeaux portés au XIVe siècle ou après qui font totalement défaut dans notre secteur. Les deux personnages portant couvre-chef sont très précisément représentés et paraissent être tous les deux des militaires importants.

La fortification représentée pose évidemment la question de sa ressemblance avec celle de Montréal, car même si la forme en est stéréotypée, des détails particuliers ont été ajoutés : escaliers d'accès, formes des ouvertures, pans de bois dans la tour centrale, élargissement de la fondation, styles des ouvertures, etc.).

On doit reconnaître que la figuration ne correspond pas avec les éléments que la fouille a permis de découvrir : tour maîtresse couverte d'un toit de lauze et existence dans les angles de structures en bois. Mais ces éléments sont ceux du dernier état de la fortification avant l'arasement, celui du début du XVe siècle, au moment de la destruction et l'aspect de l'ouvrage peut être différent de la réalité au moment de la réalisation de la gravure qui semble pouvoir être un peu plus ancienne.

Les vestiges des châteaux du secteur ne correspondent pas non plus à ce dessin, ce qui ne permet pas de supposer qu'il s'agit de la représentation d'une autre fortification du comté de Foix.

La fortification représentée semble au moins être un monument de montagne : on y accède par un escalier et le site n'est pas fossoyé. Il s'agit d'un ouvrage en pierre, bien qu'il puisse comporter des portions de pans de bois, comme semble le

suggérer le dessin de la tour maîtresse. Le détail apporté au dessin permet de connaître la hauteur des élévations : l'enceinte comporte deux étages, les tours d'angles, quatre ; et la tour maîtresse, cinq. Qu'il s'agisse de Montréal-de-Sos ou pas, cette gravure n'en est pas moins une remarquable source d'informations de par la précision des détails dessinés sur la fortification et sur les personnages.

Bibliographie :

CAMPMAJO (P.), *Ceretania*, 2001-3, Les plaques en schiste gravées du château de Llivia : quelques exemples de jeux au Moyen Âge, p. 205.

CAMPMAJO (P.), *Mon Ibéric als països catalans*, vol. II, Institut d'Etudes Cerdanes, 13e colloque international d'archéologie de Puigcerda, nov. 2003, Les gravures Ibères dans l'Art rupestre de l'Âge du fer. Le cas de la Cerdagne, p. 1101.

CAMPMAJO (P.) et BARACETTI (M.), *Ceretania*, 2005-4, Gravures sur ardoises de toit d'époque Moderne (Sansa, vallée des Garrotxes, Pyrénées-Orientales), p. 21.

COMELONGUE (M.) et PORTET (N.), *Etude du mobilier archéologique du castrum de Montréal-de-Sos*, in *Rapport de Sondages archéologiques 2002, Montréal-de-Sos (Auzat-Ariège)*, p. 32.

D'HAUCOURT (G.), *Archéologia*, n°8, 1966, Jeux au Moyen Âge, p. 68.

FOURNIER (L.-E.), *Histoire anecdotique des jeux, jouets et amusements avant 1900*, réed., éd originale 1889.

GRATTE (L.), *Survivance de l'Art pariétal,* 1984, Toulouse.

MAS CANALIS (D.), Des graffiti médiévaux, *Les dossiers Histoire et Archéologie*, N°96, 1985, le domaine archéologique d'Andorre, p. 56.

VELASQUEZ (I.), *Roc d'Enclar, transformacions d'un espai dominant, segles IV-XIX, Inscripcio sobre pissarra*, monographies du patrimoine culturel d'Andorre.

VERDON (J.), *Les loisirs au Moyen Âge,* 1980.

VIOLLET-LE-DUC, *Le costume médiéval*, rééd. 2005, Heimdal.